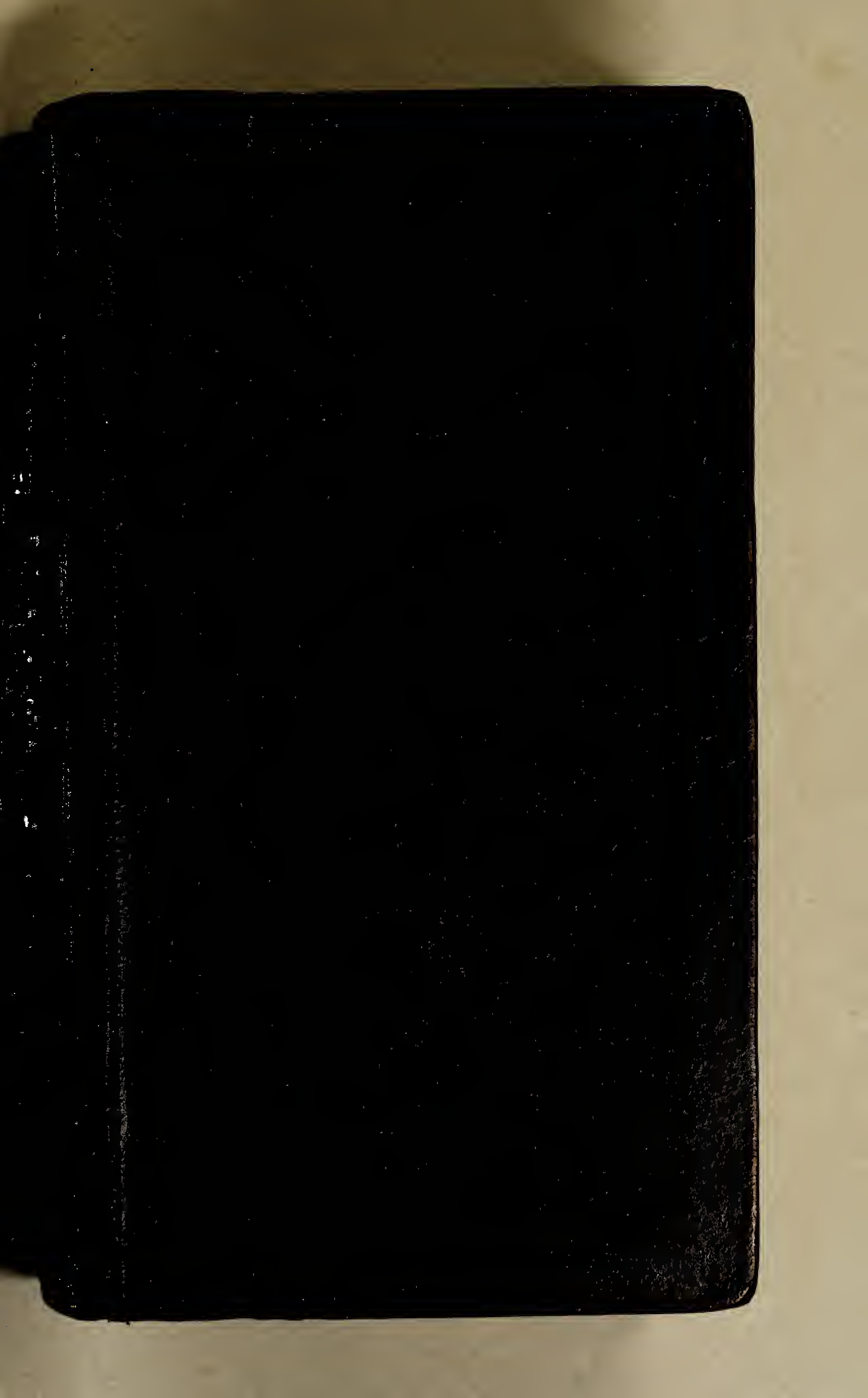
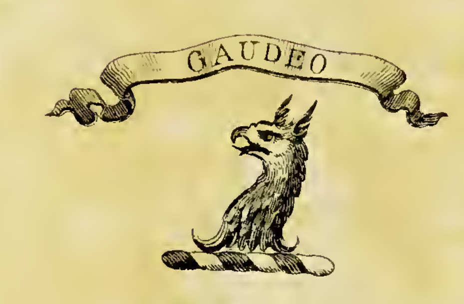
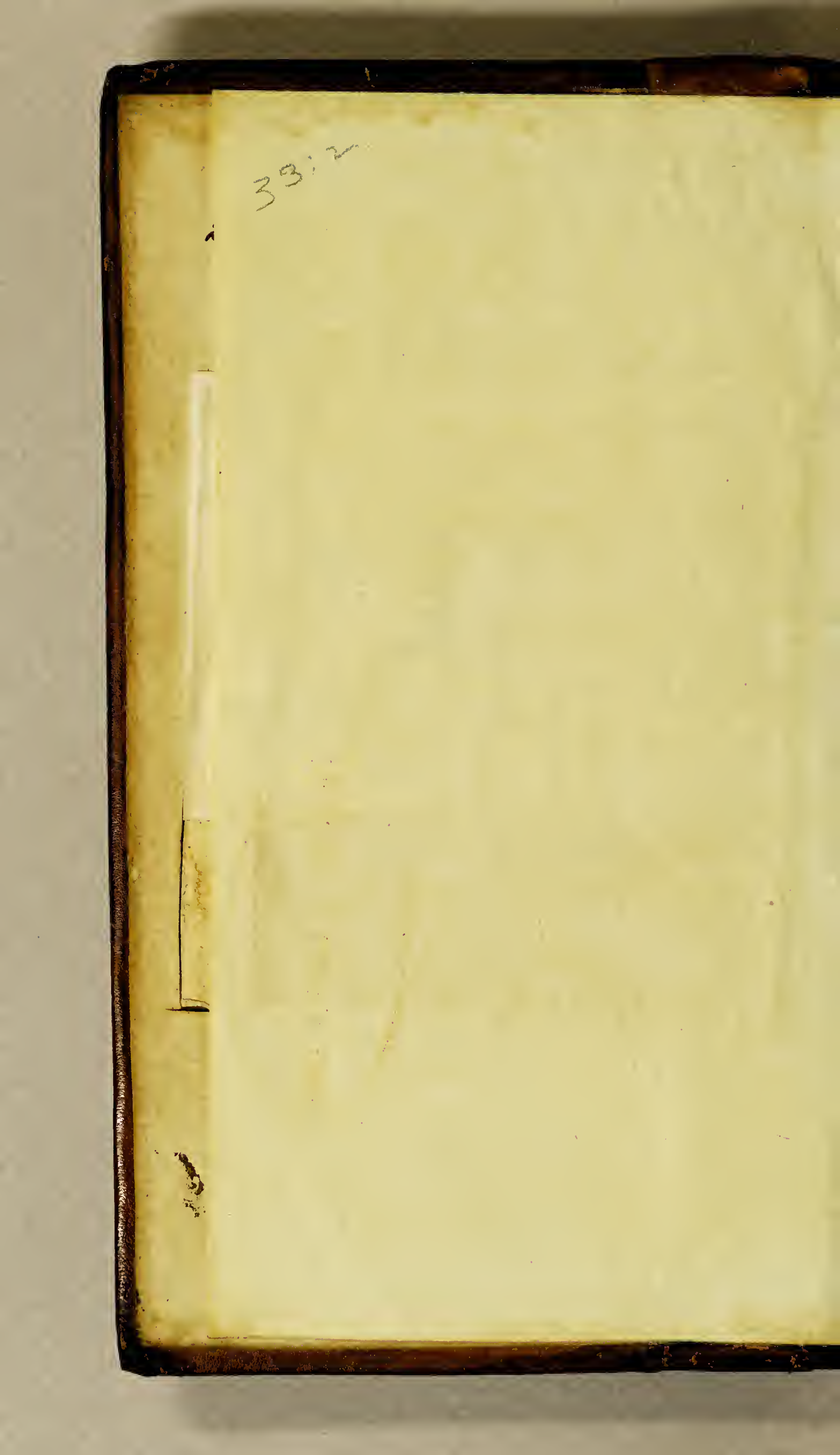



GAUDEO



NOUVEAU VOYAGE AUX ISLES DE L'AMERIQUE,

CONTENANT

L'HISTOIRE NATURELLE DE CES PAYS, l'Origine, les Mœurs, la Religion & le Gouvernement des Habitans anciens & modernes.

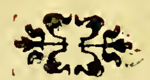
Les Guerres & les Evenemens singuliers qui y sont arrivez pendant le long sejour que l'Auteur y a fait.

Le Commerce & les Manufactures qui y sont établies, & les moyens de les augmenter.

Avec une Description exacte & curieuse de toutes ces Isles.

Ouvrage enrichi de plus de cent Cartes, Plans, & Figures en Tailles-douces.

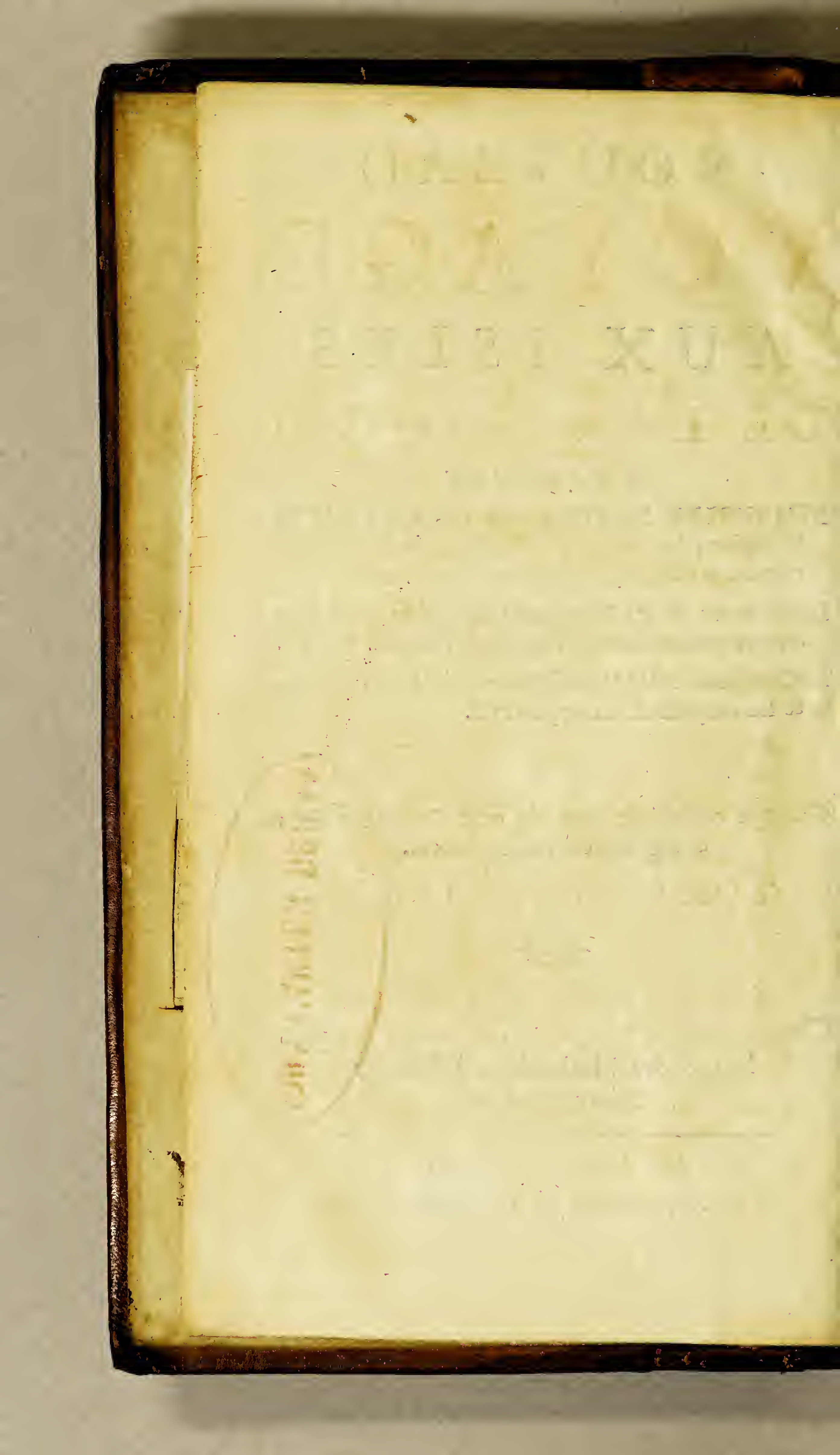
TOME CINQUIE'ME.



A PARIS, RUE S. JACQUES,
Chez PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, près la ruë des Mathurins, à l'Image Sainte Therese.

M. DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.





TABLE

DES CHAPITRES, contenus en la cinquiéme Partie.

Fin de la Table des Chapitres de la cinquiéme Partie.

MEMOIRES



MEMOIRES DES NOUVEAUX VOYAGES FAITS AUX ISLES FRANÇOISES DE L'AMERIQUE.

CINQUIE'ME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage de l'Auteur à Saint Domingue. Il passe à Saint Christophle. Description de cette Isle.

LE 18. Novembre nous fûmes surpris de voir arriver le P. Cabasson nôtre Superieur General. Il s'en alloit à Saint Domingue faire ses visites, & mettre ordre

1700. à quelqnes differens qui étoient entre nos Religieux. Nous lui fîmes quelques difficultez sur le voyage qu'il entreprenoit, ce qui fit qu'il me proposa d'y aller en qualité de Commissaire, avec un plein pouvoir de destituer le Superieur de sa Charge, si je le jugeois à propos, & d'en établir un autre : & il m'en expedia la Patente.

Il ne fallut pas me presser beaucoup pour me resoudre à faire ce voyage ; car outre que je ne suis gueres plus attaché à un lieu qu'à un autre, j'étois bien aise de voir Saint Domingue sans être obligé d'y demeurer. Deux jours après il changea de resolution, & me dit qu'il viendroit avec moi pour appuyer davantage ce que je ferois. Comme cela n'étoit pas tout-à-fait dans l'ordre, je voulus lui rendre sa Patente ; mais sans la vouloir reprendre, il me dit qu'il vouloit que je vinsse avec lui, & qu'il se retireroit dans un quartier pendant que j'agirois dans l'autre. J'en fus content, & nous partîmes le 26. de Novembre dans un Vaisseau de Bordeaux chargé de Vin, qui étoit commandé par un nommé Trebuchet. C'étoit un petit ivrogne qui n'étoit pas raisonnable dès qu'il avoit bû, & que par malheur on ne trouvoit jamais à jeun, à quelque heure qu'on se levât.

Nous rengeâmes d'assez près l'Isle de Montsarrat, & nous en aurions fait autant à celle de Nieves ; mais nous nous en éloignâmes hors de la portée du canon, parce que les Anglois s'étoient mis en tête de faire saluer leur Pavillon par tous les Vaisseaux qui passoient à la portée de leurs Batteries, sur lesquels ils tiroient pour les contraindre au salut. 1700. Prétention des Anglois.

Il n'y avoit que très-peu de temps que M. de Modene Capitaine des Vaisseaux du Roi, revenant des grandes Indes avec trois Vaisseaux de guerre, fut salué de quelques coups de canon à balle en passant devant Nieves. Il broüilla ses voiles pour attendre un Canot qui venoit de terre, par lequel il sçût les pretentions des Anglois. Il dit à l'Officier qui étoit venu lui parler, que la chose lui paroissoit raisonnable, & que pourvû qu'on voulût lui rendre le salut en bonne forme, il feroit saluer le Pavillon Anglois par ses trois Vaisseaux. L'Anglois le lui promit, & s'en retourna à terre fort content de cette réponse ; & dès qu'il fut arrivé, il fit desarmer les canons des Batteries, pour rendre le salut qu'on leur alloit faire. M. de Modene qui avoit fait sçavoir ses intentions à ses deux Vaisseaux, s'approcha de la grande Batterie des An-

1700. glois, & se mit à tirer vivement dessus, en même-temps que les deux autres Vaisseaux tiroient sur le Bourg & sur une autre Batterie. Leur canon fut si bien servi, que les Batteries des Anglois furent en desordre dans un moment, car ils ne s'attendoient pas à un pareil salut. Comme ils étoient accourus en grand nombre pour joüir d'un salut qui flatoit si bien leur vanité, il y en eut quelques-uns tuez, d'autres estropiez, & beaucoup de maisons endommagées. Leurs Vaisseaux Marchands qui étoient en rade, s'étant avisez de tirer sur ceux de M. de Modene, reçûrent en passant quelques bordées qui les incommoderent beaucoup.

Malgré cette correction fraternelle, les Anglois ne laisserent pas de hisser leur Pavillon, & de nous tirer un coup de canon à balle. L'éloignement où nous étions, nous rendit plus fiers que nous n'eussions été, si nous avions été plus proches; & nous passâmes sans saluer, ni mettre nôtre Pavillon.

Arrivée de l'Auteur à S Christophle. Nous arrivâmes à la rade de Saint Christophle sur les dix heures du matin le Dimanche 28. Novembre. Le P. Girard Superieur des Jesuites, s'étant trouvé par hazard au bord de la mer quand

nous mîmes pied à terre, nous reçût le plus honnêtement du monde, & nous obligea de ne point prendre d'autre maison que la leur pendant le séjour que nous ferions dans l'Isle. Nous allâmes dire la Messe à l'Eglise Paroissiale qu'ils desservent, après quoi nous fûmes saluer M. le Comte de Gennes Capitaine des Vaisseaux du Roi, commandant dans l'Isle à la place du Commandeur de Guitaut, Lieutenant au Gouvernement General, qui en étoit Gouverneur. Il nous retint à dîner avec le P. Girard. Après dîné nous allâmes voir le sieur de Châteauvieux, un des Lieutenans de Roi, & quelques autres Officiers de nos amis, & puis nous nous rendîmes chez les PP. Jesuites. Ils n'étoient que trois; le P. Girard, qui étoit le Superieur, le P. Chartier, & un Irlandois nommé Galovay, que l'on tâchoit de faire passer pour un Italien, & qu'on nommoit pour cela le P. Realini. Nous passâmes le reste de la journée à voir leur Habitation, & à recevoir force visites des personnnesqui avoient demeuré dans nôtre Paroisse du Moüillage à la Martinique pendant la guerre passée, c'est-à-dire, celle de 1688. 1700.

Le lendemain le Comte de Gennes

1700. nous vint rendre visite, & nous mena dî-
ner chez lui avec les PP. Jesuites. Il étoit logé dans la maison du sieur de la Guarigue. J'allai me promener sur le soir aux environs du Bourg. Il paroissoit par les mazures & par les solages des maisons, qu'il avoit été autrefois bien bâti & fort considerable. Les Anglois l'avoient entierement détruit, jusqu'à transporter chez eux les materiaux & les pierres de taille des encognures. Nos François avoient déja rebâti beaucoup de maisons, & travailloient à s'établir, comme s'ils eussent été assûrez d'une paix éternelle.

Description de l'Isle S. Christophle.

J'avois entendu parler de cette Isle d'une maniere qui m'en avoit fait concevoir une idée toute differente de ce qu'elle est en effet : car je me l'étois figurée comme une terre toute plate & toute unie ; & cependant quand on la voit de loin, elle ne paroît que comme une grosse montagne qui en porte une plus petite sur une de ses pointes. C'est peut-être cette figure qui lui a fait donner le nom de Saint Christophle, aussi-bien que parce qu'elle fut découverte le jour de la Fête de ce Saint, ou parce que l'Amiral Colomb portoit ce nom. Lorsqu'on se trouve en mer à une distance raisonnable de cette Isle, on remarque que cette grosse mon-

tagne se divise en plusieurs autres qui font plusieurs têtes dans le milieu de l'Isle, lesquelles forment de beaux valons avec une pente douce & commode qui va jusqu'au bord de la mer ; de sorte que du bord de la mer jusqu'au pied des montagnes il y a dans bien des endroits jusqu'à deux lieües d'un païs tout uni, à l'exception de quelques ravines dans lesquelles on a pratiqué des chemins si commodes, qu'on peut faire tout le tour de l'Isle en carosse. 1700.

M. Lambert Capitaine de Flibustiers, mon bon ami, nous vint prier le jour suivant d'aller passer un jour ou deux à son Habitation. Il étoit associé avec un de ses oncles, nommé le sieur Giraudel Conseiller au Conseil Souverain. Ils avoient une fort belle Habitation éloignée d'environ cinq quarts de lieües du Bourg. Leurs bâtimens étoient encore peu de chose, mais ils faisoient déja du Sucre qui étoit fort beau, & qu'on fabriquoit avec une facilité que je n'avois point vûë autre part.

Chasse des Singes.

Nous eûmes un divertissement auquel je ne m'attendois pas, ce fut d'aller le soir à la chasse des Singes. Pendant que les Anglois étoient demeurez maîtres des terres des François, dont la plus grande partie

1700. resterent en friche, les Singes qui s'étoient échapez des maisons des François pendant la guerre, multiplierent tellement, que quand on reprit possession de l'Isle, on les voyoit par grosses troupes. Ils venoient voler jusques dans les maisons ; & lorsqu'on plantoit des cannes, des patates, ou autres choses, il falloit y faire sentinelle jour & nuit, si on vouloit que ces animaux n'emportassent pas tout ce qu'on avoit mis en terre.

On plantoit des cannes chez M. Lambert dans une terre assez proche de la montagne ronde, qui étoit un des repaires de ces animaux. Nous fûmes nous embusquer environ une heure avant le coucher du Soleil. Nous n'y demeurâmes pas une heure, que nous eûmes le plaisir de voir sortir des broussailles un gros Singe, qui après avoir regardé exactement de tous côtez, grimpa sur un arbre, d'où il considera encore tous les environs : à la fin il fit un cri auquel plus de cent voix differentes répondirent dans le moment, & incontinent après nous vîmes arriver une grande troupe de Singes de differentes grandeurs qui entrerent en gambadant dans cette piece de cannes, & commencerent à les arracher & à s'en charger : quelques-

uns en prenoient quatre ou cinq morceaux qu'ils mettoient ſur une épaule, & ſe retiroient en ſautant ſur les deux pieds de derriere ; les autres en prenoient un à leur gueule, & s'en alloient en faiſant mille gambades. Nous tirâmes quand nous eûmes aſſez conſideré leur manége : nous en tuâmes quatre, entre leſquels il y avoit une femelle qui avoit ſon petit ſur ſon dos, qui ne la quitta point. Il la tenoit embraſſée à peu près comme nos petits Negres tiennent leurs meres. Nous le prîmes, on l'éleva, & il devint le plus joli animal qu'on pût ſouhaiter. 1700.

Ce fut en cette occaſion que je mangeai du Singe pour la premiere fois. Il eſt vrai que j'eus d'abord quelque repugnance quand je vis quatre têtes ſur la ſoupe qui reſſembloient à des têtes de petits enfans ; mais dès que j'en eus goûté, je paſſai aiſément ſur cette conſideration, & je continuai d'en manger avec plaiſir ; car c'eſt une chair tendre, délicate, blanche, pleine d'un bon ſuc, & qui eſt également bonne à quelque ſorte de ſauce qu'on la mette. La chair des Singes eſt excellente.

A propos de ce petit Singe, il arriva une avanture au P. Cabaſſon, qui merite d'être miſe ici. Il avoit élevé ce petit animal qui s'affectionna tellement à Hiſtoire d'un Singe & d'un Prédicateur.

1700. lui, qu'il ne le quittoit jamais ; de sorte qu'il falloit l'enfermer avec soin toutes les fois que le Pere alloit à l'Eglise, car il n'avoit point de chaîne pour l'attacher. Il s'échappa une fois ; & s'étant allé cacher au dessus de la Chaire du Prédicateur, il ne se montra que quand son Maître commença à prêcher. Pour lors il s'assit sur le bord, & regardant les gestes que faisoit le Prédicateur, il les imitoit dans le moment avec des grimaces & des postures qui faisoient rire tout le monde. Le P. Cabasson qui ne sçavoit pas le sujet d'une pareille immodestie, les en reprit d'abord avec assez de douceur ; mais voyant que les éclats de rire augmentoient au lieu de diminuer, il entra dans une sainte colere, & commença d'invectiver d'une maniere très-vive contre le peu de respect qu'ils avoient pour la parole de Dieu. Ses mouvemens plus violens qu'à l'ordinaire firent augmenter les grimaces & les postures de son Singe, & le rire de l'Assemblée. A la fin quelqu'un avertit le Prédicateur de regarder au dessus de sa tête ce qui s'y passoit. Il n'eût pas plûtôt apperçû le manege de son Singe, qu'il ne put s'empêcher de rire comme les autres ; & comme il n'y avoit pas moyen de pren-

dre cet animal, il aima mieux abandonner le reſte de ſon Diſcours, n'étant plus lui-même en état de le continuer, ni les Auditeurs de l'écouter. 1700.

Après avoir demeuré un jour chez M. Lambert, je le priai de nous faire avoir desChevaux pour faire le tour de l'Iſle que j'avois envie de voir toute entiere, puiſque j'en avois la commodité, en attendant que nôtre Capitaine Trebuchet eût achevé le Commerce qu'il vouloit faire. Nous eûmes des Chevaux, & M. Lambert nous accompagna.

Nous partîmes d'aſſez bon matin, afin de pouvoir, ſans nous preſſer, aller dîner à la pointe de Sable, où nous couchâmes contre nôtre reſolution, parce que la famille de M. Pinel, à qui nous étions allez rendre viſite, ne nous voulut jamais laiſſer aller plus loin.

Mort de M. Pinel.

M. Pinel, dont j'ai parlé au commencement de ces Memoires, avoit été tué malheureuſement depuis quelques mois, & toute la Colonie de Saint Chriſtophle en étoit encore dans l'affliction. Son bon cœur, les ſervices qu'il rendoit à ſes compatriotes, les charitez qu'il faiſoit aux pauvres, le faiſoient regarder comme l'Ange tutelaire de cette Iſle. Il trouva la mort dans l'exercice de la charité. Une

1700. pauvre famille étant arrivée de la Martinique à la Basseterre de Saint Christophle, le pria de lui donner passage dans son Brigantin, pour aller à la pointe de Sable où elle alloit s'établir ; il le lui accorda avec la joïe qu'il avoit toûjours quand il trouvoit l'occasion de rendre service, & de faire du bien. Il donna ordre au Maître de son Brigantin, de faire charger les meubles de ces pauvres gens, & pendant que ses gens étoient occupez à ce travail, il prit la barre du gouvernail, le Brigantin étant déja sous voile. Le sentinelle qui étoit à la Batterie de la rade ayant été relevé pendant qu'on étoit occupé à transporter ces gens & ces meubles à bord, sans avoir été averti que le maître du Brigantin avoit parlé à l'Officier de garde selon la coûtume, & voyant ce Bâtiment qui s'en alloit, crut qu'il partoit sans congé, & sans autre examen ni ordre, il mit le feu à un Canon, pour l'obliger de moüiller. Le boulet rompit le bordage du Bâtiment, & emporta le bas ventre & la cuisse de M. Pinel, qui mourut quelques momens après, avec une entiere resignation à la volonté de Dieu, & en bon Chrétien, comme il avoit toûjours vêcu. Sa mort consterna toute l'Isle, on

la ressentit vivement dans les autres Colonies, & l'on peut dire, que l'affliction fut generale, parce que la perte étoit commune. L'Officier & le Sergent de garde furent arrêtez. Le Soldat pensa être mis en pieces par le peuple. On fit le procès : l'Officier & le Sergent furent déchargez, & le Soldat condamné aux Galeres. 1700.

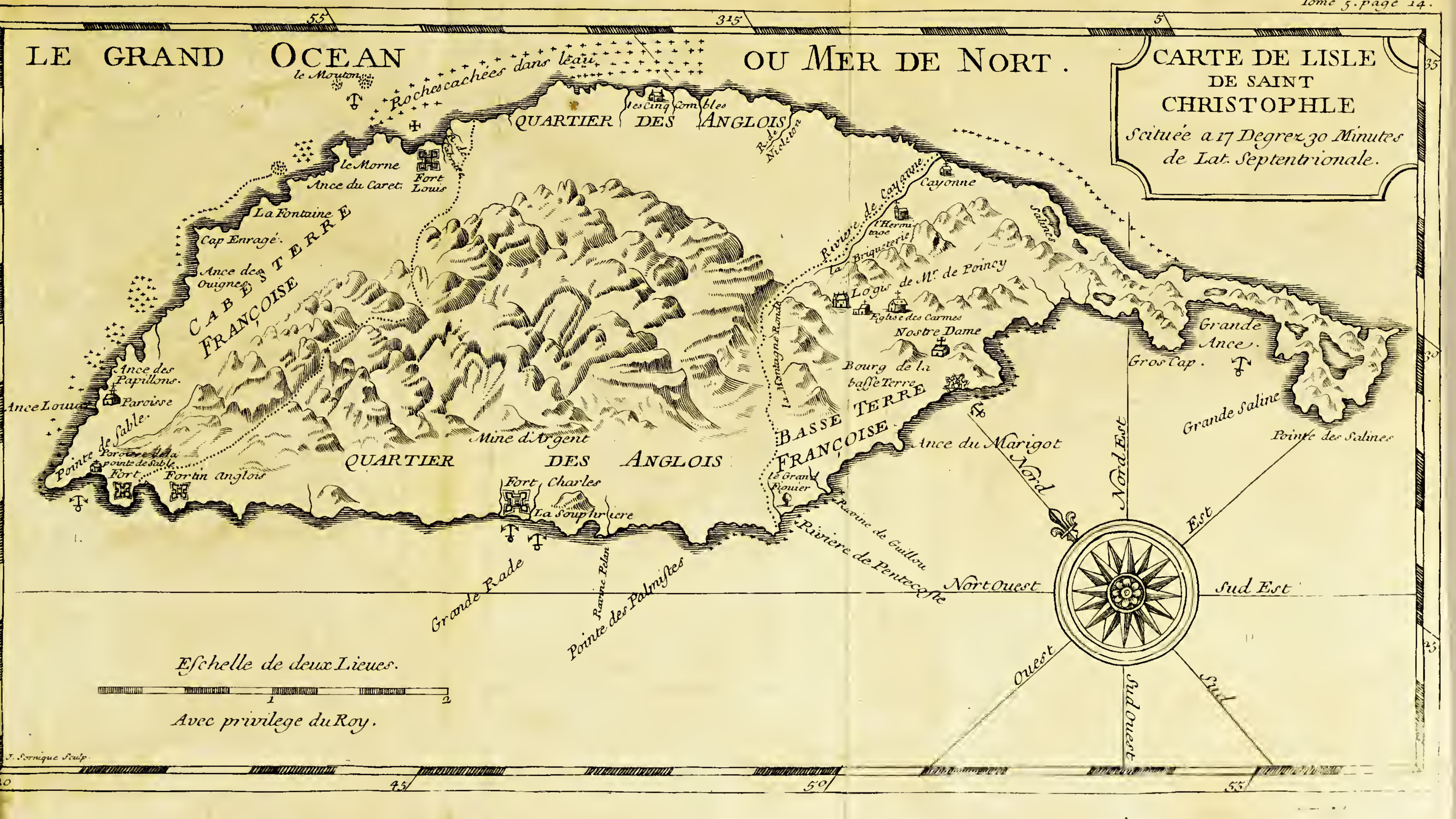
Le second jour de nôtre voïage nous fûmes dîner à l'Ance Louvet chez M. de Courpon Lieutenant de Roi, Commandant du Quartier de la pointe de Sable, qui nous retint à coucher. Et le troisiéme jour nous arrivâmes chez M. Lambert, après avoir dîné chez un Anglois de nôtre connoissance appellé le Major Cripts.

Je fus très content de mon voïage, & je satisfis entierement la curiosité que j'avois depuis long-tems de voir, & de connoître cette Isle. Elle est petite à la verité, mais elle est très-belle, & bien cultivée. Le terrain de la Cabesterre & de la Basseterre est admirablement fecond; l'air y est très-pur, & si elle étoit un peu mieux fournie d'eau pour boire, & qu'il y eût un Port, ce seroit une Isle enchantée. Elle peut avoir quinze à seize lieües de tour, sans compter une pointe

1700. fort longue, & assez étroite, qu'on appelle la pointe des Salines.

C'est la premiere Isle que les François & les Anglois ont habitée, après que le hazard les y eût assemblez. Elle est partagée entre les deux Nations, de maniere que les François ont les deux bouts, c'est-à-dire, le côté de l'Est & celui de l'Ouest, & les Anglois le Nord & le Sud. La partie Françoise de l'Est commence à la riviere de Cayonne, & finit à celle de la Pentecôte. La partie de l'Ouest commence à la riviere de la pointe de Sable, & finit à une grande ravine, qui s'appelle, si je ne me trompe, la ravine à Cabrittes. Ce que les Quartiers Anglois ont de plus avantageux, est qu'ils se communiquent par un chemin qu'ils ont fait dans la montagne, au lieu que les deux Quartiers François ne peuvent se communiquer sans passer par ceux des Anglois. Les passages sont toûjours libres en tems de Paix, mais dès que la Guerre est declarée en Europe entre les deux Nations, il faut que l'une des deux chasse l'autre de l'Isle. On avoit fait autrefois des Concordats pour une neutralité perpetuelle : comme les Anglois ne s'en sont servis que pour tâcher de surprendre les François, on ne se fie

Partage de Saint Christophe entre les François & les Anglois.



LE GRAND OCEAN OU MER DE NORT.
CARTE DE LISLE DE SAINT CHRISTOPHLE
Scituée a 17 Degrez 30 Minutes de Lat. Septentrionale.
le Mouton
Roches cachées dans l'eau
les Cinq combles
QUARTIER DES ANGLOIS
le Morne
Ance du Caret
Fort Louis
La Fontaine
Cap Enragé
Ance des Ouignes
CABESTERRE FRANÇOISE
Ance des Papillons
Ance Louvet
Paroisse
Pointe de sable
Fort
Fortin Anglois
Mine d'Argent
QUARTIER DES ANGLOIS
Fort Charles
La Souphriere
Grande Rade
Ravine Pelan
Pointe des Palmistes
Riviere de Cayonne
Cayonne
l'Hermitage
la Briqueterie
Logis de Mr. de Poincy
Eglise des Carmes
Nostre Dame
Bourg de la basse Terre
BASSE TERRE FRANÇOISE
la Montagne Ronde
le Grand Figuier
Ravine de Guillou
Riviere de Pentecoste
Ance du Marigot
Salines
Grande Ance
Gros Cap
Grande Saline
Pointe des Salines
Nord
Nord Est
Est
Sud Est
Sud
Sud Ouest
Ouest
Nort Ouest
Eschelle de deux Lieues.
1
2
Avec privilege du Roy.
J. Sornique Sculp.
55
315
5
35
30
25
40
45
50
55

d
C
pl
tr
F
&
A

plus que dans la force des armes. 1700.

Dans la Guerre qui commença en 1688. nous chassâmes les Anglois de leurs Quartiers, & ils étoient accoûtumez à ce manege depuis 1627. que les deux Nations s'étoient établies dans l'Isle, où les François, quoiqu'en plus petit nombre, avoient toûjours été les maîtres des Anglois, & avoient toûjours eu de si bons Gouverneurs, qu'on pouvoit dire que le Gouverneur François de Saint Christophle étoit l'arbitre de la Nation Angloise. Je ne sçai comment la fortune s'est lassée de nous favoriser ; mais nous fûmes chassez de l'Isle en 1690. On peut voir ce que j'en ay dit ci-devant en parlant de M. de la Guarigue.

La Basseterre Angloise est plus montagneuse que la nôtre. Leur Cabesterre & la nôtre sont à peu près semblables. Mais comme ils ont plus de montagnes que nous, ils ont aussi plus de rivieres, & par une suite necessaire leur rade est meilleure que celle que nous avons devant nôtre Bourg principal. La rade des Anglois, qu'on appelle simplement la grande rade, est profonde, l'encrage y est bon, & comme elle est formée par les deux cuisses de la grande montagne, elle donne quelque abri aux Vaisseaux. Avec

1700. tout cela, ni eux, ni nous, n'avons aucun endroit pour les retirer dans le tems des ouragans.

Les Anglois ont un Fort au-dessous de la grande rade, il est à cinq Bastions avec quelques dehors. Il est commandé d'une hauteur à côté de la Souphriere. Ce poste a toûjours servi à prendre le Fort, c'est ce qui a obligé les Anglois depuis qu'ils l'ont repris en 1690. de construire un Fortin sur cette hauteur, afin de conserver plus long-tems leur principale Forteresse. Autant que j'en puis juger en passant, & en m'arrêtant exprès, sous prétexte de voir une Sucrerie qui en est voisine, on seroit bien-tôt maître de ce Fortin, parce qu'on le peut battre d'une autre hauteur, qui n'en est pas à deux cent pas, & pendant qu'on le battroit, on pourroit attacher le mineur sous ses petits ouvrages, & les faire sauter avec d'autant plus de facilité, que tout ce terrain se coupe presqueaussi aisément que de la ponce.

Fort de la grande Rade.

Un peu au-delà de la riviere qui separe le Quartier Anglois du Quartier François appellé la pointe de Sable, nous vîmes un petit Fort à Etoile, que nous trouvâmes assez bien reparé. Les Ouvrages avoient plus de propreté que de so-

Fort François de la pointe de Sable.

lidité. Il n'auroit pas été besoin de faire de grands efforts pour s'en rendre maître. Il y avoit en Garnison, une Compagnie détachée de la Marine. 1700.

Il y avoit un Fort à côté du Bourg de la Basseterre tout délabré. Je l'allai voir, ce n'a jamais été grand chose ; cependant il me parut qu'on auroit pû le rendre meilleur, & avec assez peu de dépense & de travail, & qu'on en auroit tiré plus de service que des retranchemens que le sieur Binoît faisoit faire autour du Bourg, qui n'étoient pas capables de la moindre défense, n'y de demeurer sur pied, seulement trois mois, quand ils n'auroient eu d'autres ennemis que la pluye, les crabes, & les tourlouroux. Aussi n'étoient-ils composez que de méchans piquets de toutes sortes de bois mols, avec des fascines d'herbes, pour empêcher le sable & la ponce dont ils étoient remplis de se répandre des deux côtez.

Fort François de la Basseterre.

Il est certain que rien au monde n'est plus inutile que ces sortes d'Ouvrages, qui ne servent qu'à fatiguer les Habitans, & consumer le tems de leurs Esclaves par des corvées qu'on exige d'eux, & très-souvent de prétextes aux Commandans, pour exercer leur mauvaise hu-

1700. meur sur ceux qui ont le malheur de leur déplaire.

L'Isle de Saint Christophle ne se peut maintenir dans un tems de Guerre, que par la bonne conduite de son Gouverneur, & la bravoure de ses Habitans. Les Troupes reglées que le Roi y entretenoit autrefois suppléoient au petit nombre des Habitans, & on pouvoit compter sur elles, parce que c'étoient des Bataillons entiers des vieux Regimens de France, comme de Navarre, de Normandie, de Poitou & autres, dont les Soldats étoient aguerris, & avoient fait plusieurs Campagnes en Europe, & qui étoient commandez par des Officiers d'experience & de service : au lieu que les détachemens de la Marine qui y sont à present ne sont composez que de mauvaises recrûës que les Officiers levent à leurs dépens, en échange du Brevet qu'on leur donne.

On peut encore ajoûter que les Officiers & Commandans n'ayant jamais servi que sur les Vaisseaux, sont dans un païs qui leur est inconnu, quand ils se trouvent sur terre : il est vrai qu'ils ont du cœur, de l'intrepidité autant qu'on en peut desirer, mais cela ne suffit pas, il faut de l'experience, & c'est ce qui leur manque.

Les Anglois ne sont pas mieux que nous en Soldats & en Officiers ; il est vrai qu'ils nous surpassent en nombre, & que la situation de Saint Christophle au milieu des Isles Angloises, leur donne la facilité de la secourir sans peine quand il est necessaire ; au lieu que nous sommes privez de cet avantage par l'éloignement de nos Isles. 1700.

Il y a des salines naturelles à la pointe, qui en porte le nom, qu'on pourroit augmenter sans beaucoup de dépense, & rendre meilleures qu'elles ne sont. Le sel qu'elles produisent est parfaitement blanc. Il est plus corrosif que celui de France. Je ne doute pas qu'on ne pût corriger ce défaut, si on vouloit s'en donner la peine. Les salines sont communes aux deux Nations quoiqu'elles soient dans la partie Françoise, comme la Souphriere l'est pareillement, bien qu'elle soit dans la partie Angloise.

Salines & Souphriere de S. Christophle.

Comme cette Isle avoit été la premiere habitée, ses Habitans avoient eu plus de tems que les autres à se décrasser, & ils étoient devenus si polis & si civils, qu'on auroit eu de la peine à trouver plus de politesse dans les meilleures Villes d'Europe. De sorte qu'on disoit en proverbe, que la Noblesse étoit à Saint

1700. Christophle, les Bourgeois à la Guadeloupe, les Soldats à la Martinique, & les Païsans à la Grenade. Les choses sont à present bien changées. Les richesses ont amené la politesse, la magnificence, le bon goût à la Martinique, ses Habitans sans cesser d'être braves, sont devenus infiniment polis, les familles de Saint Christophle qui s'y sont établies après leur déroute n'ont pas peu contribué à cet heureux changement, & la quantité de Noblesse qui s'y est retirée, jointe au soin que les Habitans ont pris de faire élever leurs enfans à Paris, où ils n'épargnent rien pour leur donner une bonne éducation, ont rendu cette Isle la plus florissante Colonie que la France ait jamais euë.

Creolles de Saint Christophle.

L'air de Saint Christophle est très-pur, ce qui fait que le sang y est très-beau, le teint des femmes est admirable, & leurs traits fort reguliers; l'un & l'autre sexe est plein d'esprit, & de vivacité. Ils sont tous parfaitement bien faits, & cela est commun à tous les Creolles de l'Amerique Françoise & Angloise, où il est aussi rare de trouver des bossus, des borgnes, & des boiteux naturellement, qu'il est ordinaire d'en voir en Europe, & sur tout à Orleans.

1700.

Le bon goût des Habitans de Saint Christophle se remarquoit dans la distribution du terrain de leurs Habitations. Quoiqu'il n'y eût qu'environ un an qu'ils fussent rentrez dans leurs biens quand nous arrivâmes, & qu'ils les eussent trouvez dans le dernier désordre, nous les trouvâmes aussi propres, & aussi-bien entretenus que s'ils n'en fussent point sortis. Il est vrai que les maisons ayant été démolies ou brûlées par les Anglois, n'étoient pas encore reparées entierement; mais ce qui étoit rétabli, étoit propre & bien entendu, & il y avoit déja beaucoup plus de maisons sur pied dans le Bourg, qu'il n'y en avoit dans celui de la Guadeloupe, qui avoit eu bien plus de tems à se rétablir.

Paroisse de Saint Christophle.

Le spirituel de la Basseterre de Saint Christophle étoit administré avec beaucoup de pieté & d'exactitude par les Peres Jesuites; & celui de la Cabesterre par les Capucins. Il n'y avoit qu'une Eglise Paroissiale pour toute la Basseterre, elle étoit dans le Bourg, & appartenoit aux Habitans. Elle pouvoit avoir cent vingt-cinq à cent trente pieds de long sur trente-six pieds de large, avec deux Chapelles, qui faisoient la croisée, & une Sacristie en forme d'appentis der-

riere le maître Autel. Les murs étoient
1700. épais de près de cinq pieds, mais leur
Eglise de S. Christophle. hauteur n'étoit point du tout proportionnée à une épaisseur si considerable, puisqu'ils n'avoient tout au plus que douze pieds de haut. Les fenêtres étoient ceintrées, & garnies de contrevents fort épais. La couverture d'essents étoit soûtenuë par une charpente très-forte, massive, & bien liée. En general cette Eglise étoit pesante & materielle. Ce qu'elle avoit de meilleur, c'est que les dedans étoient très-propres, qu'elle pouvoit contenir beaucoup de monde, & resister à la violence des ouragans, qui sont frequens dans cette Isle.

Les Anglois l'avoient conservée, & s'en servoient comme d'un corps de Garde, où d'un Fort pour se retirer, & se mettre à couvert des descentes que nos Corsaires faisoient pendant la Guerre. Pour cet effet, ils avoient percé des meurtrieres dans les contrevents des fenêtres, & avoient fait de petits sabords aux portes de l'Eglise, & de la Sacristie, pour faire joüer le Canon qu'ils avoient en dedans, & pour donner l'alarme aux autres Quartiers. Ces précautions n'avoient pourtant pas empêché M. Lambert de les surprendre, & de se rendre maître de ce

poſte, après avoir égorgé la ſentinelle avancée ; & il auroit pris le General Codrington, qui logeoit dans la maiſon de M. de la Guarigue, à un demi quart de lieüe du Bourg, ſans un contre-tems qui arriva à ſes gens, qui s'étant ſeparez en deux bandes, pour envelopper plus facilement la maiſon, tirerent les uns ſur les autres, ſans ſe reconnoître, ſe prenant reciproquement pour ennemis. Cela donna l'alarme, & fit que ce General eut le tems de ſe ſauver. Sa maiſon ne laiſſa pas d'être pillée, & beaucoup d'autres du Bourg ; on enleva pluſieurs Negres, ſans que les Anglois puſſent inquiéter nos gens dans leur retraite qu'ils firent en bon ordre, & chargez de butin.

1700.

Les Anglois ſurpris par le Capitaine Lambert.

L'Habitation des Peres Jeſuites étoit un peu au-deſſus du Bourg. Elle étoit belle, il y avoit deux Sucreries. Leur ancienne maiſon étoit de maçonnerie, grande, & peu reguliere autant que j'en pus juger par le peu qui en reſtoit debout. Toute ſa ſolidité ne l'avoit pû garantir des effets d'un tremblement de terre, qui l'avoit preſque entierement renverſée avant la Guerre de 1688. Ils étoient logez dans une maiſon de bois fort propre, dont il nous cederent la ſalle, & une chambre, malgré tout ce que nous pû-

Habitation & maiſon des Jeſuites.

1700. mes faire pour les empêcher de se déloger à cause de nous. Ils avoient encore une Habitation à deux lieües delà dans la montagne, dans un lieu appellé la Tuillerie où la briqueterie, qui étoit pour lors entierement abandonnée.

Habitation des Carmes. L'Habitation des Carmes étoit à une lieüe ou environ du Bourg. Elle ne me parut pas grand chose par son étenduë. On m'assûra que c'étoit une des meilleures terres de tout le quartier, où l'on peut dire, qu'elles sont excellentes. Leur Eglise qui n'étoit pas Paroissiale ne laissoit pas d'être fort frequentée par les Habitans qui étoient éloignez du Bourg. Ses murs, & ceux des autres Bâtimens qui étoient encore debout ne me donnerent pas une aussi haute idée de leur magnificence, que celle que j'en avois conçûë sur le rapport de ces bons Religieux.

Il y avoit un Hermite à Cayonne, dont on n'a jamais bien connu l'espece. C'étoit un homme d'esprit, riche, qui traitoit magnifiquement ceux qui venoient chez lui. Son Habitation étoit sur la Frontiere, & même en partie sur les terres des Anglois. Il avoit une Chapelle qu'il faisoit desservir, tantôt par des Prêtres séculiers, tantôt par les Jesuites, &

L'Hermite de Cayonne.

& tantôt par les Capucins. Les flatant les uns après les autres de l'esperance de sa succession, qui étoit considerable. A la fin il la donna aux Capucins, & mourut presque aussi-tôt. Mais ces Peres n'eurent pas le tems d'en joüir ; car la Guerre de 1688. étant survenuë, l'Hermitage & la Chapelle avec toutes les dépendances furent prises & ruïnées, & ne sembloient plus qu'un amas confus de ruïnes, quand j'allai me promener en cet endroit, qui est très-bien situé, dans un bon air, & avec une vûë des plus belles & des plus étenduës. 1700.

Outre cette Chapelle, les Peres Capucins avoient deux Eglises à la Cabesterre. L'une à l'Ance Louver, & l'autre à la pointe de Sable. Elles servoient d'Eglises Paroissialles, quoiqu'elles leurs appartinssent. Elles n'avoient point été ruïnées par les Anglois. J'entrai dans celle de l'Ance Louver. Elle étoit de maçonnerie, bâtie à la Capucine, avec des bancs de pierre tout au tour, elle étoit fort propre. Ils avoient un petit corps de logis à côté de l'Eglise, partagé en trois ou quatre chambres ou sales, avec un fort beau jardin. Je n'entrai point dans celle de la pointe de Sable.

Eglises des Capucins à la Cabesterre.

Je vis aussi en passant les deux Tem-

1700. ples que les Anglois ont à la Cabesterre. Si leur Religion est aussi simple que leurs Temples, on peut dire qu'elle l'est beaucoup. Ils étoient au milieu d'une savanne, tous deux à peu près de même grandeur, c'est-à-dire, d'environ quarante pieds de long sur dix-huit à vingt pieds de large. Au bout opposé à la porte, il y avoit une longue table, avec une armoire à côté, & un fauteüil. Tout le reste étoit rempli de bancs à dossier, avec une allée au milieu, le tout sans aucuns ornemens de quelque nature que ce pût être.

Temples des Anglois.

Les Peres Jesuites avoient une Chapelle à Cayonne, & une à la pointe des Salines. Toutes deux avoient été ruïnées pendant la Guerre.

Les Religieux de la Charité s'étoient établis à côté du Bourg de la Basseterre, ils avoient une sale pour leurs malades, qui leur servoit en même-tems de Chapelle, avec quelques petits logemens détachez pour les deux Religieux qui y étoient. Ils ont une chose aux Isles, qui m'a toûjours extrêmement choqué, c'est d'avoir l'Autel où repose le très-saint Sacrement dans le même lieu où sont les malades. Il me semble que c'est une indécence, à cause des irreverences qui se

Les Religieux de la Charité.

commettent à tous momens par les malades, par ceux qui les servent, & par ceux qui les viennent visiter. Sans compter l'incommodité que les malades reçoivent de ceux qui viennent entendre la Messe, & souvent les Messes hautes, & les Vêpres que ces bons Religieux chantent de leur mieux aux dépens de la tête de leurs malades qui en sont étourdis. 1700.

La Justice étoit administrée par un Juge Royal, qui residoit au Bourg de la Basseterre, avec un Procureur du Roi, un Greffier, des Notaires, & autres Suppors de Justice. Il y avoit aussi un Arpenteur Royal. Il me semble que le Juge avoit un Lieutenant, un Substitut du Procureur du Roi, & un Commis Greffier à la pointe du Sable, pour le Quartier de la Cabesterre. Les appels des Sentences étoient jugez au Conseil Superieur, qui s'assembloit tous les deux mois au Bourg de la Basseterre. Il étoit composé de dix Conseillers Habitans, les plus lettrez, & les plus honnêtes gens qu'on avoit pu trouver. Le Gouverneur ou le Commandant & les Lieutenans de Roi y ont entrée & voix déliberative. Le Gouverneur y preside; mais c'est le plus ancien Conseiller qui va aux opi-

Justice de l'Isle.

Conseil Souverain ou Superieur.

1700. nions, qui prononce, & qui signe les Arrêts. Ces Conseillers comme ceux des autres Isles sont d'épée, & de cappe, ou si on veut, ils sont au poil & à la plume.

A l'égard du gouvernement politique, il étoit entre les mains de M. le Comte de Gennes comme Commandant en l'absence du Commandeur de Guitaut qui en étoit Gouverneur en titre, mais qui residoit alors à la Martinique en qualité de Lieutenant au Gouvernement general des Isles & Terre ferme de l'Amerique Françoise. Il y avoit encore deux Lieutenans de Roi, un Major, & un Aide-Major. Le plus ancien de ces deux Lieutenans de Roi, étoit un vieux gentilhomme Provençal, appellé Château-vieux, qui avoit été long-tems Capitaine de Grenadiers en France, & qui avoit du service. L'autre, étoit le sieur de Courpon ancien Habitant de l'Isle, Capitaine de Milice, & Conseiller au Conseil Souverain. Il s'étoit trouvé à Versailles dans le tems de la conclusion de la Paix de Risvvick; & lorsqu'on avoit besoin d'un homme qui connût bien le païs, & qui fût en état de donner les lumieres dont on avoit besoin alors, il se produisit au Bureau de M. de Pontchartrain, & en obtint cette

Etat Major.

Charge avec le Commandement en particulier du Quartier de la pointe de Sable où étoit son bien. 1700.

Les Isles de Saint Martin & de Saint Barthelemi dépendent du Gouverneur de Saint Christophle. Elles étoient gouvernées par M. de Valmeniere Creolle de la Martinique, & Lieutenant de Roi.

La Garnison de Saint Christophle consistoit en quatre Compagnies détachées de la Marine; une desquelles étoit au Fort de la pointe de Sable, les trois autres étoient dans un Parc, qu'on appelloit le Camp, attenant le Bourg. La Colonie qui faisoit autrefois plus de quatre mille hommes portans les armes, n'en faisoit pas alors trois cent cinquante, parce que depuis la déroute de l'Isle en 1690. les familles qui avoient été transportées à Saint Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, & autres Isles, s'y étoient établies, & ne jugeoient pas à propos de revenir dans un lieu où ils ne pourroient pas demeurer, dès qu'il y auroit la moindre Guerre en Europe entre les deux Nations.

Garnison & Habitans

Comme les Anglois avoient eu tout le tems necessaire pour reparer les dommages que le commencement de la Guerre

1700. de 1688. avoit causez à leurs Habitations, quand les François s'en rendirent maîtres ; aussi les trouvâmes-nous dans un trés-bon état. Ils ont peu de maisons de maçonnerie ; elles sont presque toutes de bois peintes en dehors, & lambrissées fort proprement en dedans. Quand je dis qu'elles sont peintes, il ne faut pas s'imaginer que ces peintures soient des personnages, ou des ornemens ; ce n'est qu'une simple couche de couleur à huile pour conserver le bois, & le défendre de l'eau, & de la pourriture, qui est une suite necessaire de la chaleur & de l'humidité du climat. Cela ne laisse pas d'être agreable. La distribution des pieces est ingenieuse & bien entendûë, la propreté y est très-grande, & les meubles magnifiques.

Les maisons des Anglois sont peintes.

Les Habitans chez lesquels j'ai mangé tant en ce voïage, qu'à mon retour de Saint Domingue, avoient beaucoup d'argenterie, & sur tout de ces cuvettes ou jattes, où ils font la ponche, le sang gris, & autres boissons. Ils ont un talent merveilleux pour accommoder le bœuf salé. Une poîtrine de bœuf d'Irlande est toûjours la piece de resistance qu'on sert sur table, & c'est ce que j'ai trouvé de meilleur chez eux, quoiqu'il

Repas des Anglois, leur propreté.

y ait une très-grande abondance de toutes sortes de viandes & de gibier. On dit qu'ils entendent bien les ragoûts ; mais pour le rôti, ils le font d'une maniere qui ne plaît pas aux François, parce qu'ils l'arrosent de tant de beurre, qu'il en est tout imbibé, sans compter celui dont ils remplissent les plats où ils mettent la viande. 1700.

C'est la Maîtresse du logis, qui coupe les viandes, & qui sert ; ou la fille aînée quand la mere juge qu'elle peut s'en bien acquitter. Elles le font avec beaucoup de propreté, & de bonne grace. Elles boivent à merveille, pour exciter la Compagnie d'en faire autant. Les Anglois sont toûjours pourvûs de quantité de differens vins, & de toutes sortes de liqueurs des païs les plus éloignez : comme ils sont riches pour la plûpart, ils se font honneur de leur bien, & n'épargnent rien pour donner à ceux qu'ils traitent une haute idée de leur opulence & de leur generosité.

Il y avoit chez le Major Cripts un jeune Ministre, qui avoit déja perdu deux femmes depuis environ trois ans qu'il étoit dans l'Isle. Il paroissoit fort empressé pour en recouvrer une troisiéme. On le railla beaucoup sur le peu de

Ministres peu estimez.

1700. ſoin qu'il prenoit de les conſerver. Je remarquai pendant ce repas, & en pluſieurs autres occaſions, que ces Meſſieurs avoient peu de conſideration pour leurs Miniſtres. Je ne ſçai ſi c'eſt par irreligion, ou ſi c'eſt la conduite des Miniſtres qui leur attire ce mépris.

Habits des femmes.

Les femmes Angloiſes ſont habillées à la Françoiſe, du moins leurs habillemens en approchent beaucoup. Ils ſont riches & magnifiques, & ſeroient d'un très bon goût, ſi elles n'y mettoient rien du leur; mais comme elles veulent toûjours encherir ſur les modes qui viennent de France, ces hors-d'œuvres gâtent toute la ſimetrie & le bon goût qui s'y trouveroit ſans cela. Je n'ai jamais vû tant de franges d'or, d'argent, & de ſoye, qu'il y en avoit ſur ces Dames; elles en paroiſſoient couvertes depuis la tête juſqu'aux pieds. Elles ont de fort beau linge, & des dentelles très fines.

Maniere des Anglois pour conſerver leurs vins.

La coûtume des Anglois eſt de tirer tous leurs vins de quelque païs qu'ils puiſſent être dans de petites bouteilles d'un verre épaïs, à col court, & qui ſont plus larges que hautes. Elles tiennent un peu plus des trois quarts de la pinte de Paris. Ils les bouchent ſoigneuſement avec des bouchons de liege, & de cette maniere

Ils conſervent leurs vins, & leurs autres liqueurs ſans craindre de les voir ſe gâter. Il faut qu'ils faſſent une grande conſommation de ces bouchons, puiſque je n'ai jamais vû de priſe Angloiſe dans laquelle il n'y eût de groſſes futailles remplies de bouchons. On les fait pour l'ordinaire beaucoup plus gros qu'il n'eſt neceſſaire pour remplir le trou du goulot. Pour les y faire entrer ſans les couper, il n'y a qu'à les faire boüillir dans l'eau, ils ſe reſſerrent par ce moyen tant qu'on veut, & quand on les a mis dans l'ouverture de la bouteille. Ils reprennent en ſechant leur volume & leur premiere groſſeur, & bouchent parfaitement le trou ſans crainte qu'ils en ſortent, parce qu'ils font un petit boulet en dedans en s'élargiſſant plus que le col de la bouteille, qui eſt toûjours un peu plus large au-deſſous du bourlet de l'entrée, qu'il ne l'eſt au commencement du trou. Lorſque toutes leurs bouteilles ſont remplies & bouchées, ils les arrangent les unes ſur les autres, comme on arrange les boulets de Canon dans un Arcenal: ce qui n'eſt pas un ornement indifferent pour leurs Celliers. 1700.

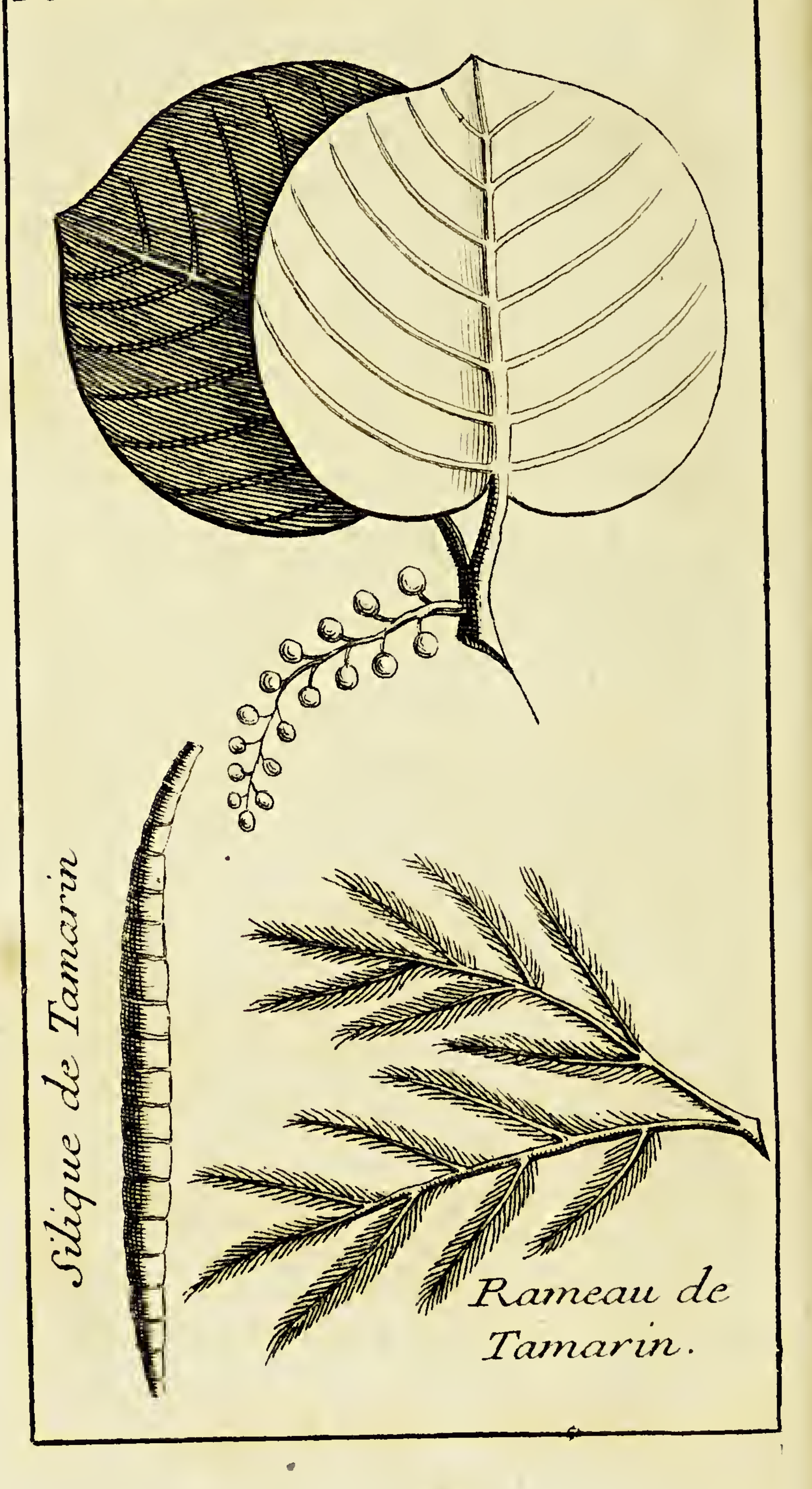
La Bierre qui leur vient d'Europe ou de la nouvelle Angleterre, ſur tout cette

1700. Bierre forte, qu'on appelle Momme, est renfermée dans de semblables bouteilles bouchées de la même maniere. Mais comme cette liqueur à une force extraordinaire, & qu'elle feroit sauter tous les bouchons du monde, on croise un fil d'archal sur le bouchon, & on l'attache en le tortillant au-dessous du bourlet du goulot de la bouteille. Leur Cidre d'Europe & de la Nouvelle Angleterre est renfermé de la même façon.

Cette maniere de boucher les bouteilles fait assez connoître la necessité d'avoir des tirebouchons: aussi tous les Anglois & Angloises en sont très-bien pourvûs, & en ont de fort propres, & de très-bien travaillez.

Force de la Bierre. Il est rare qu'on soit obligé de s'en servir pour déboucher les bouteilles de Momme: car cette liqueur est si forte qu'elle fait sauter en l'air les bouchons aussi-tôt qu'on a levé le fil d'archal qui étoit dessus.

Maniere d'accommoder la momme. Lorsqu'on la veut boire plus douce, & empêcher qu'elle ne donne à la tête d'une maniere aussi furieuse qu'ell a accoûtumé d'y donner, on y mêle autant d'eau que de Bierre, avec un peu de Sucre pour l'adoucir, & on la bat dans deux vases, pour bien mêler les deux li-


Raisinier du bord de la Mer.
Silique de Tamarin
Rameau de Tamarin.

queurs, & les faire mousser. Cela augmente sa quantité, & la rend plus agreable. 1700.

Il y a beaucoup de Tamarins dans tout le Quartier Anglois de Saint Christophle. On se sert de cet arbre pour orner les cours, & les entrées des maisons. Outre sa beauté, on prétend que son ombre est très-sain. Cet arbre vient assez grand, & étendu comme un parasol. Je ne sçai si cela lui est naturel, ou si l'art lui fait prendre cette figure. Son tronc est toûjours fort droit & rond, couvert d'une écorce brune, assez épaisse & tailladée fort près à près. Ses branches qui sont menuës, & en grand nombre, sont longues, & bien garnies de petites feüilles longues, étroites, assez fortes, & toûjours couplées, d'un verd un peu pâle. Le haut du tronc & les branches ont beaucoup de petites épines. Le cœur de l'arbre est gris, & assez tendre. Il porte deux fois l'année de petites fleurs d'un blanc sale, assez semblables aux fleurs d'oranges tout-à-fait ouvertes; elles ont une odeur fort douce, & fort agreable, un peu aromatique. Les siliques qui succedent à ces fleurs, viennent par bouquets. Elles sont vertes au commencement de la grosseur du petit doigt, & de quatre

Tamarin arbre. Sa description, & son usage.

1700. pouces ou environ de longueur. Elles deviennent brunes à meſure qu'elles meuriſſent. Elles ſont remplies d'une pulpe griſe, qui enveloppe de petits fruits à peu près comme des féves, aſſez tendres au commencement, de couleur violette, & d'un goût aigrelet, & fort agreable. On s'en ſert à ce qu'on dit beaucoup dans la Medecine.

Tamarins confits. On confit ces fruits ou tous entiers avec leurs ſiliques, bien avant qu'ils ſoient meurs, ou dépoüillez de leurs ſiliques, lorſqu'ils ſont meurs, mais avant qu'ils ſoient ſecs. De quelque maniere qu'on les faſſe confire, ils ſont très-agreables, lâchent le ventre, & fortifient en même-tems la poîtrine. C'eſt ainſi qu'en parle les Eſculapes de l'Amerique. Les Anglois uſent beaucoup de cette confiture ou eſpece de conſerve, parce qu'ils ſont ſujets à des débilitez d'eſtomac, qui ſont les ſuites de leur intemperance dans le boire & le manger.

Ils ont un ſoin tout particulier des grands chemins. Je n'en avois point vû juſqu'alors en ſi bon état, ſi bien entretenus, & ſi commodes. Ils ont raiſon d'en uſer ainſi : car eux auſſi bien que les François ne retournent guéres chez eux après avoir fait un repas chez leurs amis,

qu'il n'y paroiſſe ; de maniere qu'ils ne ſont plus en état de conduire leurs chevaux, qui auroient trop d'affaires s'ils étoient obligez de porter, ou de traîner leurs Maîtres, ſi les chemins étoient mauvais. 1700.

Après avoir parlé des maiſons des Anglois, il eſt juſte de dire un mot de la plus belle maiſon qui ait été dans les Iſles, & qui ſeroit encore, ſi un furieux tremblement de terre n'en eût ruïné la plus grande partie, & les Anglois le reſte. C'eſt celle de feu M. le Bailli de Poincy, ci-devant Gouverneur general des Iſles. On la nommoit le Château de la montagne, parce qu'elle étoit bâtie ſur une montagne à une lieüe & demi du Bourg. La ſituation ne pouvoit être plus belle, ni la vûë plus étenduë & plus diverſifiée. Le Pere du Tertre en a donné un deſſein dans ſon Hiſtoire, qui me ſervit à la reconnoître, quand j'en allai voir les reſtes qui ne ſont plus à preſent qu'un amas de ruïnes au milieu de pluſieurs terraſſes, qui marquoient la magnificence, les richeſſes, & le bon goût de celui qui avoit fait conſtruire ce bel édifice. J'y trouvai encore quelques grottes aſſez entieres, des baſſins dont on avoit enlevé le plomb, & les reſervoirs des eaux d'une fontaine,

Château du Bailli de Poincy.

1700. dont la ſource eſt à une demie lieüe plus haut dans la montagne.

Fontaine de la montagne.

J'allai voir cette ſource qui eſt l'unique qui ſoit dans tout ce quartier-là ; elle eſt aſſez abondante, & ſon eau pourroit être conduite juſqu'au Bourg, ſi on faiſoit la dépenſe d'un Aqueduc, ou de Canaux de plomb ou de Terre cuitte, pour la renfermer. En parcourant le bois aux environs de cette ſource, je remarquai beaucoup d'autres petites fontaines, dont les eaux ſe perdent dans les terres qui ſont toutes très-legeres, & fort ponceuſes. Il me parut qu'on pourroit aiſément raſſembler toutes ces petites ſources, & les joindres à la principale. Peut-être même qu'en cherchant au-deſſous de certaines éminences qui ſont aux environs, on pourroit trouver d'autres veines pour augmenter la principale ſource, & conduire le tout au Bourg qui en a grand beſoin, puiſqu'on n'y a d'autre eau que celle que l'on recuëille dans les cîternes, ou de quelques puits aſſez mauvais.

J'ai dit dans plus d'un endroit, que les richeſſes des Habitans conſiſtoient dans leurs Eſclaves. Ce ſont leurs bras, ſans leſquels les terres demeureroient en frîche : car il ne faut pas ſonger de trouver des gens de journée comme en Eu-

rope, on ne sçait ce que c'eſt; il faut avoir des Eſclaves, ou des Engagez, ſi on veut faire valoir ſon bien. De ſorte que l'Habitant qui a un plus grand nombre d'Eſclaves eſt le plus en état de faire une fortune conſiderable. 1700.

Les Anglois nous ſurpaſſent infiniment en ce point. Ils ont des Negres tant qu'ils veulent, & à bon marché. Un Negre piece d'Inde, c'eſt-à-dire, de dix-huit à vingt ans, bien fait, robuſte, & ſans défaut, ne leur revient jamais qu'à cent ou ſix vingt écus.

Facilitez des Anglois pour avoir des Negres.

Il y a des Compagnies en Angleterre comme en France, qui ſeules ont le pouvoir de trafiquer des Negres ſur les côtes d'Afrique, de les apporter à l'Amerique, & d'empêcher les autres Anglois de faire ce commerce ſans leur permiſſion. Mais cela n'empêche pas que les Anglois n'aillent traiter ſur la côte d'Afrique, ſauf à eux d'avoir aſſez de force pour ſe défendre contre les Vaiſſeaux des Compagnies, qui ont droit de les prendre, & ils ſont d'auſſi bonne priſe, que s'ils étoient ennemis de la Nation.

Vaiſſeaux appellez Interloppes.

Ces Vaiſſeaux pour cette raiſon ſont toûjours biens armez. On les appelle Interloppes. Quand ils ont fait leur traite en Guinée, ils viennent vendre leurs Ne-

1700. gres aux Isles, avec toute la précaution que doivent prendre des gens qui craignent d'être pris & confisquez, soit qu'on les prenne à la mer, soit qu'on les surprenne en débarquant leurs Negres. Quelques gens m'ont assûré, que les Negres ne peuvent plus être saisis, ni confisquez, quand ils ont une fois passé les cinquante pas que les Princes se reservent tout autour des Isles, & même qu'on ne peut inquiéter ceux qui les ont achetez. Je ne donne pas ceci comme fort certain, quoique je l'aye appris de quelques Anglois. Ce seroit une chose fort commode, mais les François n'en joüissent point. Quoiqu'il en soit, les Interloppes sont toûjours fort sur leurs gardes; comme ils ont tout à craindre, ils ne se laissent approcher d'aucun Bâtiment, àmoins qu'il ne fasse le signal de reconnoissance, dont leurs Agens sont convenus, & dont ils ont soin de les instruire: car ils le changent à tous les voïages, de peur de surprise. Les Interloppes donnent leurs Negres à meilleur marché que les Compagnies. Cela fait qu'on achete d'eux plus volontiers, quoiqu'on se mette aux risques de perdre ce qu'on a acheté, & d'essuyer des procès. Cependant comme il y a remede à tout

excepté à la mort, & qu'on trouve le moïen d'apprivoiſer les animaux les plus farouches, les Anglois qui ſont très habiles gens, ont humaniſé les Commis de leurs Compagnies ; & les François qui ſe piquent d'imiter tout ce qu'ils voyent faire aux autres, ont rendu la plûpart des Commis de leurs Compagnies les gens les plus traitables & les plus honnêtes qui ſoient au monde. On s'accommode avec eux, & tout le monde eſt content, excepté les Intereſſez des Compagnies; mais c'eſt leur faute. Il eſt vrai que les Commis pour ſe conſerver dans leurs Emplois avec un air de fidelité à toute épreuve, font de temps en temps quelque capture; & c'eſt en cela qu'on remarque leur prudence, car ils ne ſurprennent jamais que les plus mauvais Negres, & les rebuts dont on ne ſoucie pas fort d'être privé, ſans que les Bâtimens, ou ceux qui les conduiſent, ou ceux qui ont acheté les Negres, ſoient jamais ſaiſis ni reconnus. 1700.

Maniere dont les Anglois traitent leurs Negres.

C'eſt cette facilité que les Anglois ont d'avoir des Negres, qui fait qu'ils les ménagent fort peu, & qu'ils les traitent preſque auſſi durement que les Portugais. La plûpart leur donnent le Samedi, c'eſt-à-dire, que le travail qu'ils font ce jour-là, eſt pour eux, & doit les entretenir de

1700. vivres & de vêtemens, sans que le Maître se mette en peine d'autre chose que de les bien faire travailler.

Les Anglois ne baptisent point leurs esclaves, soit par negligence, ou par quelque autre motif : ils ne se mettent point en peine de leur faire connoître le vrai Dieu, & les laissent vivre dans la même Religion où ils les trouvent, soit Mahometisme, soit Idolâtrie.

Raisons des Ministres pour ne pas baptiser les Negres.

Leurs Ministres, avec qui j'ai souvent eu occasion de m'entretenir sur ce point, disent pour excuse, qu'il est indigne d'un Chrétien, de tenir dans l'esclavage son frere en Christ, c'est ainsi qu'ils s'expliquent. Mais ne peut-on pas dire qu'il est encore plus indigne d'un Chrétien, de ne pas procurer à des ames rachetées du Sang de Jesus-Christ, la connoissance d'un Dieu à qui ils sont redevables de tout ce qu'ils sont ? Je laisse cela au jugement des Lecteurs. Cependant ces raisons n'ont point de lieu chez eux, quand ils peuvent prendre de nos Negres. Ils sçavent fort bien qu'ils sont Chrétiens : ils les voyent faire à leur yeux les exercices de leur Religion, & en porter les marque autant qu'ils peuvent. Ils ne sçauroient douter qu'ils ne soient leurs freres en Christ, & cela ne les empêchent nul-

lement de les tenir dans l'esclavage, & de 1700.
les traiter tout comme ceux qu'ils ne regardent pas comme leurs freres. De répondre, comme ils font, qu'ils peuvent bien les tenir esclaves, puisque les François, les Espagnols & les Portugais s'en sont servis en la même qualité après les avoir baptisez, c'est une mauvaise consequence; car si les François font mal de s'en servir comme esclaves après les avoir fait Chrétiens, ils font encore plus mal que les François, en les retenant comme tels, leur conscience ne leur permettant pas de le faire, lorsque par le Baptême ils les reconnissent comme leurs freres en Christ. Si au contraire les François font bien de les baptiser, pourquoi ne les imitent-ils pas? Il faut qu'ils conviennent qu'ils n'ont que de mauvaises excuses pour colorer leur peu de Religion, & la negligence de leurs Ministres.

Ce sont ces manieres si éloignées des maximes que Saint Paul inculquoit avec tant de soin & de force aux Chrétiens, qui ont obligé un grand nombre de Negres François de se cantonner dans les bois & les montagnes de Saint Christophle, après que leurs Maîtres en furent chassez, & de s'y maintenir jusqu'à ce que nos Flibustiers ayent été en état de

1700. les aller chercher. On en a trouvé encore après la Paix de Risvvick, & le rétablissement des François dans cette Isle, qui s'étoient maintenus dans les bois & sur le sommet des montagnes, & qui sont revenus trouver leurs Maîtres quand ils les ont vûs en possession de leurs biens. Ces exemples de fidelité ne peuvent s'attribuer qu'à l'instruction dans la Foi que ces pauvres gens avoient reçûë de leurs Maîtres, & à la crainte qu'ils avoient de la perdre, en vivant sous des Maîtres qui se mettent si peu en peine du salut de leurs Domestiques.

Je dois rendre cette justice aux Hollandois, que s'ils ne font pas baptiser leurs esclaves, ils ont du moins soin de les entretenir dans la Religion Chrétienne quand ils sçavent qu'ils l'ont embrassée. J'ai été prié par des personnes de considération de cette Nation, en passant dans les lieux où ils étoient établis, de confesser leurs Negres Chrétiens, de les instruire, & de les fortifier dans la Foi qu'ils avoient reçûë au Baptême. J'ai sçû par ces mêmes esclaves que leurs Maîtres avoient un soin très-particulier qu'ils fissent leurs prieres soir & matin, & qu'ils s'approchassent des Sacremens quand ils pouvoient leur en trouver l'occasion,

ſans avoir jamais fait la moindre démarche, ou pour leur faire changer de Religion, ou pour leur en donner le moindre éloignement. 1700.

CHAPITRE II.

L'Auteur part de Saint Chriſtophle. Deſcription de l'Iſle de Sainte Croix.

NOus partîmes de Saint Chriſtophle dans le Vaiſſeau du Capitaine Trebuchet le 15. Decembre ſur le ſoir. Nous vîmes un peu l'Iſle de Saint Euſtache, la nuit nous la cacha bien-tôt, auſſi-bien que celle de Saba qui n'en eſt pas éloignée. Nous découvrîmes Sainte Croix le 17. au matin, & en même temps nous fûmes ſurpris d'un calme ſi profond, que nous demeurâmes deux jours ſans preſque changer de place. Nous paſſâmes ce tems ennuyeux à prendre des Requiens. Je croi qu'ils tenoient quelque aſſemblée en ce lieu-là, car il eſt impoſſible d'en voir un plus grand nombre. Le fond de la mer depuis Saba juſqu'à Sainte Croix eſt d'un ſable tout blanc; & quoiqu'il ſoit três profond, cette couleur l'approche tellement, qu'il ſemble qu'on y ail-

Pêche de Requiens.

1700. le toucher avec la main. C'étoit sur ce beau fond que nous voyions promener ces poissons carnaciers. Le premier que nous prîmes étoit une femelle qui avoit cinq petits dans le ventre : ils avoient environ deux pieds & demi de long : les dents leur viennent avant de naître. De vingt-cinq à trente personnes que nous étions dans le Vaisseau, pas une n'en avoit de si belles & en si grand nombre. Nous ne laissâmes de les manger, après les avoir tenus une journée dans une grande baille ou cuve pleine d'eau de mer pour les faire dégorger. Pour ce qui est de la mere, elle étoit trop dure ; elle nous servit à regaler les autres Requiens, & à couvrir nôtre hameçon. Les Matelots prirent seulement quelques pieces sous le ventre, qui est toûjours le plus gras & le plus tendre. Nous eûmes le plaisir d'en prendre un grand nombre ; & comme nous ne sçavions qu'en faire, nous nous en divertissions en differentes manieres.

Nous attachâmes un baril bien bouché & bien lié à la queüe d'un que nous tenions suspendu ; & après lui avoir coupé un aîleron, nous passâmes une corde au dessous des oüies pour décrocher l'hameçon, & quand il fut décroché, nous filâmes la corde dont un des bouts étoit

attaché au Vaisseau, afin que le poisson pût s'enfuir. Il le fit de toutes ses forces dès qu'il se sentit libre; mais le baril qu'il avoit à la queüe l'incommodoit furieusement, & l'empêchoit de courir, & d'ailleurs il lui manquoit un aîleron. C'étoit un plaisir de voir les mouvemens qu'il se donnoit pour se débarrasser de cet importun compagnon. Il plongeoit, il s'enfonçoit; mais le baril le retiroit toûjours en haut, & l'empêchoit de faire ce qu'il auroit voulu pour se sauver & se défendre contre ses confreres, qui attirez par le sang qui sortoit de sa blessure, le mirent enfin en pieces, & le dévorerent. Nous en fîmes ainsi mourir plusieurs à qui nous nous contentions de couper la queüe, ou un aîleron avant de les décrocher, étant bien assûrez que les autres les expediroient bien vîte. 1700.

Les courans nous porterent enfin si près de Sainte Croix, que nous fûmes obligez de moüiller. Nous étions vis-à-vis de la riviere Salée, où étoit ci-devant le principal Etablissement de la Colonie, environ à demie lieüe de terre. Je priai nôtre Capitaine de nous prêter sa Chaloupe pour y aller chercher un Cochon maron: il le fit d'assez bonne grace. Je menai avec moi nos deux Negres. Trois

1700. de nos passagers, qui étoient des Flibustiers de Saint Domingue, s'y embarquerent avec quatre Matelots & le Pilote. Nous avions des armes & bonne provision de pain & de vin. Le P. Cabasson vit bien que nous coucherions à terre, & me jetta mon hamac comme nous débordions du Vaisseau. Nous entrâmes dans la riviere Salée environ un quart de lieüe, & mîmes à terre vis-à-vis des murs d'une Sucrerie qu'on auroit pû rétablir à peu de frais. Après avoir amarré nôtre Chaloupe, & laissé un des Matelots & un Negre armez pour la garder, & faire un ajoupa & du feu, nous nous mîmes à chasser. Nous tuâmes d'abord un Veau d'environ six mois, gras à pleine peau. Sa mere qui n'en fut pas contente vint sur nous la tête baissée, & se fit tuer par compagnie. Nous l'envoyâmes sur le champ au Vaisseau, avec la moitié du Veau, pour réjoüir nôtre Capitaine, en cas qu'il fût en état d'entendre raison. La Chaloupe nous rapporta un cinquiéme Matelot & deux passagers, & le P. Cabasson me fit dire de l'envoyer chercher le lendemain au point du jour. Jamais je ne me suis trouvé à chasse plus abondante, le Parc de Versailles n'étoit rien en comparaison. Nous tuâmes en moins d'une

ne lieüe de païs ſept Sangliers & autant de Marcaſſins ; des Cocqs & des Poules communes qui étoient devenuës ſauvages, & qu'à cauſe de cela nous appellions des Gelinotes , & des Cocqs de bruyere , des Pigeons , des Ramiers & des Cabrittes , tant que nous en voulûmes. Nous fîmes grand feu , grand boucan , & grande chere toute la nuit , & le plaiſir que nous avions ne nous permit gueres de dormir : à quoi il faut ajoûter que la compagnie importune des Mouſtiques & des Maringoins fit des merveilles pour nous en empêcher. Je ne laiſſai pas de dormir quelques heures empaqueté dans mon hamac. 1700.

Dès le point du jour nôtre Capitaine tira un coup de Canon pour nous appeller à bord. On lui répondit avec neuf ou dix coups de fuſil , & nous envoyâmes la Chaloupe conduite par trois Flibuſtiers & nos deux Negres chargée de viande , avec ordre de lui dire de faire piler du ſel , & que nous lui envoirions ſa proviſion pour tout ſon voïage. Comme il faiſoit calme tout plat , il prit aſſez bien ce qu'on lui dit. Le P. Cabaſſon vint paſſer la journée avec nous. Nous fûmes viſiter les triſtes reſtes de nôtre Etabliſſement. Les halliers couvroient déja preſque toutes

1700. les murailles. En verité c'est une chose criante d'avoir détruit une si belle Colonie pour un vil interêt, & d'avoir reduit à la mendicité quantité de bons Habitans qui étoient fort bien accommodez dans cette Isle, qui à la reserve de l'eau qui y est assez rare en bien des endroits, nous parut un lieu charmant. C'est un terrain presque uni : il n'y a que des collines, ou pour parler le langage des Isles, il n'y a des mornes que vers le milieu de l'Isle : les pentes en sont douces : ils sont couverts des plus beaux arbres du monde. Les Acajous, les bois d'Inde, les Acomas, les Balatas, les bois rouges de toutes les sortes y sont en abondance. Nous vîmes encore de très-belles Cannes malgré les ravages que les Cochons & les autres bestiaux y font. Il y a des Orangers & des Citronniers en quantité. Nous y trouvâmes encore du Manioc, & des Patates excellentes. Nous vîmes la mer de la Cabesterre de toutes les collines où nous montâmes, ce qui me fit conjecturer qu'il n'y avoit gueres que trois lieües d'une mer à l'autre dans l'endroit où nous étions. On nous dit que c'étoit le plus étroit de l'Isle. La partie qui est à l'Est est plus large. Quant à la longueur, autant qu'on en peut juger à la vûë en la

Description de Sainte Croix.

côtoyant comme nous fîmes, elle peut 1700.
avoir dix à douze lieües de longueur. Nôtre Capitaine nous assûra qu'elle étoit à dix-huit degrez quinze minutes de latitude Nord. Quant à la longitude, elle est environ à trente lieües sous le vent de Saint Christophle, huit lieües de Port Ric, six lieües de l'Isle à Crabes ou Boriquen, & cinq lieües de Saint Thomas. Il n'y a presentement qu'à sçavoir au juste la longitude de Saint Christophle, ou de quelqu'une de ces autres Isles, & on aura dans le moment celle de Sainte Croix.

Le P. Cabasson s'en retourna coucher à bord. Le lendemain matin le Pilote nous ayant dit qu'il y avoit apparence de vent, nous déjeûnâmes & retournâmes au Vaisseau chargez de grosse viande, de gibier & de fruits, plus que nous n'en pouvions consumer en quinze jours. Le vent s'étant levé sur le midi, nous levâmes l'ancre, & courûmes de l'avant assez bien jusqu'au Coffre à mort que les Espagnols appellent *Bomba d'Infierno*. C'est un Islet environ vers le milieu de la longueur de Port Ric, qui a presque une lieüe de long. Le calme nous reprit en cet endroit; mais les courans qui portoient au Nord-Oüest, nous poussè-

Coffre à mort.

1700. rent dans le Détroit qui est entre Port Ric & Saint Domingue. Nous vîmes le jour de Noël les trois Rochers ou petites Isles qui sont au commencement de ce passage. On les nomme la Mone, la Monique & Zachée. Comme je n'étois pas present quand on leur a imposé ces noms, on me dispensera d'en dire la raison. Nous doublâmes la pointe de l'Engano le jour de Saint Estienne. Nous commençâmes sur le soir à trouver du vent, qui par sa fraîcheur nous fit esperer de finir bien-tôt cet ennuïeux voïage. Mais nôtre petit Capitaine & son Pilote, aussi ivrognes l'un que l'autre, & pour le moins aussi ignorans, n'eurent pas plûtôt fait cinquante-cinq ou soixante lieües au delà de ce Cap, qu'ils se mirent en tête qu'ils avoient dépassé le Cap François, & jettoient l'un sur l'autre la cause de cette erreur d'une maniere si vive, qu'ils furent vingt fois prêts à en venir aux mains. Les Flibustiers que nous avions à bord, & les Matelots du Navire se moquoient de ces deux habiles Pilotes, & ne travailloient point du tout à les mettre d'accord : au contraire ils flatoient le Capinaine sur la justesse de son estime, ce qui le mettoit de si bonne humeur, qu'il faisoit aussi-tôt percer

La Mone, la Monique & Zachée.

les meilleures pieces de vin, & faisoit boire tout son monde comme à des nôces. Cependant la contestation croissant, il resolut de virer de bord, & de remonter au vent pour chercher le Cap, se faisant plus de soixante lieües de l'avant de son Navire, qu'il disoit être un très-excellent voilier, quoique dans la verité ce fût la plus mauvaise charrette, & la plus mal attelée qui fût peut-être jamais sortie de Bordeaux. Comme je vis que cette mauvaise manœuvre nous feroit perdre bien du temps, je cherchai le moment de le trouver un peu raisonnable; & l'ayant trouvé, je le persuadai de ne point changer de route. Il me promit de suivre mon conseil, & le fit. Le lendemain au soir nous vîmes Monte Christo. C'est une grosse montagne fort remarquable, & une marque assûrée pour trouver le Cap. Cette découverte réjoüit tout le monde. Comme il étoit tard, on mit à la cappe toute la nuit. Le matin nous nous trouvâmes en calme. Le vent étant revenu, nous fîmes servir nos voiles, & nous entrâmes dans le Port du Cap François à une demie-heure de nuit. Les Pilotes Côtiers s'étoient rendus à bord un peu après midi; & nôtre Capitaine n'ayant plus rien à faire, se mit à

1700.

Monte Christo.

1700. boire mieux qu'il n'avoit encore fait, & fit si bien les honneurs de son Vaisseau, qu'on ne l'avoit point encore vû si ivre. Les Pilotes Côtiers n'étoient gueres plus raisonnables ; de sorte que nous nous vîmes cent fois prêts à nous briser contre les rochers sous leur conduite.

Il étoit si tard quand on eût achevé d'amarrer le Vaisseau, que nous resolûmes de coucher à bord. Nous eûmes tout le loisir de nous en repentir ; car tant que la nuit dura, le Vaisseau fut toûjours plein de gens qui se succedoient les uns aux autres, pour demander des nouvelles, ou plûtôt pour boire. Nôtre Capitaine faisoit merveille : il sembloit à la fin qu'il se desenivroit à force de boire. Il buvoit à tous venans, & ses Matelots suivoient parfaitement bien son exemple, le tout aux dépens de la Cargaison, ou de ceux qui la devoient acheter, qui achetent le plus souvent autant d'eau que de vin, car on a soin de tenir toûjours les futailles pleines, & la plus grande faveur qu'on puisse esperer de ces sortes de gens, est qu'ils les remplissent d'eau douce, car souvent ils ne se donnent pas la peine d'en chercher d'autre que celle de la mer, sans s'embarrasser qu'elle gâte absolument le vin dans lequel on la met.


L'ISLE ST. DOMINGUE
OU
ESPAGNOLE
Découverte en 1492. par les Espagnole.
Echelle
Vingt Lieues de Marines
LA GRANDE MER DU NORT
Les Isles des Caiquos
Isles prenez garde a vous
Isle Coma
Isle Manegua Maiaguana Maiguana. Maiaguana et Amaguana.
Isles de Caiquos
les Isles Amana Aumane et Amrania
le Mouchoir Quarré ou l'Ouvre l'Oeil Banc de Sable et Roches sous l'Eau
Isle del Viejo Concina
Isle Linage
Isle Hinagua ou Ynagua
Isle de la Tortue
ISLE DE CUBA ou HAVANE
Debouchement des Caiquos
Monte Christo
Port Platt
Ste Isabelle
Cap François
Cap Cabron
Cap de S. Raphael ou de Samana dit de la Flechas
QUARTIER DU NORT
St. jago de los Cavalleros
Isles Gonaives
ISLE ST. DOMINGUE, OU ESPAGNOLE
Cotuy
Conception de la Vega
Corail
Morne du Diable
Cayemittes Isle
Isle de Guanabes
Cul de Sac
Bourg du Cul de Sac
Lac Logon qui a flus et Reflus et qui abonde en Poisson de Mer Caymans et Requins
ST. DOMINGO ou ST. DOMINIQUE
Seibo
Hibonne
Cap de l'Engano ou de l'Espada
Isle Zacheo
Isle Mona
Isle Monica
Isle Saona le rendévous des Flottes
Cap Roxo
QUARTIER DU SUD
Petit Grand Goave
Cap Dame marie
Cap Tibhuron
Pointe de Bacou
Isle a Vache deserte ou Ybaca
le Petit Trou
Cap Mongon ou Alta Vela
Bornes des François et des
Cap Lobos ou Beata
Isle Beata
Isles des Freres
Isle Alta Vela
Baye D'Ocoa
Pointe de Nizao
Pointe de Comedo
Bourg d'as
Nord
GOLFE DE MEXIQUE
1. La Porte.
2. Latalaye.
3. Petit fond.
4. Bac de l'Artibonite.

CHAPITRE III.

Histoire abregé de l'Isle de Saint Domingue.

L'Isle de Saint Domingue ou de Saint Dominique, qu'il ne faut pas confondre avec une des Antisles, habitée par les Caraïbes, appellée la Dominique, la Domenica, ou l'Isle de Dimanche, parce qu'elle fut découverte à un pareil jour, est située entre le dix septiéme & demi & le vingtiéme degré de latitude septentrionale. Elle fut découverte par Christophle Colomb dans son premier voïage en 1492. ses anciens Habitans la nommoient Ayti. Colomb la nomma d'abord Hispaniola, c'est-à-dire, la petite Espagne; on l'a quelquefois nommée Isabelle, à cause de la Reine d'Espagne, qui portoit ce nom. Mais sa Ville Capitale ayant été bâtie en 1494. & nommée Saint Dominique ou Domingue, ce nom s'est étendu à toute l'Isle, & on ne l'appelle point autrement chez les Nations qui y sont établies, & parmi toutes celles qui y trafiquent, ou qui la mettent dans leurs Cartes.

Raison du nom de Saint Domingue.

1701. Cette Isle à qui on donne quatre cent lieües de tour, en la mesurant de pointe en pointe, & près de six cent, si on mesure les contours des Ances, des Bayes, & des Culs-de-Sacs, étoit partagée anciennement en cinq Royaumes, qui avoient chacun leur Cacique ou Souverain.

Ancienne division de S. Domingue.

Celui où aborda Colomb en venant des Isles Lucayes, qu'il avoit reconnu d'abord, & qui étoit à la bande du Nord & à l'Est de Monte Christo, se nommoit Marien. Il y fit un petit Fort de bois qu'il nomma la Navidad, & y laissa trente hommes, avec un Commandant, pendant qu'il retourna en Espagne porter la nouvelle de sa découverte. Mais ces hommes s'étant mal comportez avec les Indiens, les pillant, enlevant leurs femmes, & leur faisant d'autres injustices, ceux-ci trouverent moyen de les faire mourir, & brûlerent le Fort: de sorte que Colomb fut obligé à son retour l'année suivante 1493. de bâtir une Ville plus forte qu'il nomma Isabelle, au bord d'une riviere, & dans un endroit plus sûr & plus commode pour l'abord des Vaisseaux. Ce ne fut qu'en l'année 1494. qu'il bâtit la Ville de Saint Domingue, & plusieurs autres, dont il

ne reſte plus que trois ou quatre extrê- 1701.
mement déchûës de l'état où elles étoient autrefois, & qu'on doit regarder plûtôt comme des Bourgs, que comme des Villes, telles que ſont San Jague de los Cavalleros, la Conception, Zeibo, As, Saint Jean de Gonave, &c.

Le Royaume qui étoit à la tête de l'Iſle vers l'Eſt ſe nommoit Higuei, celui de l'Oueſt Xaragua, celui du Midi Maguana, & celui qui étoit au centre de l'Iſle, Magua. Il y a long-tems que ces diviſions & ces noms ne ſubſiſtent plus. Tout ce grand païs étoit une fourmiliere de peuples, dont les Eſpagnols virent bien-tôt la fin, par les cruautez qu'ils exercerent ſur eux, par les travaux dont ils les ſurchargerent, & ſur tout par celui des mines, où ils firent périr en très-peu de tems tous les Habitans de cette Iſle, & des autres qui en ſont voiſines, de ſorte qu'au rapport de Dom Barthelemy de las Caſas Religieux de nôtre Ordre, & Evêque de Chiappa, ils ont dépeuplé en moins de quarante ans non-ſeulement les Iſles de Port-Ric, de Saint Domingue, de Couve, de la Jamaïque, & les petites Iſles des environs, mais encore la plus grande partie de la terre ferme qu'ils avoient découverte & conquiſe.

1701. On ne connoît point de païs au monde de plus abondant que cette Isle, la terre y est d'une fecondité admirable, grasse, profonde, & dans une position à ne cesser jamais de produire tout ce qu'on peut desirer. On trouve dans les Forêts des arbres de toutes les especes, d'une hauteur, & d'une grosseur surprenante. Les fruits y sont plus gros, mieux nourris, plus succulens que dans les autres Isles. On y voit des savannes ou prairies naturelles, d'une étenduë prodigieuse, qui nourrissent des millions de Bœufs, de Chevaux, & de Cochons sauvages, dont on est redevable aux Espagnols, qui en ont apporté les especes d'Europe. Il y a peu de païs au monde où l'on trouve de plus belles, de plus grandes rivieres, en pareil nombre, & aussi poissonneuses. Il y a des mines d'or, d'argent, & de cuivre, qui ont été autrefois très-abondantes, & qui rendroient encore beaucoup si elles étoient travaillées; mais la foiblesse des Espagnols, qui leur fait toûjours craindre, que les autres Européens ne les chassent absolument du païs, les oblige à cacher avec soin celles qui sont dans leurs Quartiers; de sorte qu'ils possedent des tresors sans oser sans servir, & laissent en friche des terres immenses, qui

Fertilité de Saint Domingue.

pourroient entretenir, & même enrichir des millions de personnes plus intelligentes, & plus laborieuses qu'ils ne sont. 1701.

Il est vrai que le païs étoit assez bien cultivé dans les commencemens qu'ils le découvrirent, ce que je dirai ci-après en parlant du fond de l'Isle à Vache en sera une preuve; mais la découverte de la terre ferme, & les richesses qu'ils y trouverent y attirerent bien-tôt les Habitans de Saint Domingue. Ceux qui demeuroient à l'Ouest furent les premiers à quitter leurs Habitations pour courir au Mexique, prendre part à la fortune de leurs compatriotes, & les aider à pénétrer dans ces riches païs; de sorte qu'il n'y eût que la partie de l'Est & les environs de la Ville de Saint Domingue qui demeurerent peuplez, parce qu'étant sous les yeux du President qui residoit en cette Ville avec une autorité aussi étenduë, & aussi absoluë que celle d'un Vice-Roi, il empêchoit, pour bien des raisons, dans lesquelles je ne dois pas entrer, que ses Peuples ne l'abandonnassent, & ne se retirassent dans des païs qui ne devoient pas être de sa Jurisdiction. On peut donc regarder la découverte du Mexique & du Perou, com-

Causes de l'aband n de Saint Domingue.

1701. me la premiere, & peut-être la principale cause du dépeuplement de l'Isle de Saint Domingue.

La seconde cause a été la mort des Indiens. Les Espagnols seuls n'étoient pas capables de cultiver leurs terres, & ils n'avoient point encore des Esclaves d'Afrique, dont les Portugais ont été les premiers à se servir, & à en établir le commerce & la vente. Mais ce qui les a obligez enfin à abandonner absolument la plus grande partie de cette Isle, & sur tout la partie de l'Ouest, ou pour parler plus juste, la grande moitié du païs, en la prenant depuis Monte Christo jusqu'au Cap Mongon, où jusqu'à celui de la Beate, sont les descentes & les pillages continuels que les Européens ennemis des Espagnols, ou jaloux de leur fortune, faisoient tous les jours sur leurs côtes, d'où ils les chasserent, & pénétrerent jusques dans le cœur de ce païs, qui devint ainsi la proïe des François & des Anglois pendant un grand nombre d'années, sans pourtant qu'aucun de ces Peuples s'avisât d'y établir une demeure fixe.

Il est vrai que plusieurs de ces Peuples qui étoient venus dans le nouveau monde, pour y faire la course, & partager avec les Espagnols ce qu'ils avoient ôté

aux Indiens, ayant perdu leurs Bâtimens, 1701.
& s'étant sauvez à terre, se mirent à tuer des Bœufs, & des Cochons sauvages d'abord pour s'entretenir, en attendant qu'il passât quelque Vaisseau, sur lequel ils pussent se rembarquer, & ensuite pour amasser les peaux des Bœufs qu'ils tuoient, dont ils commencerent à faire un trafic avantageux avec les Vaisseaux qui venoient exprès à la côte, pour se charger de ces cuirs, & qui leur donnoient en échange toutes les provisions dont ils avoient besoin.

Cette vie libertine qui ne laissoit pas d'avoir des charmes malgré les incommoditez dont elle étoit accompagnée attira en peu d'années bien des François & des Anglois à la côte, soit qu'ils fussent en Guerre ou en Paix en Europe, ils étoient amis dès qu'ils mettoient le pied dans cette Isle, & ne connoissoient plus d'autres ennemis que les Espagnols, qui de leur côté n'épargnoient rien pour les détruire, & qui ne leur faisoient point de quartier quand ils se trouvoient les plus forts; mais aussi qui n'en avoient point à esperer, lorsqu'ils tomboient entre les mains de ces Chasseurs, qu'on nomma dans la suite Boucaniers du nom des Ajoupas ou Boucans, où ils se re-

1701. tiroient pour passer la nuit, & les mauvais tems qui ne leur permettoient pas d'aller à la chasse, ou dont ils se servoient pour secher & fumer les chairs qu'ils vouloient conserver, qu'on appelle viandes boucannées.

Tels ont été les premiers Européens qui se sont établis à Saint Domingue après les Espagnols; mais il n'est pas possible de fixer précisement l'année que les François & les Anglois ont commencé à s'y retirer, ou en se sauvant des naufrages, ou en y allant exprès, & s'y dégradant, pour me servir de leurs termes, dans le dessein de chasser les Bœufs sauvages, & faire des cuirs.

Premieres découvertes des François.

Tout le monde sçait que les François ont été les premiers qui ont fait des découvertes en Amerique presque aussi-tôt que les Espagnols en eurent ouvert le chemin aux autres Nations. Sans parler du Capitaine Thomas Aubert, que le Roi Loüis XII. envoya pour découvrir l'Amerique Septentrionale en 1504. & qui en effet, découvrit la côte de la Caroline & de Canada, depuis cette année-là jusques en 1508. il est constant que Jean Verassano Florentin fut envoyé en 1524. par François I. pour continuer les découvertes qui avoient été commencées sous son

Prédeceſſeur. Il découvrit en effet, & prit poſſeſſion au nom du Roi, de toutes ces vaſtes Provinces qui ſont au Nord du Golphe du Mexique, que nous connoiſſons aujourd'hui ſous le nom de la Loüiſiane, & de la Floride, & de celles qu'on nomme à preſent la Caroline, la Virginie, la nouvelle Angleterre, le Canada, en un mot tout ce qui ſe rencontre depuis le 25. dégré de latitude Septentrionale juſqu'au 54. & en longitude depuis le 225. juſqu'au 330. 1701.

Mais les longues Guerres que la France eut à ſoûtenir, tantôt avec les Etrangers, & tantôt avec les Hérétiques, qui s'éleverent dans ſon ſein, empêcherent qu'elle ne pût profiter de ces grandes découvertes, & s'établir dans ces beaux païs, ou du moins ſoûtenir les établiſſemens qu'elle y avoit commencez, ainſi que je l'ai fait voir dans la Préface de ma premiere partie; mais elle n'empêcha pas ſes Sujets d'armer en courſe, & d'aller faire le dégât, & piller les ennemis de leur patrie, & de leur Roi. Outre la gloire de venger leur Nation, ils y trouvoient encore des avantages conſiderables, & la France y en trouvoit auſſi de très-grands par l'argent, & les marchandiſes précieuſes qu'ils y répandoient à leurs retours.

1701. Enfin le nombre de ces Chasseurs ou Boucaniers, s'étant beaucoup augmenté, quelques-uns jugerent à propos de se retirer sur l'Isle de la Tortue, afin d'avoir une retraite au cas qu'ils vinssent à être poussez trop vivement par les Espagnols. Et aussi afin que leurs Magasins de cuirs & autres marchandises fussent en sûreté. Plusieurs d'entr'eux se mirent à défrîcher cette Isle déserte & inhabitée, & y planterent du tabac, dont ils faisoient un negoce d'autant plus considerable avec les Vaisseaux qui venoient trafiquer avec eux, que ce tabac étoit exquis, & égaloit celui de Verine, qui est le plus excellent. Cette marchandise, & cette retraite, qui paroissoit assez assûrée, ayant encore augmenté considerablement le nombre des Boucaniers, fit craindre aux Espagnols qu'ils ne les chassassent enfin entierementde la grande terre, c'est ainsi qu'on nomme Saint Domingue, par rapport à l'Isle de la Tortue; de sorte que l'Admiral de l'armée navale d'Espagne eut ordre de détruire cette retraite des Boucaniers, qu'ils appelloient des voleurs, & de les passer tous au fil de l'épée. C'est ce qu'il executa en 1638. Comme ils n'avoient encore à la Tortuë ni Forteresse, ni Gou-

vernement reglé, il fut facile à cet Admiral, qui avoit des Troupes nombreuses & aguerries, de surprendre des gens sans Chef, écartez les uns des autres dans les défrîchez qu'ils avoient faits dans l'Isle, & dont le plus grand nombre, les plus braves, & les plus aguerris étoient à la grande terre occupez à la Chasse, & à faire secher leurs cuirs ; tout cela donna un avantage si considerable aux Espagnols sur ceux qui étoient restez dans l'isle de la Tortuë, qu'ils firent un massacre general de tous ceux qui tomberent entre leurs mains, & eurent encore la cruauté de faire pendre contre le droit des gens ceux qui vinrent implorer leur misericorde, en offrant de se retirer en Europe. Ces manieres inhumaines qui furent sçûës de ceux qui restoient, les obligerent de se retirer dans les lieux du plus difficile accès, & de s'y tenir cachez ; & lorsque les Espagnols après avoir fait le dégât par tout où ils pûrent pénétrer, se furent retirez, ceux qui s'étoient sauvez passerent à la grande terre, chercherent leurs compagnons, & s'étant rassemblez au nombre de trois cent, ils retournerent à la Tortuë, où ils choisirent pour leur Chef un Anglois, qui faisoit depuis long-tems le métier de

1701.

Les Espagnols surprennent la Tortüe & la ravagent.

1701. Boucanier, en qui ils avoient remarqué de la prudence, & de la valeur.

Cependant le Commandeur de Poincy étant arrivé à Saint Christophle au mois de Février 1639. avec la qualité de Lieutenant general de toutes les Isles de l'Amerique, fut averti de ce qui se passoit à la Tortuë. Il crut que cette occasion lui venoit tout-à-propos pour se débarrasser d'un de ses compagnons de fortune, qui l'avoit suivi à Saint Christophle. Il s'appelloit le sieur le Vasseur homme d'esprit, entreprenant, & fort brave; mais comme il étoit Huguenot, & des plus zelez pour sa Secte, il ne convenoit guéres à un Chevalier de Malte de l'avoir pour ami & pour conseil. Il lui proposa donc de lui donner le Gouvernement de la Tortue, & de s'associer avec lui, pour faire un établissement, & un commerce considerable, dont ils partageroient le profit. Le Pere du Tertre mon Confrere, rapporte tout au long les articles de leur traité à la fin de la premiere Partie de son Histoire page 588. dont le premier étoit la liberté de conscience pour les deux Religions. Cet endroit qui ne faisoit pas honneur au Commandeur de Poincy étoit directement opposé aux Ordonnances du Roi,

Le sieur le Vasseur établi Gouverneur de la Tortue.

pour l'établissement de la Compagnie 1701.
des Isles de l'Amerique du mois de Février 1635. les autres articles ne regardoient que leurs interêts particuliers. Ce traité est du 2. Novembre 1641.

Le sieur le Vasseur partit aussi-tôt de Saint Christophle dans une Barque, qui fut achetée, & armée aux dépens de la societé, & arriva au Port Margot dans l'Isle Saint Domingue, éloigné d'environ sept lieües de la Tortue. Il amassa en cet endroit soixante Boucaniers François, qu'il joignit aux quarante-cinq ou cinquante hommes qu'il avoit amenez avec lui de Saint Christophle, qui étant de sa Religion, avoient été ravis de le suivre. En cet état, il alla moüiller à la Tortuë, & envoya dire à l'Anglois nommé Vvillis qui y commandoit, qu'il eût à sortir sur le champ de l'Isle avec ceux de sa Nation, ou autrement il alloit venger sur eux la mort de quelques François qu'ils avoient assassinez. Les François qui étoient mêlez avec les Anglois, ayant pris les armes dans l'instant, & s'étant joints à la troupe du sieur le Vasseur, les Anglois furent si consternez qu'ils s'embarquerent aussi-tôt, & laisserent les François en possession de l'Isle.

Le sieur le Vasseur ayant presenté la

1701. Commission qu'il avoit de M. de Poincy, fut reconnu pour Gouverneur, & s'appliqua aussi-tôt à construire une Forteresse qui le mît, lui, les Habitans, & leurs biens hors d'insulte, & en état de resister aux Anglois, s'il leur prenoit fantaisie de revenir, & aux Espagnols s'ils vouloient les inquiéter, & les chasser de ce poste: il trouva un endroit fort commode, & fort aisé à fortifier, inaccessible du côté de la rade qu'il défendoit très-bien, & tellement couvert & environné de précipices, & de bois épais, & impraticables du côté de la terre, qu'il le jugea impenetrable de ce côté-là. C'est ce qu'on nomma dans la suite le Fort de la Roche, ou le refuge de la Tortuë.

Cet asile & le magasin que ces deux Messieurs Associez établirent dans le Bourg, qui étoit au pied de la Roche, toûjours bien rempli de vin, d'eau-de-vie, de toiles, d'armes, de munitions, & autres marchandises, y attira bien-tôt tous les Boucaniers, dont le nombre augmentoit à vûë d'œil, & par une suite necessaire, les dégâts qu'ils faisoient sur les terres des Espagnols croissoient de plus en plus. Cela obligea le President de Saint Domingue, de lever six cent Soldats avec un bon nombre de Matelots,

qu'il mit sur six Vaisseaux, & qu'il envoya à la Tortuë pour détruire entierement l'Etablissement des François. Ces Bâtimens s'étant presentez au Port de la Tortuë, furent canonez si vivement, qu'ils furent contraints d'aller moüiller deux lieües sous le vent, en un endroit qu'on nomma depuis, l'Ance de la Plaine des Espagnols. Ils y débarquerent leurs troupes & vinrent attaquer la Forteresse avec une extrême vigueur : mais le sieur le Vasseur les reçût & les repoussa avec tant de fermeté & de bravoure, qu'après en avoir tué une bonne partie, il contraignit le reste de s'enfuire du côté de leurs Bâtimens, & de se rembarquer en confusion, abandonnant leurs morts, leurs blessez, & tout l'attirail qu'ils avoient mis à terre. Ceci arriva au mois de Janvier 1645.

1701.

Les Espagnols attaquent la Tortue & sont battus.

Jusques alors le sieur le Vasseur avoit paru fort moderé, & il avoit traité ses Habitans avec beaucoup de douceur & d'honnêteté; mais cette victoire l'enfla tellement, qu'il devint tout d'un coup méconnoissable. Il crut que rien ne lui pouvoit resister, & que les mesures qu'il avoit gardées jusques alors avec ses Habitans & les Boucaniers de la Côte, n'étoient plus de saison. Il devint cruel

1701. jusqu'à l'excès, & encore plus avare. Il imposa des droits exorbitans sur tout ce qui entroit & sortoit de son Isle. Il se rendit maître de tout le Commerce : lui seul pouvoit vendre & acheter : il fit des profits immenses, & devint en peu d'années extrêmement riche, sans pourtant vouloir partager les biens qu'il avoit acquis avec son Associé & son bienfaiteur, le Bailli de Poincy. Il passa outre, & fit bien-tôt voir que le zele qu'il avoit fait paroître pour sa Secte, n'étoit qu'un masque dont il cachoit ses vices & ses passions, sur tout son impieté ; car il chassa son Ministre, & brûla la Chapelle où les Catholiques faisoient leurs exercices de Religion, après avoir aussi chassé le Prêtre qui leur servoit de Curé, de sorte qu'il n'y eut plus d'exercice public d'aucune Religion à la Tortuë.

M. de Poincy ne manqua pas de ressentir vivement le mauvais procedé du Sr le Vasseur. Il lui venoit de tous côtez des plaintes des excès qu'il commettoit, mais il n'étoit pas en son pouvoir d'y apporter du remede. Il tâcha plusieurs fois de l'attirer à Saint Christophle, & toûjours en vain. A la fin il prit resolution de le tirer par force de sa forteresse, & de lui faire faire son procès.

Dans le temps qu'il en cherchoit les moyens, le Chevalier de Fontenay mouilla à la rade de Saint Christophle. Ce Chevalier après avoir long-temps servi à Malthe où il s'étoit acquis une très-grande reputation, fut employé dans la Marine de France. Il montoit alors une Fregate du Roi de 22. Canons, & il venoit de perdre une partie de son Equipage dans un combat qu'il avoit soûtenu contre deux Vaisseaux plus forts que lui. Il cherchoit des volontaires pour remplacer ses morts, & aller croiser sur les Espagnols. M. de Poincy lui proposa d'aller mettre à la raison le sieur le Vasseur, lui promit non-seulement les hommes & les munitions dont il avoit besoin pour cette expedition, mais encore de le faire accompagner par le sieur de Treval son neveu avec un Vaisseau de pareille force que le sien, bien pourvû d'hommes & de munitions, & de lui donner le Gouvernement de la Tortuë, & de l'associer avec lui, comme avoit été le sieur le Vasseur. Le P. du Tertre rapporte le Traité qu'ils firent ensemble, à la pag. 591. de la premiere Partie de son Histoire. Il est du 29. Mai 1652. 1701.

Le Chevalier de Fontenai, & le sieur de Trenal s'étant trouvez à l'endroit de

1701. l'Isle de Saint Domingue où ils s'étoient donné rendez-vous, apprirent que le sieur le Vasseur venoit d'être assassiné par les nommez Thibault & Martin, Capitaines de sa Garnison, quoiqu'il leur eût fait de grands biens, & qu'il les eût declaré ses heritiers. Ils sçûrent aussi, que ces deux Officiers étoient maîtres de la Forteresse, où il y avoit apparence qu'ils se défendroient jusqu'à l'extrêmité. Ils ne laisserent pourtant pas de se presenter au Havre de la Tortue, mais ils furent repoussez si vivement à coups de canon, qu'ils furent contraints d'aller moüiller en une autre rade sous le Vent, où ils débarquerent environ cinq cent hommes sans que les Habitans y fissent la moindre opposition. En effet, quoiqu'ils n'eussent pas sujet de regretter le sieur le Vasseur, ils ne pouvoient regarder les meurtriers qu'avec horreur & indignation; & ceux-ci s'étant apperçûs de la mauvaise disposition des Habitans à leur égard, rendirent la Forteresse au Chevalier de Fontenay aussi-tôt qu'il les envoya sommer de la rendre. On fit un traité avec eux, bien plus avantageux qu'ils ne meritoient; & le Chevalier de Fontenay fut reconnu pour Gouverneur, avec l'applaudissement & la joïe de tous les Habitans

Le Chevalier de Fontenai attaque la Tortue & la prend.

bitans, il rétablit aussi-tôt la Religion Catholique, qui avoit été bannie, fit bâtir une Eglise, & gouverna ces Peuples difficiles avec tant de prudence, de douceur, & de fermeté, qu'il s'attira bien-tôt leur amour & leur estime, & augmenta par ce moyen très-considerablement le nombre des Habitans de sa Colonie, & celui des Boucaniers & des Flibustiers; c'est ainsi qu'on appelle ceux qui vont en course. 1701.

Un de ses freres nommé le sieur Hotman le vint trouver, & lui amena un Vaisseau avec une cargaison considerable, & un bon nombre de gens qui venoient prendre part à sa fortune. Il arma plusieurs Bâtimens pour courir sur les Espagnols, & permit un peu trop facilement à ses Habitans de quitter leurs Habitations pour aller en course; & ce fut à la fin ce qui fut cause de la perte de sa Colonie. Car les Espagnols lassez des pertes qu'ils faisoient tous les jours sur mer, & des pillages où ils étoient sans cesse exposez, firent un armement considerable au mois de Février 1654. & quoiqu'ils eussent été repoussez avec vigueur, & que le grand feu qu'on fit sur eux les eût empêchez de mettre à terre dans le Havre de la Tortue, ils allerent

Les Espagnols prennent la Tortue.

faire leur descente plus loin sous le Vent,
1701. & repousserent à leur tour le sieur Hotman, qui avoit voulu s'y opposer avec cinquante ou soixante hommes, qui étoit tout ce que son frere lui avoit pû donner, parce que la plûpart des Habitans étoient alors en course. Ils avancerent donc, & se posterent dans un endroit avantageux, d'où ils bloquerent la Forteresse.

Le Chevalier de Fontenay qui se flatoit qu'elle étoit inaccessible du côté du Nord à cause des bois, des rochets, & des précipices dont elle étoit environnée, fut bien étonné de voir que les Espagnols avoient fait monter à force de bras quelques pieces de Canon sur une hauteur qui commandoit son reduit, d'où ils le battoient si rudement, qu'après lui avoir tué & estropié bien du monde, ses gens perdirent cœur, & le forcerent de rendre la Place aux Espagnols à des conditions honorables, mais qui ne furent point observées. Il fallut même qu'il leur laissât son frere le sieur Hotman en ôtage, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez à la Ville de Saint Domingue, où ils retournerent tous triomphans de cette conquête, qu'ils devoient plûtôt à la terreur panique, & à la trahison de quelques Habitans, qu'à

leur valeur. Ce fut ainsi que l'Isle & le Fort de la Tortuë revinrent une seconde fois au pouvoir des Espagnols, qui y mirent un Commandant avec une Garnison. 1701.

Cependant le sieur Hotman étant venu rejoindre son frere, trouva qu'un Vaisseau Hollandois qui venoit ordinairement traiter à la Tortuë, l'avoit aidé à remettre en état celui que les Espagnols lui avoient laissé pour se retirer en Europe : il l'avoit pourvû de voiles, de cordages, de munitions & de vivres. Ils resolurent de faire une tentative, pour reprendre le poste qu'ils venoient de perdre ; ils rassemblerent les Boucaniers qui étoient répandus dans la grande terre, & les Flibustiers qui étoient revenus de course, & firent un corps d'environ trois cent hommes. Ils mirent à terre dans le lieu même où les Espagnols avoient fait leur descente, malgré tout ce que ceux-ci purent faire pour s'y opposer. Ils les battirent encore sur le chemin de la Forteresse, une troisiéme fois auprès de la Fontaine, où ils furent obligez de s'arrêter, pour se reposer, & se rafraîchir. Ils passerent au fil de l'épée cinquante hommes qui gardoient une espece de Fort de bois, où étoit la batterie qui avoit

Les François attaquent la Tortue & sont repoussez.

1701. été cause de la perte du Fort : ils s'emparerent du Canon, & de quelques munitions qu'ils y trouverent, & se mirent à canoner la Forteresse tant qu'ils eurent des boulets & de la poudre. Mais ces deux choses venant à leur manquer, & les Espagnols ayant reçû dans le même-tems un secours considerable, ils furent obligez de se retirer après avoir pillé, & fait le degât dans toute l'Isle. Les deux freres revinrent en France, & les Boucaniers & Flibustiers retournerent à leurs exercices ordinaires de chasse & de course.* Ceci arriva sur la fin de l'année 1654.

Description de l'Isle de la Tortue.

L'Isle de la Tortuë est située au Nord de celle de Saint Domingue, dont elle n'est éloignée que de deux petites lieües. Elle en a environ six de longueur Est & Ouest, & deux dans sa plus grande largeur Nord & Sud. On lui a donné le nom de Tortuë, parce qu'on prétend qu'étant regardée d'un certain point de vûë, elle a la figure de cet animal. Je l'ai considerée de bien des endroits differens, sans avoir pû découvrir cette figure; il faut que je ne l'aye pas vûë du bon côté. Toute la partie qui est au Nord est extrêmement haute, hachée, escarpée, & environnée de rochers à fleur d'eau, qui la rendent presque inaccessi-

ble. Il n'y a que les Canots conduits par 1701.
des gens bien experimentez, & qui connoissent parfaitement bien la côte qui y puissent aborder. Le côté du Sud qui regarde le Nord de Saint Domingue, est plus uni, la longue montagne qui fait le milieu & toute la longueur de l'Isle, s'abaisse insensiblement, & laisse une étenduë de cinq à six lieües d'un très-beau païs, où la terre quoique de differentes especes, ne laisse pas d'être très-bonne, & de produire abondamment tout ce qu'on lui veut faire porter, comme Tabac, Sucre, Indigo, Cotton, Gengembre, Orangers, Citronniers, Abricotiers, Avocats, Pois, Bananes, Mahis, & autres choses propres à la nourritures des hommes, & des animaux, & au commerce. Les arbres dont les montagnes sont couvertes, sont d'une grosseur & d'une beauté surprenante. On y trouvoit autrefois quantité de Cedres qu'on appelle Acajous aux Isles du Vent. Les bois d'inde ou Lauriers aromatiques y sont communs & très-gros. Il y a des Sangliers ou Cochons marons, & dans la saison des graines, & sur tout de celles de bois d'inde, on y voit une infinité de Ramiers, de Perroquets, de Grives, & autres oiseaux. La côte du Sud

1701. est très-poissonneuse. Le moüillage est bon par toute la même côte, depuis la pointe au Maçon, jusqu'à la vallée des Espagnols; le meilleur endroit cependant & qu'on appelle le Havre de la Tortuë, est devant le Quartier de la Basseterre. C'est une Baye assez profonde, formée par deux pointes ou langues de terre qui avancent assez en mer, sur l'une desquelles il y avoit une bonne Batterie. Le Bourg étoit au fond de cet enfoncement sous la Forteresse, dont la grande Courtine & les deux Bastions faisoient face à la mer, & défendoient très-bien l'entrée & le moüillage de la Baye. Cette Isle quoique petite, auroit pû être mise au rang des meilleures que les François possedent à l'Amerique, si elle avoit été mieux pourvûë d'eau; mais il n'y avoit aucune riviere, & les petits ruisseaux qui sortent de quelques sources que l'on trouve dans les pentes des montagnes, sont si foibles, qu'ils se perdent dans les terres, & ne vont pas jusqu'à la mer: il n'y a que la source de la Forteresse, qui soit assez considerable, pour conduire ses eaux: jusques-là les Habitans remedioient à ce défaut par des cîternes, où ils conservoient les eaux de pluye. On comptoit sept Quartiers dans cette Isle

lorsqu'elle étoit habitée. Celui qui étoit le plus à l'Est se nommoit la pointe au Maçon, les autres étoient Cayonne, la Basseterre, la Montagne, le Ringot, le Milplantage, & la Cabesterre. Ce dernier qui étoit presque aussi grand que tous les autres ensemble, n'étoit presque pas habité, parce que la mer y étoit trop rude, & l'embarquement trop difficile pour charger les marchandises, & que leur transport à la Basseterre au travers des montagnes, étoit trop penible & trop dangereux. 1701.

Voilà qu'elle étoit l'Isle de la Tortuë, cette motte de terre & de rochers, qui a tant donné de peine aux Espagnols, qui a été si souvent prise & reprise, & qui malgré sa petitesse & son peu de valeur, doit être regardée comme la mere des florissantes Colonies que nous avons au Cap, au Port-Paix, à Leogane, au petit Goave, à l'Isle à Vache, & dans les autres endroits qui dépendent de ceux que je viens de nommer.

Cette Isle dont les Espagnols connoissoient l'importance, & qu'ils vouloient se conserver en y mettant une Garnison considerable, ne demeura cependant pas long-tems entre leurs mains: car quoique les Boucaniers & les Fli-

1701. buſtiers euſſent été contraints de ſe retirer avec les ſieurs Hotman ſous la conduite deſquels ils avoient entrepris de la reprendre en 1654. ils ne perdirent jamais de vûë ce deſſein ; mais en attendant qu'il ſe preſentât quelque occaſion favorable de le faire réüſſir, ils allerent chaſſer les Eſpagnols qui étoient au petit Goave, & s'y établirent, de maniere que ſans avoir de Forterеſſe ni de chef, & vivant à peu près en Republique tellement libre, que chacun faiſoit tout qui lui plaiſoit, ils débuſquerent peu à peu les Eſpagnols de toute la partie de l'Iſle, qui eſt depuis les montagnes du grand Goave juſqu'au Cap Tiberon. Auſſi tôt les Vaiſſeaux François, Anglois & Hollandois, recommencerent à frequenter la côte. Le Port du petit Goave ſe rendit fameux par le commerce des cuirs & du tabac, & parce que les Flibuſtiers y amenoient les priſes qu'ils faiſoient ſur les Eſpagnols, ou ſans tant de formalitez, comme ils les avoient faites ſans ordre de perſonne, ils ne demandoient auſſi à perſonne l'adjudication, & la permiſſion de les vendre. Leur nombre s'augmentant, ils étendirent leur Chaſſe & leurs Boucans bien au-delà de la grande plaine de Leogane, & déſolerent telle-

Etabliſſement des François au petit Goave.

ment les Eſpagnols, que pour ſe débarraſſer des Boucaniers, ils ſe mirent eux-mêmes à faire le dégât, & à tuer ſans diſtinction toutes les bêtes, eſperant que nos gens ne trouvant plus de Cochons marons pour ſe nourrir, ni de Bœufs pour en avoir les cuirs, ſeroient à la fin contraints d'abandonner le païs, & de les laiſſer en repos. Mais cela produiſit un effet tout contraire. La diminution de la Chaſſe augmenta le nombre des Flibuſtiers, & celui des Habitans: de ſorte qu'au lieu que les Boucaniers ne ſongeoient preſque point à faire des établiſſemens fixes, & qu'ils ſe contentoient de vivre au jour la journée, il y en eut un bon nombre qui ſe mirent à cultiver l'Indigo & le Tabac, pendant que leurs compagnons allant en courſe enlevoient tous les Bâtimens des Eſpagnols, ruïnoient entierement leur commerce, & les tenoient dans des allarmes continuelles, à cauſe des deſcentes, & des pillages qu'ils faiſoient tous les jours ſur leurs Côtes. 1701.

Ce manege dura quatre ou cinq ans, ſans que Mrs Hotman fuſſent en état de revenir prendre leur revanche, ni que le Bailly de Poincy ſongeât à envoyer des Troupes capables de chaſſer les Eſpagnols de la Tortuë.

1701. Vers la fin de 1659. un Gentilhomme de Perigord nommé du Rossey, fort connu, & fort aimé des Boucaniers, parce qu'il avoit été leur compagnon de chasse & de course pendant plusieurs années, repassa de France à Saint Domingue dans le dessein de reprendre la Tortuë. Il parla à ses anciens camarades, leur proposa son dessein, & les ayant trouvez disposez à le seconder & à le suivre, afin de se débarrasser une bonne fois de ces importuns voisins, qui malgré leur foiblesse, ne laissoient pas de les traverser en bien des occasions; il en assembla environ six cent, tous bien armez, & bien resolus. Leur descente dans la Tortuë devoit être extrêmement secrette, parce que la réüssite de tout leur projet consistoit dans la surprise, n'étant point du tout en état de prendre la Forteresse d'une autre maniere, parce qu'ils n'avoient aucune des choses necessaires pour faire un Siege : cette voye toute dangereuse qu'elle parut, étoit cependant la plus facile, parce que n'ayant que des Canots, ils avoient la commodité toute entiere de cacher leurs mouvemens aux Espagnols. Le jour étant pris, & la forme de l'attaque reglée, ils firent embarquer cent hommes qui prirent la route du

Nord de l'Isle où ils débarquerent après minuit, & ayant grimpé cette Côte si roïde, & si entrecoupée de précipices, ils surprirent un peu avant le point du jour les Espagnols qui gardoient le Fort d'en haut où étoit la Batterie, qui avoit été cause de la perte de la Forteresse de la Roche. Rien ne fut plus complet que cette surprise; pas un Espagnol n'échapa, ils donnerent avis à leur camarades de leur réüssite par quelques coups de fusil. — 1701. — Quatriéme prise de la Tortue par les François.

Le Gouverneur de la Forteresse étonné de ce bruit, fit sortir une partie de sa Garnison, pour voir de quoi il s'agissoit, & en cas de besoin, pour repousser ceux qui attaquoient le Fort, ne pouvant s'imaginer qu'il y eût des François si près de lui, & encore moins qu'ils se fussent emparez du Fort. Mais ceux qui étoient sortis furent presque aussi-tôt enveloppez par le gros des Boucaniers qui avoient fait leur descente pendant la nuit à l'Est de la Forteresse, & qui étoient en embuscade sur le chemin du Fort d'en-haut. Leur resistance fut des plus petites, ceux qui ne furent pas tuez sur la place voulurent reprendre le chemin de la Forteresse, les François qui les suivirent y entrerent pesle mesle avec eux, & l'on peut juger, sans que je le dise, que le carnage

1701\.

fut grand. Le Gouverneur se sauva avec peine dans son Donjon, & fut obligé quelques momens après de se rendre à discretion avec le peu de gens qui avoient pû se retirer avec lui. On les garda dans la Forteresse pendant quelque tems, après quoi on les transporta en l'Isle de Couve.

Le sieur du Rossey Gouverneur de la Tortuë en 1659.

Ce fut ainsi que l'Isle & les Forts de la Tortuë revinrent aux François pour la quatriéme fois. M. du Rossey fut reconnu pour Gouverneur, par ceux qui l'avoient aidé à faire cette conquête, dont il eut soin de donner avis en France à ses amis, qui lui procurerent une Commission de la Cour ; & la Tortuë recommença tout de nouveau à se peupler aussi bien que la Côte de la grande terre qui lui est opposée, que l'on a depuis appellée le Port-Paix.

Erreurs du Pere du Tertre.

Je ne sçai où mon Confrere le Pere du Tertre a pesché l'histoire qu'il nous debite de M. du Rossey, de l'Admiral Pen, de l'abandon que les Espagnols firent de la Tortuë, de sa prise par un Anglois nommé Eliazouard, de la fuite de celui-ci à l'approche de M. du Rossey, & enfin de la double Commission Françoise & Angloise dont il le fait porteur. Il y a tant de contradictions dans ce narré, & tant d'anacronismes, que j'ai

peine a y reconnoître le Pere du Tertre, 1701.
si loüable dans une infinité de rencontres par l'exactitude avec laquelle il rapporte les faits dont il parle. Ceux qui voudront se convaincre de la verité de ce que je dis, n'auront qu'à lire la page 126. & les suivantes du troisiéme Tome de son Histoire generale des Antisles de l'Amerique, pour connoître clairement qu'il a écrit sur des Memoires manifestement faux, & remplis de contradictions.

M. du Rossey gouverna les Habitans de la Tortuë, ou plûtôt vêcut avec eux à la maniere, & selon la liberté du païs, c'est-à-dire, sans beaucoup de subordination, jusqu'en 1663. qu'ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, il fut obligé de passer en France pour trouver du soûlagement. Il laissa son neveu le sieur de la Place, du consentement des Habitans, pour commander en son absence.

Cependant la Nouvelle Compagnie que le Roi avoit établie au mois de Mai 1664. ne jugeant pas à propos de se servir du sieur du Rossey qui se trouvoit alors à Paris, & apprehendant que s'il retournoit à la Tortuë avant qu'elle en eût pris possession, il n'excitât les Boucaniers, les Flibustiers, & les autres Habitans, dont

1701. il étoit fort aimé, à refuser de recevoir les Officiers, & les Commis qu'elle avoit dessein d'y envoyer, elle obtint de la Cour qu'on s'assûreroit de la personne du sieur du Rossey jusqu'à ce qu'elle fût en paisible possession des païs que le Roi venoit de lui ceder. Cela fut executé : du Rossey fut mis à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après que la Compagnie eût nouvelle, que la Tortuë étoit entre les mains des Officiers qu'elle y avoit envoyez, & que le sieur de la Place étoit en France : pour lors on le mit en liberté, & on liquida à la somme de seize mille livres les prétentions qu'il avoit contre la Compagnie.

Monsieur Dogeron Gentilhomme Angevin lui succeda. Il avoit été un des Associez de cette malheureuse Compagnie, qui se forma en 1656. pour faire un établissement à Ourabiche dans la terre ferme de l'Amerique. L'histoire de cette entreprise qui échoüa en moins d'un an n'est pas de ces Memoires. Le sieur Dogeron après avoir souffert bien des pertes, & fait plusieurs voïages en France, & à Saint Domingue, où la necessité l'obligea de faire pendant quelque tems le métier de Boucanier, ayant été aidé de ses parens revint à Saint Domingue avec

M. Dogeron Gouverneur de la Tortuë en 1665.

un Navire, des marchandiſes, & des Engagez, & s'établit au Port Margot, dans le tems que le ſieur du Roſſey étoit Gouverneur de la Tortuë. 1701.

M. de Clodoré Gouverneur de la Martinique, qui étoit ami particulier du ſieur Dogeron, ne manqua pas de le faire connoître aux Directeurs de la Nouvelle Compagnie, & de ſolliciter pour lui les Proviſions de Gouverneur de la Tortuë, & Côte Saint Domingue. Ces Meſſieurs les lui accorderent avec plaiſir, étant bien aiſes de mettre à la tête de cette Colonie alors difficile à gouverner, un Officier comme le ſieur Dogeron qui avoit toute la ſageſſe, la bravoure, la politeſſe, le déſintereſſement & la fermeté, qui étoient neceſſaires à un Chef, & qui avoit acquis pendant quinze ans, qu'il avoit été Capitaine dans le Regiment de la Marine, toute l'experience poſſible dans l'art Militaire.

Il reçût ſa Commiſſion au mois de Février 1665. & tous les Habitans de la Tortuë & de la Côte en témoignerent une joïe extraordinaire. Mais comme le but de toutes les Compagnies eſt de s'attribuer tout le profit des Colonies, en ſe reſervant à elles ſeules tout le Commerce, &

1701. l'interdiſant à tous autres, les Habitans de la Côte, & ſur tout ceux du petit Goave & de Leogane, qui vouloient s'ériger en Republique, ſans dépendre de qui que ce fût, ne pûrent ſouffrir que la nouvelle Compagnie leur empêchât le Commerce libre qu'ils avoient toûjours fait avec tous les Vaiſſeaux François, Anglois & Flamans, qui venoient trafiquer à la Côte; & comme par le défaut de ces Commerçans ils vinrent à manquer de pluſieurs choſes, & à ne pas trouver le debit de leurs Cuirs, & de leurs autres marchandiſes, il y eut bien-tôt des murmures, qui éclaterent enfin, & qui alloient produire une ſedition qui auroit infailliblement ruïné la nouvelle Compagnie, & peut-tre la Colonie, ſi le ſieur Dogeron n'eût employé fort à propos ſa ſageſſe, ſa fermeté & ſa prudence pour la reprimer, & ſur tout la conſideration infinie que ces Peuples avoient pour lui à cauſe de ſes rares qualitez, & des biens qu'ils leur faiſoit tous les jours.

Mais en même-temps qu'il calma ces eſprits irritez, il eut ſoin d'avertir la Compagnie, que puiſqu'elle n'étoit pas en état de ſoûtenir le Commerce qu'elle avoit entrepris, & de fournir à ſes Habitans ce qui leur étoit neceſſaire, il étoit à

propos qu'elle leur laissât la liberté du Commerce, & qu'elle trouveroit son avantage en se contentant de cinq pour cent pour ses droits d'entrée & de sortie de toutes les marchandises qu'on apporteroit dans le Païs, ou qu'on en feroit sortir. La Compagnie agréa ce projet, & dès le mois de Juillet de l'année suivante 1666. elle cassa tous ses Commis, son Commis principal, & autres semblables gens : elle fit vendre ce qui étoit dans ses Magazins, & laissa le Commerce libre aux Habitans aux conditions que je viens de dire. 1701.

Ce bon office acheva de gagner les cœurs de tous les Habitans à M. Dogeron. Le calme & la tranquillité qu'il vit dans sa Colonie lui donnerent lieu d'executer les projets qu'il avoit faits pour l'augmenter, & pour l'enrichir. Il sembla se dépoüiller entierement de la qualité de Gouverneur, pour ne se revêtir que de celle de pere de tous ses Habitans. Il les aidoit de sa protection, de ses avis, de sa bourse : il étoit toûjours prêt de répandre son bien sur ceux qu'il voyoit dans le besoin : il les prévenoit, & les mettoit en état d'avoir ce qui leur étoit necessaire pour commencer, ou pour soûtenir leurs établissemens. On lui est

1701. redevable de la plus grande partie de ceux qui se firent le long de la Côte de Leogane, & jusqu'au Cul-de Sac, & depuis le Port Margot jusqu'au delà du Cap François, dont il obligea peu à peu les Espagnols de nous ceder le terrain, & de se retirer vers la partie de l'Est, & autour de la Ville de Saint Domingue.

Quoiqu'il eût un soin très particulier que les Peuples s'appliquassent à faire des Habitations, & à cultiver le Tabac, l'Indigo, le Rocou, & autres semblables marchandises, il n'eut garde de négliger d'entretenir les Flibustiers. Outre le profit que la Colonie y trouvoit, c'étoit un moyen sûr d'y attirer du monde; & la jeunesse qui s'exerçoit à la Guerre, fournissoit à un Gouverneur des gens braves, intrepides, endurcis à la fatigue, & toûjours prêts à bien faire, quand il falloit repousser ou attaquer les Espagnols & les autres ennemis de la Nation. On n'a jamais vû de Gouverneur plus desinteressé que lui. A peine vouloit-il recevoir une legere portion de ce qui lui revenoit pour son droit des Commissions qu'il donnoit quand nous étions en Guerre. Et lorsque nous étions en Paix avec les Espagnols, & que nos

Flibustiers n'ayant rien à faire auroient pû se retirer chez les Anglois de la Jamaïque, & y conduire leurs prises, il avoit soin de leur faire venir des Commissions de Portugal qui étoit pour lors en Guerre avec l'Espagne, en vertu desquelles nos Flibustiers continuoient de se rendre redoutables aux Espagnols, répandoient les richesses & l'abondance dans la Colonie, & s'y affectionnoient tellement, que quand ils étoient las du métier, ou qu'ils étoient assez riches pour se passer de la course, ils prenoient des Habitations à la Côte, & ont enfin formé cette Colonie si riche, si étenduë & si florissante, que l'on voit aujourd'hui, qui doit reconnoître par tous ces endroits M. Dogeron pour son pere & son Fondateur. Il mourut en 1679. 1701.

Il eut pour Successeur le sieur de Cussy. C'étoit un Officier fort experimenté, fort sage & fort brave. Comme il vit que malgré tous ses soins & ceux de son Prédecesseur l'Isle de la Tortuë se dépeuploit tous les jours, parce que le terrain en étoit usé, & d'autant plus sec, qu'il étoit plus découvert, il crut qu'il ne falloit pas balancer davantage à faire une Forteresse sur l'Isle de Saint Domingue, afin d'avoir une retraite, en cas de

M. de Cussy Gouverneur de la Tortuë.

1701. quelque disgrace, & que la Colonie qui s'étendoit tous les jours le long de la Côte, eût un lieu de refuge. Il en écrivit en Cour. Le Roi agréa le projet qu'il proposa, & on fit bâtir le Fort du Port-Paix, vis-à-vis l'Isle de la Tortuë. Je ne dirai rien à present de cette Forteresse, parce que j'en dois parler assez amplement dans la suite de ces Memoires.

La Guerre de 1688. étant survenuë, les Flibustiers François firent des ravages infinis sur les Côtes des Espagnols, des Anglois & des Hollandois, & ils ruïnerent tellement leur Commerce, qu'ils obligerent ces trois Nations de s'unir ensemble pour tâcher de détruire la Colonie de Saint Domingue, esperant que sa ruïne seroit en même-temps celle des Flibustiers. Les Espagnols seuls n'osoient y penser. Ils avoient experimenté une infinité de fois qu'il ne leur convenoit point de se mesurer avec les François, & ils avoient appris à leurs dépens que dans toutes les occasions où ils avoient voulu faire quelques tentatives sur nos établissemens, ils avoient toûjours été repoussez avec perte, & que bien loin de diminuer l'ardeur & le courage de nos gens, ils n'avoient fait que reveiller en eux le souvenir des cruautez qu'ils avoient exer-

cées sur ceux qui étoient tombez entre leurs mains, & s'étoient tout de nouveau attiré de nouvelles troupes de Flibustiers sur les bras, qui par leurs descentes continuelles sur leurs Côtes, l'enlevement de leurs Vaisseaux, & les pillages de leurs Villes, les avoient presque reduits à la necessité d'abandonner leurs Quartiers & leur Ville Capitale. Ils avoient repris cœur se voyant puissamment secourus par leurs Alliez Anglois & Hollandois. Ils firent un Corps de plus de quatre mille hommes, avec lequel ils s'avancerent le long de la Côte du Nord, pour ruïner les établissemens que nous avions de ce côté, & en particulier celui du Cap. Cet endroit n'étoit point fortifié du côté de la terre. Le Bourg, qui est à present une Ville reguliere & considerable, n'avoit pas la moindre enceinte. Il n'y avoit que deux Batteries qui défendoient l'entrée du Port, & qui n'étoient d'aucun secours pour le Bourg. 1701.

Le sieur de Cussy ayant sçû que les ennemis s'assembloient à Baïaha, se hâta de les aller joindre, esperant rencontrer les uns ou les autres avant qu'ils se fussent tous réünis. Il n'avoit avec lui qu'environ cinq cent hommes qui lui parurent suffisans, & qui l'étoient en effet pour

1701. battre les Espagnols, ou les Anglois & Hollandois, s'il les avoit trouvez separément.

Combat où M. de Cussi est tué.

Il auroit pû rassembler un plus grand nombre de Troupes, mais il y auroit eu de l'imprudence de le faire, parce qu'il auroit fallu pour cela dégarnir les Quartiers du petit Goave, de Leogane, & le Port-Paix, qui étant très-éloignez les uns des autres, & par consequent hors d'état de se secourir, auroient pû être insultez, emportez, & ruïnez par les Anglois dont on ne sçavoit pas les desseins, & qu'on pouvoit soupçonner de vouloir faire des descentes dans les Quartiers de l'Ouest, pendant que les Espagnols attaqueroient ceux qui sont les plus à l'Est. Le sieur de Cussi s'avança donc avec son petit Corps de Troupes jusqu'au Quartier de Limonade, qui étoit la Frontiere qui nous separoit des Espagnols, & ne doutoit point de les défaire, s'il les pouvoit combattre separément. Mais il fut surpris, quand ses coureurs lui apprirent que ces trois Nations étoient unies, & qu'il les alloit avoir sur les bras dans quelques momens.

Tout autre que le sieur de Cussi auroit pris le parti de se retirer, & d'aller se poster dans quelque défilé, ou dans

quelque autre poste avantageux, où il auroit pû les attendre, & les combattre avec moins de danger, & plus de facilité. Mais lui, & les siens étoient tellement accoûtumez à vaincre, qu'ils continuerent de s'avancer. Ils se trouverent bien-tôt en presence, on se battit avec une vigueur extrême, & malgré la superiorité des Ennemis, la victoire demeura en balance pendant près de deux heures, & peut-être se seroit-elle declarée pour nous, lorsque le sieur de Cussi reçût un coup de fusil au travers du corps, qui le renversa par terre: il se releva pourtant, s'assit, & continua de donner ses ordres, & de combattre avec tant de fermeté, qu'il tua encore de sa main trois des ennemis, avant de recevoir un autre coup qui lui ôta la vie. Sa mort consterna nos gens, ils se retirerent en désordre; & n'étant plus en état de s'opposer aux Ennemis, ils abandonnerent le Bourg du Cap, & se posterent sur les hauteurs du Port Margot, où il leur étoit aisé de se défendre si on les eût attaqué. Ce Combat se donna dans la savanne de Limonade le 21. Janvier 1691. nous y perdîmes le sieur de Cussi, quelques Officiers, & environ cent hommes tuez sur la place, ou qui étant blessez & 1701.

1701. restez sur le champ de Bataille, furent inhumainement égorgez par les Ennemis. Après cette victoire, ils s'étendirent dans les Quartiers François jusqu'au Cap, ils pillerent, & brûlerent toutes les Habitations, & les maisons, & n'osant aller plus avant, ils se retirerent chez eux triomphans d'un avantage qu'ils devoient plûtôt à leur grand nombre, & à la mort du sieur de Cussi, qu'a leur valeur, & à leur conduite, mais qui leur étoit d'autant plus glorieux qu'ils étoient moins accoûtumez d'en avoir de semblable, puisque c'étoit le premier qu'ils eussent remporté sur les François en rase campagne.

Le sieur du Casse Capitaine de Vaisseau fut nommé en la place du sieur de Cussi. Ses belles actions, & les recompenses éclatantes qu'il a reçûës du Roi, l'ont assez fait connoître dans le monde, sans que je m'étende ici sur ce que j'en pourrois dire; & d'ailleurs, il ne me manquera pas d'endroits d'en parler dans la suite. Il vint à S. Domingue, & prit possession de son Gouvernement sur la fin de la même année 1691. Il s'appliqua d'abord à reparer les dommages que les Espagnols & leurs Alliez avoient fait à sa Colonie. Il fit reparer le Bourg du Cap,

Le sieur du Casse Gouverneur de la Tortuë.

Cap, rétablit les Batteries, & engagea les Habitans qui avoient peine à se resoudre à demeurer dans les Quartiers voisins des Espagnols, à reprendre leurs Habitations, & à les remettre en valeur. Il favorisa beaucoup les Flibustiers, & par ses manieres genereuses, liberales & prévenantes, il en attira un très-grand nombre, qui donnerent bien de l'exercice aux Ennemis de la Nation. Il acheva de policer, & de civiliser sa Colonie, ce qui n'étoit pas un petit ouvrage; & ses soins ont eu un si heureux succès qu'on y voit regner aujourd'hui la politesse, le bon goût, la generosité, & les autres bonnes manieres, qui distinguent les honnêtes gens, au lieu des manieres impolies, & sauvages, en un mot, au lieu des manieres boucanieres qui y étoient autrefois.

1701.

L'avantage que les Espagnols & les Anglois & Hollandois leurs Alliez, avoient eu sur nous au Cap en 1691. leur fit esperer de nous chasser tout-à-fait de l'Isle, s'ils pouvoient se rendre maîtres de la Forteresse du Port-Paix. Ils firent des efforts extraordinaires, pour mettre en mer une Flotte considerable, & assembler de nombreuses Troupes, qui attaquerent la Forteresse du Port-Paix au

Prise du Port-Paix par les Espagnols en 1694.

1701. mois de Juin mil six cent nonante quatre.

Le sieur du Caſſe qui étoit alors au petit Goave, ne fut averti de l'entrepriſe des Eſpagnols, que quand il ne fut plus tems d'y apporter du remede. Le Fort fut pris & ruïné en partie, comme je le dirai ci-après ; le Bourg fut brûlé auſſi-bien que celui du Cap, & les Ennemis ayant ſçû que le ſieur du Caſſe raſſembloit des Troupes, & qu'il avoit rappellé tous les Flibuſtiers qui étoient en mer, ſe retirerent chez eux, ſans preſque aucun butin, & ſans que le dommage qu'ils nous avoient cauſé, pût ni les enrichir, ni payer les frais de leur armement, ni nous nuire aſſez, pour nous obliger à abandonner nos Quartiers. Le ſieur du Caſſe y mit un ſi bon ordre, qu'en très-peu de tems ce qui étoit brûlé fut rétabli, & les Habitans encouragez par ſa preſence reprirent le ſoin de leurs Terres, & de leurs Manufactures avec plus d'ardeur que jamais.

Le ſieur du Caſſe pille & brûle une partie de la Jamaïque.

Mais il n'en demeura pas-là : il crut qu'il falloit faire une correction fraternelle aux Anglois de la Jamaïque, & leur apprendre à ne pas ſe mêler de nous venir inquiéter. Il ſe ſervit pour ce deſſein de quatre Vaiſſeaux du Roi, qui paſſerent

à la Côte : il y joignit quelques Navires Marchands, qu'il arma en guerre, avec tous les Bâtimens des Flibuſtiers. Il mit ſur cette Flotte quinze à ſeize cent de ſes Habitans & Flibuſtiers ; car les Vaiſſeaux n'ayant que leurs Equipages, ne fournirent aucunes Troupes de débarquement, & il fit voile du petit Goave le 16. Août de la même année 1694. 1701.

Il fit ſa premiere deſcente le 20. du même mois à la Rade des Vaches dans l'Iſle de la Jamaïque, qui appartient aux Anglois, qui eſt la plus grande de toutes leurs Iſles, & la plus riche, la plus nombreuſe, & la plus conſiderable de leurs Colonies. Les Anglois ſurpris, ne purent s'oppoſer à la deſcente : ils ſe rallierent cependant en aſſez grand nombre, & eurent la ſatisfaction de ſe faire bien battre, & d'être enſuite les témoins du pillage que les François firent de plus de ſept lieües de leur païs, d'où ils enleverent grand nombre d'Eſclaves, de meubles, d'attirails de Sucreries, de marchandiſes, d'argenterie, & autres effets précieux. A meſure que les lieux étoient pillez, on y mettoit le feu, & on détruiſit ainſi, & on ruïna de fond en comble toutes les Habitations, Sucreries & Villages qui ſe trouverent dans cette étenduë de païs.

1701. Le ſieur du Caſſe ayant fait charger le butin, & rembarquer ſes Troupes alla faire ſa ſeconde-deſcente au Port Moran; c'eſt un endroit conſiderable à la pointe de l'Eſt de la même Iſle. Quoique l'entrée de ce Port fût défenduë par deux fortes redoutes, ſur l'une deſquelles il y avoit dix-huit pieces de Canon, & ſix ſur l'autre, la Flotte ne laiſſa pas d'y entrer: on y fit une nouvelle deſcente, & on pilla, & brûla quantité de Sucreries avec les Villages qui ſe trouverent à trois lieües à la ronde, après quoi on ſe rembarqua une ſeconde fois. Le ſieur du Caſſe détacha de cet endroit ſon Major le ſieur de Beauregard avec cinq Bâtimens Flibuſtiers, qui allerent ravager, piller, & brûler tous les Villages, & les Sucreries de la Côte du Nord. Ils enleverent auſſi ſelon l'ordre qu'ils en avoient reçû, toutes les Barques & Bâtimens qu'ils trouverent, & les chargerent de butin, les leurs en étant ſi pleins, qu'ils ne ſçavoient où placer celui que leurs détachemens apportoient à tous momens.

Pour le ſieur du Caſſe, il alla avec le gros de ſa Flotte & de ſes Troupes devant le Fort Royal, & quoique ſon deſſein ne fût que d'y donner une fauſſe al-

larme, pour y attirer les Troupes & les 1701.
Milices de l'Isle, ses gens emportez par leur courage, ne laisserent pas d'y mettre à terre, ayant écarté & dissipé, avec une valeur surprenante, le grand nombre de Troupes & de Milices, qui s'étoient opposées à leur descente. Ils mirent aussi tôt le feu à quelques endroits, & s'étant rembarquez pendant la nuit, ils allerent moüiller à Ouatiou, où ils firent une quatriéme descente malgré la vigoureuse resistance de sept cent hommes de pied, & d'un gros Escadron de Cavalerie, qui étoient couverts d'un bon retranchement, soûtenu d'un Fort, où il y avoit douze pieces de Canon. Nos gens les chasserent l'épée à la main de ce retranchement, les mirent en fuite, prirent le Fort, s'y établirent, & pendant huit jours entiers qu'ils y demeurerent, nos Partis qui étoient sans cesse en campagne, battirent toûjours les Ennemis, ravagerent, pillerent, & brûlerent tout le païs à quatre & cinq lieües à la ronde: de sorte qu'on comptoit que nous avions plus brûlé de Bourgs & de Villages à la Jamaïque, que les Anglois & les Espagnols n'avoient brûlé de maisons dans nos Quartiers de Saint Domingue. Le sieur du Casse fit dans cet endroit un bu-

1701. tin prodigieux en Esclaves, en argent monnoyé, argenterie, meubles, utensiles de Sucreries & marchandises. Il fit tout embarquer sans se presser, & lorsqu'il fut prêt à partir, il fit raser le Fort, & crever les Canons, dont il ne jugea pas à propos de se charger. Il arriva à Leogane le 17. du mois de Septembre sans autre perte que d'environ cent cinquante hommes, quoiqu'on eût livré une infinité de combats, & qu'on eût tué plus de sept cent hommes aux ennemis.

Le dommage que cette entreprise causa aux ennemis a été de plus de douze millions, sans compter un Vaisseau de Guerre de cinquante Canons qu'on leur enleva, & quantité de Vaisseaux Marchands, & autres Bâtimens qu'on prit, ou qu'on fit écheoir, ou qu'on brûla sur la Côte. Les Esclaves Negres qui furent partagez, étoient au nombre de dix-huit cent, mais ceux qui furent enlevez par les particuliers, & qui ne furent point rapportez à la masse du butin, étoient en bien plus grand nombre, & quand à l'argent monnoyé ou travaillé, aux meubles, aux marchandises, & aux utensiles des Sucreries, il a été impossible jusqu'à present d'en fixer au juste la valeur

Il suffit de dire, que ce qui a été rappor- 1701.
té à la masse commune a enrichi un très-grand nombre de Flibustiers & d'Habitans de la Côte, & que M. du Casse & ses Officiers y ont fait des fortunes si considerables, qu'elles auroient pû faire envie aux plus riches particuliers de l'Europe.

Cette affaire piqua extraordinairement les Anglois, ils crurent qu'il y alloit de leur honneur de ne pas demeurer en reste avec M. du Casse. C'est pourquoi ils rassemblerent autant de Troupes qu'il leur fut possible, & les mirent sur quatre Vaisseaux de Guerre qui leur étoient venus d'Angleterre, & sur d'autres Navires qu'ils joignirent à cette Escadre avec des Bâtimens plats, pour faire des descentes. Ils parurent devant l'Esterre, principal Quartier de Leogane, au commencement du mois de Novembre de la même année 1694. & firent quantité de marches, de contremarches, & de feintes, tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre, pour attirer nos gens, & les fatiguer, afin de trouver un moment favorable, pour faire leur descente. Mais le sieur du Casse mit si bon ordre tout le long de la Côte, qu'ils n'oserent jamais tenter un débarquement : ils se conten-

Les Anglois canonerent le Quartier de l'Esterre.

1701. terent de consommer quantité de poudre, & quatre ou cinq mille boulets, sans autre fruit que de tuer cinq Hommes, & quelques Chevaux, & d'abattre une maison. Ils prirent seulement deux mauvais Vaisseaux Marchands vuides & abandonnez, & en firent échoüer deux autres qu'on déchargea, & qu'on brûla. Tels furent les exploits de cette Armée Navale; ils répondirent si peu à ce qu'on en devoit attendre, & à la dépense que les Jamaïquains avoient faire pour cet armement, qu'il y eut de grosses contestations entr'eux & les Commandans de la Flotte. Ils furent heureux cependant que nous n'avions pas alors un seul Vaisseau de Guerre, & que tous nos Corsaires étoient en mer : car selon les apparences, ils ne seroient pas tous retournez chez eux.

La Colonie de Sainte Croix transportée à S. Domingue.

La Colonie de Saint Domingue fut augmentée de celle de l'Isle de Sainte Croix qu'on y transporta le 2. Février 1695. le sieur de Galifet Gentilhomme Provençal, & Capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine, étoit à la tête comme Commandant. Il devoit ce poste au Comte de Blenac Gouverneur general des Isles, qui l'avoit envoyé pour commander à Sainte Croix, après

la mort du Gouverneur, en attendant que la Cour y eût pourvû. Le sieur de Galifet eut en arrivant à Saint Domingue la qualité de Lieutenant de Roi, puis celle de Gouverneur Titulaire de Sainte Croix, & de Commandant au Cap, & enfin celle de Gouverneur du Cap; il y a demeuré jusqu'en 1715. qu'il est repassé en France avec des biens immenses, que le pillage de Cartagene, son industrie & son économie lui avoient fait amasser. 1701.

Le sieur du Casse à la tête de quatorze ou quinze cent hommes de sa Colonie, Habitans, Flibustiers, & Negres, servit avec une distinction singuliere à la prise de Cartagene; & on doit dire, sans faire tort à personne, que le sieur de Pointis qui commandoit cette entreprise, lui est redevable & à ses gens, de la gloire & du profit qu'il a tiré de cette expedition.

L'Escadre du sieur de Pointis qui étoit partie de la Rade de Brest le 9. Janvier 1697. arriva au petit Goave dans l'Isle Saint Domingue le 7. de Mars suivant. Elle joignit les Troupes du sieur du Casse le 18. au Cap Tiburon. Toute la Flotte en partit le 26. & mouilla le 7. Avril à la Rade de Sombaye à l'Est de

Expedition de Cartagene.

1701. Cartagene. Le 15. le sieur du Casse mit à terre avec un Parti de Flibustiers, pour reconnoître le lieu où l'Armée pouvoit débarquer plus facilement, & plus sûrement, & pour découvrir s'il n'y avoit point d'embuscades, dont pour l'ordinaire les Espagnols ne sont point avares. Les Troupes que le sieur de Pointis avoit amenées au nombre d'environ trois mille sept cent hommes Volontaires, Soldats, & Matelots, firent leur descente fort tranquillement, & précedez par le sieur du Casse, & les Flibustiers, elles s'approcherent du Fort de Bocachica, qui défend l'entrée du Port d'une maniere si avantageuse, qu'il n'est pas possible d'y entrer, & par une suite necessaire, d'attaquer la Ville sans être maîtres de ce Port.

Prise de Bocachica par le sieur du Casse & les Flibustiers.

Les Flibustiers & les Negres allerent d'abord se poster presque sur le bord du Fossé, d'où ils firent un si grand feu, que de trois Barques chargées de Troupes, que le Gouverneur de Cartagene envoyoit pour renforcer la Garnison du Fort, une fut obligée de s'en retourner, & les deux autres ayant débarqué leurs Troupes à la faveur d'une sortie, qu'une partie de la Garnison du Fort fit pour les y introduire, les Flibustiers les coupe-

rent, les taillerent en pieces, & donnerent un assaut à la place si vif & si opiniâtre, que le Gouverneur craignant d'être emporté, s'ils y revenoient une seconde fois, battit la chamade, & se rendit à discretion le second jour de l'attaque. 1701.

Les Vaisseaux eurent ainsi l'entrée du Port libre le 17. Avril. On s'approcha ensuite des Forts de Sainte Croix, de Saint Lazare & des Anglois, on les canonna, & on y jetta des bombes, qui obligerent les Espagnols de les abandonner, & la tranchée fut ouverte devant la Haute-Ville le 28. du même mois. Le sieur du Casse & ses gens étant à la tranchée le 30. n'eurent pas la patience d'attendre que la breche fût plus grande, & plus praticable : quoiqu'elle n'eût qu'environ quatre toises de large, & que sa montée fut très-difficile, & très-escarpée, ils y donnerent un assaut si furieux, qu'ils emporterent la Ville-Haute l'épée à la main ; ce qui obligea le Gouverneur de capituler, & de sortir le 4. de Mai de la Ville-Basse avec sa Garnison, qui étoit encore de dix-huit cent hommes, & toutes les marques d'honneur qu'il pût desirer.

Prise de la Haute-Ville par les Flibustiers.

Il n'est pas necessaire que je dise ici

1701. qu'on trouva des richesses infinies dans cette Ville, tout le monde le sçait ; mais ce qui n'est pas venu à la connoissance de tout le monde, & dont je dois informer la posterité, c'est que le sieur de Pointis, qui devoit cette importante conquête à la valeur des Flibustiers, oublia ce qu'il leur avoit promis par la chassepartie qui avoit été faite avec eux au Cap Tiburon, & au lieu de leur donner la part qui leur devoit revenir si justement du butin, il voulut les payer comme des Matelots, à raison de cinq écus par mois. Cette injustice criante les irrita si fort, qu'ils alloient se rendre justice à eux-mêmes, & ils étoient en état de le faire, sans le crédit & l'autorité que M. du Casse avoit sur eux ; il les empêcha d'en venir aux voïes de fait, & leur promit que le Roi leur feroit donner ce qui leur étoit dû. Cela en appaisa quelques-uns qui s'en retournerent avec le sieur du Casse à Saint Domingue ; mais les autres rentrerent dans la Ville, la pillerent de nouveau, & trouverent encore, à ce qu'on prétend plus de quatre millions. Ils se rembarquerent avec ce butin, & se seroient consolez du tort que leur avoit fait le sieur de Pointis, s'ils n'eussent point rencontré la Flotte

Angloise qui venoit au secours des Espagnols, & à laquelle le sieur de Pointis étoit échapé par un bonheur extraordinaire. Cette Flotte qui étoit de 27. Vaisseaux de Guerre rencontra ceux des Flibustiers au nombre de dix, tous assez petits, très-chargez, & fort mal équipez, comme c'est leur ordinaire. 1701.

Malgré l'inégalité prodigieuse qu'il y avoit entr'eux & les Anglois, ils se battirent pendant un jour comme des désesperez; à la fin six ayant été entierement démâtez, & étant prêts à couler bas furent pris, & les quatre autres se sauverent, & arriverent au petit Goave fort délabrez à la verité, mais riches & bien chargez de butin. Cependant il s'en fallut peu que les Anglois ne s'emparassent d'une partie du butin que nous avions fait à Cartagene. Ils avoient sçû, je ne sçai par qu'elle voïe, que M. du Casse avec les Flibustiers étoit au petit Goave, où ils se recompensoient des fatigues de leur expedition, avec autant de securité que s'il n'y avoit point eu d'ennemis dans le monde. Ils vinrent moüiller au Cap Tiburon au nombre de 24. Vaisseaux Anglois & Hollandois, & détacherent 24. Chaloupes avec douze cent hommes de débarquement, qui vinrent

1701. ſurprendre le Bourg du petit Goave la nuit du 22. de Juillet. Leur entrepriſe avoit été ſi bien conduite qu'ils penſerent enlever M. du Caſſe, qui eut le bonheur de ſe ſauver par une porte de derriere de ſa maiſon, pendant qu'on forçoit celle qui donnoit ſur la ruë. Quelques coups de fuſil ayant éveillé nos Flibuſtiers, & leur ayant fait prendre les armes, M. du Caſſe ſe mit à la tête du premier Peloton qui ſe forma, & ayant chargé les Ennemis, qui étoient pour la plûpart occupez à piller les maiſons à meſure qu'ils s'en rendoient maîtres, il les repouſſa vivement, & ſa Troupe groſſiſſant à tous momens, il les contraignit d'abandonner la plus grande partie de leur pillage, avec une cinquantaine de morts, & de bleſſez, & quelques priſonniers. Ils mirent le feu à deux ou trois maiſons, lorſqu'ils ſe virent preſſez ; ce fut ce qui les ſauva, parce qu'on jugea qu'il falloit courir au plus preſſé, & ſonger plûtôt à arrêter l'incendie, qu'à les empêcher de ſe rembarquer, comme il auroit été aiſé de faire.

M. du Caſſe paſſa en France en 1700. il fut fait Chef d'Eſcadre des Armées du Roi, & le ſieur Auger Gouverneur de la Guadeloupe fut nommé en ſa place Gou-

verneur de la Tortuë & Côte Saint Domingue. Pendant l'absence du sieur du Casse, ce fut le sieur de Boissi Ramé, qui eut le Commandement de toute la Colonie, en qualité de Gouverneur du Cap, dont il a eu le premier la qualité, & étant mort assez peu de tems après sa nomination, le sieur de Galifet fut nommé en sa place. 1701.

Les Provisions du sieur Auger sont du mois de Mai 1703. Il prit possession de sa Charge au mois d'Octobre de la même année, & mourut au commencement de l'année 1706. il ne se passa rien de considerable dans la Colonie pendant le tems de son Gouvernement. Quant à la personne du sieur Auger, je me reserve d'en parler, lorsque je ferai le détail de l'irruption que les Anglois firent dans l'Isle de la Guadeloupe en 1703. dont le sieur Auger étoit alors Gouverneur.

Le Comte de Choiseüil, l'un des plus braves, & des plus anciens Capitaines des Vaisseaux du Roi, lui succeda; il prit possession de son Gouvernement en 1707. son merite personnel le distinguoit encore plus que sa naissance, qui ne pouvoit être plus illustre, & plus éclatante. C'étoit un homme sage, liberal, bienfaisant, doux, & extrêmement poli,

1701. dont la Colonie qu'il a gouvernée avec beaucoup de prudence, regrettera longtems la perte. Ses affaires particulieres, & celles de la Colonie l'obligeant de faire un voïage en France, il s'embarqua sur le Vaisseau du Roi la Thetis, qui escortoit un bon nombre de Vaisseaux Marchands. Ils furent attaquez par deux Vaisseaux de Guerre Anglois, dont le moindre étoit bien plus fort que la Thetis. Le Combat qui fut très rude & très-long, donna lieu aux Vaisseaux Marchands de s'échaper : de sorte que pas un ne tomba entre les mains des Anglois. Mais la Thetis ayant été démâtée, & ayant perdu la meilleure partie de son Equipage, fut enfin obligée de se rendre. Le Comte de Choiseüil qui avoit donné dans ce Combat des marques de son experience, de sa bravoure, & d'une intrepidité surprenante, fut blessé mortellement, & mis à terre à la Havanne Ville Capitale de l'Isle de Couve, où il mourut. La nouvelle de sa mort ayant été apportée à Saint Domingue, toute la Colonie le pleura, on rendit à sa memoire les devoirs Funebres, avec toute la magnificence possible, & le Pere Nicolas Joüin Religieux de nôtre Ordre, de la Province de Saint Loüis, Profes-

Le Comte de Choiseüil Gouverneur de la Tortue, sa mort.

ſeur en Theologie, & Curé de l'Eſterre, 1701.
prononça ſon Oraiſon Funebre avec un applaudiſſement univerſel.

Le ſieur de Valernod Marêchal des Camps & Armées du Roi, fut nommé par la Cour, pour commander pendant l'abſence du Comte de Choiſeüil : on ne doutoit point qu'il n'eût le Gouvernement ; mais à peine vêcut-il ſix mois à Saint Domingue, il y mourut de maladie, & fut extrêmement regretté, on attendoit beaucoup de lui : car il avoit toute l'experience, la fermeté, la prudence, & les autres qualitez qui ſont neceſſaires au Chef d'une Colonie auſſi conſiderable que celle de Saint Domingue. Il mit la premiere pierre à l'Egliſe, qui a donné le commencement à la nouvelle Ville de Leogane, que l'on a bâtie à l'endroit nommé la Ravine, éloigné d'une petite demie lieüe de la mer, entre les Bourgs de l'Eſterre & de la petite Riviere, dont on a obligé les Habitans de tranſporter leurs maiſons en cet endroit, pour former cette nouvelle Ville, qui eſt à preſent la demeure du Gouverneur general, de l'Intendant, & des autres Puiſſances ; le Siege de la Juſtice Royale & du Conſeil Superieur de cette partie de l'Iſle, qui commence à la Riviere de

Nouvelle Ville de Leogane.

l'Artibonite & finit au Cap Mongon
1701. sur la Côte du Sud. A l'égard de l'autre partie de l'Isle depuis la Riviere de l'Artibonite jusqu'à Bayha, elle est de la Jurisdiction d'un autre Conseil Superieur que le Roi a établi en la Ville du Cap en 1702.

Je dirai ci-après en parlant de la Ville de Leogane, que le dessein avoit été de la bâtir en un lieu appellé le grand Boucan. Le Chevalier Renau Ingenieur general de la Marine l'avoit ainsi disposé en 1700. Je doute que l'endroit que l'on a choisi en 1712. soit aussi commode, & en aussi bon air. Cette nouvelle Ville peut être traversée, ou même environnée par la grande Riviere qui y va d'elle-même par un lit ou canal naturel, qu'il ne faut qu'ouvrir tant soit peu pour l'y faire couler, ce qui ne seroit pas une petite commodité pour cette Ville; mais aussi est-ce la seule qu'on lui puisse procurer: car elle est située dans un terrain bas & fangeux, assez près de la mer, pour en avoir les incommoditez, & trop éloignée pour défendre les Vaisseaux qui sont en Rade, & pour avoir les marchandises qui viennent d'Europe, autrement que par le secours des Charettes, ce qui est une dépense, & un inconvenient consi-

derable. On a été obligé de faire une espece de Fort sur le bord de la mer, pour défendre les Vaisseaux, & pour garder la Rade en cas de besoin. On auroit beaucoup mieux fait de bâtir la Ville sur le bord de la mer, c'est la situation naturelle de toutes les Villes de Commerce, ou si on a eu des raisons pour ne la pas bâtir en cet endroit-là, il me semble qu'il auroit fallu suivre le dessein, & le choix du Chevalier Renau & de M. du Casse, & la placer au grand Boucan, où le terrain est plus élevé, sec, sablonneux, en meilleur air, plus exposé au vent, & autour duquel on auroit pû faire passer la grande Riviere, avec encore plus de facilité. 1701.

Le Comte de Blenac Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi, fils du Comte de Blenac, qui a été si long-tems Gouverneur general des Isles & terre ferme de l'Amerique, vint à Saint Domingue à la fin de 1715. il a été le premier qui a eu la qualité de Gouverneur general de Saint Domingue.

Le Comte de Blenac Gouverneur general de Saint Domingue.

Il fut relevé à la fin de 1716. par le Marquis de Château-Morand aussi Chef d'Escadre, dont les frequentes indispositions le rendant peu propre à demeurer dans le païs, il demanda son rappel à la

1701. Cour, & fut relevé sur la fin de l'année derniere 1719. par le sieur de Sorel Inspecteur general de la Marine, qui y est aujourd'hui. Tous deux ont eu la qualité de Gouverneurs generaux, & le sieur Mithon qui y exerçoit depuis long tems les fonctions de Commissaire general Ordonnateur, & qui faisoit en toutes choses les fonctions d'Intendant, a eu cette qualité dans le même-tems que le sieur de Sorel a été nommé au Gouvernement general.

Le Marquis de Château-Morand & le sieur de Sorel Gouverneurs generaux de Saint Domingue.

J'ai dit ci-devant que le premier qui a eu la qualité de Gouverneur particulier du Cap François, étoit le sieur de Boissi-Ramé, qui eut pour successeur le sieur de Galifet. Le sieur de Charite Lieutenant de Roi lui succeda en 1706. & eut en 1716. la Lieutenance au Gouvernement general. Le Comte d'Arquian est présentement Gouverneur du Cap.

Le Roi a retiré la partie du Sud, qu'il avoit donnée à une Compagnie, appellée la Compagnie de l'Isle à Vache, qu'on nommoit par honneur la Compagnie de Saint Domingue, en cette année 1720. de sorte que le Gouverneur general a sous ses ordres, les Gouverneurs du Cap, de Saint Loüis, ou Isle à Vache, & les Commandans du Port-Paix & du petit Goave.

Je parlerai dans les Chapitres ſuivans plus en particulier de la Colonie de S. Domingue : je croi que ce que je viens d'en dire, ſuffit, pour en donner une idée aſſez juſte, juſqu'à ce que j'en puiſſe donner une Hiſtoire plus circonſtanciée, comme j'eſpere faire dans un autre Ouvrage. 1701.

CHAPITRE IV.

L'Auteur arrive au Cap François. Deſcription de ce Quartier.

ENfin le Samedy premier jour de l'année 1701. Nous débarquâmes ſur les ſept heures du matin Nous fîmes porter nos hardes dans un Cabaret, & nous fûmes à l'Egliſe, pour dire la Meſſe. Le Pere Capucin qui étoit Curé du Bourg, deſſervoit encore une Paroiſſe à trois lieües delà appellée Limonade : il n'étoit pas chez lui, & ne devoit revenir que ſur les dix heures pour dire la Meſſe. Le Marguillier à qui je parlai me dit, que je ferois plaiſir au Curé, & à tout le Peuple de dire la Meſſe à l'heure ordinaire, c'eſt-à-dire, entre huit & neuf heures, & que ſi je voulois, il alloit envoyer un exprès, pour avertir le Pere

1701. Capucin de nôtre arrivée, afin qu'il ne se donnât pas la peine de venir. Je lui fis dire de plus, que je dirois encore la Messe le jour suivant, & qu'il pouvoit se reposer sur moi, du soin de sa Paroisse, s'il avoit des affaires au lieu où il étoit.

En attendant l'heure de la Messe nous allâmes voir les Religieux de la Charité. Le Superieur que nous ne connoissions point, étoit absent, mais nous connoissions particulierement le Religieux qui étoit avec lui, nommé le Frere Raymond. Il nous reçût à merveille, & nous pria fort de demeurer avec eux. Le Pere Cabasson ne jugea pas-à-propos de leur donner cette incommodité. Il dit la Messe à l'Hôpital, pendant que je la fus dire à la Paroisse.

Cap François de S. Domingue.

Le Cap François, ou simplement le Cap, est presque au milieu de la longueur de l'Isle de Saint Dominique, ou comme disent les Espagnols, Saint Domingue, sur la côte qui regarde le Nord. Tout le monde sçait que cette Isle fut découverte par Christophle Colomb en 1492. & que ce furent les Indiens de Guanahami autrement Saint Salvador, la plus orientale des Lucayes, qui la lui indiquerent, ou qui l'y conduisirent. Elle fut d'abord appellée la petite Es-

pagne ; & la premiere Ville que Colomb bâtit sur la côte du Nord où il avoit abordé, fut nommée Isabelle, en l'honneur de la Reine Isabelle, qui avoit fourni de ses deniers une partie de l'argent, qui fut employé au premier armement de Colomb. On peut dire que les dix-sept mille écus qui furent employez pour cette découverte, furent une semence bien feconde, qui a produit aux Espagnols, & à tout le reste de l'Univers des tresors infinis, sans compter ce que la mer en a absorbé, par la perte de tant de Vaisseaux richement chargez, qui sont péris dans cet élement. 1701.

Les Geographes la mettent sous le dix-huitiéme dégré de latitude Septentrionale, & au trois cent sixiéme dégré de longitude. Je ne sçai s'ils prennent cette latitude du centre de l'Isle, ou du Cap François, ou du Cap Mongon, car ces differens points causeroient des erreurs considerables. A l'égard de la longitude, je ne rapporte celle de Saint Domingue, que pour avertir le Lecteur, que rien n'est plus incertain, & que tous les moyens dont on s'est servi jusqu'à present pour trouver les longitudes, n'ont encore rien produit de fixe & d'assûré.

La partie de l'Isle occupée par les

1701. François, commence à une grande plaine à l'Est du Cap appellée Bahaia, où il y avoit dans le tems que je me trouvai dans le païs de très-beaux établissemens; de cette plaine en cottoyant la bande du Nord en allant à l'Ouest, & retournant à l'Est par la bande du Sud jusqu'au Cap Mongon, qui est presque à une égale distance de la pointe de l'Est & de celle de l'Ouest, on parcourt toute la partie Françoise. Le Cap le plus à l'Ouest est appellé le Cap Tiberon ou Tuberon, ou comme disent les Espagnols, de los Tuberones, c'est-à-dire, des Requiens, qu'ils ont ainsi nommez, soit qu'ils ayent trouvé beaucoup de ces sortes de poissons en cet endroit, soit pour quelqu'autre raison qui n'est pas venuë à ma connoissance. Cette partie en suivant tous les contours des Ances & du grand Cul-de-Sac de Leogane, doit avoir plus de trois cent lieües de tour. Mais si on la considere comme on mesure ordinairement les côtes, c'est-à-dire, de pointe en pointe, elle n'en a pas plus de deux cent. Le reste du tour de l'Isle appartient aux Espagnols, il est à peu près de même grandeur, de maniere que toute la circonference de l'Isle est de quatre cent lieües. Les Ecrivains Espagnols

Circuit de la partie Françoise.

pagnols lui donnent six cent lieües de tour, c'est apparemment en la mesurant avec tous les contours des Ances. Quoiqu'il en soit, on voit assez par ce que je viens de dire, que cette Isle est fort grande; mais il s'en faut infiniment qu'elle ne soit peuplée comme elle l'étoit lorsqu'elle fut découverte par Christophle Colomb. Je n'y ay pas demeuré assez long tems, & je n'en ay pas fait le tour par terre avec autant d'exactitude que de celle de la Guadeloupe; ainsi je n'en ferai pas une description aussi exacte que celle que j'ai faite de cette Isle là; & comme mon dessein n'est pas de copier ce que ceux qui m'ont précedé ont écrit avant moi, ni tout ce que j'ai entendu dire, parce que cela peut être sujet à caution, je me contenterai de rapporter simplement ce que j'ai remarqué pendant le séjour que j'y ay fait.

1701.

Circonference de toute l'Isle.

Le Bourg du Cap avoit été ruïné & brûlé deux fois pendant la Guerre de 1688. par les Espagnols & les Anglois joints ensemble. Il s'étoit rétabli depuis ce tems-là, & rien n'étoit plus facile, puisque toutes les maisons n'étoient que de fourches en terre, palissadées, ou entourées de Palmistes refendus, & couvertes de taches, comme on appelle en

Le Bourg du Cap.

1701. ce païs-là, les queües ou les guaisnes des Palmistes. Il y avoit au milieu du Bourg une assez belle place d'environ trois cent pas en quarré, bordée de maisons comme celles que je viens de décrire. Un des côtez étoit occupé entre autres bâtimens, par un grand Magasin qui avoit servi à mettre les munitions du Roi. Il servoit alors d'Hôpital, en attendant que celui qu'on bâtissoit à un quart de lieüe du Bourg, fût achevé. Il y avoit sept à huit ruës ou especes de ruës, qui aboutissoient à cette place, lesquelles étoient composées d'environ trois cent maisons.

L'Eglise Paroissiale étoit dans une ruë à côté gauche de la place, bâtie comme les maisons ordinaires, de fourches en terre; elle étoit couverte d'essentes. Le derriere du Sanctuaire, & environ dix pieds de chaque côté, étoient garnis de planches. Tout le reste étoit ouvert, & palissadé de Palmistes refendus seulement jusqu'à hauteur d'appui, afin qu'on pût entendre la Messe de dehors comme de dedans l'Eglise. L'Autel étoit un des plus simples, des plus mal ornez, & des plus mal propres qu'on peut voir. Il y avoit un fauteüil, un prie-Dieu, & un careau de velours rouge du côté de l'Evangile. Cet appareil étoit pour le Gouverneur.

Eglise du Cap.

Le reste de l'Eglise étoit rempli de bancs de differentes figures, & l'espace qui étoit au milieu de l'Eglise entre les bancs étoit aussi propre que les ruës, qui ne sont ni pavées, ni balayées, c'est-à dire, qu'il y avoit un demi-pied de poussiere quand le tems étoit sec, & autant de boüe quand il pleuvoit. Je me rendis sur les neuf heures & demie à cette Eglise. En attendant que le Peuple s'assemblât, je voulus sçavoir du Sacristain qui faisoit aussi l'office de Chantre, s'il chanteroit l'Introïte, ou s'il commenceroit simplement par les Kyrie eleison; mais il me répondit que ce n'étoit pas la coûtume de tant chanter, qu'on se contentoit d'une Messe basse, courte, & expediée promptement; & qu'on ne chantoit qu'aux enterremens. Je ne laissai pas de benir l'eau, & d'en asperser le Peuple, après quoi je commençai la Messe; & quand j'eus dit l'Evangile, je crus que la solemnité du jour demandoit quelque peu de Prédication. Je prêchai donc, & j'avertis que le jour suivant je dirois encore la Messe, & que je me rendrois de bonne heure à l'Eglise pour confesser ceux qui voudroient commencer l'année par un acte de Religion, en s'approchant des Sacremens, à quoi je les exhortai de 1701.

1701. mon mieux. Après que j'eus achevé mes fonctions, je retournai à l'Hôtellerie où étoient nos hardes. Le Pere Caba∬on m'y attendoit; nous dînâmes, & puis nous fûmes rendre visite à M. de Charite Lieutenant de Roi, qui commandoit en chef dans tout le Quartier, en l'absence de M. de Galifet Gouverneur titulaire de Sainte Croix, & Commandant au Cap François, qui s'étant trouvé chargé du Gouvernement de toute la partie Françoise depuis que M. du Caffe étoit allé en Europe, s'étoit rendu au Quartier principal qu'on appelle Leogane. Nous fûmes fort bien reçûs de cet Officier. Sa maison étoit située sur une petite hauteur derriere le Magasin de la munition, qui servoit alors d'Hôpital. Elle commandoit tout le Bourg, & les environs. Sa vûë du côté du Port étoit belle, & très étenduë. Elle étoit bornée par derriere, par des montagnes assez hautes, dont elle étoit separée par un large vallon. Cette maison avoit appartenu aux Capucins, & si on les en eût voulu croire, elle leur appartenoit encore; parce que le Religieux qui en avoit accommodé M. de Charite, n'avoit pû sans le consentement de ses Confreres faire cet échange, qui ne paroissoit pas

M. de Charite Lieutenant de Roi.

Maison de M. de Charite.

fort à leur avantage, à moins qu'il n'y eût quelque retour dont on n'avoit pas jugé à propos d'instruire le public. M. de Charite nous offrit sa maison, & nous pressa beaucoup de la prendre; je suis persuadé qu'il le faisoit de bon cœur, car il est tout-à fait honnête & genereux. Il étoit seul alors, Madame son épouse étant depuis quelque tems auprès de sa mere qui étoit malade. 1701.

Nous trouvâmes en sortant de chez M. de Charite quelques Officiers des Troupes que nous avions connus à la Martinique : ils venoient de nôtre Hôtellerie, où ils avoient été nous chercher. Nous nous promenâmes quelque tems avec eux, & puis nous fûmes saluer M. Marie Commissaire & Inspecteur de la Marine, qui faisoit les fonctions d'Intendant. Nous le connoissions assez peu; cependant comme il étoit extrêmement honnête & poli, il nous reçût parfaitement bien, & vouloit à toute force nous retenir chez lui.

M. Marie Commissaire Inspecteur de la Marine.

Nous apprîmes à nôtre retour à l'Hôtellerie, que le Superieur des Religieux de la Charité étoit venu pour nous voir. Il entra presque dans le moment avec son Compagnon, & quatre ou cinq Negres qu'il avoit amenez avec lui. Après les

1701. complimens ordinaires, il nous dit, qu'il venoit pour nous conduire à l'Hôpital, qu'il étoit fâché de n'avoir pas un Palais à nous offrir, mais qu'il ne laissoit pas d'esperer que nous lui donnerions la preference sur tous ceux qui nous avoient offert leurs maisons, puisqu'étant Religieux comme nous, elle sembloit lui être dûë. Nous voulûmes nous excuser; mais sans nous en donner le tems, il commença à détendre nos hamacs, & à faire charger nôtre bagage sur les épaules des Negres qu'il avoit amenez avec lui. Nous eûmes même bien de la peine à obtenir qu'il nous laissât payer la dépense que nous avions faite à l'Hôtellerie. Cet obligeant Religieux s'appelloit le Pere Auguste.

Le Pere Auguste Superieur de la Charité.

Il étoit Maltois de nation, fort expert dans la Medecine, & dans la Chirurgie, sage, poli, officieux, plein de zele, de droiture, & de charité: en un mot, il avoit tous les talens qu'on peut souhaiter dans un homme qui est chargé du soin des pauvres. Il est presque incroïable combien il a travaillé pour eux, & comment il a établi, meublé, & fondé l'Hôpital du Cap en six ou sept ans qu'il y a été Superieur.

Je ne manquai pas de me rendre le

lendemain de bonne heure à l'Egliſe. 1701.
J'eus tout le tems de me préparer à dire la Meſſe ; perſonne ne ſongea à faire ſes devotions. Je celebrai la Meſſe, & je prêchai. Je ne puis m'empêcher de dire, que je fus infiniment ſcandaliſé du peu de Religion que je vis dans ce Peuple. Je croyois être tombé des nuës, & tranſporté dans un monde nouveau, quand je penſois à nos Habitans des Iſles du Vent, & que je comparois leur devotion, leur exactitude à s'approcher des Sacremens, leur reſpect pour leurs Paſteurs, leur modeſtie dans l Egliſe, aux manieres licentieuſes & extraordinaires de ceux-ci. Ils étoient dans l'Egliſe comme à quelque aſſemblée, ou à quelque ſpectacle profane ; ils s'entretenoient enſemble, rioient & badinoient. Sur tout ceux qui étoient appuyez ſur la baluſtrade, qui regnoit au tour de l'Egliſe parloient plus haut que moi, qui diſois la Meſſe, & mêloient le nom de Dieu dans leurs diſcours d'une maniere que je ne pus ſouffrir. Je les avertis trois ou quatre fois de leur devoir avec toute la douceur poſſible ; & voyant que cela n'operoit rien, je fus obligé de le faire d'une maniere, qui obligea quelques Officiers à leur impoſer ſilence.

1701. Un honnête homme eut la bonté de me dire après la Messe, qu'il falloit être plus indulgent avec les Peuples de la Côte, si on vouloit vivre avec eux. Je lui répondis, que je suivrois volontiers son avis, lorsque la gloire de Dieu n'y seroit point interessée.

Je ne doute nullement que les Peres Jesuites qui ont succedé aux Capucins, n'ayent mis ces Peuples sur un autre pied. Car j'ai vû dans toutes leurs Missions les choses très bien reglées ; & quelque libertinage qu'ils trouvent dans les lieux dont on les charge, il est rare, ou plûtôt il est inoüi que leur zele, leurs bons exemples, & leur pieté n'en soient venus à bout.

Tous ceux que nous avions visitez, ne manquerent pas de nous venir voir, & de nous donner à manger les uns après les autres. Je n'avois jamais mangé qu'en cet endroit du Cochon boucané en éguillettes. Nous n'avons pas assez de Cochons marons ou de Sangliers dans les Isles du Vent, pour les employer à cet usage ; & les Barques qui remontent de Saint Domingue aux Isles, ne s'en chargent pour l'ordinaire, qu'autant qu'elles en ont besoin pour leur voïage. Je trouvai cette viande excellente, & d'un tout autre

goût que le Cochon ou le Sanglier qu'on mange en Europe. Voici la maniere d'accommoder cette viande ; on me l'expliqua au Cap, & j'en ay vû la pratique au Cap Dona Maria, où nous demeurâmes trois jours, quand je retournai aux Isles du Vent, en passant par le Sud de l'Isle de Saint Domingue. Mais avant d'entrer dans ce détail, il est bon de sçavoir, qu'il y a deux sortes de gens à Saint Domingue, dont le métier est d'être continuellement dans les bois pour chasser. Ceux qui chassent les Taureaux seulement pour en avoir le cuir, s'appellent Boucaniers. Leur Histoire est entre les mains de tout le monde. Ceux qui chassent les Cochons marons ou Sangliers pour en avoir la chair & la graisse, s'appellent simplement Chasseurs.

1701.

Boucaniers & Chasseurs de S. Domingue.

Lorsqu'ils ont tué un Cochon, ils l'écorchent, & coupent toute la chair en éguillettes d'un pouce & demi de grosseur ou environ, & autant longues que le peut permettre le morceau de chair qu'ils découpent. Ils saupoudrent legerement ces éguillettes de sel battu, qu'ils y laissent pendant vingt quatre heures, après lesquelles ils sécoüent le sel, & étendent toutes ces éguillettes sur des étages à jour d'une petite case bien close en maniere

Maniere d'accommoder le Cochon maron en éguillettes.

1701. d'étuve, sur le plancher de laquelle ils font un feu clair, dans lequel ils jettent les peaux, & tous les os des Cochons qu'ils ont tuez. Dès que ces peaux & ces os sentent le feu, ils font une fumée épaisse, qui emporte avec elle tous les sels qui sortent de la matiere qui la produit; & ces sels pénétrant aisément les chairs qui sont sur les étages, y demeurent renfermez quand elles viennent à se secher: car on les laisse dans cette case qu'on appelle un Boucan, jusqu'à ce qu'elles soient seches comme du bois. On en fait alors des paquets de cent livres chacun, qui se donnoient autrefois pour trois pieces de huit, c'est-à-dire, trois piastres ou écus d'Espagne, qu'on appelle pieces de huit, parce que chaque piece vaut huit réalles. Mais les Cochons étant devenus plus rares par les massacres indiscrets que les Chasseurs en ont faits; le paquet valoit cinq à six pieces quand j'étois à Saint Domingue.

Prix du cent pesant d'éguillettes.

Cette viande peut se conserver les années entieres, pourvû qu'on la tienne dans un lieu sec. Dans cet état elle est brune, & ne donne aucune envie d'en manger. Mais elle change de couleur dès qu'on l'a mise quelques momens dans l'eau tiéde. Elle s'enfle devient vermeille,

d'une odeur agreable : elle ſemble de la chair fraîche. On la peut mettre ſur le gril, à la broche, au pot, en ragoût; en un mot, en toutes les ſauces où l'on met le Porc frais, avec cette difference qu'elle eſt infiniment plus ſavoureuſe & plus délicate, parce qu'elle eſt impregnée des ſels qui ſont ſortis des peaux, & des os brûlez, qui ne peuvent être que très-bons.

1701.

Maniere de ſe ſervir des éguillettes.

Le Bourg du Cap François n'eſt point fermé de murailles, ni de paliſſades. Il n'eſt pas même dans un endroit propre à être fortifié, étant extrêmement commandé du côté du Sud & de l'Oueſt. Il n'y avoit alors pour toute défenſe que deux Batteries, une à l'entrée du Port, & l'autre devant le Bourg; toutes deux très-mal placées, & encore plus mal entretenuës. La Garniſon étoit compoſée de quatre Compagnies détachées de la Marine, qui pouvoient faire deux cent hommes. C'en étoit plus qu'il ne falloit dans un tems de Paix, comme nous étions alors, & beaucoup moins qu'il n'auroit été neceſſaire dans un tems de Guerre. Il eſt vrai qu'en quelque tems que ce ſoit, on ne compte pas beaucoup ſur ces Troupes, mais uniquement ſur les Habitans, qui ayant été preſque tous

Garniſon & Batteries du Cap.

1701. Boucaniers ou Flibustiers, sçavent parfaitement bien se battre, & y sont plus obligez que personne, pour conserver leurs biens, & leurs familles.

Toute l'obligation qu'on a aux Troupes de la Marine, c'est d'avoir introduit l'usage & le cours des sols marquez ; on ne connoissoit avant leur arrivée que les pieces de quatre sols, & les demies réalles d'Espagne pour petite monnoye.

La Justice étoit administrée au Cap par un Juge Royal, avec les autres Officiers Subalternes, qui lui étoient necessaires ; & les Appels de ses Sentences étoient portez au Conseil Superieur, qui s'assembloit au Quartier de Leogane, à plus de quatre-vingt lieües à l'Oüest du Cap. Depuis l'année 1702. le Roi a établi un Conseil Superieur au Cap, pour juger les Appels des Sentences renduës par les Juges qui sont, ou seront depuis la Riviere de l'Artibonite, jusqu'à la Frontiere des Espagnols en allant à l'Est. La Jurisdiction de celui de Leogane s'étend dans tout le reste de la partie Françoise, en commençant à la même Riviere de l'Artibonite.

Justice de Saint Domingue.

Dans les promenades que nous fîmes à une ou deux lieües aux environs du Bourg, nous remarquâmes de très belles

terres & profondes, un païs beau, & agreable, & qui paroissoit d'un très-grand rapport. On commençoit à établir beaucoup de Sucreries, au lieu de l'Indigo qu'on y avoit cultivé jusqu'à lors. Les Religieux de la Charité commençoient une Habitation auprès du nouvel Hôpital qu'ils faisoient bâtir dans un fort bel endroit, en bon air, & situé d'une maniere à joüir d'une vûë charmante. 1701.

Le Pere Capucin Curé du Bourg à qui j'avois fait dire, que j'aurois soin de sa Paroisse jusqu'à nôtre départ, ne revint chez lui que le Jeudy après midi. Il vint nous voir, & nous engagea d'aller souper chez lui.

CHAPITRE V.

Description du Quartier & du Fort de Port-Paix, & du reste de la Côte jusqu'à Leogane.

LE Vendredy 7. Janvier nous nous embarquâmes sur un Vaisseau Nantois, qui alloit à Leogane. On commençoit dès lors à faire ce chemin par terre; mais peu de gens l'entreprenoient, quoi-

1701. que beaucoup plus court, n'y ayant que quatre-vingt lieües ou environ du Cap à Leogane, parce qu'outre sa difficulté, & qu'on étoit obligé de camper à l'air en bien des endroits, on étoit comme assûré d'être toûjours volé en passant sur les terres des Espagnols, comme on est obligé de faire. Ce chemin est à present plus ouvert, & beaucoup de gens aiment mieux le prendre, que de se rembarquer. On trouve des logemens par tout, excepté un seul endroit, où l'on est obligé de se faire des ajoupas, ou de tendre ses hamacs à des arbres. Il y a des Canots pour passer la Riviere de l'Artibonite; & on n'a à se garder que des mains des Espagnols, à qui il est aussi naturel de dérober, qu'aux femmes de pleurer quand elles veulent. Voici la route telle qu'elle m'a été donnée par un de nos Missionnaires qui a fait ce chemin plus d'une fois.

Chemin par terre du Cap à Leogane.

Du Cap on va coucher à un endroit appellé la Porte, chez un François, habitant pourtant sur le terrain des Espagnols. On l'appelle Compagnon. Cette traite est d'environ douze lieües.

De la Porte on va à l'Atalaye, gîte Espagnol, & par consequent mauvais & dangereux, il y a dix-huit lieües. De

l'Atalaye au Petit-Fond il y a quinze lieües. On campe en cet endroit, & l'on soupe, si on a eu soin d'apporter des provisions, ou si on a tué du gibier chemin faisant. Du Petit Fond au Bac de l'Artibonite quatorze lieües. 1701.

Du Bac au Cul-de-Sac de Leogane dix-huit lieües.

Du Cul-de-Sac à Leogane dix lieües, ce qui fait quatre-vingt-cinq lieües ou environ.

Le chemin n'étoit pas alors assez pratiqué, pour nous donner envie d'y passer; nous partîmes donc dans ce Vaisseau de Nantes un peu après midi. Le Capitaine étoit plus poli que ne le sont pour l'ordinaire les gens de mer de ce païs-là, nous eûmes sujet d'en être contens. Comme nous rangions la Côte d'aussi près qu'il étoit possible, à cause de quelques Forbans, dont on nous avoit avertis de nous garder, nous eûmes toute la commodité de la considerer. Elle est haute presque par tout, avec de grands enfoncemens dans les terres comme des Ports naturels, dont le plus considerable s'appelle le Port Margot; il est situé à quelques lieües sous le vent du Cap.

Nous arrivâmes le Samedy au soir au Port-Paix. Cet endroit étoit autrefois le Port-Paix.

1701. plus considerable de toute la partie Françoise. C'est le premier lieu dont les François se sont emparez dans l'Isle de Saint Domingue, après s'être établis dans celle de la Tortuë, comme je l'ai dit dans la Préface de ma premiere Partie. C'étoit aussi la demeure du Gouverneur avant que le Fort eût été abandonné, & le Bourg ruïné pendant la Guerre de 1688.

Ce Port n'est qu'une grande Ance en forme de Croissant, couverts du côté du Nord par l'Isle de la Tortuë, qui en est éloignée d'environ deux lieües. L'encrage y est assez bon. On dit que la passe de l'Ouest est dangereuse, quand le vent vient du Nord ou du Nord-Ouest.

L'Isle de la Tortuë étoit entierement déserte. Tous les Habitans qui y étoient autrefois sont passez depuis long-tems à la Grande Terre, c'est ainsi qu'on nomme Saint Domingue par rapport à la Tortuë, qui autant que j'en ay pû juger à la vûë, n'a pas plus de cinq à six lieües de longueur, sur deux à trois lieües de large. J'avois fort envie d'y aller, pour voir les restes du Fort de la Roche, dont le Pere du Tertre a parlé dans son Histoire, & dont on a donné une description dans celle des Boucaniers : mais il étoit défendu d'y passer sous quelque prétexte que

Isle de la Tortuë.

ce pût être, de peur qu'on ne détruisît les bêtes qu'on y avoit mis pour multiplier, & dont on vouloit se servir pour la nourriture des Ouvriers, lorsqu'on feroit travailler à rétablir le Fort. 1701.

Nous nous logeâmes dans un Cabaret à trente sols par repas, aimant mieux soûtenir cette dépense pendant que nôtre Vaisseau feroit son Commerce, que d'être à charge à quelques Habitans qui nous avoient offert leurs maisons de fort bonne grace, qui d'ailleurs étoient éloignez de la mer.

Autant que j'en pus juger par les mazures, & par les solages des maisons qui avoient été brûlées pendant la Guerre, ce Bourg avoit été considerable & bien bâti. Il n'étoit point encore rétabli. Il n'y avoit pas plus de vingt maisons sur pied, toutes de fourches en terre, & couvertes de taches. L'Eglise étoit de charpente, pâlissadée de planches, couverte d'essentes, & infiniment plus propre que celle du Cap. C'étoit un Prêtre Seculier qui la desservoit, quoiqu'elle fût de la Jurisdiction des Capucins. Mais comme ils manquoient de Religieux, on prenoit des Ecclesiastiques tels qu'on les pouvoit trouver ; & cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût encore bien des Paroisses vacan-

Bourg du Port-Paix.

1701. tes, à cause que le mauvais air, le mal de Siam, & les fiévres pourprées & malignes n'épargnoient pas plus les Pasteurs que les autres. Ce même Ecclesiastique desservoit encore une Paroisse à trois lieües delà, appellée Saint Loüis.

Le Marguillier l'envoïa avertir que nous dirions la Messe au Bourg, afin qu'il ne se donnât pas la peine de revenir de si loin pour la dire, ce qu'il ne pouvoit faire sans s'incommoder beaucoup, parce qu'il faisoit ordinairement tout ce chemin à pied.

Il nous vint voir le Lundy matin, & nous fit beaucoup de remercimens du soin que nous avions eu de sa Paroisse, le jour précedent. J'avois chanté la Messe, fait le Prône, & l'exposition de l'Evangile. Nous avions chanté Vêpres, & j'avois fait le Catechisme aux enfans & aux Negres. Ce bon Prêtre étoit Basque, fort homme de bien. Il s'étoit mis en tête de se faire une Habitation pour se retirer quand les Capucins auroient des Religieux pour remplir leurs Paroisses. Mais il avoit si mal choisi son terrain, que je croi qu'il avoit pris le plus mauvais qui fût dans tout le Quartier. Il s'étoit associé avec un pauvre garçon, qui étoit déja à moitié hydropique, & ils travailloient

Prêtre Seculier Curé du Port-Paix.

tous deux à l'envi à se creuser une fosse, 1701.
plûtôt qu'à se faire un établissement. Les Habitans me prierent de lui en parler; j'allai pour cet effet voir ce venerable défriché, qui étoit environ à cinq quarts de lieüe du Bourg, dans des ravinages où il n'y avoit de bon que beaucoup d'eau & de bigaille, c'est-à-dire, de moustiques & de maringouins, & de quoi planter des Bananiers. Je lui en dis ma pensée, mais fort inutilement. Rien ne fut capable de le persuader de prendre un autre terrain, de sorte que je fus obligé de le laisser en repos, ne doutant pas que les deux Ouvriers ne fussent bien-tôt la proye de leur travail.

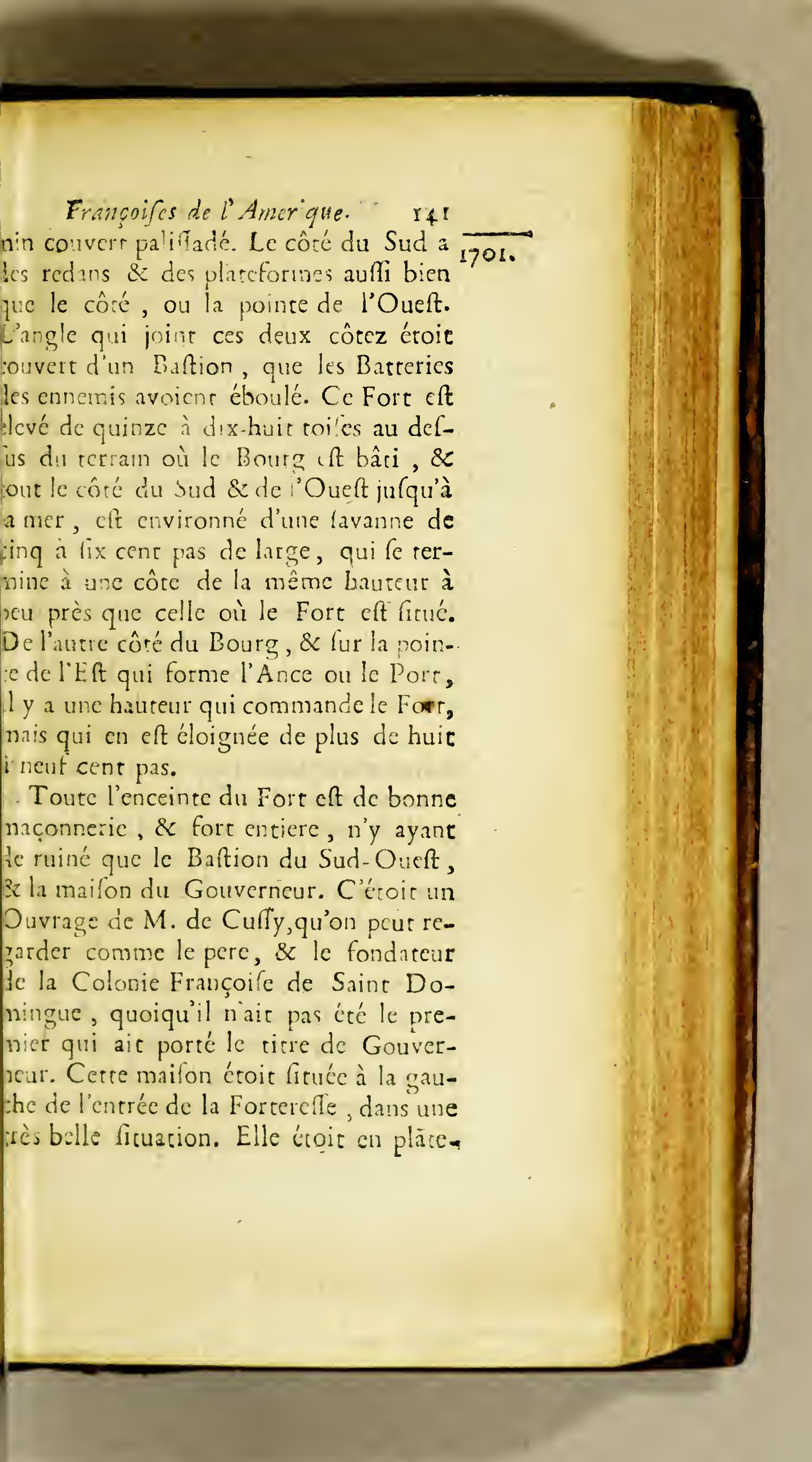
Nous ne manquâmes pas de lui aller rendre sa visite. Sa maison étoit sur le bord du ruisseau, qui passe derriere le Bourg, placé à merveille pour être mangé des maringouins, la plus simple, & la plus mauvaise qui fût je croi à dix lieües aux environs. Elle étoit partagée en deux chambres par une clôture de Roseaux, une Chevre, & ses deux enfans, avec son associé occupoient la premiere, qui servoit encore de cuisine; & il occupoit la seconde, qu'il pouvoit librement laisser ouverte sans craindre les voleurs, car il n'y avoit que son hamac qu'il emportoit

Maison du Curé de Port-Paix.

1701. apparemment avec lui, quand il alloit travailler à son défrîché, un méchant coffre, & une planche sur laquelle étoit son Breviaire, avec quelques pots de terre, & des coüis. Je n'ai jamais vû une pauvreté semblable ; tous les Habitans en étoient dans l'étonnement, & ne pouvoient comprendre qu'un homme qui n'étoit point du tout débauché, ni au vin, ni au jeu, ni à aucune autre chose, qui n'avoit point de pauvres à entretenir, & qui joüissoit de plus de sept cent écus de revenu pour les deux Paroisses qu'il desservoit, fût si mal accommodé, & toûjours de l'avant de sa Pension.

Nous passâmes le tems que nous fûmes obligez de demeurer au Port-Paix à faire des visites, & à en recevoir. Un Officier de Milice du Quartier me conduisit au Fort ; il étoit alors sans Officiers & sans Garnison.

Fort de Port-Paix. Il est situé sur une hauteur, qui peut avoir environ quatre cent cinquante pas de long, sur cent cinquante à deux cent pas de large. Le côté du Nord regarde la mer qui bat au pied de son escarpe, qui naturellement est inaccessible de ce côté-là. La pointe de l'Est regarde le Bourg ; elle est couverte d'un Bastion & d'un demi Bastion, avec un fossé, & un che-



nin couvert palissadé. Le côté du Sud a 1701.
les redans & des platteformes aussi bien
que le côté, ou la pointe de l'Oueſt.
L'angle qui joint ces deux côtez étoit
couvert d'un Baſtion, que les Batteries
des ennemis avoient éboulé. Ce Fort eſt
élevé de quinze à dix-huit toiſes au deſ-
ſus du terrain où le Bourg eſt bâti, &
tout le côté du Sud & de l'Oueſt juſqu'à
la mer, eſt environné d'une ſavanne de
cinq à ſix cent pas de large, qui ſe ter-
mine à une côte de la même hauteur à
peu près que celle où le Fort eſt ſitué.
De l'autre côté du Bourg, & ſur la poin-
te de l'Eſt qui forme l'Ance ou le Port,
il y a une hauteur qui commande le Fort,
mais qui en eſt éloignée de plus de huit
à neuf cent pas.

Toute l'enceinte du Fort eſt de bonne
maçonnerie, & fort entiere, n'y ayant
de ruiné que le Baſtion du Sud-Oueſt,
& la maiſon du Gouverneur. C'étoit un
Ouvrage de M. de Cuſſy, qu'on peut re-
garder comme le pere, & le fondateur
de la Colonie Françoiſe de Saint Do-
mingue, quoiqu'il n'ait pas été le pre-
mier qui ait porté le titre de Gouver-
neur. Cette maiſon étoit ſituée à la gau-
che de l'entrée de la Forterеſſe, dans une
très belle ſituation. Elle étoit en platte-

1701. forme, grande, & si solidement bâtie, que les Ennemis avoient été obligez de la miner pour la détruire. Il y avoit encore quantité de poutres, de solives, & d'autres bois entremeslez dans les ruines. Il ne coûteroit pas beaucoup à la rétablir, & elle le merite bien ; mais les interêts de ceux qui font travailler pour le Roi, ou pour le Public dans ces païs éloignez, ne s'accommodent pas avec l'économie qu'on pourroit avoir dans ces sortes d'Ouvrages, & c'est ce qui empêche souvent les Ministres de les entreprendre. On voit autour de cette maison beaucoup de ruines de bâtimens, comme de Magasins, Offices, & autres dépendances d'une maison de consequence : il y en a même encore quelques-uns qui étoient debout, & tous entiers. Le côté du Fort qui regarde la mer étoit rempli de bâtimens, qui étoient selon les apparences les logemens de la Garnison, & des Officiers, qui pour la plûpart étoient encore en assez bon état, un d'eux servoit de prison. L'espace entre ces derniers bâtimens & la maison du Gouverneur servoit de Place d'armes. Les Corps de Garde des deux côtez de la Porte, & le Pont levis étoient tous entiers. La pointe du Fort du côté de l'Ouest étoit occupée par un jardin,

qui avoit été très-beau, & qui bien que négligé depuis tant d'années, étoit encore le plus beau que j'eusse vû en Amerique. 1701.

Ce Fort fut attaqué par les Espagnols & les Anglois unis ensemble pendant la Guerre de 1688. Ils avoient, selon ce que me dit cet Officier avec lequel j'étois, trois Batteries. Celle qui étoit à la pointe de l'Est tiroit dans le Fort qu'elle découvroit beaucoup; mais comme elle étoit fort éloignée, & que nos meilleures pieces de Canon étoient de ce côté-là pour défendre la Rade, elle ne fit pas grand mal, & fut bien-tôt démontée. Les deux autres étoient sur la Côte qui regarde le côté du Sud de la Forteresse. La plus voisine du Bourg, tiroit sur la maison du Gouverneur, qu'on regardoit comme le Donjon. L'autre qui étoit éloignée d'environ deux cent pas de celle-là battoit en breche le Bastion de l'angle du Sud-Ouest. Après qu'ils eurent consommé bien de la poudre & des boulets, ils vinrent enfin à bout de faire une breche considerable au pied de ce Bastion, & même de le faire ébouler; sans que nos gens plus sçavans dans l'art de prendre les Places que de les défendre, se missent en devoir de faire ni épaulement, ni fossé, ni retran-

Attaque & prise de ce Fort par les Espagnols & les Anglois.

1701 chement derriere cette breche. La consternation se mit parmi eux dès qu'ils virent ce Bastion renversé, & ils prirent la plus déraisonnable de toutes les resolutions, qui fut d'abandonner le Fort, & de se sauver du côté de l'Oüest, vers un endroit qu'on nomme les trois Rivieres.

Cette resolution fut si peu secrete, que les Ennemis la sçûrent presque aussi-tôt qu'elle fut prise. Ils se mirent en embuscade dans le chemin que nos gens devoient tenir pour se retirer. Mais ils firent une faute qui nous sauva, qui fut de se mettre en haye des deux côtez d'un chemin large qui est entre de grands arbres qui regnent jusques à la premiere des trois rivieres que nos gens devoient passer.

Nos gens donnerent comme des étourdis dans l'embuscade, sans avoir eu la précaution de faire reconnoître le Païs avant de s'y engager. Ils essuyerent d'abord les décharges des Ennemis qui se presserent trop de les attaquer. Ils y répondirent en vrais braves, & avec un succès merveilleux ; ce qui ayant mis la confusion parmi les Espagnols & les Anglois qui se tuoient les uns les autres sans se connoître, parce que la nuit étoit fort obscure, presque tous nos gens s'échapereut. Il y en eut pourtant quelques uns tuez

tuez & pris ; mais la perte des Ennemis fut très considerable. Ils eurent cependant la gloire d'entrer dans le Fort : ils firent sauter le Donjon ; & après avoir enlevé le Canon, les Munitions, & ce qu'ils trouverent de meilleur, ils l'abandonnerent sans faire aucun autre dommage au reste des Fortifications. Cet endroit étoit trop éloigné des Quartiers habitez par les Espagnols, qui sont en très-petit nombre dans l'Isle, pour qu'ils le pussent conserver, & ils n'avoient garde de souffrir que les Anglois s'y établissent, & si fortifiassent, parce qu'ils haïssent, & craignent leur voisinage, autant pour le moins que celui des François, & peut-être plus.

1701.

Les Espagnols abandonnent le Fort sans le ruiner.

Il est aisé de voir par ce que je viens de dire de la situation de ce Fort, qu'il etoit impossible que les Ennemis le prissent, si nos gens ne l'eussent pas abandonné. Car quand on supposeroit que la brêche eût été beaucoup plus grande qu'elle n'étoit, il étoit impossible aux Ennemis d'y donner l'assaut : ils n'avoient aucun boyau dans toute la savanne, pour les conduire au pied de la hauteur, sur laquelle le Fort est situé, il auroit fallu qu'ils eussent fait cinq à six cent pas tout à découvert, & qu'ils euf-

1701. ſent défilé devant nos gens avant d'arriver au pied de cette hauteur, qui eſt ſi conſiderable, ſi difficile, & ſi eſcarpée, qu'ayant voulu par plaiſir deſcendre par cette brêche, je penſai vingt fois me rompre le col; & j'eûs toutes les peines du monde à remonter en grimpant, & en m'attachant aux plantes, aux racines & aux pierres que je rencontrois.

Cet exemple fait voir combien il eſt neceſſaire de mettre dans les Places des Officiers de ſervice & d'experience, avec des Soldats aguerris. Car il eſt conſtant que s'il y avoit eu ſeulement deux cent bons hommes, avec des Officiers qui euſſent ſçû leur métier, ils auroient laiſſé les Eſpagnols & les Anglois ſe morfondre devant le Fort, & conſommer leurs Munitions, ſans pouvoir s'en emparer. Nos Habitans ſont excellens pour aller à un abordage, ou pour eſcalader une Place, ſe battre en raſe Campagne, ou dans des défilez; mais ſe voyent-ils enfermez dans des murailles, ce n'eſt plus leur affaire, ce ne ſont plus les mêmes hommes, il ne faut plus compter ſur eux.

Un des Habitans du Bourg nous pria à ſoûper avec quelques autres de ſes amis. Nous fûmes aſſez ſurpris que ce ne fût

pas dans sa maison qu'il nous traitât, mais dans la nôtre, c'est-à-dire, dans nôtre Hôtellerie. On nous dit, que c'étoit la coûtume du Quartier depuis la Guerre. Nous approuvâmes cette coûtume, parce qu'elle nous exempta de sortir de chez nous. 1701.

Nous passâmes tout le Mardy à nous promener aux environs du Bourg. Nous fûmes voir une grande plaine, qui est au de-là de la Riviere que nos gens passerent en abandonnant le Fort, où il y auroit de quoi faire les plus beaux établissemens du monde. C'est un païs uni, bien arrousé, & qui nous parut d'une très-bonne terre, sur tout pour le Sucre, qui n'a pas besoin d'un terrain extrêmement gras.

Nous partîmes du Port-Paix le Mercredy matin 12. Janvier. Le Jeudy à midi nous nous trouvâmes au Cap Saint Nicolas, par le travers d'une pointe plate, qu'on appelle le Moule, ou plus correctement le Mole. On prétend qu'il y a des mines d'argent en cet endroit. C'est un païs sec, aride, & assez propre pour la production de ce métal & de l'or, qui ne naissent jamais dans de bonnes terres. Il y a à côté une Ance profonde, & bien couverte comme un Port naturel, Cap S. Nicolas.

1701. qui est la retraite des Corsaires en tems de Guerre, & des Forbans en tems de Paix.

Ce que c'est que Forbans.

On appelle Forbans ceux qui courent les mers sans Commission. Ce sont à proprement parler des Voleurs publics, qui pillent indifferemment toutes les Nations, & qui pour n'être pas découverts coulent à fond les Bâtimens après les avoir pillez, & avoir égorgé ou jetté à la mer ceux des Equipages, qui n'ont pas voulu prendre parti avec eux.

Le nom de Forbans vient de Forbannis, qui est un vieux terme François, qui signifie bannis ou chassez hors de l'Etat. Les Italiens les appellent Bandis, du mot *Bando*, qui signifie un Edit ou Sentence qui les exile, & chasse d'un Etat sous telle peine.

Les Forbans sont pour l'ordinaire des Flibustiers ou Corsaires, qui s'étant accoûtumez à cette vie libertine pendant une Guerre juste, où ils avoient Commission de leur Souverain, pour courir sur les Ennemis de l'Etat, ne peuvent se resoudre à retourner au travail quand la Paix est faite, & continuent de faire la course aux dépens de qui il appartient. Leur rencontre est à craindre, sur tout si ce sont des Espagnols, parce

que la plûpart n'étant que des Mulatres 1701.
gens cruels & sans raison, il est rare qu'ils fassent quartier à personne. Il y a bien moins de risques à tomber entre les mains des François ou des Anglois: ils sont plus humains, & plus traitables; & pourvû qu'on puisse échaper leur premiere fureur, on compose avec eux, & on se tire d'affaire.

Ces sortes de gens portent leur Sentence avec eux. Quiconque les prend est en droit de les faire pendre sur le champ au bout des vergues, ou de les jetter à la mer. On en reserve seulement deux ou trois pour servir de témoins, pour l'adjudication du Bâtiment, dans lequel on les a pris, après quoi ils sont traitez comme leurs camarades l'ont été. Nous n'étions pas sans crainte de rencontrer quelques-uns de ces Messieurs: car nous sçavions qu'il y en avoit qui rôdoient sur la Côte, où ils avoient déja pris quelques Bâtimens. Mais comme nous sçavions que c'étoient des François, nous esperions en connoître une partie, & en être quittes pour quelques pieces d'eau-de-vie, dont nôtre Vaisseau avoit une partie considerable.

C'est à cette pointe ou mole que commence cette grande Baye de plus de

1701. quarante lieües d'ouverture, jusqu'au Cap de Dona Maria, & de près de cent lieües de circuit, dont le plus profond enfoncement s'appelle le Cul-de Sac de Leogane. Il y a dans cette Baye plusieurs Isles désertes, dont la plus grande se nomme la Gonave. Nous en passâmes à une assez bonne distance, pour éviter les bancs dangereux qui l'environnent en beaucoup d'endroits. Elle me parut à la vûë de sept à huit lieües de longueur. Elle manque absolument d'eau douce; du reste elle est très-habitable, la terre y est bonne, & l'air plus pur qu'à la grande Terre.

Isle de la Gonave.

Nous arrivâmes le Samedy un peu avant minuit à la Rade du Bourg de la petite Riviere, qui est dans le grand Quartier, qu'on appelle la Principauté de Leogane. Comme c'étoit une heure indûë, nous passâmes le reste de la nuit dans le Vaisseau. On compte soixante & dix-sept lieües, du Cap François jusqu'à la petite Riviere, supposé qu'on aille de la pointe ou Cap Saint Nicolas à la petite Riviere en droite ligne, & comme cela n'est pas possible, il faut en compter près de cent.

CHAPITRE VI.

Description du Quartier de la petite Riviere.

LE Dimanche 16. Janvier nous payâmes le Capitaine Nantois qui nous avoit conduit, dont nous avions été fort contens, & nous descendîmes à terre. Nos Religieux qui avoient appris, je ne sçai par quelle voïe, nôtre arrivée au Cap, ne douterent point que nous ne fussions dans le Vaisseau que l'on vit le matin moüillé à la Rade. En effet, nous troûvâmes le Pere Bedarides, qui nous attendoit au bord de la mer.

J'avois entendu dire tant de belles choses de ce Quartier, que je fus surpris, que l'idée que je m'en étois formée se trouvât si éloignée de ce que je trouvai en mettant pied à terre.

Le Bourg de la petite Riviere devant lequel nôtre Vaisseau étoit moüillé, ne se montroit que quand on étoit au milieu d'une ruë très-large & assez courte, qui en faisoit alors plus des trois quarts. Il étoit couvert par des mangles ou paletuviers, qu'on avoit laissez sur les bords

Le Bourg de la petite Riviere tout couvert de paletuviers.

1701. de la mer, dans lesquels on n'avoit fait qu'une très-petite ouverture.

Les Habitans prétendent avoir agi en cela, en fins politiques, & avoir imité de fort près la maniere dont les Espagnols se servent, pour rendre leur païs le plus inaccessible qu'ils peuvent aux Flibustiers, dont le métier est d'aller continuellement troubler la tranquillité de leur repos. Mais outre qu'ils font tort par cette conduite à la valeur Françoise, ne sçavent-ils pas par leur experience combien de fois ils ont pillé les Espagnols malgré le secours de ces raques de bois. Il me semble encore qu'ils ne devroient pas les imiter aux dépens de leur santé, qui est très-souvent attaquée par des maladies dangereuses, qui viennent presque toutes de la corruption de l'air, & des eaux croupissantes, qui s'amassent dans ces bois. On peut dire, que s'ils en retirent quelque avantage, c'est que ces marécages couverts entretiennent un nombre infini de moustiques, maringoins, vareurs & autres bigailles, qui devorent ceux qui sont à leur portée le jour & la nuit, ce qui peut épargner aux Chirurgiens la peine de les saigner. Ils dévroient plûtôt faire ce qu'on fait dans les autres Isles, où les bords de la

Incommodité des mangles.

mer étant bien défrîchez, les eaux ne trouvent rien qui les arrête, & qui contribuë à leur corruption ; & les vents de terre & de mer, qui se succedent regulierement les uns aux autres, balayent, pour ainsi parler, & emportent toutes les exhalaisons qui proviennent nouvellement découvertes, & mises en œuvre, qui ne peuvent manquer d'être mauvaises. Ce seroit assûrement un moyen efficace, pour rendre le païs plus sain, & dont tous ceux qui ont quelque connoissance dans la Medecine tomberont aisément d'accord. 1701.

Il ne seroit pas difficile d'égaler par d'autres moyens la défense & la sûreté qu'on prétend trouver en laissant les bords de la mer couverts de paletuviers. Il n'y auroit qu'à planter plusieurs rangs de raquettes, elles feroient un meilleur effet sans produire le même inconvenient. Je parlerai amplement de cette plante dans un autre endroit. Ou si le terrain n'y étoit pas propre, on pourroit mettre plusieurs rangs de citronniers les uns devant les autres à une distance raisonnable des endroits jusqu'ausquels la mer peut venir dans son plus grand flux. On pourroit même les planter en forme de redans, & les tenir à telle hauteur

Hayes vives & basses qu'on pourroit mettre en la place de paletuviers.

1701. qu'on pût faire un parapet dans les angles saillans derriere le dernier rang, pour pouvoir découvrir par dessus. Car quoique les seules raquettes ou les citronniers ne puissent pas garantir du coup de fusil ceux qui seroient derriere, il est au moins très-sûr qu'ils les empêcheront d'être forcez, & qu'ils feront le même effet que les mangles, sans causer le même inconvenient, sans occuper tant de terrain, & sans empêcher l'action des vents.

Bourg de la petite Riviere.

Les maisons du Bourg étoient la plûpart de fourches en terre, couvertes de taches. Il y en avoit quelques-unes de charpente à deux étages, couvertes d'essentes ou de bardeau. Toutes ces maisons au nombre d'environ soixante étoient occupées par des Marchands, par quelques Ouvriers en très-petit nombre, & par beaucoup de Cabarets. Le reste servoit de Magasins où les Habitans mettoient leurs Sucres, & autres marchandises, en attendant la vente ou l'embarquement. Tel étoit le Bourg de la petite Riviere au mois de Janvier 1701.

Eglise de la petite Riviere.

L'Eglise Paroissiale étoit éloignée du Bourg d'environ deux cent pas, si couverte & si cachée dans les halliers, que nous eûmes de la peine à la trouver. Le

Cimetiere au milieu duquel elle étoit, n'avoit ni muraille, ni clôture. C'étoit une Forêt épaisse de toutes sortes de broussailles, où il falloit faire un nouveau défrîché chaque fois qu'on y devoit enterrer quelqu'un. Cette Eglise étoit de fourches en terre, couverte de tête de Cannes, palissadée jusqu'aux deux tiers de sa longueur de palmistes refendus. Le reste étoit tout ouvert, & par consequent sans porte ni fenêtres. Une clôture de palmistes faisoit une separation qui appuyoit l'Autel, derriere lequel étoit une espece de petite chambre sans porte ni fenêtres, qui tenoit lieu de Sacristie. Nous y entrâmes, & n'y trouvâmes autre chose qu'une méchante table, & un mauvais coffre de bord, c'est-à-dire, un de ces coffres, que les Matelots portent dans les Vaisseaux, plus large au fond qu'au dessus, qui étoit couvert d'un morceau de toile gaudronnée. La clef de ce coffre étoit attachée avec une éguillette d'écorce à un poteau. Nous l'ouvrîmes, & nous y trouvâmes les ornemens de l'Eglise, qui pouvoient disputer le pas à tous les plus sales, les plus déchirez, & les plus indignement traitez qui fussent au monde. 1701.

La parure de l'Autel consistoit en trois

1701. ou quatre couvertures ci-devant de toile peinte, moitié attachées, moitié pendentes, qui servoient à empêcher le vent lorsqu'il n'étoit guéres fort. Une Image de papier étoit attachée au milieu à peu près de cette tenture, & quatre Chandelier d'étain, petits, sales, & dépareillez, étoient des deux côtez d'une petite armoire, qui occupoit le milieu de l'Autel, & qui servoit de Tabernacle au-dessus duquel il y avoit un petit Crucifix de leton tout disloqué.

Le reste de l'Eglise répondoit parfaitement à ce que je viens de décrire, tant pour la pauvreté, que pour la mal propreté. Je n'ai pas vû l'Etable de Bethleem où nôtre Sauveur a voulu naître, je sçai qu'elle étoit pauvre; mais je doute qu'elle fût aussi mal propre, & j'ai lieu de croire, que depuis qu'il en est sorti, il n'a jamais eu de maison plus sale & plus en desordre que celle de la petite Riviere; celle du Cap étoit un exemple de propreté en comparaison.

Nous en fûmes si fort scandalisez, que nôtre Superieur general entra dans une sainte colere, & commença à faire une mercuriale très-vive au pauvre Pere Bedarides, qui étoit venu nous recevoir. Celui-ci lui répondit, que ce n'étoit pas

ſa Paroiſſe, qu'il ne s'y trouvoit que par accident, parce que le Superieur de la Miſſion, qui en étoit Curé, ayant des affaires au Quartier qu'il deſſervoit, l'avoit prié de venir tenir ſa place pour ce jour-là. Cette raiſon étoit bonne, & ſatisfit nôtre Superieur. Il envoya chercher des Negres, & fit nettoyer l'Egliſe & les environs autant que la ſolemnité du jour, & du tems le pûrent permettre. Il nous obligea le Pere Bedarides & moi de dire la Meſſe, ſe reſervant pour lui la Meſſe Paroiſſiale, afin de pouvoir parler au Peuple ſur l'état de leur Egliſe. Nous conſommâmes les particules conſacrées, qui étoient dans le Ciboire, & il fut reſolu, qu'on ne garderoit plus le Saint Sacrement juſqu'à ce que l'Egliſe fût dans un état plus ſûr, plus decent, & plus convenable à la grandeur de Dieu qu'on y adoroit. 1701.

Les Habitans s'étant rendus à l'Egliſe à l'heure de la Meſſe, furent ſurpris de la Harangue que nôtre Superieur general leur fit : car il les menaça d'interdire leur Egliſe. Cependant il les tourna ſi bien, & ſçût les piquer d'honneur ſi à propos, qu'à la fin du ſervice, ils promirent de ſe cottiſer pour faire une Egliſe neuve & plus décente, & qu'en atten-

1701. dant ils feroient travailler dès le lendemain à mettre celle-ci dans le meilleur état qu'il se pourroit.

L'Habitation que nos Peres avoient achetée depuis qu'on avoit transporté la Colonie de Sainte Croix à Saint Domingue, étoit dans cette Paroisse, à côté de certaines terres, qui étoient affectées à la maison Curiale. C'étoit-là où l'on avoit apporté les Negres, & tout l'attirail de la Sucrerie que nous avions à Sainte Croix. Mais nos Peres avoient été si mal avisez, qu'au lieu de commencer une Sucrerie aussi-tôt qu'ils furent arrivez, ils vendirent les chaudieres & tout l'équipage du moulin, & peu s'en fallut qu'ils ne vendissent aussi les Esclaves, sous prétextes qu'ils n'avoient pas de terre pour les occuper, comme si la terre pouvoit manquer à Saint Domingue ou par achat, ou par concession. Ils reconnurent enfin la faute qu'ils avoient faite, & acheterent le terrain où nous trouvâmes leur Sucrerie, dont il fallut que la Mission de la Guadeloupe payât la plus grande partie. Ils acheterent aussi des chaudieres, & le reste de l'équipage d'une Sucrerie bien plus cherement qu'ils n'avoient vendu le leur : il y avoit un an & demi qu'ils avoient commencé à faire

du Sucre ſur cette nouvelle Habitation, 1701.
qui étoit éloignée du Bourg & de l'Egliſe d'environ ſix à ſept cent pas.

Le Superieur de nôtre Miſſion de S. Domingue étoit un Religieux du Convent de Limoges, nommé le Pere Navieres. C'étoit un homme de trente-huit à quarante ans, fort agiſſant, & qui avoit un talent extraordinaire pour ſe fatiguer beaucoup, ſans rien avancer; excellent Religieux pour demeurer dans un Cloître, mais le plus inepte pour les choſes du dehors, le plus grand diſſipateur de biens, & du plus mauvais ordre dans ſes affaires, que j'aye jamais connu. C'étoit-là le fondement des plaintes que les Religieux avoient faites contre lui, & le ſujet de nôtre voïage, & de ma commiſſion. Car pour tout le reſte, il étoit irreprochable, ſa vie & ſes mœurs étoient hors d'atteinte, & je ne reçûs pas la moindre plainte contre lui, excepté ſur ce que je viens de dire.

Portrait du Superieur de S. Domingue.

Il s'étoit aviſé de loüer nos Negres & nôtre Sucrerie à un de nos voiſins appellé le ſieur de Laye, pour la ſomme de dix mille francs par an, dans le tems qu'il pouvoit faire du Sucre pour plus de trente mille livres, & il ne s'étoit pas contenté de faire ce mauvais marché, contre

1701. le gré de tous les autres Religieux, mais il avoit compris dans ce Bail les terres de la Paroiſſe avec la maiſon Curiale & toutes ſes dépendances; de ſorte que nous le trouvâmes logé par emprunt dans une des caſes du ſieur de Laye, dont on pouvoit le mettre dehors à chaque moment, ſans autre reſſource que de bâtir, ou de loüer une maiſon dans le Bourg.

Nous trouvâmes cette maiſon très-mauvaiſe, & d'une mal propreté à faire peur. Il y avoit un Religieux de la Province de Gaſcogne, nommé la Jeunie, qui étoit depuis quelques mois à Saint Domingue, & n'étoit pas encore relevé d'une grande maladie, qui l'avoit reduit à l'extrêmité. Le Pere Navieres arriva lorſque nous étions prêts de nous mettre à table. Le Pere Bedarides l'avoit envoyé avertir de nôtre arrivée, & il avoit appris en chemin ce qui s'étoit paſſé à l'Egliſe, de ſorte qu'il parut fort décontenancé en faiſant ſon compliment à nôtre Superieur general.

Dès que nous eûmes dîné, le Pere Superieur general, fit lire la Patente, par laquelle il m'inſtituoit Commiſſaire & Viſiteur de la Miſſion, avec les pouvoirs les plus amples que je pouvois ſouhaiter. Il ordonna aux Religieux de me

L'Auteur eſt nommé Commiſſaire & Viſiteur.

reconnoître en cette qualité, & aussi-tôt il monta à cheval pour s'en aller au Quartier de l'Esterre à trois lieües de la petite Riviere, où il avoit resolu de demeurer pendant que j'executerois ma Commission. Il étoit du devoir du Pere Bedarides d'accompagner le Superieur general qui s'en alloit à sa maison, mais il resta avec moi, pour être present à ce que j'allois commencer en vertu de mes pouvoirs. 1701.

Après les cérémonies ordinaires, je donnai cinq jours au Pere Navieres, pour préparer ses comptes, & pour me fournir un état des dettes actives & passives de la maison. Je lui laissai aussi un memoire des faits sur lesquels je voulois être instruit, & je partis avec le Pere Bedarides pour aller à l'Esterre joindre nôtre Superieur general, avec lequel je devois demeurer.

CHAPITRE VII.

Description du Quartier de l'Esterre. Mariage d'un Gentilhomme Gascon.

L'Esterre est un Bourg à trois lieües de la petite Riviere. Si j'avois été

1701. mécontent de celui où nous mîmes pied à terre, de son Eglise Paroissiale, & de la maison du Curé, je fus en échange bien satisfait de celui-ci, & de la beauté des terres & des chemins, par lesquels nous passâmes pour y arriver. Il me sembloit être dans les grandes routes du Parc de Versailles. Ce sont des chemins de six à sept toises de large, tirez au cordeau, dont les costez sont bordez de plusieurs rangs de citronniers plantez en hayes, qui font une épaisseur de trois à quatre pieds, sur six à sept pieds de hauteur, taillez par les côtez & par le dessus, comme on taille le boüis, ou la charmille; ce qui les rend si forts & si épais, qu'ils sont impénétrables à toutes sortes d'éforts. Les maisons, & Habitations que l'on trouve le long de ces magnifiques chemins, ont de belles avenuës, de grands arbres, chênes, ou ormes, plantez à la ligne, & entretenus avec soin: & quoique les maisons qui terminent ces avenuës, n'ayent rien de grand, ni de superbe pour la matiere, & pour l'architecture, elles ne laissent pas de plaire beaucoup, parce qu'elles ont du bon goût, & quelque chose de nos maisons de Noblesse de France.

Beauté des chemins de l'Esterre.

Le terrain est tout plat, & uni, la

terre est grasse, bonne, & profonde; & comme nous étions alors dans la plus belle saison de l'année, on ne pouvoit souhaiter un plus beau tems, ni de plus beaux chemins, pour voir avec plaisir ce beau païs. 1701.

Le Bourg de l'Esterre étoit bien plus considerable que celui de la petite Riviere. La plûpart des maisons étoient de charpente à deux étages, bien prises, palissadées de planches, couvertes d'essentes, occupées par de riches Marchands, bon nombre d'Ouvriers, de Cabarets, de Magasins pour les Habitans, qui composoient plusieurs ruës droites, larges, & bien percées; en un mot, tout se ressentoit de la politesse du Quartier, qui est celui du beau monde, la demeure du Gouverneur, le lieu où se tient le Conseil, & où les Habitans sont les plus riches.

L'Eglise Paroissiale n'étoit pas magnifique, mais on pouvoit s'en contenter. C'étoit un Bâtiment de charpente de quatre-vingt pieds de long sur trente de large, dont le comble en enrayeure étoit propre. Elle étoit planchéée tout au tour avec des balustres & des contrevents. La Sacristie étoit propre & bien rangée, l'Autel bien orné, les bancs à peu

Eglise de l'Esterre.

1701. près de même simétrie, & l'espace qui regnoit entre les bancs, couvert d'un bon plancher. Il y avoit même une Chaire pour le Predicateur. En un mot nous trouvâmes toutes choses en bon état, & le Superieur General eut lieu d'être bien content de l'Eglise & du Curé, dont tout le monde loüoit extrêmement le zele, la pieté, l'exactitude & le bon exemple. C'étoit le P. Bedarides qui desservoit cette Paroisse depuis trois ans & plus. Cette Eglise étoit un peu hors du Bourg. La Maison Curiale qui y étoit jointe, consistoit en un corps de Logis de trente-six pieds de long sur dix huit de large, partagé en deux chambres basses & deux hautes, avec un escalier sous lequel il y avoit une petite dépense. Le tout étoit de charpente, bien palissadé de planches, couvert d'essentes, bien propre & bien meublé. La cuisine étoit au fond de la cour avec le magasin, un colombier en pied, une Ecurie & une maison pour la famille des Negres qui servoient le Curé. Elle étoit composée d'un Negre d'environ quarante-cinq ans, de sa femme à peu près de même âge, & de deux enfans mâles de quinze à seize ans. Le derriere de la maison étoit occupé par un assez grand jardin fort bien

Maison Curiale.

entretenu : le tout aussi-bien que le Cimetiere, étoit renfermé dans une grande Savanne clause de hayes de Citronniers, qui dépendoit de la Maison Curiale.

Le lendemain après la Messe nous allâmes saluer M. de Galifet, qui commandoit toute la Colonie en l'absence de M. du Casse Gouverneur, qui étoit allé en France. Il demeuroit avec M. de Paty un des Lieutenans de Roy, dans la Maison de M. du Casse. Cette Maison étoit sur une Habitation considerable, que M. de Paty faisoit valoir en societé avec M. du Casse.

M. du Casse que ses services & son merite ont élevé à la Charge de Lieutenant General des Armées Navales du Roi, n'étoit encore alors que Capitaine de Vaisseau, & Gouverneur de la Tortuë & Côte de S. Domingue. Car ces Gouverneurs n'ont pas la qualité de Gouverneurs de S. Domingue, peut-être à cause que la partie principale de cette Isle appartient aux Espagnols. Ce Seigneur après avoir acquis de très grands biens dans ce Gouvernement, à la prise de Cartagene, & dans les deux pillages de la Jamaïque, étoit allé en Cour. On disoit même, qu'il ne retourneroit plus à S. Domin-

M. du Casse Gouverneur de S. Domingue.

1701. gue, ce Gouvernement lui estant alors inutile. L'éclat de sa fortune a attiré à S. Domingue quantité de Basques ses compatriotes ; & comme il est naturellement magnifique, genereux, bienfaisant, ils n'ont pas perdu leurs pas, non plus que quantité d'autres qu'il a avancez, & mis en état de pouvoir faire plaisir à d'autres, pourvû qu'ils suivent les exemples qu'il leur a donnez.

M. de Galifet étoit un Gentilhomme Provençal, tout plein d'esprit. Je le connoissois pour l'avoir vû à la Martinique Capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine. Il avoit été envoyé vers la fin de 1695. par le Comte de Blenac, pour commander à Sainte Croix après la mort du Sr *** qui en étoit Gouverneur. La Cour le nomma quelque tems après au même Gouvernement. Il accompagna sa Colonie, quand on la transfera à S. Domingue : il fut établi Commandant au Cap. Nous avions vû en passant par ce Quartier-là, les grands établissemens qu'il y avoit, & quelques-uns de ceux qu'il commençoit à y faire, qui joints au pillage de Cartagene, lui ont produit des biens immenses. Comme nous le connoissions parfaitement, & que nôtre Superieur General étoit de son

M. de Galifet Commandant au Cap.

Païs, il nous reçût très-bien, & nous 1701.
fit un millier, & plus de civilitez, verbales s'entend, ce que je croi devoir remarquer ici, parce qu'il est du devoir d'un Ecrivain de dire les choses comme elles sont, & de conserver religieusement les caracteres des personnes & de leurs Païs.

Nous ne connoissions point du tout M. de Paty, qui étoit un des Lieutenans de Roi, cependant nous en fûmes très bien reçûs. C'étoit un homme fort poli & fort obligeant : il étoit du Païs de M. du Casse, qu'il regardoit comme le principal ouvrier de sa fortune, qui étoit déja fort considerable, & en train de le devenir beaucoup plus.

M. de Paty Lieutenant de Roi.

La Maison de M. du Casse, où ces Messieurs demeuroient, étoit grande & commode, précedée d'une fort belle avenuë. La Salle étoit entourée des portraits des Gouverneurs de Cartagene : c'étoit une partie du pillage de cette Ville, mais ce n'étoit pas la plus précieuse.

Le Major de Leogane étoit un Créolle de la Guadeloupe, nommé du Clerc, qui depuis s'est rendu fameux par ses entreprises sur les Portugais, & qui a peri enfin à Rio Jeneyro. Son pere, qui avoit servi M. de Baas Gouverneur Ge-

M. du Clerc Major.

1701. neral des Isles, avoit eu la Majorité de la Guadeloupe, & avoit ensuite épousé la veuve du sieur du Lion Gouverneur de la même Isle. Il avoit été tué en 1691. lorsque les Anglois attaquoient cette Isle. M. du Casse, qui avoit été son intime ami, protegeoit le jeune du Clere, lui avoit fait avoir la Majorité de Leogane, & l'auroit poussé bien loin, sans l'accident qui lui arriva à Rio Jeneyro. C'étoit un jeune homme plein de cœur, entreprenant & intrepide : il étoit allé en France avec M. du Casse.

M. du Casse Lieutenant de Roi.

Il y avoit encore un autre Lieutenant de Roi qui portoit le nom de du Casse, quoiqu'il ne fût point parent du Gouverneur. Nous le connoissions, parce qu'il avoit demeuré à la Martinique, où, si je ne me trompe, il s'étoit marié. Il y avoit encore une Habitation à la Cabesterre au Quartier du Cul-de Sac François.

Le Gouvernement Politique & Militaire étoit entre les mains de ces Messieurs qui selon les apparences s'en acquittoient bien, puisqu'on n'entendoit pas la moindre plainte contre eux ; chose très-rare parmi des Habitans comme ceux de Saint Domingue. On doit dire à la loüange de M. du Casse, qu'il a été le premier qui a sçû réduire les Habitans de

de la Côte, & les accoûtumer à l'obéïssance, sans leur faire sentir la pesanteur de ce joug. C'est faire son Eloge en peu de mots. Car il falloit avoir son esprit, sa fermeté, ses manieres nobles & genereuses, pour discipliner des gens qui étoient accoûtumez à une vie libertine, & indépendante, dont ils avoient passé la plus grande partie dans les bois, ou sur la mer. 1701.

La Justice ordinaire étoit administrée par un Juge Royal resident à l'Esterre, comme il y en avoit un au Cap, au Port-Paix & au petit Goave.

Le Conseil Souverain qui jugeoit les Appels de tous ces Juges, se tenoit à l'Esterre, & la plûpart des Conseillers avoient leurs Habitations dans ce Quartier-là.

Le plus ancien Conseiller, qui est comme le President du Conseil, lorsqu'il n'y a pas d'Intendant, étoit un vieux Flibustier, honnête-homme, sage, & très-riche, qui depuis nombre d'années s'étoit retiré de la course, où il avoit amassé de l'argent: il s'étoit fait une très-belle Habitation où nous allâmes le voir. Il s'appelloit le Maire. Il étoit fort ami du Pere Bedarides, & en general, il aimoit tous nos Religieux. Il

M. le Maire Doyen du Conseil.

1701. étoit parfaitement bien logé, & se traitoit en grand Seigneur.

Nous vîmes aussi la plûpart des autres Conseillers, de qui nous reçûmes beaucoup de civilitez. Nous n'eussions pas manqué de rendre nos devoirs à leur Greffier (car dans ce monde on a besoin de toutes sortes de gens) mais il ne logeoit point chez lui depuis quelque tems. Faute de prison, il étoit aux fers dans le Corps de Garde, accusé d'avoir voulu forcer une jeune mariée. Comme il s'étoit sauvé de Nantes, où il étoit Procureur, pour le même crime, & qu'il avoit encore échapé à la Justice du Cap, pour la même chose, il étoit à craindre, qu'il ne payât cette fois toutes les fautes passées, & cela auroit été effectivement s'il n'eût trouvé le secret de se sauver avec ceux qui étoient attachez à la même barre de fer. Il faut croire, que la délicatesse de sa conscience ne lui permettra pas de dérober à la potence ce qu'il lui doit depuis si long-tems.

Greffier du Conseil.

Il y avoit peu de tems quand nous arrivâmes à Saint Domingue, qu'un Gascon Gentilhomme, ou soi disant tel, fit violence à une femme sans que la Justice y pût trouver à redire. On nous en conta l'Histoire : elle est trop singu-

Mariage d'un Gentilhomme Gascon.

liere, pour ne la pas rapporter ici comme on nous l'a dite. Je n'y mets rien du mien. 1701.

Ce galant homme, dont je me diſpenſerai de dire le nom, ayant entendu parler de la generoſité de M. du Caſſe, le vint trouver, ne doutant point qu'il ne fît pour lui, ce qu'il avoit fait pour une infinité d'autres. Il lui fit le compliment ordinaire, qu'il étoit un Gentilhomme, qui avoit mangé ſon bien au ſervice du Roi; mais que n'ayant pas eu le bonheur d'être avancé comme il le meritoit, & n'étant plus en état de continuer de ſervir, il avoit été obligé de quitter la France, & de venir chercher fortune. Que le connoiſſant comme il faiſoit, il eſperoit qu'il lui procureroit quelque moyen de ſe remettre en état de retourner continuer ſes ſervices, & ſacrifier ſa vie pour ſon Prince.

M. du Caſſe ne manqua pas de lui offrir ſa table & ſa maiſon, en attendant qu'il ſe trouvât quelque occaſion de lui rendre ſervice. Il lui dit de voir le païs, & de découvrir ce qui lui pourroit convenir.

Nôtre Gentilhomme vit quantité d'Habitans qui avoient beaucoup de Negres, & comme la Gaſcogne eſt le

1701. païs des inventions, plûtôt que des Lettres de Change, il proposa à M. du Casse d'engager tous ces gros Habitans à lui donner, ou à lui prêter chacun un Negre. Car disoit-il, le travail de leurs Habitations ne sera pas diminué pour un Negre de moins, & quand j'en aurai cinquante ou soixante, je serai en état de faire une bonne Habitation, & de bien rétablir mes affaires.

M. du Casse qui vouloit se divertir, proposa cet expedient à une grosse compagnie, qui mangeoit chez lui; & n'ayant pas remarqué qu'on fût d'humeur à donner là-dedans; il dit au Gascon, qu'il falloit songer à autre chose, sans se presser pourtant, parce que sa maison étoit toûjours à son service; qu'il lui conseilloit seulement de bien choisir; & que s'il avoit inclination pour le mariage, un Gentilhomme ne manquoit jamais de trouver des avantages considerables dans le païs.

Cette ouverture plût au Gascon, il se mit en campagne, il chercha; il découvrit, & resolut de tenter fortune. Il dit à M. du Casse, qu'il avoit trouvé un nid, que l'oiseau seroit peut-être difficile à surprendre; mais que comptant sur sa protection, il esperoit en venir à bout.

Cet oiseau étoit une viëille veuve Diepoise, qui avoit eu la dépoüille de six ou sept maris ; & son nid étoit une belle Habitation, bien fournie de Negres, & de tout ce qui peut faire estimer une personne riche. Elle étoit entre l'Esterre & le petit Cul-de-Sac. 1701.

Le Gascon ayant bien medité son dessein, partit revêtu de ses plus beaux habits, monté sur un Cheval de M. du Casse. Il passa devant cette Habitation environ le tems du dîné ; il y entra sous prétexte de se mettre à couvert d'un grain de pluye, il fit son compliment à la viëille d'une maniere qui lui fit d'autant plus de plaisir, qu'il y avoit longtems qu'elle n'avoit entendu rien de si spirituel. Elle le retint à dîner selon la coûtume. Pendant qu'on fut à table, il ne manqua pas de lui faire sa cour tout de son mieux ; & il remarqua avec joïe, que ses manieres ne déplaisoient pas à la viëille. Il demanda son Cheval quelque tems après qu'on fût sorti de table, & passant à la cuisine sous quelque prétexte, il distribua quelque argent aux Domestiques, qui furent d'abord dans ses interêts.

La viëille apperçût qu'il oublioit ses bottes en montant à cheval, (car on

1701. doit croire qu'il s'étoit fait débotter avant de se mettre à table,) elle l'en fit souvenir ; mais il lui répondit qu'il laissoit chez elle bien autre chose que des bottes, & qu'il doutoit qu'il pût jamais le reprendre. La vieille entendit ce qu'il vouloit dire, & s'en sçût bon gré. Il partit, & fut coucher sous quelqu'autre prétexte chez un Habitant à deux lieües de-là. Il ne manqua pas de revenir le lendemain à pareille heure qu'il étoit venu le jour précedent. Les Domestiques, que sa liberalité avoit gagnez, se presserent d'avertir leur Maîtresse de son arrivée, & de prendre son Cheval : il entra en même-tems où étoit la Dame, & après l'avoir saluée ; Madame, lui dit-il, ne croyez pas que je sois venu pour reprendre ce que je laissai hier chez vous, il n'est plus à moi, vous en êtes la maîtresse pour toûjours. La vieille croyant ou feignant de croire qu'il parloit de ses bottes, le remercia, & lui dit, que cela n'étoit point à son usage ; & sur le champ dit à une servante de les rapporter. Mais le Gascon lui dit, qu'il ne s'agissoit pas de bottes, que c'étoit son cœur qu'il avoit laissé chez elle ; qui s'y trouvoit si bien, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il en voulût sortir,

& que cela étant ainſi, il étoit juſte qu'il s'arrêtât où ſon cœur avoit fixé ſa demeure. Il continua de l'entretenir ſur ce ton pendant le dîner, & pendant tout l'après dîné. La nuit s'approchant la viëille lui dit, que quand il voudroit on lui ameneroit ſon Cheval. Hé pourquoi faire, Madame, lui dit-il, mon cœur ne ſortira point d'ici, il eſt fait pour le vôtre, je tenterois l'impoſſible, ſi je voulois les ſeparer. En bon François, Madame, continua-t-il, cela ſignifie que je vous aime, & je vous croi de trop bon goût, pour ne me pas rendre le reciproque en devenant ma femme. Juſqu'ici les douceurs du Gaſcon avoient fait plaiſir à la vieille; mais le mot de mariage lui fit peur. Elle prit ſon ſerieux, elle voulut même ſe fâcher: le Gaſcon ſans ſe démonter continua ſes fleurettes, & jura enfin qu'il ne mettroit pas le pied hors de la maiſon, qu'il ne fût ſon mari. 1701.

On ſoupa, & quoique la viëille parût un peu de mauvaiſe humeur, il ne laiſſa pas de l'entretenir de ſon amour, & de lui vouloir perſuader qu'elle l'aimoit, mais qu'elle vouloit ſeulement garder quelques meſures avant de le lui declarer. Après le ſouper, il trouva une cham-

1701. bre prête, où il se retira après avoir conduit la viëille dans la sienne, & lui avoir souhaité une bonne nuit.

Il sçût par les Domestiques, qu'un certain Marchand Nantois nommé Gourdin faisoit l'amour à leur Maîtresse, que les choses étoient fort avancées, & qu'il devoit venir la voir le lendemain matin. Il conclut de cet avis, que la mauvaise humeur où s'étoit trouvée la viëille n'avoit point d'autre fondement; & il résolut de se débarrasser de ce M. Gourdin.

Le jour étant venu, & la Dame levée, il entra en conversation avec elle en attendant M. Gourdin, & l'ayant vû venir, il se mit sur la porte de la maison avec un maître bâton à côté de lui. M. Gourdin étant descendu de Cheval, fut un peu surpris de voir un homme galonné, & en plumet sur la porte de sa prétenduë. Il s'approcha cependant d'une maniere soûmise. Mais le Gascon haussant la voix, que cherchez-vous, M. lui dit-il, à qui en voulez-vous? M. lui répondit humblement le Marchand Nantois, je souhaite parler à Madame N N. A Madame N N. reprit le Gascon, vous vous trompez; c'est à moi qu'il faut parler à present. Ne seriez-vous

point par hazard M. Gourdin ? Oüi M. dit le Marchand, à vôtre service. Oh, apprenez petit Marchand Nantois, que Madame N N. est faite pour un Gentilhomme comme moi, & non pas pour un Pocrin comme vous. Vous êtes M. Gourdin, & voilà M. Bâton, (prenant le bâton d'une main, & son épée de l'autre,) qui vous signifie, que si vous avez jamais la hardiesse de penser à Madame N N. il vous brisera bras & jambes ; & sans autre compliment, il commença à le charger d'importance. La vieille sortit pour empêcher le désordre; mais M. Bâton qui continuoit toûjours son action, obligea M. Gourdin de s'enfuïr du côté de son Cheval. Le Negre qui le tenoit lâcha la bride, & s'enfuït, de peur d'avoir sa part de la distribution que son Maître recevoit ; le Cheval en fit autant, & M. Gourdin couroit après tous les deux, toûjours accompagné de M. Bâton, jusqu'à ce que la vîtesse de ses jambes l'eût mis hors de la sphere de son activité.

1701.

Pocrin est un terme de mépris qu'on donne aux Nantois à cause de leur mesquinerie.

Le Gascon triomphant revint à petit pas de son expedition, & jettant le bâton avec une poignée de monnoye, voilà, dit-il, pour le maître du bâton, car il est juste de recompenser ceux qui ont eu

1701. part à la vengeance de Madame. Puis s'adressant à la vieille qui étoit fâchée, ou qui la contrefaisoit ; voilà Madame, un échantillon de ce que je ferai pour vous, & comme je traiterai ceux qui vous perdront le respect. Je n'ai pas voulu pousser les choses à bout, afin que ce malheureux fût témoin de ma moderation, & en même-tems un exemple, pour retenir dans le devoir d'autres temeraires comme lui.

Nôtre Gascon eut soin de donner avis à M. du Casse de ce qui se passoit, & il tourna si bien le cœur de la vieille, que le Dimanche suivant on publia un Ban, & ils se marierent le Lundy, s'étant fait l'un à l'autre une donation entre-vifs, de tous leurs biens presens & avenir. Ce qu'il y eut de fâcheux dans toute cette avanture, fut que M Gourdin ne put survivre à la perte qu'il avoit faite de sa maîtresse. Il s'alitta dès le lendemain du mariage, & mourut en moins de cinq ou six jours.

Ce mariage fit grand bruit dans l'Isle, & la diligence avec laquelle il avoit été conclu surprit tout le monde. Les voisines de la vieille lui en ayant témoigné leur étonnement, elle leur dit, avec la naïveté naturelle des Diepoises : Hé que

dieble voulez vous, il falloit bien ſe marier, pour obliger ce Gaſcon à ſortir de la caſe : car il avoit juré de n'en pas ſortir ſans cela. 1701.

CHAPITRE VIII.

De la Plaine de Leogane. Des fruits, & des arbres qui y viennent. Des Chevaux, & des Chiens ſauvages. Des Caymans ou Crocodiles. Hiſtoire d'un Chirurgien.

ON prétend que tout le païs, qui eſt depuis la Riviere de l'Artibonite, juſqu'à la plaine de Jaquin, qui eſt du côté du Sud, a été érigé en Principauté ſous le nom de Leogane, en faveur d'une fille naturelle de Philippe III. Roi d'Eſpagne : on dit même que cette Princeſſe y a fini ſes jours, & on voit encore les reſtes d'un Château, qu'on ſuppoſe lui avoir ſervi de demeure, qui doit avoir été conſiderable, ſi on en juge par les ruines qui en reſtent. Il étoit ſitué dans un lieu qu'on appelle à preſent le grand Boucan, à deux lieües ou environ de l'Eſterre. J'ai été voir ce qui en reſte. J'y ay trouvé encore quelques vou- Ruines du Château de Leogane.

1701. tes assez entieres toutes de briques, grandes, & bien travaillées. Il y en auroit bien davantage, si les Habitans n'avoient démoli ces bâtimens pour avoir les briques, & s'en servir à faire les Cuves de leurs Indigoteries. Ce qu'il y a de plus entier, est un Aqueduc qui conduisoit l'eau de la Riviere au Château. Il a plus de cinq cent pas de long, du moins autant que j'en pus juger à la vûë.

Aqueduc du Château. Sa largeur par le bas est d'un peu plus de huit pieds, venant à quatre pieds & demi par le haut. La rigole à deux pieds & demi de large, sur dix-huit à vingt pouces de profondeur : il y a apparence que l'extrêmité qui le joint à la Riviere, ou la Chaussée, ont reçû quelque dommage, puisque l'eau n'y vient plus. Ce Château étoit bâti sur un terrain un peu élevé au milieu d'une vaste savanne. L'air y est très-pur, la Riviere qu'on peut détourner aisément, & faire passer par cet endroit apporteroit mille commoditez à une Ville qui y seroit bâtie. On nous dit aussi, que c'étoit ce lieu-là qui avoit été choisi l'année precedente par M. Reynau, pour placer la Ville qu'on projettoit de faire. On l'auroit pû fortifier à plaisir, & elle seroit devenuë très-considerable. J'ai appris qu'on l'a

placée dans un autre endroit, où il s'en faut beaucoup qu'on ait trouvé les mêmes commoditez qu'on auroit euës dans celui-ci. 1701.

Le Conseil Superieur & la Justice ordinaire de Saint Domingue avoient eu la generosité de gratifier le Roi du titre de Prince de Leogane, qu'ils ne manquoient jamais de lui donner dans leurs Arrêts & Sentences après les qualitez de Roi de France & de Navarre, comme on lui donne celui de Comte de Provence. La Cour les a remercié de leur present, & leur a défendu d'ajoûter quoique ce soit aux qualitez de nôtre Monarque sans ses ordres exprès.

Le Roi qualifié Prince de Leogane.

Le terrain qu'on appelle proprement la plaine de Leogane peut avoir douze à treize lieües de longueur de l'Est à l'Ouest sur deux, trois & quatre lieües de large du Nord au Sud. Cette belle plaine commence aux montagnes du grand Goave, & finit à celles du Cul-de Sac. C'est un païs uni, arrosé de plusieurs rivieres & ruisseaux, d'une terre profonde, & tellement bonne, qu'elle est également propre à tout ce qu'on lui veut faire porter, soit Cannes, Cacao, Indigo, Rocou, Tabac, & autres marchandises, soit pour le Manioc, le Mil,

Plaine de Leogane.

1701. les Patates, les Ignames, & toutes sortes de fruits, de pois & d'herbes potageres.

Les Cannes y viennent en perfection. Leur douceur répond à leur grosseur, & à leur hauteur ; & comme la terre est profonde, les rejettons que les souches produiront au bout de trente ans, seront aussi bons que ceux de la premiere coupe, & donneront un Sucre aussi bon, & aussi beau qu'on en fasse aux Isles du Vent. Il est vrai, qu'on a eu de la peine à réüssir dans les commencemens, & que le trop de nourriture que la terre fournissoit aux Cannes, les rendoit grasses, & difficiles a purger. Je vis ce défaut dans les Cannes de nôtre Habitation que nous avions affermée au sieur de Laye, qui rendoient un jus gras, qui ne produisoit qu'un Sucre molasse, & très-difficile à blanchir. Cela ne m'empêcha pas de les assûrer que ce défaut se corrigeroit bien-tôt, & de lui-même, & qu'en une ou deux coupes, ils auroient les plus belles, & les meilleures Cannes qu'on pût souhaiter, parce qu'il ne faudroit pas davantage de tems à leur terre pour se dégraisser, & se purger de son sel, & de son nitre. Ce que je prédis s'est verifié, & se verifie encore tous les

Sucre de Leogan.

jours, & on voit sortir de la plaine de Leogane des Sucres blancs & bruts d'une beauté où il n'y a rien à desirer. Les Raffineurs de France prétendent trouver plus de profit à travailler les Sucres bruts de Saint Domingue que ceux des Isles, & les font valoir trois & quatre livres par cent plus que les autres Sucres. 1701.

Je ne croi pas qu'en matiere de Cacoyers, on en puisse voir de plus beau, que ce que j'ai vû à Leogane chez M. de la Breteche, dont l'Habitation étoit tout auprès de la Paroisse de l'Esterre. Je ne pouvois me lasser de considerer ces arbres, qui par leur grosseur, leur hauteur, leur fraîcheur, & les beaux fruits dont ils étoient chargez, surpassoient infiniment tous ceux que j'avois vûs jusqu'alors. On fait une quantité prodigieuse de Cacao au fond des Negres. C'est un endroit à huit lieües au Sud du petit Goave, en allant à la plaine de Jaquin. Tous les environs de la Riviere des Citronniers, & de celle des Cormiers à deux lieües ou environ au Sud de la Ville de Leogane, aussi bien que toutes les gorges des montagnes qui sont de ce côté-là, sont des forêts cultivées de Cacoyers. On ne peut croire la quantité

Cacoyers de Leogane.

1701. d'arbres de cette espece que l'on y cultive, la beauté du fruit que l'on y récuëille, & la facilité qu'il y a d'augmenter les plans de ces arbres dans ces lieux qui semblent être faits exprès pour cela, & où le terrain gras, frais, profond, à couvert du Soleil trop ardent, & des mauvais vents, fournit tout ce qui est necessaire pour faire des Cacoyeres aussi belles, & d'un aussi bon rapport que celles des Espagnols de Terre-Ferme.

Chaux de Leogane. On trouve dans beaucoup d'endroits de la plaine de Leogane des lits de certaines pierres blanches, assez dures, & pesantes, de la figure pour l'ordinaire des galets qui sont au bord de la mer; dont on se sert pour faire de la chaux. Ces lits se rencontrent à differentes profondeurs au-dessous de la superficie du terrain. Plus le terrain est bon, & plus il faut foüiller avant pour les découvrir. Je n'ai point éprouvé la qualité de cette chaux. Elle m'a paru très-bonne. Ce que j'en puis dire, est que l'Aqueduc du Château de Leogane, que j'ai raison de supposer avoir été bâti avec cette chaux, est d'une très-bonne maçonnerie.

Remarques sur les murs anciens. Il est vrai, que quand le mortier auroit été mediocre, le long tems qu'il y a qu'il est employé, l'auroit bonifié. Car

c'est une chose constante, que les murs 1701.
anciens n'ont pas été fabriquez autrement que ceux que l'on fait aujourd'hui. Ce qu'ils ont eu de particulier, c'est l'attention qu'ont euë les Architectes dans le choix des materiaux qu'ils ont employez, dans le sable, la chaux, la proportion entre l'un & l'autre, le coroi qu'il leur faut donner avant de les mettre en œuvre, la position des pierres, & leur choix. Après quoi on peut assûrer, que le long espace de tems qu'elles ont demeuré les unes auprès des autres, leur a donné lieu de s'approcher en croissant, de s'unir, & de s'enchasser pour ainsi dire les unes dans les autres, & de ne faire plus qu'un corps avec le mortier qui les avoit unies ensemble. C'est ce qui fait que les anciens murs sont si difficiles à détruire, sans qu'il faille recourir, comme font quelques gens, à la composition du mortier dont on s'est servi, qu'ils prétendent avoir été fait avec du sang de Bœuf, & autres semblables rêveries. Il n'y a qu'à lire Vitruve dans sa source, ou chez ses Commentateurs, pour voir ce que je viens de dire, & être persuadé qu'on fait à present, ce qu'on faisoit il y a trois mille ans, quand les Ouvriers qu'on employe sont hon-

1701. nêtes gens, & qu'ils sçavent leur métier.

L'Indigo a été la marchandise favorite de S. Domingue pendant un très-long tems. Il est constant que le terrain gras & profond comme il est, y est très-propre, & que sans faire tort aux Espagnols, l'Indigo de Saint Domingue coupé dans son tems, & travaillé avec soin, ne le cede en rien à l'Anil de Guatimala, que quelques Ecrivains appellent simplement du Guatimalo. Je suis persuadé que ces prétendus connoisseurs ne distingueroient pas l'un de l'autre, si on les leur presentoit étant pilez, ou façonnez de même, ou embalez de même façon.

Indigo de Saint Domingue.

J'ai parlé amplement de cette marchandise dans la premiere Partie de ces Memoires; ce qui m'en reste à dire, est que la trop grande quantité qu'on en faisoit, l'ayant fait tomber à un prix modique, les meilleurs Habitans de Saint Domingue ont jugé fort prudemment qu'il valoit mieux s'attacher à faire du Sucre, fondez sur cette maxime generale & infaillible, que toutes les denrées qui se consument par la bouche, sont toûjours d'un meilleur débit, & d'une vente plus facile, & plus assûrée,

que celles qui n'ont pas ce débouchement. 1701.

On ne laiſſe pas pourtant de faire beaucoup d'Indigo dans toute la Côte, parce que c'eſt par cette Manufacture, & par le Tabac qu'on commence les Habitations, à cauſe qu'il n'y faut pas un grand attirail, ni beaucoup de Negres, & que rendant un profit prompt & conſiderable, elle met les Habitans en état de faire des Sucreries, qui eſt le point où ils aſpirent tous, non-ſeulement pour le profit qu'on trouve dans la fabrique du Sucre, mais encore parce qu'une Sucrerie les met au rang des gros Habitans, au lieu que l'Indigo les retient dans la claſſe des petits. Telle eſt la vanité de nos Inſulaires.

Patates de Leogane.

Les Patates, les Ignames, les Bananes & les Figues viennent mieux à Leogane, que dans nos Iſles du Vent : elles m'ont paru de meilleur goût, & pour l'ordinaire elles ſont plus groſſes, plus peſantes, & mieux nourries. Cela vient de ce que la terre eſt plus profonde & meilleure, & de ce que la chaleur qui s'y concentre davantage, les meurit, & cuit auſſi davantage leur ſuc.

Ce que je dis de la chaleur paroîtra un peu extraordinaire, vû que la Marti-

1701. nique & la Guadeloupe sont au quatorze & quinziéme degré, & que la Plaine de Leogane est au dix huitiéme. Mais il faut se souvenir que nos petites Isles sont toûjours rafraîchies d'un vent Alisé de Nord-Est, qui est frais; au lieu que la Plaine de Leogane étant au bout occidental d'une Isle très-grande, où il y a de très-hautes montagnes, elle est presque entierement privée de ce secours. La chaleur s'y renferme & s'y concentre en un tel point, qu'elle brûleroit entierement les Jardins potagers, si l'on n'avoit pas soin d'élever sur les planches nouvellement semées ou transplantées, des especes de toicts qu'on couvre de broussailles, pour les défendre de l'ardeur du Soleil, sans leur ôter tout-à-fait l'air.

Précaution pour les Jardins.

On plante peu de Manioc en tout ce Païs. Les Patates & les Bananes tiennent lieu de Cassave & de Farine. Les Chasseurs & les Boucaniers n'usent même de ces fruits, que quand leurs Boucans se trouvent dans des endroits où ils croissent naturellement, car ils ne sont pas d'humeur d'en aller chercher fort loin. Ils mangent leurs viandes comme ils les prennent: le gras & le maigre sont pour eux la chair & le pain, comme font nos preneurs de Tortuës; & il ne faut pas

Vie des Chasseurs.

s'imaginer qu'il soit bien difficile de s'y accoûtumer, ni qu'on s'en porte moins bien : au contraire le Bœuf & le Cochon mangez de cette maniere rôtis ou boüillis, sont plus substantiels, & se digerent plus facilement. 1701.

On ne donne aux Negres que des Patates. Le Commandeur les conduit tous les jours un peu avant l'heure du premier repas, à la piece de Patates*, où chacun en foüille autant qu'il en a besoin pour sa journée. J'ai expliqué dans un autre endroit la maniere dont on les accomode. La plûpart des Maîtres ne leur donnent autre chose, c'est à eux à se pourvoir du reste. On leur permet d'élever des Cochons, & ils le peuvent faire très-facilement avec les branches ou le bois & les feüilles des Patates, les têtes des Cannes, & les grosses écumes, quand ils en peuvent avoir. Cependant ce n'est pas une grosse dépense à Saint Domingue de leur donner de la viande, car les Espagnols amenent des Bœufs & des Vaches dans les Quartiers François autant qu'on en peut avoir besoin, à quatre ou cinq écus la piece, du moins c'étoit le prix qu'on en donnoit en 1701. Or quand dans une Habitation où il y a six-vingt ou cent trente Negres, on donneroit deux Bœufs

Nourriture des Esclaves.

Prix des Bœufs en 1701.

1701. ou Vaches par semaine, ce ne seroit au plus qu'une dépense de huit ou dix écus, sur quoi il faut ôter le prix des peaux qui se vendent un écu la couple quand ce sont des peaux de Vaches ou de Bouvards, & un écu piece quand ce sont des peaux de Bœufs. Cet avantage ne se trouvent point aux Isles du Vent, où il faut acheter des viandes salées venant d'Europe, souvent très-rares & toûjours cheres.

Monnoyes qui ont cours à Saint Domingue.

On voit bien plus de Monnoye d'Espagne à S. Domingue que de celle de France. Les plus petites pieces sont les demies reales & les pieces de quatre sols. Les comptes ne se font que par pieces de huit & par reales.

Les Tresoriers de la Marine avoient introduit les sols marquez au Cap pour le payement des Troupes. On s'accommodoit avec peine de cette sorte de Monnoye, qui n'avoit point encore de cours à Leogane quand j'y étois. Elle est reçûë aux Isles du Vent, & c'est la plus petite espece, car les liards & les deniers n'y sont point connus.

La course, la prise de Cartagene, les deux pillages de la Jamaïque & d'autres endroits, & le Commerce qui s'est introduit depuis la Paix de Risvvick en differens lieux de la Terre-Ferme, ont rem-

pli le Païs d'une grande quantité d'or & d'argent monnoyé. On y joüe à la fureur, on s'y traite magnifiquement, & chacun fait de son mieux pour étaler ses richesses, & faire oublier l'état dans lequel il est venu à la Côte, & le métier qu'il y a fait. 1701.

Je pourrois faire ici un long dénombrement de ceux qui étant venus engagez, ou valets de Boucaniers, sont à present de si gros Seigneurs, qu'à peine peuvent ils se resoudre de faire un pas sans être dans un Carosse à six Chevaux. Mais peut-être que cela leur feroit de la peine, & je n'aime pas d'en faire à personne. D'ailleurs ils sont loüables d'avoir sçû se tirer de la misere, & d'avoir amassé du bien : ce qu'on leur doit souhaiter, est, qu'ils en fassent un bon usage pour l'autre vie. Ils avoient déja bien commencé, & c'est une justice que je leur dois rendre, qu'ils sont charitables, qu'ils pratiquent l'hospitalité, mieux qu'en aucun lieu du monde, & qu'ils font genereusement part de leur fortune à ceux qui s'adressent à eux.

Grand nombre de Carosses à Leogane.

Il y avoit dès le temps que j'étois à Leogane un nombre considerable de Carosses & de Chaises, & je ne doute point que le nombre n'en soit fort augmenté depuis mon départ. Il n'y avoit presque

1701. plus que de petits Habitans qui allassent à Cheval ; pour peu qu'on fût à son aise, on alloit en Chaise. Il est aisé d'entretenir un Equipage dès qu'on a fait la dépense d'un Carosse. Les Cochers & les Postillons sont des Negres à qui on ne donne point de gages, & qu'on employe à d'autres services quand on ne sort pas ; & la nourriture des Chevaux ne coûte rien, parce qu'ils paissent toute l'année dans les Savannes, & que le peu de Mil qu'on leur peut donner, se cueille sur l'Habitation.

Chevaux de Saint Domingue.

Les Chevaux ne sont pas chers, à moins qu'ils ne soient d'une taille & d'une beauté singuliere ; parce que comme on ne s'est pas encore avisé de se servir de leur peau, les Chasseurs les ont épargnez, & leur ont donné le loisir de multiplier beaucoup. On en trouve des légions dans les Bois, & dans de certaines grandes Savannes naturelles qu'on trouve en bien des endroits de l'Isle. Il est aisé de remarquer par leurs airs de tête qu'ils viennent tous de race Espagnole. Cela n'empêche pas qu'ils ne soient differens selon les differentes Contrées où ils ont pris naissance. Cela vient, selon les apparences, de l'air, des eaux, des fruits & des pâturages.

Il

Il y a une Contrée aux environs de Nippes, où l'on trouve des Chevaux qui ne sont pas plus grands que des Asnes, mais plus ramassez, ronds & proportionnez à merveille. Ils sont vifs & infatigables, d'une force & d'une ressource infiniment au dessus de ce qu'on en devroit attendre. Ce qui les rend encore plus estimables, c'est qu'ils s'entretiennent avec très-peu de nourriture. Je n'ai point vû à Saint Domingue de Chevaux aussi grands que ceux dont on se sert en France pour les Carrosses ; mais ils sont d'une taille moyenne & bien prise : ils sont vifs, d'un grand service, & s'entretiennent très-bien.

1701.

Chevaux de Nippes.

On en prend quantité dans les routes des bois qui conduisent aux savannes ou aux rivieres, avec des éperlins, c'est à-dire, des nœuds coulans faits avec des cordes ou des liannes. Il y en a qui s'épaulent, & d'autres qui se tuent à force de se débattre quand ils se sentent pris, sur tout lorsqu'ils sont vieux. Les jeunes ne font pas de si grands efforts, & sont bien plûtôt domptez. Ceux qui les prennent les donnent à fort bon marché, à moins que ce soient des Chevaux fins, ou d'une grande & belle taille. Je sçai qu'on en a eu pour cinq à six pieces de

Maniere de prendre les Chevaux marons.

1701. huit qui étoient fort jolis, mais il en coûte souvent le double pour les dompter.

Instinct des Chevaux de Saint Domingue.

La plûpart des Chevaux pris aux éperlins sont ombrageux, & on a beaucoup de peine à les guérir de ce vice. Quand ils entrent dans une riviere, ils hannissent & frapent des pieds dans l'eau, regardant avec quelque sorte d'effroi de tous côtez. Il semble que la nature leur ait donné cet instinct pour épouvanter & chasser les Crocodiles ou Caymans, ou pour les obliger à faire quelque mouvement qui les leur fasse découvrir, & leur donne le temps de prendre la fuite, pour n'en être pas devorez; car ces animaux carnaciers se tiennent dans l'eau comme sur terre. Ils s'étendent tout de leur long comme si c'étoit quelque souche d'arbre pourri, & attendent leur proye en cet état. Si un Cheval, un Bœuf, ou un autre animal se trouve à leur portée en passant la riviere, ils se jettent sur lui, le saisissent à la gorge ou à la gueule, & le tirant sous l'eau, le font suffoquer; & quand il est un peu corrompu, ils le devorent.

Instinct des Chiens sauvages appellez Casques,

Les Chiens sauvages, & ceux qui vont ordinairement à la chasse, ont le meme instinct. Comme ils sont souvent la proye des Caymans en passant les ri-

vieres, ils s'arrêtent sur les bords, & jappent de toutes leurs forces; & s'ils voyent remuer la moindre chose, ils s'enfuïent, & aiment mieux se passer de boire, & quitter leurs Maîtres, que de se mettre en danger d'être devorez: de sorte que souvent les Chasseurs sont obligez de les porter sur leurs épaules.

1701.

& des domestiques.

Les Chasseurs ont laissé par mégarde plusieurs Chiens dans les bois, qui ont beaucoup peuplé, & vont toûjours en meute. On ne peut croire le dommage qu'ils causent: ils chassent & devorent quantité de jeune bétail. On ne manque jamais de les tuer quand on les rencontre. Lorsqu'ils sont petits, on les apprivoise aisément. On les appelle *Casques*: je ne sçai pas l'origine de ce nom. Ils ont pour l'ordinaire la tête plate & longue, le museau affilé, l'air sauvage, le corps mince & décharné. Ils sont très legers à la course, & chassent en perfection.

Les Caymans attaquent rarement les hommes.

Des Chasseurs m'ont assûré que jamais aucun Cayman n'a attaqué un homme, quand il a eu quelque animal avec lui; c'est toûjours sur l'animal qu'ils se jettent. Il est arrivé bien des fois que des Chasseurs passant des rivieres avec un Cochon ou une peau de Bœuf sur leurs épaules, ont été dévalisez par des Caymans

1701. qui étoient en embuſcade, & qui auroient pû très-facilement les devorer, s'ils avoient voulu. C'eſt un effet de la providence particuliere de Dieu. Il eſt vrai que quand ces animaux ſont affamez, & quils trouvent un homme, ils l'attaquent ſans cérémonie ; & à moins d'être bien ſtilé à ce métier, il eſt difficile de s'en défendre autrement que par la fuite, encore ne ſerviroit-elle de rien (car ces animaux ſont très vîtes, & attrapent à la courſe les meilleurs Chevaux) ſi on ne ſçait le ſecret de ſe délivrer de leur pourſuite.

Moyens de s'échaper des Caymans.

Quand on ſe trouve dans ce danger, il n'y a qu'à courir en zigzag, pour devancer en moins de rien ces animaux, les fatiguer, & les obliger à quitter leur chaſſe, parce qu'ils ont l'épine du dos tout-à fait roide, & comme tout d'une piece ; de ſorte qu'il leur faut preſqu'autant de temps pour ſe tourner, qu'à une Galere ; outre qu'ils veulent faire le même chemin que l'homme qu'ils pourſuivent, & autant de détours qu'ils lui en voyent faire ; & pendant ces differens mouvemens on a tout le temps neceſſaire pour s'échaper.

Il eſt certain qu'ils ſont peu à craindre quand ils nâgent ; il faut qu'ils

foient appuyez fur leurs pattes pour pouvoir faire du mal. C'eft pour cette raifon qu'on ne les apprehende pas dans les endroits où il y a beaucoup d'eau, mais dans ceux-là feulement où ils peuvent appuyer leurs pieds fur le fond, ou fur le bord des rivieres. 1701.

Il y a des Mulâtres & des Negres affez hardis pour les aller attaquer, & s'en rendre maîtres fans autres armes qu'un gros cuir ou un morceau de bois creux qu'ils fe mettent au bras, & qu'ils lui enfoncent dans la gueule pour la lui tenir ouverte & plongée dans l'eau ; parce que ces animaux n'ayant point de langue, ne peuvent s'empêcher d'avaler l'eau, & de fe noyer en s'en rempliffant.

Cōment les Negres tuēt les Caymans.

Au refte il eft aifé de découvrir un Cayman quand on fe trouve fous le vent, parce qu'il a une odeur de mufc fi forte & fi pénétrante, qu'on le fent de fort loin. Il en a pour l'ordinaire fix veffies, deux au bas du ventre, & une fous chaque jointure de fes cuiffes. Sa chair eft toute pénétrée de cette odeur, & fes œufs le font auffi. Sa chair eft trop dure & trop coriace pour être mangée, à moins que ce ne fût dans une extrême neceffité. Il y a des gens qui mangent fes œufs en aumelettes : il faut être fait à cette odeur pour

Mufc de Caymans.

1701. se servir de cette nourriture. Je croi que les Espagnols en useroient sans peine, eux qui aiment tant les odeurs fortes.

Nous n'avons point de ces animaux dans les Isles du Vent. On n'en trouve que dans la Terre-Ferme, & dans les grandes Isles; encore n'en voyoit-on guére que dans les Quartiers éloignez, dans des marécages, & sur les bords des rivieres.

Je desirois passionnement d'en voir quelqu'un, cependant j'aurois emporté mon envie avec moi, si étant au fond de l'Isle à Vache avec un Officier de la Compagnie, il ne m'en avoit montré un qui se retiroit dans une riviere à deux cent cinquante pas de nous Je le vis à la verité, mais non pas aussi distinctement que j'aurois souhaité. Car outre qu'il alloit fort vîte, il passoit dans des herbes & des broussailles, qui m'en déroboient souvent la vûë : de sorte que je ne le vis pas assez bien pour en faire le portrait au naturel. Il me parut de dix à douze pieds de long, fait à peu près comme nos gros Lezards, la tête longue, le corps roide, la peau brune, & chargée de grosses galles qu'on nomme des clouds. C'est tout ce que j'en puis dire. Nous courûmes inutilement

pour le voir dans l'eau, il s'étoit enfoncé ou caché ſous des paletuviers : il étoit aiſé de le ſuivre à la piſte : car l'air étoit plein d'une odeur de muſc par tout où il avoit paſſé. 1701.

Nos François de la Côte Saint Domingue à l'exemple des Eſpagnols appellent Cedres les arbres que nous appellons Acajoux aux Iſles du Vent. Je ne parle pas ici de ces Acajoux qui portent des pommes & des noix. J'en ay parlé dans la premiere Partie de ces Memoires ; mais de ceux dont on ſe ſert pour bâtir, & pour faire des meubles. Le mot *Acajou* eſt Caraïbe, & je croi qu'il convient mieux à l'arbre dont je parle, que celui de *Cedre*, dont les Eſpagnols l'ont honoré. Car il ne reſſemble nullement aux Cedres du Liban, qui ont plus l'apparence d'un Pin que de tout autre arbre, ſoit par les feüilles, ſoit par la diſpoſition des branches, ſoit par le fruit ; au lieu que l'Acajou ne reſſemble au Cedre, que par ſa couleur, ſa legereté, ſon odeur, & ſon incorruptibilité; ou pour parler plus juſte, ſa longue durée. Il m'a ſemblé que les Acajoux ou Cedres de Saint Domingue ont plus de dureté que ceux des Iſles, & que leur couleur eſt plus foncée ; pour tout le

Cedres ou Acajoux.

1701. reste, c'est la même chose. J'en ferai la description dans un autre endroit.

Chênes & Ormes. Les arbres qu'on appelle Chênes & Ormes à Saint Domingue, sont d'une espece differente de ceux que nous avons en Europe. Les premiers approchent beaucoup des Chênes verds, & je croi que s'en est une espece. Pour les seconds, ils approchent si peu des Ormes, que je ne sçai dans quelle categorie les mettre.

On se sert des uns & des autres pour faire des planches, du bois de cartelage & de roüage. Comme ces arbres ne sont pas fort communs, ils sont chers, & les Ouvriers qui les travaillent encore plus, & plus impertinens qu'aux Isles du Vent, où ils ne le sont déja que trop. Deux choses les mettent sur ce pied-là; la premiere, est leur petit nombre; la seconde, le gain excessif qu'ils font, qui les délivrent bien-tôt du besoin de travailler : ils se font Habitans, & se font une telle honte de leur métier, qu'ils ne veulent plus le pratiquer, même pour leurs propres besoins.

Ouvriers chers à S. Domingue.

Je ne pouvois m'empêcher de rire quand je voïois le Marguillier de la Paroisse de l'Esterre dans son Carrosse, qui sembloit ne pouvoir plus se servir de ses pieds depuis qu'il avoit épousé une veuve

riche, lui qui trois ans auparavant étoit Tonnelier dans un Vaiſſeau Marchand de Nantes. Je me trouvai un jour avec lui chez un Marchand, où il achetoit des outils de ſon ancien métier, pour un Engagé qui lui étoit venu de France; il les faiſoit choiſir par un autre, comme s'il eût oublié d'en connoître la forme & la qualité, depuis le peu de tems qu'il ne l'exerçoit plus. 1701.

Je croi avoir remarqué dans un autre endroit en parlant des Iſles du Vent, que de tous ceux qui s'enrichiſſent par leur travail, il n'y en a point qui le faſſent plus ſûrement, & plus vîte que les Chirurgiens. Il faut dire ici, que c'eſt toute autre choſe à S. Domingue pour ces ſortes de gens; c'eſt un vrai Perou pour eux. Quoique la plûpart ſoient ignorans au ſuprême dégré, ils gagnent tout ce qu'il leur plaît; & comme il leur plaît de gagner beaucoup, on peut croire qu'ils ſont bien-tôt très-riches. Voici un petit échantillon de leur gain. Profit des Chirurgiens.

Les Habitans qui n'ont point de Chirurgien dans leurs maiſons, payent à celui qui a ſoin de leurs Eſclaves trois écus par tête de Negre, ſeulement pour les voir quand ils ſont malades, & pour les ſaigner. C'eſt la ſeule choſe qu'ils ſont

1701. pour eux. A l'égard des remedes, on les paye à part, & très cherement. Une potion Cordiale vaut cinq écus, une Medecine trois, un lavement un écu, & le reste à proportion. D'où l'on peut juger ce qu'il en coûte, quand il faut faire traiter un Negre qui a l'Epian, ou quelque membre rompu, ou coupé. Des gens un peu ménagers aiment mieux mourir subitement, que de s'exposer aux dépenses d'une maladie un peu longue. C'est un vrai bonheur, qu'il ne se soit point encore établi de Medecin dans ce païs-là. Le Roi en entretient un à la Martinique pour l'état Major & les Troupes; je ne sçai pas s'il y en a à present à S. Domingue; & c'est encore un autre bonheur, que le mal de Siam, & les autres maladies n'ayent pas eu plus de respect pour eux que pour les autres: car si cette espece d'hommes vivoit un peu davantage, elle dépeupleroit le païs, & profiteroit des dépoüilles de tous les Habitans.

Prix ordinaires des remedes.

On a établi les Religieux de la Charité à Leogane aussi-bien qu'au Cap, & les services importans qu'ils rendent au public, obligeront encore de les établir bien-tôt au Port-Paix, au petit Goave, à l'Isle à Vache, & autres endroits les

Utilité des Freres de la Charité.

plus peuplez. Ils ont fort diminué la pratique des Chirurgiens, qui n'ont plus pour ainsi dire, que les Negres, & les Habitans qui sont trop éloignez de ces bons Religieux, pour pouvoir en être secourus. 1701.

Il me semble que les Habitans feroient bien de fonder un Hôpital pour les Negres dans les Quartiers où les Religieux de la Charité sont établis. Ils sont assez riches pour faire cette dépense. Ils se soûlageroient par ce moyen de l'embarras, & des dépenses excessives qu'ils sont obligez de faire, pour les faire traiter chez eux ; & seroient assûrez qu'ils seroient infiniment mieux.

Il ne faut pas oublier une chose, qui arriva dans le tems que j'étois à Leogane. Elle marque trop l'habileté des Chirurgiens du païs, pour n'avoir pas ici sa place. Un de ces Esculapes sauvages, qui demeuroit chez le sieur le Maire Doyen du Conseil, s'avisa de purger par précaution la femme de son maître, & le fit avec tant de succès, qu'en moins de quatre heures, il la guérit de tous maux. Un accident si funeste troubla toute la famille, on ne douta point qu'il ne l'eût empoisonnée, on l'arrêta aussi-tôt, & il auroit mal passé son tems, s'il n'eût

Histoire d'un Chirurgien.

1701. demandé à se justifier, & à prouver son innocence en prenant le même remede, dont la moitié étoit encore dans une boëte sur la table (car il prétendoit en donner encore une dose à sa malade deux heures après la premiere.) On le lui permit, il la prit, & douze heures après il alla tenir compagnie à sa malade. Heureux d'avoir échapé par ce moyen la peine qu'il meritoit; & plus heureux encore ceux qui l'auroient employé, ausquels il n'auroit pas manqué de donner de semblables cordiaux, tant que ce qui étoit dans sa boëte auroit duré. Quoiqu'il en soit, sa derniere action a peut-être été la meilleure de sa vie.

Le mal de Siam a fait de grands ravages dans le païs; & quand il se repose, il est rare que la mort demeure oisive. Les Habitans anciens & nouveaux sont très-souvent attaquez de fiévres continuës & violentes, qui deviennent à la fin putrides; & quand on a le bonheur d'en échaper, elles degenerent ordinairement en hydropisies, ou dissenteries très-difficiles à guérir.

Il n'y a que les Chasseurs qui vivent dans les bois, qui soient exempts de maladies. L'exercice qu'ils font, le bon air qu'ils respirent, conserve leur embon-

point & leur santé ; mais ils doivent bien prendre garde à eux quand ils viennent dans les Bourgs, & n'y pas faire un long séjour : car ils sont plus susceptibles des maladies que les autres, & nos Chirurgiens ont soin de les expedier en poste en l'autre monde. 1701.

J'ai souvent entendu raisonner sur les causes de tant de maladies qui emportent une infinité de monde, sans avoir rien oüi qui m'ait contenté. Cependant ni les raisonnemens qu'on fait dans le païs, ni les consultations qu'on a faites en France, n'apportent aucun remede à la mortalité qui y regne, qui est telle, que nôtre Mission qui n'étoit composée tout au plus que de cinq Religieux jusqu'en 1701. en a perdu vingt-six en dix ans, sans compter ceux qui ont été obligez de repasser en France, dont je ne sçai pas le sort.

Voici mes conjectures sur les causes de ces maladies. Il est certain que la chaleur excessive qu'on sent dans le païs, jointe au peu de mouvement que le vent donne à l'air, le font aisément corrompre dans ces plaines, où il est comme renfermé d'un côté par les montagnes dont elles sont environnées, & de l'autre par les arbres dont les bords de la

1701. mer ſont couverts; En ſecond lieu, les marécages des bords de la mer ſont encore des ſources fecondes de ſa corruption ; & En troiſiéme lieu, les eaux des petites rivieres, ravines & ſources, qui coulent dans ces plaines ſont gâtées & corrompuës par la décharge des eaux qui ont ſervi aux Indigoteries ; & comme leur cours eſt très-lent, ſur tout dans la ſaiſon ſeche, ou elles ſont très baſſes, elles ne peuvent manquer de corrompre l'air. De ſorte que l'eau ſe trouve corrompuë, parce qu'elle eſt infectée par celle des Indigoteries. La terre eſt gâtée par la chaleur exceſſive, & l'air eſt corrompu par la corruption de la terre & de l'eau, & parce qu'il n'a point le mouvement neceſſaire pour ſe purger en ſe débaraſſant des exhalaiſons groſſieres & putrides qui s'y inſinuent.

Premiere cauſe des maladies.

J'ai parlé ci-devant de la facilité qu'il y avoit de rendre le païs plus ſain, en coupant les paletuviers, & en deſſechant les marécages où ſe perdent les petites rivieres & les ruiſſeaux. On pourroit prendre encore une précaution qui ſeroit d'empêcher que les eaux des Indigoteries ne s'écoulaſſent dans les rivieres.

Mais les maladies ont encore une autre cauſe à laquelle il n'eſt pas ſi facile

1701.

d'apporter du remede. C'est l'intemperence de bouche, & les débauches qui se font dans le païs. Tout le monde veut manger beaucoup, & boire encore mieux. Ceux qui sont riches, se piquent d'avoir de grosses tables. Ils boivent & mangent avec excès, pour faire boire & manger ceux qu'ils ont conviez, sans se souvenir que dans les païs chauds & humides, où l'air est épais & grossier, comme est celui-là, on ne peut être trop sur ses gardes du côté de l'intemperence. La raison en est évidente. L'air épais & grossier, ne contribuë en aucune façon à la digestion des alimens; il semble au contraire qu'il nourrisse, & qu'il engraisse: quand donc un corps se trouve surchargé d'alimens, pleins d'excellens sucs & très-nourrissans, accompagnez de vins de toutes les façons, & de toutes sortes de liqueurs, sans être aidé d'aucun exercice, que de celui du jeu, qui ne fait qu'échauffer le sang, & mettre la bile, & les autres humeurs dans un mouvement violent & dereglé, que peut-on esperer qu'une corruption de toute la masse du sang? Une coagulation, des obstructions & des indigestions si puissantes, que toute la Medecine n'y peut apporter aucun remede.

Seconde cause.

1701. Encore si ces grands repas ne se faisoient qu'à dîner, la chose seroit plus supportable, parce qu'on auroit le reste du jour pour faire quelque exercice, & quelque digestion. Mais ce sont des dîners éternels, & les soûpers qui les suivent, ne finissent point. Il faut s'aller coucher, l'estomach plus tendu & plus dur qu'un bâlon : la chaleur oblige de se tenir découvert, on s'endort avec le commencement d'une fraîcheur agreable, qui se change bien-tôt en froid, & on se trouve le matin à demi glacé, l'estomach plein de viandes mal digerées, & des cruditez de ce qu'on a bû. On resiste au commencement, mais cela dure peu. Les plus robustes soûtiennent davantage, & puis ils crevent plus promptement. Les plus foibles sentent plûtôt les suites de leurs désordres, se corrigent quelquefois un peu, traînent plus long-tems une vie languissante & ennuyeuse, & enfin ils prennent tous le même chemin. Je n'ai jamais apprehendé beaucoup la mort, mais j'ai toûjours eu peur des maladies & des Medecins ; & quand mon état ne m'auroit pas obligé à une vie reglée, ces deux motifs auroient suffi pour m'y engager.

A l'égard de nos Religieux, & des

autres Missionnaires qui sont à Saint Domingue, je n'ai jamais entendu dire, que les excès de bouche les ayent tuez; il y a assez d'autres causes de leurs maladies, & de leurs morts; & quand il n'y auroit que l'intemperie du climat, & les assistances continuelles qu'ils rendent aux malades, cela ne suffiroit-il pas? Mais leur petit nombre les a presque toûjours exposez à des fatigues au-dessus de leurs forces. Des gens qui sortent d'un Cloître où tous les exercices sont reglez d'une maniere proportionnée à leur force, & à la nourriture qu'ils prennent, ne peuvent guéres sans alterer bien-tôt leur santé, & même la ruïner entierement, faire toutes les fonctions d'un Missionnaire, chargé d'une Paroisse très-étenduë, & très peuplée, porter les Sacremens dans des endroits éloignez souvent pendant la nuit, être exposé aux chaleurs excessives, aux pluïes, & autres injures de l'air, confesser, prescher, faire le Catechisme, visiter les malades; accorder les differens; en un mot, faire le plus ordinairement seul, ce qui donneroit assez d'occupation à dix Ecclesiastiques dans une Ville. C'est-là la veritable cause de la mort de tant de Missionnaires de tous les Ordres établis dans les Isles.

1701.

Cause principale de la mort des Missionnaires.

1701. Le spirituel de la partie Françoise de Saint Domingue étoit entre les mains des Capucins, & des Religieux de mon Ordre. Les Capucins comme les plus anciens avoient les meilleures Paroisses, c'est-à-dire, toutes celles du Cap & du Port-Paix jusqu'à la riviere de l'Artibonite. Ils avoient encore celles du grand & du petit Goave, de l'Acul, de Nippes & du Rochelois.

Nous n'avions que les Paroisses de l'Esterre, de la petite Riviere, & du Cul-de-Sac; avec des prétentions sur toutes celles qu'on pourroit établir dans tout ce Quartier jusqu'à la riviere de l'Artibonite.

Etats des Paroisses & leur revenu.

Les Pensions des Curez sont payées par les Peuples, à raison de trois cent écus pour chaque Curé, & quand il a un second on lui donne deux cent écus de plus. Le Casuel est aussi plus considerable qu'aux Isles du Vent. Il seroit inutile d'en faire ici le détail, je croi l'avoir fait dans un autre endroit. Ce que j'ai remarqué sur cet article, est que les Curez n'en ont pas plus de reste au bout de l'année que ceux des Isles, dont le revenu est beaucoup moindre; parce que toutes les denrées, excepté la viande, sont beaucoup plus cheres, & que

pour peu qu'ils ſoient malades, les Chirurgiens leurs enlevent plus en une ſemaine, qu'ils ne peuvent recuëillir en un mois. 1701.

Tel a été l'état des Paroiſſes de Saint Domingue juſqu'en 1703. que les Capucins abandonnerent toutes celles dont ils avoient ſoin. On n'a jamais ſçû bien au vrai la raiſon qui les y a obligez. Les uns diſoient qu'ils avoient repreſenté à la Cour qu'elles leur étoient à charge, vû le grand nombre de Religieux qui y mouroient; mais qu'eſt-ce que cela pour des Capucins dont on voit par tout des quantitez ſi conſiderables? D'autres diſoient que les Commandans qui n'étoient pas contens d'eux, s'en étoient plaints, & qu'on leur avoit inſinué, qu'il étoit à propos qu'ils demandaſſent à ſe retirer. Quoiqu'il en ſoit, les Peres Jeſuites furent choiſis par la Cour, pour remplir leurs poſtes, & elle partagea entr'eux & nous toute la partie Françoiſe. Les Jeſuites ont eu tous les Quartiers qui ſont depuis Samana juſqu'à la riviere de l'Artibonite; & nous tout ce qui eſt depuis cette riviere, juſqu'au Cap Tiberon. Les Egliſes du Quartier de l'Iſle à Vache étoient deſſervies par des Prêtres Seculiers, que la Compagnie en-

Partage des Paroiſſes entre les Jeſuites & les Jacobins.

1701. tretenoit. On avoit eu dessein de nous y établir, & les choses étoient assez avancées. On fit ensuite des propositions aux Jesuites, qu'ils ne jugerent pas à propos d'accepter ; de sorte qu'il n'y avoit rien de conclu quand je suis parti des Isles, & je doute que cette affaire soit encore terminée.

Voïage au Cul-de Sac de Leogane. Le 3. Février j'accompagnai nôtre Superieur general, qui alla faire sa Visite au Cul-de-Sac. On compte environ treize lieües de l'Esterre jusques-là. Il s'en faut bien que les chemins soient aussi beaux depuis la grande Riviere jusqu'au Cul-de-Sac, qu'ils le sont dans toute la plaine de Leogane. Il y a des endroits fort raboteux & incommodes. On parloit de les accommoder, afin qu'on pût faire rouler les Carrosses dans tous ces Quartiers-là. La chose ne me parut pas si difficile qu'on la faisoit.

Nous fûmes fort contens de l'Eglise & de ses dépendances, & encore plus du Curé, dont tout le monde se loüoit, & nous disoit du bien. C'étoit alors le Pere Monori, du Convent de la ruë S. Honoré à Paris. Nous employâmes cinq jours en ce voïage.

Au retour je terminai l'affaire de ma Commission. Je me convainquis, par ce

que je vis, & entendis, que les fautes qu'on reprochoit au Superieur de la Mission de Saint Domingue, venoient de son peu d'experience & d'aptitude pour les affaires; de sorte que je fis agréer au Superieur general qu'il se démît entre ses mains de son emploi; & aussi-tôt que cela fut fait, je songeai à la retraite, craignant avec raison que le Superieur general, & les autres Religieux, ne m'engageassent à remplir ce poste. Je le priai donc de me permettre de retourner à la Guadeloupe, ainsi que je l'avois promis au Gouverneur de cette Isle, pour faire travailler selon les projets qu'on avoit envoyez en Cour. Je m'apperçûs bien-tôt qu'il avoit d'autres vûës, & qu'il differoit de jour à autre, de me donner une réponse positive, afin de me faire perdre l'occasion d'une Barque qui remontoit aux Isles du Vent; mais je lui témoignai tant de repugnance de rester à Saint Domingue, qu'à la fin il consentit à mon retour. Le départ de la Barque m'empêcha de voir les Quartiers du grand & du petit Goave. 1701.

Il est bon de remarquer, que bien des gens se trompent en parlant de ces Quartiers. Ils les confondent faute de les connoître, comme a fait Dampier, Anglois

1701.

Faute de Dampier dans la position du Port Paix, & du petit Goave.

qui dans sa Carte du Golphe du Mexique, marque le Port-Paix, ou le petit Goave, comme si c'étoit la même chose, quoiqu'il y ait plus de soixante lieües de distance d'un de ces lieux à l'autre. S'il n'est pas plus exact dans le reste, que dans ceci, il court risque de voir son Ouvrage méprisé.

CHAPITRE IX.

Voïage de l'Auteur de l'Esterre à la Caïe de Saint Loüis. Du Commerce avec les Espagnols. Description d'un Boucan.

LA Barque dont je me servis pour remonter aux Isles du Vent, se nommoit l'Aventuriere. On dit monter aux Isles du Vent, parce que quand on part de Saint Domingue ou autres lieux qui sont à l'Ouest pour y aller, il faut aller sans cesse contre les vents alisez, qui soufflent toûjours de la bande de l'Est; & en terme de marine Ameriquaine, cela s'appelle monter: au lieu que quand on part des Isles du Vent, où autres lieux qui sont à l'Est, pour aller aux lieux qui sont à l'Ouest, on appelle cela

descendre ; parce que comme il y a bien plus de facilité à descendre qu'à monter, il y en a aussi-bien plus à suivre le cours du vent, qu'à faire route contre sa violence. 1701.

Cette Barque étoit une excellente voiliere ; elle avoit été construite à la Vermude, où les Ouvriers se sont acquis à bon droit la reputation des meilleurs constructeurs du monde, pour ces sortes de Bâtimens. J'en ay donné la description dans ma seconde Partie. Elle étoit conduite par un de nos Flibustiers nommé Samson, habile homme autant qu'on le pouvoit souhaiter. Le sieur des Portes Arson Maloüin, qui étoit venu à la Martinique depuis quelque tems, pour établir un Commerce avec les Espagnols, dont il sçavoit la langue, étoit dans cette Barque. Il étoit allé pour reclamer une autre Barque, que les Anglois nous avoient prise, sous prétexte qu'elle leur avoit été enlevée pendant la Guerre précedente, par des gens qui n'avoient point de Commission. Ils avoient même procedé contre le Maître & les Matelots qui la montoient, quand ils l'avoient prise, & les menaçoient de les faire pendre comme complices de ce prétendu vol. Le sieur des Portes étoit arrivé à

Le sieur des Portes, sujet de son voïage à la Jamaïque.

tems pour leur ſauver la vie, mais il
1701. n'avoit pû ſauver la Barque, qui fut confiſquée, & ſa charge ſervit à payer les procedures.

Ce ſont des tours ordinaires des Anglois de la Jamaïque, qui ne manquent guéres d'en faire de ſemblables autant de fois qu'ils en trouvent l'occaſion. Le remede à cela eſt d'en uſer de même à leur égard. C'eſt l'unique, pour les mettre à la raiſon.

Nous étions chargez d'Indigo, de quelque argent en ſaumons & en piaſtres, d'une partie d'or en poudre, & de pluſieurs caiſſes de Toiles de Bretagne, qu'on nomme *Platilles*, de Bas de ſoye & de fil, de Chapeaux & de Merceries qui étoient reſtées d'une Carguaiſon qu'on avoit miſe dans la Barque, pour trafiquer en paſſant chez les Eſpagnols. Cela m'engage de dire un mot du Commerce qu'on fait avec eux.

Commerce avec les Eſpagnols.

Ce Commerce étoit très-lucratif avant que les François euſſent trouvé le ſecret de le gâter, en portant une trop grande quantité de marchandiſes, & les donnant à l'envi les uns des autres à vil prix. Les Anglois & les Hollandois ont été en cela plus ſages que nous; & quoiqu'ils ayent pour le moins autant d'avidité que nous, ils

ils ont ſçû ſe contenir, ne point aller les uns ſur les autres, & entretenir toûjours le Commerce ſur le même pied. 1701.

Il n'eſt permis à aucune Nation, ſous quelque pretexte que ce puiſſe être, d'aller traiter chez les Eſpagnols. Ils confiſquent ſans miſericorde tous les Bâtimens qu'ils peuvent prendre, ſoit qu'ils les trouvent moüillez ſur leurs Côtes, ſoit qu'ils les rencontrent à une certaine diſtance, parce qu'ils ſuppoſent qu'ils n'y ſont que pour faire le Commerce; & pour être convaincus de l'avoir fait, il ſuffit qu'ils trouvent dans le Bâtiment ou des marchandiſes fabriquées chez eux, ou de l'argent d'Eſpagne.

Il eſt défendu à toutes les Nations.

Ce ſont leurs loix auſquels on ne manque jamais de trouver bon nombre d'exceptions. En voici quelques-unes.

Lorſqu'on veut entrer dans quelqu'un de leurs Ports pour y faire le Commerce, on feint qu'on a beſoin d'eau, de bois, de vivres. On envoye un Placet au Gouverneur par un Officier, qui expoſe les beſoins du Bâtiment. D'autres fois c'eſt un maſt qui a craqué, ou une voye d'eau conſiderable qu'on ne peut trouver, ni étancher ſans décharger le Bâtiment, & le mettre à la Bande. On détermine le Gouverneur à croire ce

Prétexte pour entrer dans les Ports des Eſpagnols.

1701. qu'on veut qu'il croye, par un present considerable qu'on lui fait. On aveugle de la même maniere les Officiers dont on a besoin, & puis on obtient permission d'entrer, de décharger le Bâtiment, pour chercher la voye d'eau, & remettre le Bâtiment en état de continuer son voïage. Les formalitez sont observées: on enferme soigneusement les marchandises; on met le Sceau à la porte du Magasin par laquelle on les fait entrer, mais on a soin qu'il y en ait une autre qui n'est point scellée, par laquelle on les fait sortir de nuit, & l'on remplace ce que l'on ôte par des caisses d'Indigo, de Cochenille, de Vanille, par de l'argent en barres ou monnoyé, du Tabac, & autres marchandises; & dès que le Negoce est achevé, la voïe d'eau se trouve étanchée, le mât assûré, le Bâtiment prêt à mettre à la voile. Mais cela ne suffit pas, il faut trouver un expedient, afin que ceux qui ont acheté les marchandises les puissent vendre. On expose pour cela au Gouverneur, & à ses Officiers qu'on manque d'argent pour acheter les vivres dont on a besoin, & pour payer ce qu'on a pris pour accommoder le Bâtiment, & on le supplie de permettre qu'on puisse vendre des marchan-

Maniere de faire le Commerce.

dises au prorata de ce qu'on doit acheter 1701.
ou payer. Le Gouverneur & son Conseil y consentent après les grimaces qu'ils jugent à propos de faire, & on vend quelques caisses de marchandises, afin que le gros de la Cargaison que ces Messieurs, ou leurs Agens ont acheté, puisse être vendu publiquement sans qu'on s'en puisse plaindre; parce qu'on supposera toûjours que c'est ce qu'on a permis aux Marchands Espagnols d'acheter des Etrangers. Ainsi se débitoient en ce tems-là les plus grosses Cargaisons.

A l'égard de celles qui sont moindres, & dont les Barques Angloises, Hollandoises, Françoises & Danoises sont ordinairement chargées, on les porte dans les Esterres, c'est-à-dire, aux lieux d'embarquemens ou embarquaderes, qui sont éloignez des Villes, ou aux embouchures des rivieres. On avertit les Habitans des environs par un coup de Canon, & ceux qui ont envie de trafiquer viennent dans leurs canots pour faire leur emplette. C'est particulierement la nuit qu'on fait ce commerce. Mais il faut être sur ses gardes, toûjours armé, & ne laisser jamais entrer dans le Bâtiment plus de monde, qu'on ne se trouve

1701. en état d'en chasser, s'il leur prenoit envie de faire quelque insulte. On appelle cette maniere de trafiquer, traiter à la Pique On ne parle jamais de credit dans ce Negoce; il ne se fait qu'argent comptant, ou marchandises presentes.

Traiter à la Pique, ce que c'est.

L'on fait ordinairement un retranchement devant la chambre, où sous le gaillard de la Barque ou autre Bâtiment, avec une table, sur laquelle on étalle les échantillons des marchandises à mesure qu'on les montre. Le Marchand ou quelque Commis, & autres gens armez sont en dedans du retranchement avec de menuës armes. On en met encore quelques-uns au-dessus de la chambre, ou sur le gaillard: le reste de l'Equipage bien armé est sur le pont avec le Capitaine ou un Commis, pour faire les honneurs, recevoir les personnes qui viennent, les faire boire, les reconduire avec civilité, & quand ce sont des gens de quelque distinction, ou qui font de grosses amplettes, les saluer en sortant de quelques coups de Canon. Ils se piquent beaucoup de ces sortes d'honneurs, & on est sûr de n'y rien perdre.

Mais avec tout cela, il faut être sur ses gardes, & toûjours le plus fort: car s'ils trouvent l'occasion de s'emparer du

Bâtiment, il eſt rare qu'ils y manquent. Ils le pillent, & le coulent à fond avec l'Equipage, afin qu'il ne ſe trouve plus perſonne qui ſe puiſſe plaindre de leur perfidie : parce que ſi un pareil cas venoit à la connoiſſance des Officiers de leur Prince, ils ne manqueroient pas de les obliger à une entiere reſtitution de ce qui auroit été pillé, non pas, comme on pourroit ſe l'imaginer, pour le rendre aux Proprietaires, mais pour ſe l'approprier comme des effets confiſquez.

1701.

Danger qu'on court dans ce Negoce.

Ce que je rapporte ici n'eſt pas une hiſtoire faite à plaiſir. C'eſt une pratique conſtante ſur la Côte de la Nouvelle Eſpagne, de Carac & de Cartagene, dont bien des François, Anglois, & Hollandois, ont fait la triſte experience.

Les Eſpagnols ſont naturellement adonnez au larcin.

Il y a encore une choſe à obſerver quand les Eſpagnols ſont à traiter dans un Bâtiment, c'eſt de prendre garde à leurs mains plûtôt qu'à leurs pieds. Ils ſont tous, ou preſque tous ſujets à caution, habiles à prendre autant qu'on le peut être, & quand ils trouvent l'occaſion de s'accommoder d'une choſe ſans qu'elle coûte rien, il n'y a point d'exemple qu'ils l'ayent laiſſé échaper. Il faut donc avoir toûjours les yeux ouverts ſur

1701. eux, & dès qu'on s'en apperçoit, il faut les en avertir d'une maniere honnête, & comme si on croyoit que ce fût une méprise. Car ils s'offenceroient, si on le faisoit autrement, on perdroit l'occasion de la traite, & même on s'exposeroit à des suites fâcheuses. Ils ne se fâchent point de ces sortes d'avis : ils font semblant que ç'à été l'effet de quelque distraction, ou d'avoir voulu se divertir de l'embarras où seroit le Commis quand il s'apercevroit de la perte qu'il auroit faite. C'est ainsi qu'on fait semblant de se tromper de part & d'autre. Le plus sage est celui qui ne laisse pas emporter sa marchandise, sans qu'elle soit payée. Je raporte ceci sur le témoignage de bien des gens. Cependant je n'ai garde d'en faire un crime à toute la Nation. Il y auroit de l'injustice, & je n'aime pas à en faire à personne.

Comment on doit les avertir.

La meilleure marchandise qu'on puisse porter aux endroits qui ont Commerce avec les mines, est le vif argent. Les Rois d'Espagne se sont reservez cette traite, qui leur rend un profit très-considerable. Lorsqu'on trouve à la traiter, le prix ne se dispute point, on donne poids pour poids, argent pour mercure. Ce profit, comme on voit, est très-

Prix du vif-argent.

grand, car il faut ſeize pieces de huit pour faire le poids d'une livre ; & le mercure ne vaut que quatre francs ou cent ſols la livre. 1701.

Ceux qui veulent augmenter leur profit, ſe font payer poids pour poids en petites monnoyes, comme ſont les realles, & les demi realles ; parce que les recevant au poids, & trouvant l'occaſion de les donner en compte, il y a ſouvent deux, & même trois écus de profit par livre.

Profit ſur les eſpeces.

Il faut pourtant bien ſe garder de faire paroître aucune affectation, ni ſur cet article, ni ſur d'autres choſes ; & quand on a une partie à faire, il vaut mieux lâcher la main ſur certaines marchandiſes, & même les donner à perte, que de ſe tenir trop roide, & dégoûter les acheteurs, qui ſont fort bizarres, & fort capricieux.

Maximes à obſerver dans ce Commerce.

Lors donc qu'on eſt obligé de perdre ſur quelque marchandiſe, on peut le leur faire ſentir d'une maniere fine & délicate, parce que comme ils ſe piquent de politeſſe, & de generoſité, on eſt ſûr de reparer bien-tôt ſa perte ; & dès qu'on leur a une fois rempli la tête de fumée, il eſt aiſé de les faire venir à un point où le Marchand trouve toûjours

1701. au-delà de son compte.

C'est ce que les Anglois & les Hollandois sçavent faire à merveille. Ils voyent par exemple qu'un Espagnol, qui vient acheter une piece de platille, pour faire deux chemises, s'est fixé à n'en donner qu'un prix, qui va à leur perte; ils ne laissent pas de la lui donner; mais en même-tems, ils lui font voir des dentelles, dont ils lui font venir envie, en lui disant, que tous les Grands d'Espagne en portent de cette façon, & les lui vendent dix fois plus qu'elles ne valent. C'est ainsi qu'il faut traiter avec eux, sans que les mauvais habits qu'ils portent, souvent par affectation, pour n'être pas connus, fassent rien diminuer des honneurs dont ils aiment à être surchargez.

Bas & Chapeaux propres aux Espagnols.

Les Chapeaux qu'on leur porte doivent être gris pour la plûpart, de Loutre, de Castor, ou de quelqu'autre poil approchant. Il faut que la forme soit plate, les bords larges, & sur toute chose, que la coëffe soit de Satin de couleur. Qu'ils soient vieux ou non, pourvû qu'ils soient bien accommodez, & bien lustrez, on les vend avec avantage. On les vendoit autrefois quarante & cinquante piastres la piece. Cela est bien

diminué depuis que les François en ont porté un trop grand nombre. On ne laisse pas cependant d'y faire un très-grand profit. 1701.

A l'égard des Bas de soye (car il n'en faut pas d'autres) il suffit qu'ils soient clairs, bons ou mauvais, n'importe, les Espagnols en portent ordinairement deux paires, une de couleur par-dessous, & une noire dessus.

Les Gouverneurs, & autres Officiers Espagnols, font commerce de toutes sortes de marchandises, & de leur mieux. Ils executent exactement les Ordres de leur Prince, qui le défend à ses Sujets, mais pour eux ils se dispensent de cette loi incommode. C'est par-là qu'ils amassent les richesses prodigieuses qu'ils emportent en s'en retournant en Europe.

Il y avoit dans le tems que j'étois à Saint Domingue un Gouverneur à Cartagene, qui étoit le premier homme du monde pour cela. Il s'appelloit Pimiento. Il avoit servi sous l'Electeur de Bavieres, qui lui avoit fait avoir ce Gouvernement, & qui lui avoit recommandé d'amasser promptement quatre ou cinq cent mille écus, & de revenir en Europe. Pour ne pas manquer au premier point, il faisoit un commerce universel,

Pimiento Gouverneur de Cartagene.

1701. & il le faisoit de telle sorte, qu'il ne vouloit point d'associé. Et pour le second, il écrivit en Espagne par le même Vaisseau qui l'avoit porté à Carthagene, pour demander son congé, sçachant fort bien qu'avant qu'il arrivât, il auroit tout le tems necessaire pour amasser plus d'un million de piastres. Il ne se trompa pas. Le congé fut si long-tems à venir, qu'il mourut avant d'être en état d'en profiter, après avoir amassé non pas quatre ou cinq cent mille piastres, mais quatre ou cinq millions d'écus. Le bruit se répandit aux Isles du Vent qu'il étoit mort plûtôt qu'il ne vouloit, mais qu'on l'y avoit déterminé par une potion cordiale, dont il est rare qu'on prenne plus d'une fois en sa vie.

Départ de l'Esterre.

Nous partîmes de la Rade de l'Esterre le Vendredy 18. Février sur les cinq heures du soir. Nôtre Barque avoit deux pieces de Canon, mais nous n'avions qu'un seul boulet, dont nous ne pouvions pas nous défaire, parce qu'il servoit à broyer la moutarde, qui accompagnoit nôtre Cochon boucané. Car quoique nous fussions en Carême, & au milieu de la mer, nous ne pouvions faire maigre que le Vendredy, que nous

paſſions avec du biſcuit, des patates, & du vin. Du reſte nous avions d'aſſez bonnes proviſions, & ſur tout des fuſils, de la poudre & du plomb au ſervice de nos amis. Nous étions dix-ſept hommes avec un mouſſe, & mon Negre, qui avoit quinze à ſeize ans. 1701.

Nous eûmes dès le lendemain des vents contraires & fort violens : de ſorte que nous ne pûmes gagner les Caiimites que le 25. ſur le ſoir. Ce ſont pluſieurs petites Iſles baſſes & déſertes, que je ne pus pas bien voir, parce que nous les paſſâmes pendant la nuit. La mer étoit fort groſſe, & le devint à un tel point, que les lances ſe donnoient la liberté de s'exercer à qui ſauteroit le mieux, & à qui paſſeroit de l'arriere à l'avant de nôtre Barque. Une d'elles fut aſſez mal adroite, pour emporter chemin faiſant nôtre cuiſine. Accident funeſte pour des gens qui avoient grand appetit. Cette diſgrace & la continuation du mauvais tems nous obligea de moüiller ſous le Cap de Donna Maria, qui eſt le plus à l'Oueſt de toute l'Iſle.

Les Caiimites Iſles.

Ils perdent leur cuiſine par un coup de mer.

Nous y fûmes encore invitez par un petit pavillon, que des Chaſſeurs qui étoient en ce Quartier-là mirent au bout d'une perche, pour nous appeller. Ce-

1701. pendant comme il étoit bon de prendre ses sûretez, de crainte que ce ne fussent d'honnêtes gens, tentez d'enlever nôtre Barque, pour s'en aller Forbans, on prit les armes, on chargea nos Canons de mitrailles, & de balles de mousquet, & je m'offris d'aller avec deux hommes dans le canot, pour reconnoître le terrain, & voir s'il n'y avoit rien à craindre. Je m'acquittai de ma commission, & après avoir tout examiné, je retournai à la Barque avec deux Chasseurs, qui nous firent un present de Cochon frais, & de boucané. On les regala de vin & d'eau-de vie, & on convint avec eux du prix de dix-huit cent livres de Cochon en aiguillettes, & en pieces, & de trois cent livres de mantegue, c'est-à-dire, de graisse de Cochon ou sain doux.

Mantegue, ce que c'est, & son usage.

Les Espagnols s'en servent dans l'Amerique, & même en quelque Provinces d'Espagne au lieu de beurre, & cela en vertu de la Bulle de la Croisade, qui leur donne encore d'autres grands privileges, & entr'autres de manger le Samedy toutes les extrêmitez des bêtes, comme sont les pieds, la tête, le col, & les entrailles. Mais on coupe ces extrêmitez si avant, que le corps est réduit à très-peu de chose. Cette mantegue est

blanche comme la neige, & excellente de quelque maniere qu'on la veüille employer. 1701.

Nous devions payer ces proviſions en poudre, plomb, toiles & merceries; & comme leur Boucan étoit environ à deux lieües de la mer, ils nous demanderent quelques-uns de nos hommes, pour leur aider à aller chercher ces viandes. On leur en donna ſix, & je pris la commiſſion d'aller choiſir la viande. Je menai mon Negre avec moi, pour porter mon hamac, & nous partîmes ſur le champ.

C'étoit quelque choſe de plaiſant de voir l'habillement de ces deux Chaſſeurs. Ils n'avoient qu'un calçon, & une chemiſe, le calçon étoit étroit, & la chemiſe n'entroit pas dedans; elle étoit pardeſſus comme les roupilles de nos roulliers, & un peu moins large. Ces deux pieces étoient ſi noires, & ſi imbibées de ſang & de graiſſe, qu'elles ſembloient être de toile gaudronnée. Une ceinture de peau de Bœuf avec le poil, ſerroit la chemiſe, & ſoûtenoit d'un côté une guaîne, qui renfermoit trois ou quatre grands coûteaux, comme des bayonnettes, & de l'autre, un gargouſſier à l'ordinaire. Ils avoient ſur la tête un cul de chapeau, dont il reſtoit environ

Habillement des Chaſſeurs.

1701. quatre doigts de bord coupé en pointe au-dessus des yeux. Leurs soûliers étoient sans couture, & tout d'une piece. On les fait de peau de Bœuf ou de Cochon. Voici comment. Dès qu'on a écorché un Bœuf, ou un Cochon, on enfonce le pied dans le morceau de peau qui lui couvroit la jambe. Le gros orteil se place dans le lieu qu'occupoit le genoüil, on serre le bout avec un nerf, & l'on le coupe. On fait monter le reste trois ou quatre doigts au-dessus de la cheville du pied, & on l'y attache avec un nerf, *jusqu'à ce qu'il soit sec, & alors il se tient de lui-même. C'est une chaussure très-commode, bien-tôt faite, à bon marché, qui ne blesse jamais, & qui empêche qu'on ne sente les pierres & les épines, sur lesquelles on marche.

Nous arrivâmes assez tard à leur Boucan, où nous trouvâmes leurs trois autres camarades. Leurs pavillons étoient dans une assez bonne case couverte de taches, & la petite case à boucaner étoit tout auprès. Ils avoient beaucoup de viandes seches, d'autres qui boucanoient, & deux ou trois Cochons qu'ils venoient de tuer. Nous soûpâmes fort joyeusement, & avec appetit. J'avois fait apporter du vin, & de l'eau-de-vie,

mais mon Negre avoit oublié le pain. 1701.
Je m'en mis peu en peine. Je mangeai comme eux des bananes rôties & boüillies avec la viande, & ensuite le gras & le maigre du Cochon en guise de pain & de chair, accompagné de la pimentade. Soit que l'air, le chemin, ou la nouveauté m'eussent donné plus d'appetit qu'à l'ordinaire, soit que la viande fût plus tendre, & plus appetissante, je croi que j'en mangeai près de quatre livres. Nous dormîmes à merveille. La faim plûtôt que le point du jour nous reveilla. J'avois de la peine à concevoir qu'ayant tant mangé peu d'heures auparavant, mon estomach eût déja fait la digestion. Mes six hommes & mon Negre se trouverent dans le même besoin que moi, & les Chasseurs me dirent qu'il ne falloit pas que cela nous étonnât, qu'ils avoient autant d'appetit que nous, & que cela leur étoit ordinaire, parce que la viande de Cochon mangée de cette façon se digere plus facilement. On peut croire que nous ne souffrîmes pas longtems cette incommodité. Nous déjeunâmes bien. Mes six hommes avec trois Chasseurs se chargerent, & partirent dans l'intention de revenir vers le midi, afin de pouvoir faire un autre voïage. Je

Qualité de la viande de Cochon maron.

1701. restai avec les deux autres, & mon Negre au Boucan, où je ne demeurai pas oisif : car comme nous étions dans un lieu qui pouvoit passer pour une forêt d'abricotiers, j'en allai amasser & cüeillir autant que nos six hommes en purent porter, ce qui fit que je couchai encore au Boucan, parce qu'au lieu d'envoyer de la viande, & de la mantegue à la Barque, je ne chargeai nos gens que d'abricots & de bananes. Ils revinrent le lendemain matin au nombre de huit ou neuf, les uns se chargerent de fruits, & les autres de viande & de mantegue ; nous retournâmes à la Barque sur les trois heures après midi, nous payâmes nos Marchands, & après les avoir fait bien boire, nous mîmes à la voile.

Le lendemain sur le soir nous doublâmes le Cap Tiberon, & nous le rasâmes de si près, qu'on pouvoit cracher à terre. Cette pointe est presque ronde, fort élevée & coupée presqu'à pic ; la mer par consequent y est profonde ; & comme le rocher est noir, la mer paroît de la même couleur.

Cap Tiberon.

Les vents qui estoient Nord Est & fort frais nous contrarierent tellement, que nous fûmes obligez de porter au large, au lieu de ranger la Côte comme nous

avions dessein. Nous nous y ralliâmes enfin le 8. Mars, & nous reconnûmes l'Isle à Vache. Nous la dépassâmes pendant la nuit, & le 9 sur les huit heures du matin nous moüillâmes à la Caye ou Isle de Saint Loüis, qui est selon mon estime à six lieües environ au vent de l'Isle à Vache. 1701.

Isle à Vache.

Cette Isle étoit fameuse autrefois & fort frequentée des Flibustiers de toutes sortes de Nations, qui en faisoient le lieu de leur rendez vous, & y venoient souvent partager le butin qu'ils avoient fait sur les Espagnols qui ont été de tout temps les objets de leurs courses. Quelques gens en très-petits nombre s'y étoient établis. On les en a fait déloger & passer à la grande Terre, c'est-à dire, à Saint Domingue ; de sorte qu'elle est à present deserte : il n'y a plus que des bêtes à corne & des Cochons qu'on y a mis pour multiplier pour le service de la Compagnie, à qui le Roi a concedé les terres qui sont depuis le Cap Tiberon jusques au Cap Mongon, ce qui fait une étenduë d'environ cinquante lieües.

Il semble que le but de cette Compagnie n'a pas tant été de peupler, & faire habiter cette partie de l'Isle de Saint Domingue, que d'avoir un entrepôt

1701. commode & sûr pour les Vaisseaux & pour les Barques qu'elle envoïe en traite aux Côtes de la Terre Ferme. Les Anglois de la Jamaïque, les Hollandois de Corossol, & les Danois de S. Thomas tirent leurs plus grands profits de ce Commerce, qu'ils seront desormais obligez de partager avec nous, si nous sçavons nous servir de nos avantages, & ne pas laisser perir cet établissement, comme quantité d'autres que nous avions dans les autres parties du Monde. Il faut esperer que les Directeurs de cette Compagnie, qui sont les premiers Commis de M. de Pontchartrain, seront plus sages & plus heureux que les autres Entrepreneurs, dont la plûpart se sont ruïnez dans les établissemens qu'ils avoient commencez.

CHAPITRE X.

Description de la Caye de Saint Loüis, & du fond de l'Isle à Vache.

Caye S. Loüis. LA Caye Saint Loüis, qu'il falloit appeller *Isle* sous peine d'amende, est un petit terrain de quatre à cinq cent pas de long sur cent soixante pas de large, qui n'a justement que la hauteur

necessaire pour n'être pas couvert d'eau 1701.
quand la mer est haute. Tout ce terrain ne paroît être autre chose qu'un amas de roches à Chaux, à peu près de même espece que celle que l'on trouve à la grande Terre de la Guadeloupe. Elle est située au fond d'une grande Baye, dont l'ouverture est couverte par trois ou quatre Islets assez grands, mais qu'on n'a pas choisis pour y bâtir le Fort, parce qu'ils sont environnez de hauts fonds, & par consequent peu propres au moüillage des Vaisseaux, au lieu que la mer se trouve très-profonde aux environs de la Caye, particulierement du côté de la grande Terre, c'est-à-dire, de l'Isle de Saint Domingue, dont elle n'est separée que par un canal de sept à huit cent pas de large. Le fond est de bonne tenuë, net & tout-à-fait propre pour l'encrage. L'on peut moüiller les Barques les Brigantins & autres petits Bâtimens assez près de la Caye pour y entrer avec une planche. Nous étions moüillez de cette maniere : nôtre Canot touchoit d'un bout à la Barque, & de l'autre à terre.

Projet d'un Fort sur la Caye.

Le Chevalier Reinau, qui y avoit passé l'année precedente, y avoit tracé un Fort dont je vis le Plan, l'élevation, le devis & les piquets. Je croi que la dé-

1701. pense devoit monter à huit ou neuf cens mille livres, ce qui me fit dire que ce Fort avoit la mine de rester en papier, quoiqu'il y eût déja deux Ingenieurs sur les lieux avec des appointemens considerables, & que M. de Paty se fût engagé de fournir toute la chaux, la pierre, & les autres materiaux necessaires pour la construction. Il attendoit de France des Maçons & des Tailleurs de pierre, & il avoit déja bon nombre d'Ouvriers & de Negres qui travailloient à preparer toutes ces choses, & , si je ne me trompe, à faire de la brique.

Défaut de ce projet.

Je pris la liberté de faire remarquer à ces Messieurs que la hauteur de leurs Remparts dans un lieu si étroit, leur ôteroit tout l'air, & que leur Fort deviendroit une fournaise où il ne seroit pas possible de demeurer, & où les maladies étant une fois entrées, l'air s'y corromperoit de telle maniere, que ce seroit plûtôt un Cimetiere qu'une Forteresse, & qu'on pouvoit juger de ce qui arriveroit alors par ce qu'on y voyoit tous les jours, la mort ayant déja emporté une très-grande quantité de gens, & ceux qui restoient étant comme des déterrez.

Je leur fis encore remarquer que le

terrain de cette Caye étoit tout chance- 1701.
lant, qu'il trembloit d'un bout à l'autre dès qu'on y tiroit le Canon, que ce seroit encore bien pis lorsque le Canon seroit élevé sur les Remparts, supposé même qu'on les pût bâtir de la hauteur proposée avant que le fond sur lequel on pretendoit les élever, prît congé d'eux en s'enfonçant, ou en se renversant dans la mer. Car de penser à piloter tout autour pour l'affermir, ou l'augmenter, il me paroissoit que le succês auroit été fort douteux, & la dépense exorbitante.

Il y avoit encore un autre inconvenient, c'étoit de pouvoir avoir des cîternes pour conserver l'eau de la pluïe; car il n'y a pas une seule goute d'eau sur cette Caye. Il a beau y pleuvoir, l'eau se perd aussi-tôt, & passe comme si elle tomboit dans un crible. On étoit obligé d'en aller chercher tous les jours à la grande Terre à une petite riviere éloignée de près d'une demie lieüe de la Caye; & il y avoit pour cet effet une Chaloupe & trois ou quatre hommes qui n'avoient point d'autre emploi.

J'avois remarqué en passant à Saint Christophle que les Anglois ne pouvoient conserver d'eau dans leur Fort de la Souphriere, parce que le bruit du Ca-

1701. non ébranlant le terrain sur lequel il est bâti, les cîternes se fendoient aussi-tôt, & devenoient inutiles; de sorte qu'ils étoient obligez de se servir de Barriques pour conserver leur eau, en attendant qu'ils fissent doubler leurs cîternes avec du plomb, ce qui est d'une dépense considerable & d'un entretien continuel.

Maisons de la Caye. Les logemens que nous trouvâmes sur la Caye Saint Loüis, étoient de fourches en terre, couverts de taches, palissadez de Palmistes refendus. Il n'y avoit que la maison du Directeur, celle du Gouverneur & un Magasin qui fussent palissadez de planches & couverts d'essentes. Ce Magasin & la Maison du Directeur faisoient un côté d'une petite place oblongue, dont le reste étoit formé par les logemens des Commis & autres Officiers de la Compagnie. La Chapelle, la Maison du Gouverneur & quelques autres bâtimens étoient répandus sans ordre sur la Caye, avec des Cazernes qui avoient servi à la Garnison.

Nombre prodigieux de Commis. Jamais je n'avois vû un si grand nombre de Commis & d'Officiers pour un si petit lieu & un si petit Commerce. Je doute qu'il y en ait autant à Batavia. Ils avoient tous des appointemens considerables & bouche à cour à la table du Di-

recteur, qui étoit bien servie & fort abondamment. On entretenoit pour cela des Chasseurs avec une grande meute de Chiens. Il y avoit aussi des Pêcheurs, & on élevoit quantité de Volailles & de Moutons dans l'Habitation particuliere de la Compagnie. 1701.

Un Malouin nommé M. de Bricourt étoit Directeur de la Compagnie. C'étoit un homme fort civil, & fort honnête, parfaitement au fait du Commerce. Il me fit donner un logement, & m'obligea de prendre sa table pendant tout le tems que je demeurerois à la Caye. Il étoit fort broüillé avec le Gouverneur nommé M. de Bouloe Gentilhomme des environs de Toulouse, qui avoit été Lieutenant Colonel en France. C'étoit un homme fort poli, qui avoit beaucoup de service : il avoit beaucoup de lecture, il avoit vû le monde, il parloit juste, & étoit fort obligeant. Mais il ne s'étoit pas encore corrigé du vice ordinaire de son païs, il étoit prompt & vif, quelquefois jusqu'à lexcès. C'étoit ce qui faisoit naître tous les jours des difficultez entre lui & le Directeur.

M. de Bricourt Directeur.

M. de Bauloe Gouverneur.

La Compagnie avoit entretenu une Compagnie d'Infanterie pour servir de Garnison. Elle étoit sous les ordres du

1701. Gouverneur, qui étoit par cet endroit en état de se faire obéïr. Le Directeur venoit de casser cette Compagnie, afin que le Gouverneur n'eût plus à qui commander, & que cela le rendît plus accommodant. Je me trouvai assez embarassé entre ces deux Messieurs : car quand le Directeur me voyoit avec le Gouverneur, ou que je mangeois avec lui, il m'en faisoit de petits reproches ; & le Gouverneur se plaignoit de son côté, que je témoignois plus d'inclination pour un Marchand que pour lui. Je voulus travailler à leur reconciliation, je parlai en particulier à l'un & l'autre, mais je vis bien-tôt qu'il n'y avoit rien à faire. Le Directeur obsedé par ses Commis, qui pour lui faire leur cour décrioient sans cesse le Gouverneur, ne vouloit faire aucune démarche, & le Gouverneur faisoit sonner bien haut son rang & sa qualité, & ne vouloit point s'approcher ; de sorte que je pris le parti de vivre bien avec tous les deux, & je me confirmai dans une maxime qui me parut toûjours très-vraïe, que la multitude des choses nuit bien plus aux affaires qu'elle ne leur est avantageuse La Compagnie l'a reconnu depuis, & a réuni ces deux Charges dans une même personne.

On

On me proposa de demeurer à la Caye pour être Curé. On n'étoit pas content d'un Ecclesiastique Irlandois, qui desservoit leur Eglise; & lui-même voyoit avec chagrin la désunion des Chefs, & vouloit se retirer. Mais on ne vouloit pas le lui permettre, avant qu'on eût un autre Prêtre; & cela n'étoit pas trop facile. On me fit des propositions fort avantageuses, non-seulement pour moi, mais pour nôtre Ordre, si nos Superieurs vouloient s'engager à remplir les Eglises, qui seroient necessaires pour la Colonie, qui s'établissoit de jour en jour. Je m'excusai d'accepter ces offres, pour ce qui me regardoit; mais j'écrivis au Pere Cabasson nôtre Superieur general, l'occasion qui se presentoit d'étendre nos Missions & nos Paroisses dans ce grand Quartier.

1701.

Offres qu'on fait à l'Auteur & à son Ordre.

On nous y offroit une terre de mille pas de large, sur deux mille pas de haut; & de nous donner des Negres pour la faire valoir, aux conditions des autres Habitans, avec quelques privileges particuliers, & quatre cent écus de Pension pour chaque Curé, jusqu'à ce que le casuel des Eglises fût assez considerable, pour la pouvoir reduire à trois cent écus, comme sont celles des Curez de Leogane.

1701. Les conditions que la Compagnie faisoit à ceux qui vouloient s'établir sur les terres de sa concession, étoient si avantageuses, qu'elles auroient dû y attirer une infinité de gens, s'ils avoient été tant soit peu raisonnables. Mais ils ne pouvoient souffrir qu'on les obligeât de vendre leurs marchandises, & leurs denrées à la Compagnie privativement à tout autre, & d'acheter d'elle ce dont ils auroient besoin. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, j'ai remarqué que la prévention a ordinairement plus de lieu, que la raison. Car la Compagnie leur donnoit les terres de la même maniere que le Roi les donne aux autres lieux de son Domaine en Amerique, c'est-à-dire, *gratis*, sans redevances, droits seigneuriaux, lots & ventes, ni aucune charges. Elle leur donnoit des Esclaves selon leurs besoins, & les talens qu'on voyoit dans ceux qui en demandoient à raison de deux centécus pour les hommes, & cent cinquante écus pour les femmes; payables dans trois ans, sans qu'ils pussent être contraints à avancer aucune partie du payement avant le terme expiré. Elle leur donnoit encore le même terme pour les marchandises qu'elle leur fournissoit, & qu'elle

Conditions que la Compagnie faisoit à ses Colons.

leur laissoit au prix courant, qu'étoient ces mêmes marchandises à l'Esterre, ou au petit Goave; & si la Compagnie en manquoit, elle leur permettoit sans aucun délai, d'en acheter où bon leur sembloit, & de vendre leurs marchandises & denrées au prorata de ce qu'ils devoient payer pour ce qu'ils avoient acheté. Elle s'engageoit encore à prendre generalement tout ce qui se fabriqueroit sur leurs Habitations au même prix, que ces mêmes choses auroient été venduës dans les autres Quartiers. L'interdiction du Commerce avec d'autres qu'avec elle, excepté dans les cas que je viens de dire, étoit la pierre d'achopement. Il est à croire qu'on y aura trouvé quelque temperament. Voilà à peu près le systême de cette Compagnie, dont il me semble, que toute personne de bon sens se devoit contenter.

1701.

M. de Paty Lieutenant de Roi de Leogane, qui avoit entrepris les fournitures pour les Fortifications de la Caye de Saint Loüis, y arriva deux jours après nous. Il y étoit venu par terre. Il y avoit un chemin aisé du petit Goave jusques là. On ne compte que vingt-quatre à vingt-cinq lieües. On trouve sur cette route à huit lieües du petit

1701. Goave un Quartier appellé le Fond des Negres, qui eſt une pepiniere de Cacao & d'enfans. La plûpart des Habitans ſont des Mulâtres, & des Negres libres, qui cultivent les plus beaux Cacoyers du monde. J'ai dit, ce me ſemble, dans un autre endroit, que ces gens-là ſont fort feconds. Je dois dire à preſent qu'ils ont une facilité merveilleuſe d'élever leurs enfans. Ils leurs donnent le matin une jatte de Chocolat avec du Mahis écraſé, & s'en rapportent à eux pour le reſte de la journée. Avec cela on ne peut voir des enfans plus forts, & d'une ſanté plus vigoureuſe. Que l'on trouve ſi l'on peut dans le reſte du monde une nourriture, dont on voit de ſi bons effets. Comme ce chemin paſſe au travers d'un très-bon païs, il y a apparence qu'il ſera bien-tôt rempli d'Habitans qui feront un Negoce conſiderable de Cacao, d'Indigo, de Rocou, de Tabac, de Coton, & autres marchandiſes, leur terrain étant propre à tout.

Le Fond des Negres fertile en Cacoyers

Je fus me promener avec Meſſieurs de Bouloc & de Paty à un Jardin, ou commencement d'Habitation, que le premier faiſoit faire à une petite lieüe de la Caye. C'étoit un fond fort uni entre deux collines, qui étoit arroſé

Jardin de M. de Bouloc.

d'un gros ruiſſeau, qui lui donnoit de la fraîcheur, & le mettoit en état de produire tout ce qu'on y auroit voulu planter, & ſur tout du Cacao. Je le dis à M. de Bouloc, qui goûta mon avis, & qui l'auroit ſuivi, s'il eût cru demeurer aſſez long-tems dans le poſte où il étoit, pour ſe recompenſer par les fruits des avances qu'il auroit été obligé de faire, pour cultiver ces arbres, juſqu'à ce qu'ils donnaſſent du profit. Mais il ſongeoit dès ce tems-là à changer de domicile, comme il a fait effectivement deux ans après, ayant été nommé par le Roi au Gouvernement de l'Iſle de la Grenade. 1701.

Nous dînâmes chez un Capitaine de Milice de ce Quartier-là nommé le Païs. C'étoit un homme de vingt-huit ans, très bien fait, qui avoit gagné du bien en commandant les Flibuſtiers en differentes occaſions pendant la derniere Guerre. Il étoit marié depuis quelques mois avec une Creolle, fille du ſieur Roſſignol, Officier de Saint Chriſtophle, qui après la priſe de cette Iſle avoit été envoyé à la Martinique par les Anglois, pendant qu'ils avoient tranſporté à S. Domingue ſa femme & ſes deux filles. C'eſt ainſi qu'ils en ont uſé pour

Le Païs Capitaine de Milice.

1701. détruire cette florissante Colonie. Le sieur Rossignol mourut au Cul-de Sac de la Martinique, avant d'avoir pû faire revenir sa famille auprès de lui. Sa veuve se trouvant chargée de deux filles très-belles à la verité, mais sans bien, se maria avec un nommé Castras ci-devant Habitant de la Guadeloupe, qui s'étoit établi à Saint Domingue. Après dîné, nous allâmes nous promener à l'Habitation de Castras. Il étoit Econome de la Compagnie; il avoit cinq ou six cent écus d'appointemens, un Cheval, & deux Negres entretenus, & bouche en cour, quand il alloit à la Caye. C'étoit lui qui faisoit valoir l'Habitation de la Compagnie, qui étoit environ à une lieüe delà. On disoit qu'elle étoit fort belle, & bien pourvûë de Negres. On y faisoit de l'Indigo, & on parloit d'y faire une grande Manufacture de Sucre. C'étoit là aussi où l'on élevoit les moutons, les volailles, & les autres choses necessaires pour la table du Directeur.

Castras Econome de la Compagnie.

La seconde fille de la veuve du sieur Rossignol étoit mariée depuis peu à un vieux Flibustier nommé Stive ou Estienne, qui paroissoit avoir beaucoup plus de soixante ans; mais qui étoit encore plus chargé de biens que d'années. Com-

M. Stive Flibustier

me ſon Habitation étoit à côté de celle 1701.
de Caſtras, ces Meſſieurs y allerent, & je les y accompagnai. Le ſieur Stive n'étoit pas à la maiſon, ſa femme qui nous reçût, me parut ſi jeune, que je ne pouvois me perſuader qu'on eût marié un enfant de douze à treize ans avec un viëillard, qui auroit pû être ſon grand pere. Elle l'envoya avertir, & il vint auſſi tôt. Il paroiſſoit aſſez ſimple dans ſes manieres, il parloit peu, & ornoit chaque periode de cinq ou ſix noms de Dieu, à l'ancienne maniere de la Flibuſte. Il fit apporter la collation: la politeſſe n'y regnoit pas; au lieu d'elle la richeſſe y éclatoit. Il avoit quantité de bonnes vaiſſelle d'argent, qui ſelon toutes les apparences ne lui avoit pas coûté grand choſe, auſſi étoit elle toute à l'Eſpagnole. J'eûs bien-tôt fait connoiſſance avec lui: il étoit ami intime du Capitaine Lambert, & de quelques autres Flibuſtiers de mes amis. Nous fîmes une partie pour aller au Fond de l'Iſle à Vache, avec Caſtras & le ſieur le Païs. Nous retournâmes enſuite à la Caye. Je ſoûpai avec M. de Paty chez le Gouverneur, après quoi j'allai voir M. de Bricourt, qui vouloit à toute force que M. de Bouloc m'eût parlé de lui pendant

1701. tout ce voïage, quoique nous ne l'eussions pas seulement nommé. Ces soupçons me faisoient de la peine, & je souhaitois fort, que nôtre Barque expediât promptement ce qu'elle avoit à faire, afin de continuer nôtre voïage. Mais il falloit attendre le retour d'un Brigantin, qui étoit allé à Cartagene, & qui devoit en rapporter de l'argent, qui étoit ce que nous attendions.

Deux jours après, Castras me vint chercher dans son canot, & me mena chez lui, où les deux gendres de sa femme s'étoient rendus pour nôtre partie. Nous montâmes à cheval après dîné, & fûmes coucher à sept bonnes lieües delà, chez un de leurs amis dans le Fond de l'Isle à Vache.

Description du Fond de l'Isle à Vache.

C'est une très-grande plaine, dont le bord de la mer fait une ance en maniere de croissant fort ouvert, couvert par l'Isle à Vache, qui est éloignée de la Grande Terre d'environ trois lieües. Cette Isle me parut de cinq à six lieües de longueur. Quoiqu'elle semble couvrir l'Ance, son éloignement est cause qu'elle ne lui est presque d'aucune utilité. La mer brise rudement à la Côte, & rend l'embarquement difficile, & le moüillage dangereux, même pour les Barques.

Comme je n'y ay point vû de Vaisseaux, je ne puis pas dire s'ils y seroient bien ou mal. Il y a apparence que ceux des Flibustiers moüilloient auprès de l'Isle lorsqu'ils s'assembloient en ce Quartier-là, pour faire leurs expeditions ou leurs partages. 1701.

Nous fûmes le jour suivant à cinq lieües plus loin, & nous y couchâmes: de sorte que nous eûmes le tems de nous promener pendant que Castras faisoit ses affaires, & celles de la Compagnie. Tout ce païs est très-beau, la terre y est profonde, grasse, & propre à ce qu'on voudra lui faire porter.

Il est certain que tout ce païs a été habité par les Espagnols, & avant eux par les Indiens. Ceux-là l'ont quitté pour aller s'établir au Mexique, après que Fernand Cortez en eût fait la conquête; & comme ils avoient déja détruit tous les naturels du païs, toute cette partie est demeurée déserte, & les arbres y étoient revenus. Il est vrai, que la plûpart ne sont que des bois tendres, mais en très-grand nombre, fort hauts, fort gros & fort pressez, ce qui n'est pas une petite preuve de la bonté de la terre.

Il y a apparence que les Habitations des Espagnols n'avoient que quatre à

1701. cinq cent pas de large, parce qu'on trouve presque toute cette plaine partagée de cette maniere, par des épaisseurs de bois de haute futaye, qu'on nomme dans le païs des Racques de bois, qui paroissent très-anciens, & tels que sont ceux qu'on trouve dans le milieu des forêts, & dans les montagnes, où il est probable, que personne n'a jamais fait de défriché. Les Espagnols en usoient apparemment ainsi, pour separer leurs Habitations, & pour avoir de quoi retirer leurs bestiaux à l'ombre pendant la grande chaleur, & pour conserver des bois de charpente à leur disposition, quand ils en avoient besoin. Il y a de ces Racques de bois qui ont autant d'épaisseur, ou de largeur, que les terrains qui ont été défrîchez ; d'autres en ont moins. Cette methode n'étoit pas mauvaise d'un côté, mais il me semble qu'elle avoit aussi ses inconveniens, & qu'elle étoit contraire à la santé, en ce que ces Racques de grands arbres empêchoient le mouvement de l'air, & contribuoient ainsi à sa corruption.

Partages des Habitations des Espagnols.

On me fit voir quantité de fers à cheval à l'Espagnole, & autres ferremens de leur façon, qu'on trouve tous les jours dans la terre à mesure qu'on la

défrîche, ce qui eſt une preuve évidente qu'elle a été habitée autrefois par les Eſgagnols. 1701.

On trouve auſſi des meubles des anciens Indiens, comme de leurs pots & marmittes de terre, & certains cailloux couleur de fer, d'un grain fin & compact, dont quelques bords de la mer ſont tous remplis. Ils ont pour l'ordinaire deux pieds à deux pieds & demi de longueur, quinze à dix-huit pouces de large, & environ neuf pouces d'épaiſſeur, arrondis par les extrêmitez. Ils avoient l'induſtrie de les fendre par le milieu de leur longueur, & de leur épaiſſeur, & de creuſer le dedans, de maniere qu'ils en faiſoient des eſpeces de tourtieres ovalles, ou de lechefrittes d'un peu plus d'un pouce d'épaiſſeur, qui reſiſtoient au feu. On m'en fit preſent d'une très-entiere, & parfaitement bien faite, avec deux ou trois petites figures de terre cuite, aſſez mal faites, qu'on avoit trouvées dans la terre, & dans des grottes qui ſont dans les Falaiſes, qu'on ſuppoſoit être des Idoles des Indiens. Des Habitans du Quartier m'aſſûrerent qu'ils avoient trouvé dans les montagnes des grottes, comme de profondes cavernes, toutes remplies d'oſſemens hu-

Cailloux creuſez par les Indiens.

Idoles des Indiens.

1701.

Offemens des Indiens.

mains. C'étoit apparemment dans ces endroits-là qu'ils conservoient les os de leurs morts. Il est à croire qu'ils y mettoient aussi leurs richesses : car nous voyons des vestiges de cette coûtume dans tous les endroits du monde ; mais on perdroit son tems à remuer ces os pour y trouver quelque chose, parce que les Espagnols qui ont été long-tems maîtres de ce païs-là, n'ont pas manqué de visiter exactement tous ces endroits, & d'en enlever tout ce qui pouvoit être de quelque valeur.

Caverne de la Desirade.

On voit à la Desirade, qui est une petite Isle au vent de la Grande Terre de la Guadeloupe, une caverne fort grande, & fort profonde, qui est presque toute remplie d'ossemens, avec des restes d'arcs, de boutous, & autres armes des anciens Indiens. C'étoit apparemment un cimetiére. Car tous ces peuples, du moins les anciens, & tous les Indiens du Canada, & de la Floride, ont une extrême veneration pour les os de leurs morts ; & s'ils ne les logent pas avec autant de magnificence que les Egyptiens, du moins n'épargnent-ils rien pour les conserver avec respect & reverence.

On trouve en beaucoup d'endroits du

Fond de l Isle à Vache des cuves de ma- 1701.
çonnerie, qui font croire que les Espagnols ont fait de l'Indigo dans ces Quartiers. Les terres en effet y sont très-propres, & n'en déplaise aux ignorans, celui que l'on y fabrique avec soin, ne le cede, ni à celui des grandes Indes, c'est-à-dire, des Indes Orientales, ni à celui de Guatimala.

Ce païs n'est pas encore bien peuplé, il s'en faut beaucoup, mais il le sera assûrement, & très-bien, sur tout, si on peut revenir un peu de la prévention injuste qu'on a contre la Compagnie. Au reste, c'est le païs des moustiques, maringoins, vareurs, & autres bigailles; tout en est plein. La Caye Saint Loüis quoiqu'environnée de la mer, sans arbres, ni halliers, ni eaux croupissantes en entretient des millions. Ils se nichent dans les trous des crabes, des roches, sous les couvertures des maisons, & dès que le Soleil est couché, ils remplissent l'air, & piquent impitoyablement tous ceux qu'ils peuvent approcher.

Abondance de cousins.

Cette incommodité se fait sentir même en plein jour dans les nouvelles Habitations du Fond de l'Isle à Vache, & on peut juger combien elle est grande, puisque les Maîtres de ces Habitations sont

1701. obligez de donner des gueſtres à leurs Eſclaves, & à leurs Engagez, pour leur couvrir les jambes & les pieds, à faute de quoi il leur ſeroit impoſſible de travailler; & ils ſeroient dans l'obligation de ne penſer à autre choſe qu'à ſe défendre de ces inſectes, pour s'empêcher d'être mangez tous vifs.

On eſt obligé de s'enfermer la nuit dans des pavillons de groſſe toile, & d'avoir la précaution de ſe tenir au milieu ſans toucher aux bords. Car ſi la bigaille ſent qu'on ſoit à porté de ſon aiguillon, les vareurs, qui ſont de certains gros couſins à long aiguillon, l'enfoncent dans la chair au travers de la meilleure toile, tant que ſa longueur peut s'étendre, & quand ils ont une fois percé la chair, ils ſuccent le ſang par leur aiguillon, comme par une petite trompe, ſans ſe détacher qu'ils ne ſoient entierement pleins, & ſans que la fumée les puiſſe chaſſer. Il eſt vrai qu'il eſt bien rare qu'on leur donne le tems de ſe raſſaſier, il faudroit être bien endormi, pour ne pas ſentir leur piqueure, qui certainement eſt auſſi vive qu'un coup de lancette. C'eſt le ſeul endroit de l'Amerique où j'ay vû les Maîtres obligez de chauſſer leurs Negres. Cette incom-

1702.

modité diminuera à mesure que le terrain se défrîchera, & que les bords de la mer seront découverts.

Les Habitans de Saint Domingue & de l'Isle à Vache, marquent leurs Negres quand ils les achetent. Ils se servent pour cela d'une lame d'argent mince, tournée de façon qu'elle forme leur chiffre, elle est jointe à un petit manche, pour la pouvoir tenir, & comme ces chiffres ou lettres se pourroient rencontrer les mêmes en plusieurs Habitans, ils les appliquent en differens endroits. Les uns au-dessus de l'estomach, d'autres au-dessous; les uns à droit, les autres à gauche; les uns aux bras, les autres en d'autres endroits. Quand on veut étamper un Negre, on fait chauffer l'étampe, sans la laisser rougir, on frotte l'endroit où on la veut appliquer avec un peu de suif, ou de graisse, & on met dessus un papier huilé, ou ciré, & on applique la stampe dessus, le plus legerement qu'il est possible. La chair s'enfle aussi-tôt, & quand l'effet de la brûlure est passé, la marque reste imprimée sur la peau, sans qu'il soit possible de la jamais effacer. De sorte qu'un Esclave qui auroit été vendu, & revendu plusieurs fois, paroîtroit à la fin aussi chargé de

Negres qui sont étampez.

Maniere d'étamper les Negres.

1701. caracteres, que ces obeliques d'Egypte. Nous n'avons point cette methode aux Isles ; & nos Negres, sur tout les Creolles seroient au déſeſpoir qu'on les marquât comme on fait les Bœufs & les Chevaux. La petiteſſe de nos Isles fait que cela n'eſt pas neceſſaire, mais il l'eſt abſolument dans un païs auſſi vaſte que Saint Domingue, où les Negres peuvent fuïr, & ſe retirer dans des montagnes ſi éloignées, & ſi difficiles, qu'il ſeroit preſque impoſſible de les trouver, & de les y forcer ; & quand cela arriveroit, comment les Maîtres pourroient-ils reconnoître ceux qui leurs appartiendroient. Il pourroit encore arriver que des gens ſans conſcience trouvant des Negres fugitifs ſe les appropriroient, ce qui ne leur eſt pas poſſible, lorſqu'ils ſont marquez ; parce que leur Maître les reconnoîtroit, & prouveroit aiſément qu'ils ſeroient à lui, en faiſant voir ſa marque.

Il y avoit un grand nombre de Negres marons ou fugitifs, qui s'étoient retirez en un endroit appellé la Montagne noire. On diſoit qu'ils étoient bien au nombre de ſix à ſept cens hommes & femmes ; que tous les hommes étoient armez ; qu'ils avoient eſcarpé les endroits acceſſibles,

Negres marons.

par lesquels on pouvoit aller à eux pour les attaquer, qu'ils avoient fait des abattis d'arbres & des retranchemens, où ils faisoient une garde exacte pour n'être point surpris. On parloit dans le tems que j'étois à S. Domingue, d'assembler des gens de bonne volonté pour les aller enlever; mais personne ne se presentoit pour cette expedition, où il ne paroissoit que des coups à gagner, & peu de profit à faire. Ceux qui auroient pû l'entreprendre étoient seulement les Chasseurs ou les Boucaniers, qui frequentent ces endroits, & qui en sçavent tous les chemins & les défilez; mais ces mêmes Chasseurs ne se soucioient pas de reduire ces Negres, parce qu'ils trouvoient leur compte avec eux. Ils leur fournissoient des Chevaux marons, des cuirs, & des viandes boucanées à un prix fort bas, & prenoient en échange de la poudre, des balles, des armes, des toiles & autres choses dont ils avoient besoin, que ces Chasseurs leur survendoient excessivement. Quoique ce trafic fût secret, il n'a pas laissé de venir à ma connoissance; & comme il y est venu, il a pû venir à celle de bien d'autres. En effet on en étoit persuadé, & on en murmuroit hautement. Cela obligea enfin les Chasseurs, pour

1701.

Les Chasseurs entenoient les Negres Marons.

1701. effacer l'idée qu'on avoit de leur peu de fidelité, d'offrir d'aller à cette expedition à compagnon bon lot, à la maniere de la Flibuste; c'est-à-dire, que ceux qui seroient estropiez, auroient six cens écus, ou six Negres; que les Negres qui seroient pris seroient partagez entre les preneurs, & que pour sûreté des estropiez, les Habitans s'obligeroient solidairement à leur recompense. On ne voulut point accepter ces conditions, parce que tout le profit auroit été tout entier pour les Chasseurs. Ainsi la chose en demeura là. Il me semble qu'on auroit dû partager le different en deux, afin de chasser les Negres marons de cet azile, qui est d'un exemple pernicieux pour les autres Esclaves.

Prix ordinaire pour la capture des Negres Marons.

Lorsque les Chasseurs ou autres, prennent quelque Negre maron, & qu'ils le remettent entre les mains du Gouverneur ou de la Justice, le Maître du Negre est obligé de leur payer vingt-cinq écus, si le Negre a été pris hors des Quartiers François, & cinq écus seulement pour ceux qu'on prend dans les Quartiers, mais hors de leur Habitation, & sans un billet de leurs Maîtres. Cette regle est bonne, & fort propre pour empêcher les Negres de s'écarter, & ensuite d'aller

marons : mais il y a des canailles qui en abusent, & qui prennent des Negres, sur tout des nouveau venus, à quatre pas de leur Habitation, où souvent ils les ont fait attirer par leurs associez, afin de profiter du prix de leur capture. 1701.

Nous retournâmes chez le sieur Castras le quatriéme jour de nôtre voyage. Il me pria de rester chez luy, d'autant plus que le Brigantin que nous attendions ne paroissant point à la rade, il n'y avoit rien qui me pressât de m'en retourner. Il alla à la Caye le lendemain matin, pour rendre compte au Directeur de ce qu'il avoit fait dans son voyage, qui avoit été entrepris plûtôt pour me faire plaisir, que par aucun autre besoin pressant. Il revint dîner, & amena avec lui M. des Portes & le Maître de nôtre Barque. Celui-cy s'en retourna le soir, l'autre demeura à coucher. Nous soupâmes chez le sieur Stive; le lendemain nous fûmes dîner chez le sieur le Païs, & le soir nous retournâmes à la Caye. Je fus fort content de ce voyage, d'où j'apportai bien des curiositez Indiennes, & beaucoup de très-belles coquilles, les unes du Païs, d'autres des côtes de la Terre-Ferme, & les plus belles de certains Islets sur la côte de Couve, ou Cuba.

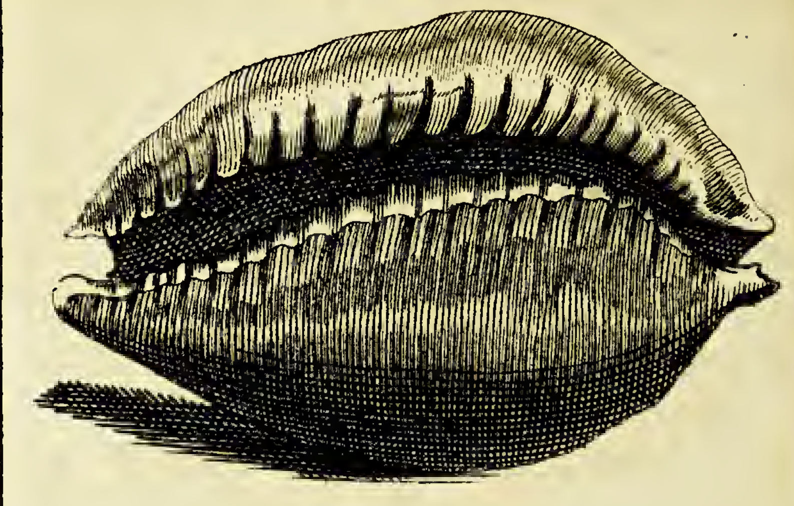
1701. entre elle & l'Isle des Pins, qu'on appelle les Jardins de la Reine.

Pierres legeres. M. de Bouloc grossit encore le Magasin que je faisois de ces sortes de choses, & me donna, entre autres, quelques pierres legeres, que la mer amene à la côte quand il a fait des grands vents du Sud. Il y en avoit une de deux pieds & demi de long sur dix-huit pouces de large, & environ un pied d'épaisseur, qui ne pesoit pas tout-à-fait cinq livres. Elle étoit blanche comme la neige, bien plus dure que les pierres de ponce, d'un grain fin, ne paroissant point du tout poreuse, & cependant quand on la jettoit dans l'eau, elle bondissoit comme un balon qu'on jette contre terre. A peine enfonçoit-elle un demi travers de doigt. J'y fis faire quatre trous de tarriere, pour y planter quatre bâtons, & soûtenir deux petites planches legeres qui renfermoient les pierres dont je la chargeois. J'ai eu le plaisir de lui en faire porter une fois cent soixante livres; & une autre fois trois poids de fer de cinquante livres piece. Elle servoit de Chalouppe à mon Negre, qui se mettoit dessus, & alloit se promener autour de la Caye.

Panaches de mer. Nous avons des pannaches de mer aux Isles du vent, mais qui n'approchent

Tom. 5. pag. 262.

Porcelaine.



Panache de Mer.



pas de celles qu'on me donna qui venoient des Jardins de la Reine. On ne pouvoit rien voir de plus beau. J'en avois de rouges & de noires. Il sembloit que ce fussent des ouvrages de filigranne, tant ils étoient bien faits, bien désignez, délicats, & sur tout d'un coloris admirable. 1701.

Corail noir.

J'eus aussi des branches de corail noir, qui excepté la couleur, est assûrement le même que le rouge, dont il avoit le grain, la pésanteur & le poli.

Les Burgaux, les Casques, les Lambis, sont des especes de limaçons de mer, qui different par leur grosseur, l'ouverture de leur bouche, leurs lévres, & par le coloris dont ils sont peints en dedans & en dehors : celuy de dedans est toûjours beau & luisant.

Le Lambris.

Le Lambis est le plus gros. Sa coque ou écaille est épaisse, le dedans est d'une couleur de chair très-vive, le dessus est raboteux, & couvert d'une espece de tartre marin. Quand on a la patience de l'ôter, on trouve une peau unie, lustrée, de plusieurs couleurs fort agreablement diversifiées. La chair du poisson est de même espece que celle du limaçon, mais bien plus dure & plus indigeste. Cependant quand il est bien cuit & assai-

1701. ſonné comme il faut, avec des herbes fines & des épiceries, il ne laiſſe pas d'être bon.

Les Caſques. Les Caſques ont un rebord élevé & dentelé, preſque comme la viſiere d'un caſque, & c'eſt ce qui leur en a fait donner le nom. Ils ſont pour l'ordinaire plus petits que les Lambis. Leur coloris eſt à peu près le même. La chair du poiſſon qu'ils renferment, eſt plus délicate, & de plus facile digeſtion.

Burgaux. Il y a des Burgaux de pluſieurs ſortes, & de differentes groſſeurs. Le dedans eſt de couleur de nacre de perle argenté, poli, luſtré à merveille. On en trouve à S. Domingue, dont le dehors eſt peint comme du point d'Hongrie de noir, de differentes teintes, ſur un fond argenté, ce qui leur a fait donner le nom de Veuves. Le poiſſon qui eſt dans ces coques, eſt plus délicat que les deux precedens; il a ſur la tête une eſpece de couvre-chef plat, d'une matiere noire & dure, à peu près comme de la corne, dont il ferme l'ouverture de ſa coque.

Les Veuves.

Porcelaine extraordinaire. A l'égard des Porcelaines, j'en ai eu de bien des ſortes. La plus belle avoit été priſe à l'Ance-Saſerot, dans la Paroiſſe de Sainte Marie à la Cabeſterre de la Martinique. Elle étoit peinte de quar-


Trompette de Mer.
Casques.
Lambis

rez noirs & blancs comme un échiquier, 1701.
posez sur une ligne spirale, qui commençoit à un bout, & finissoit à l'autre avec une telle proportion, que les quarrez du milieu étoient une fois plus grands que ceux des bouts, & diminuoient ainsi avec une proportion merveilleuse, à mesure qu'ils s'approchoient des extrêmitez.

Nacres de Perles.

Ce que j'apportai de plus curieux en ce genre, furent des nacres de perle d'une beauté achevée. On m'en donna une entre les autres dans laquelle il y avoit sept ou huit petites perles attachées dans le fonds de la coque. Le dedans étoit très-vif & très beau. Pour le dehors il est sale, raboteux, grisâtre, & souvent couvert de mousse & de petits coquillages quand on les tire de la mer. Mais quand on a levé cette croute, on trouve une écaille aussi belle, aussi lustrée, & aussi argentée que le dedans. On en fait des tabatieres très-propres.

On me fit present du plan de la concession de la Compagnie, & on me laissa copier celui du Fort auquel on alloit travailler. J'emportai aussi des noyaux & des graines de Sapotes, Sapotilles, Abricots, Chênes, Ormes, & autres arbres, avec environ quatre-vingt aulnes d'Ascot blanc d'Angleterre, & quelques Livres

1701. que j'acherai à l'Inventaire des meubles d'un Contrôlleur ambulant de la Compagnie, qui étoit mort depuis quelques jours. Cette étoffe venoit d'un Vaisseau Anglois qui s'étoit perdu à la pointe de l'Isle à Vache. Cette pointe est dangereuse; on y trouve souvent un courant rapide, & un vent forcé qui portent dessus. Les Vaisseaux qui vont à la Jamaïque, & qui veulent raser cette Isle, tombent frequemment dans ces dangers.

Pointe de l'Isle à Vache dangereuse.

Le Brigantin qu'on attendoit de Cartagene étant à la fin arrivé, M. des Portes reçût son argent; nous fîmes de l'eau & du bois, & prîmes congé de ces Messieurs. Le Gouverneur, le Directeur, M. de Paty & les autres, me firent mille honnêtetez, & me donnerent en partant du chocolat, du sucre, des liqueurs, du vin & d'autres rafraîchissemens qui nous auroient conduits jusqu'aux Isles, sans la fatale rencontre que nous fîmes des Espagnols.



CHAPITRE

1701.

CHAPITRE XI.

L'Auteur est poursuivi par les Forbans, & pris par les Espagnols. Leur maniere de vivre. Culte qu'ils rendent à S. Diego.

NOus mîmes à la voile le Lundy de la Semaine Sainte vingt-uniéme de Mars. Nous comptions de faire nos Pâques à la Ville de S. Domingue, où nous devions aller pour nous défaire du reste de la Cargaison de nôtre Barque.

Départ de la Caye S. Loüis.

Nous vîmes le Cap Mongon, autrement d'Altavela, le Jeudy Saint avant midy ; nous étions proche de terre, aussitôt nous amenâmes nos voiles, afin que la terre nous mangeant, nous ne fussions point découverts par les Forbans qu'on nous avoit dit être en ces quartiers là ; parce que si l'avis étoit veritable, nous ne doutions point qu'ils ne fussent dans l'Ance de l'Isle la Beata, qui est une très bonne croisiere. Dès que la nuit s'approcha, nous fîmes servir toutes nos voiles. Nous doublâmes le Cap Mongon avant minuit, & nous nous trouvâmes par le travers de la Beata deux heures avant le jour.

Cap Mõgon.

1701. Je ne puis rien dire de cette Isle, ni des trois rochers ou Islets, qu'on nomme les Freres, ni de celui appellé Altavela, parce que nous les dépassâmes pendant la nuit, & que le jour précedent il avoit fait une trop grosse brume pour les pouvoir bien voir. Ce fut cette brume qui nous sauva, & qui empêcha les Forbans de nous découvrir.

Un Forban leur donne chasse.

Le Vendredy Saint vingt-cinquiéme Mars, nous vîmes dès que le jour parut une Barque qui nous suivoit. Nous ne doutâmes point que ce ne fût celle des Forbans ; mais comme nous avions près de trois lieües d'avance, nous nous en mîmes peu en peine. Elle nous donna chasse jusqu'à midy, après quoi voyant qu'elle ne nous haussoit point, elle revira de bord, & retourna apparemment à sa croisiere. Il falloit que ces gens n'eussent point de sentinelle, ou pour parler en termes de Flibuste, de vigie ; car le Maître de nôtre Barque, & tout l'Equipage, qui ne dormoit pas, virent parfaitement bien la Barque en passant, & n'en étoient point du tout contens. Ils connurent par là que l'avis qu'on nous avoit donné des Forbans n'étoit que trop veritable. Cependant la bonté de nôtre Barque nous fit échaper ce danger, quoique ce

fut pour nous faire tomber dans un plus grand, & qu'on pût dire de nous, *Incidit in Syllam cupiens vitare Charibdim*; car le sieur des Portes & Sanson Maître de la Barque, voulurent toucher à un Bourg qui est au fond de la Baye d'Ocoa, qui se nomme le Bourg Das, sous pretexte de faire de l'eau, parce que nous avions laissé couler à la mer quelques-unes de nos futailles pour nous alleger; mais effectivement pour traiter quelques merceries & autres bagatelles qu'ils avoient, dont ils craignoient de ne pas se défaire si bien à la Ville de S. Domingue. Je fis ce que je pûs pour rompre ce dessein, & je n'en pûs venir à bout. Il sembloit que nous étions destinez à être pris ce jour-là. Nous portâmes donc dans cette Baye jusques sur les deux heures après minuit, que nous apperçûmes deux Vaisseaux & une Barque, qui étoient moüillez assez près de terre. On crut d'abord, que c'étoit encore d'autres Forbans, & on revira pour se tirer de ce mauvais pas; mais le vent nous manqua tout d'un coup. J'étois couché dans une cabanne à l'arriere de la Barque sur le Gaillard. Je me reveillai quand on vira, & je demandai la raison de cette manœuvre. Mon Negre me dit

1701.

Baye d'Ocoa & Bourg Das.

1701. tout épouvanté, que nous allions être pris par les Forbans. Je me levai dans l'instant, & j'apperçûs ces deux gros Bâtimens avec la Barque. Nous mîmes le Canot dehors, pour voir si nous étions assez proches de terre, pour nous y pouvoir sauver; car lorsqu'il est nuit, il semble qu'on aille toucher la terre avec la main, quoiqu'on en soit encore bien éloigné. Mais nôtre Canot n'étoit pas à cent pas de la Barque, que nous apperçûmes deux Chaloupes qui venoient à nous. Elles nous hesserent; c'est-à-dire, appellerent en Espagnol, & nous demanderent d'où étoit la Barque. M. des Portes repondit en même Langue, qu'elle étoit de la Martinique; à quoi on repliqua, *Aviza la vela, cornuto*: cela veut dire en Espagnol, amene la voile, cornard, & dans l'instant il sauta à bord quarante à cinquante hommes armez, criant *amatto amatto*, tuë tuë.

L'Auteur pris par les Espagnols.

Un moment devant que cela arrivât, j'avois envoyé mon Negre chercher le panier Caraïbe où je serrois mon habit tous les soirs, parce que je voulois paroître en habit décent. Je mettois ma robe, quand ces impertinens sauterent à bord. Mon Negre qui eut peur, laissa tomber à la porte de la chambre le reste de mon habit, & s'enfuit pour se cacher. Je des-

tendis auſſi-tôt pour ramaſſer ce qui étoit 1701.
tombé dans la chambre ; & comme je n'y étois jamais entré, je tombai en y deſcendant, & ma chûte fit renverſer une chaiſe & quelques autres choſes, qui firent aſſez de bruit, pour perſuader aux Eſpagnols qu'on ſe mettoit en défenſe dans la chambre. Ils s'y jetterent avec empreſſement ; & l'un d'eux m'appuyant ſon piſtolet ſur la poitrine, le lâcha. Le bonheur voulut qu'il n'y eût que l'amorce qui prît : je parai avec la main un coup de ſabre qu'un autre me porta ; & m'étant fait connoître pour Religieux à l'aide de quelques mots Eſpagnols, je ſortis de la chambre. Ces canailles parurent conſternez, quand ils virent qu'ils avoient voulu tuer un Religieux de Saint Dominique, ils me demanderent pardon, me baiſerent les mains, & m'aiderent à monter ſur le gaillard. Je trouvai ma male ouverte & entierement vuide : on n'y avoit laiſſé qu'une Croix d'argent de l'Inquiſition d'Avignon, qui étoit attachée au dedans du couvercle. Il me vint auſſi-tôt en penſée de m'en ſervir. Je la pris, & l'ayant paſſée à mon col par deſſus ma robe, je fis demander par M. des Portes à celui qui commandoit ces gens, qui avoit plus la

1701. mine d'un gueux, que d'un Officier; s'il connoissoit cette marque, & si on traitoit ainsi un Commissaire du Saint Office, je ne l'étois pourtant pas. J'avois eu cette Croix de la dépoüille d'un de nos Religieux, & je ne sçai par quelle avanture elle s'étoit trouvée dans la male que j'avois portée avec moi. Elle ne laissa pas de faire un bon effet; on eut plus de repect pour moi, qu'on n'en auroit peut-être eu. Je m'en servis pour empêcher que le pillage n'allât plus loin, & qu'il n'arrivât quelque chose de fâcheux à nôtre canot où étoit le Patron Sanson, sur lequel ces braves voulurent tirer quand il approcha de la Barque. Je ne sçai de quel païs étoit leur poudre, elle ne voulut avoir aucun démêlé avec nous; & ne prit jamais feu.

Mon Negre s'étoit si bien caché, qu'on eut toutes les peines du monde à le trouver; il parut enfin, & par bonheur, il avoit emporté mon chapeau avec lui, qui n'auroit pas manqué d'être dérobé sans cela, & moi obligé de m'en passer jusqu'à Saint Thomas.

Quand le tumulte fut un peu appaisé, je m'embarquai dans une des Chaloupes avec M. des Portes, & un Officier Espagnol, pour aller à bord de l'Amiral.

Nous remarquâmes que ces Chaloupes avoient chacune quatre Pierriers de fonte, deux à l'avant, & deux à l'arriere ; un panier de grenades, huit avirons par bande, & au moins trente-cinq hommes dans chacune. Nous sçûmes que ces deux Vaisseaux étoient l'Armadille de Barlorento, qui après avoir fait le tour du Golfe, depuis Cartagene jusqu'à la Marguerite & la Trinité, s'en retournoit à la Veracrux. La Barque qui étoit avec ces deux Vaisseaux appartenoit au Gouverneur de Port-Ric, qui s'en alloit à la Havanne, pour passer de là en Espagne. On prétendoit qu'il y avoit dans cette Barque cinq ou six cent mille écus, & d'autres choses de valeur. L'Officier qui étoit avec nous dans la Chaloupe, étoit un Alfiere ou Enseigne. Il nous dit, que nous allions être tous freres, parce qu'ils avoient appris à Saint Domingue, par une Corvette d'avis, qui y avoit passé en allant porter les Paquets de la Cour à la Veracrux, que M. le Duc d'Anjou étoit Roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Nous n'en sçavions encore rien à Leogane, ni à la Caye, quoique ce Prince fût parti de France dès le mois de Decembre, pour aller à Madrid. Cette nouvelle nous réjoüit beaucoup, &

1701.

Armadille de Barlorento.

1701. nous fit esperer, que nous serions quittes de cette avanture pour le pillage, qui s'étoit fait dans nôtre Barque, & qu'elle ne seroit pas confisquée, comme nous avions sujet de le craindre.

Le Commandant de l'Armadille.

Lorsque nous fûmes arrivez au Vaisseau, on nous fit rester dans la Chaloupe pendant que l'Officier alla rendre compte de nôtre capture. Après cela, on nous fit monter. Je trouvai à l'échelle du gaillard le Gouverneur de l'Armade (c'est ainsi qu'ils appelloient le Commandant) qui étoit un vieux Marquis, dont j'ai oublié le nom, si goûteux qu'il ne pouvoit se servir de ses mains. Il se fit ôter son chapeau pour nous saluer. Il étoit presque vêtu à la Françoise, avec un manteau sur ses épaules, & un Reliquaire d'or au col, de sept à huit pouces de hauteur, sur quatre à cinq pouces de large, couvert d'un cristal, & soûtenu par une grosse chaîne d'or. Qu'on dise tout ce qu'on voudra, du peu de devotion des François, pour les *Agnus-Dei*, & pour les Reliques. Ceux qui en parlent ainsi sont des médisans, ou plûtôt des calomniateurs : car je suis sûr qu'il n'y avoit personne parmi nous, qui ne se fût chargé avec joïe de ce Reliquaire. Je fis mon compliment en Latin à M.

le Gouverneur. Son Aumônier qui étoit à côté de lui, lui en expliqua ce qu'il en comprit, qui fut peu de chose. M. des Portes parla ensuite, & comme il s'expliqua en Espagnol, on l'entendit mieux. Il s'étoit revêtu avant de sortir de la Barque d'un habit rouge, avec des boutons d'or, une veste assortissante, & un chapeau à plumet. Nous étions convenus avec le Maître, que nous le ferions passer pour le Major de la Martinique, & nous l'avions chargé d'en avertir l'Equipage. Il soûtint fort bien ce caractere. 1701.

Le Gouverneur nous témoigna qu'il étoit bien fâché du désordre qui étoit arrivé dans nôtre Barque en nous arrêtant. Il nous dit, que si c'eût été de jour, les choses seroient allées d'une autre maniere; & je le croi bien, car nous ne serions pas allez assez proche de son Vaisseau pour nous laisser prendre. Il envoya cependant un autre Officier à bord de nôtre Barque, pour la garder & conserver ce qui y étoit, & donna ordre qu'on chassât tous les Espagnols qu'on y trouveroit, & qu'on les foüillât, afin de leur faire rendre ce qu'ils auroient volé, & sur tout ce qu'on découvriroit m'appartenir.

1701. L'Aumônier qui étoit un Prêtre Seculier fit merveille en cette occasion. Il fit un discours à l'Equipage, pour obliger ceux qui avoient quelque chose du pillage de le rapporter, & sur tout ce qui appartenoit au Reverendissime Pere Commissaire du Sacré Tribunal de l'Inquisition. Il declara, que ceux qui auroient quelque chose, ou qui sçauroient qu'un autre en eût, & ne le reveleroient pas, seroient excommuniez, & attireroient la malediction de Dieu sur le Vaisseau. Ce discours fit effet. Un jeune Matelot l'avertit aussi-tôt qu'un de ses camarades avoit ma bourse. On saisit le drôle, & comme il nia le fait, on le foüilla. Ce fut un opera d'arriver au lieu où ma bourse étoit cachée. Il avoit pris dans la male cinq de mes calçons, & deux de mon Negre, & les avoit mis sur lui les uns sur les autres, avec deux autres, que je suppose lui appartenir; de sorte qu'il étoit revêtu de neuf calçons, qu'on lui ôta les uns après les autres. Il sembloit que ce fût un oignon qu'on dépoüilloit de ses robes. On trouva à la fin ma bourse dans le dernier, que l'Aumônier me rendit aussi-tôt, & me dit de voir s'il n'y manquoit rien. Je trouvai onze pistoles & demie d'Espagne, avec

La bourse de l'Auteur retrouvée.

quelque argent blanc, qui étoit à peu 1701.
près mon compte. Je voulus donner une pistole à ce jeune homme, pour le consoler de la perte qu'il faisoit, mais l'Aumônier ne le voulut pas souffrir, au contraire, il l'apostropha de deux soufflets, & d'un coup de pied au derriere. Mon Negre se saisit de nos calçons. On retrouva encore mon matelas, ma couverture, mon hamac, mon breviaire, une chemise, quelques mouchoirs, & une partie de mes papiers. Mais pour mon étoffe, mon couvert d'argent, avec une tasse, & un gobelet, tout le reste de mon linge, ma lunette d'approche, mes plans, mes livres, mes nacres de perle & ma casaque, je n'en pus avoir de nouvelles; de sorte que le pillage ne tomba presque que sur moi; & sur les marchandises de la Cargaison, dont il y en eut pour près de deux cent pistoles enlevées, avec la plus grande partie de nos vivres, & de nos rafraîchissemens.

M. des Portes s'enretourna à bord de la Barque, avec un autre Officier qu'on lui donna, qui acheva de chasser les Espagnols qui y étoient encore, y laissant seulement une espece d'Officier subalterne, pour empêcher que les Matelots & Soldats n'y rentrassent, & n'y

1701. fissent du desordre ; après quoi on amena la Barque à l'arriere de l'Admiral, & on l'y amarra.

Cependant l'Aumônier me conduisit dans la grande chambre, où étoit le Gouverneur, avec les autres Officiers du Vaisseau, entre lesquels le Pilote Major tient le premier rang, & porte la qualité de Lieutenant. C'étoit un bon vieillard habillé de satin noir, qui parloit un peu François. Tous ces Messieurs, me firent beaucoup d'honnêtetez. On apporta des confitures, du biscuit, & du vin, & ensuite du chocolat, qui étoit très bon. Nous passâmes le reste du tems jusqu'au dîné, à discourir sur l'évenement, qui devoit faire l'étonnement de toute l'Europe, & à prognostiquer la Guerre qui est arrivée depuis, qui ne manqueroit pas d'être causée par la jalousie qu'auroient les autres Nations, de voir l'union des deux plus puissantes & plus belliqueuses Nations du monde.

Vaisseau Admiral appellé la Sainte Trinité.

Le Vaisseau où je fus conduit étoit l'Admiral de l'Armade. Il portoit le pavillon quarré au grand mât. Il étoit de satin blanc, avec les armes d'Espagne, sur le tout desquelles on avoit déja appliqué un petit écusson, avec trois fleurs-de-lis. Ce Vaisseau s'appelloit la Sainte

Trinité : il étoit percé pour soixante pieces ; mais il n'en avoit que cinquante-deux, montez depuis douze jusqu'à quatre livres de bales, avec trois cent cinquante hommes d'équipage, Matelots, Soldats, & Passagers. Il avoit été fabriqué à l'Amerique, & il étoit tout d'acajou, ou comme ils disent de cedre, bois excellent pour resister aux vers, & à la pourriture. Nous remarquâmes en y arrivant, que tous les Canons étoient détapez, c'est-à-dire, qu'on avoit ôté les tapons, dont on garnit les bouches, pour empêcher les coups de mer d'y entrer. On avoit pris cette précaution à cause de nous : car ils nous prenoient pour des Forbans, & ils avoient déja commencé à filer leurs cables pour soûtenir leurs Chaloupes, si nous avions été autres que de très-pacifiques Marchands. 1701.

On faisoit la cuisine sur le pont, à peu près comme dans les Galeres, excepté que c'étoit entre le grand mât & la misene. Je croi pourtant que quand ils étoient en route, ils la faisoient sous le gaillard d'avant. Tous ceux de l'équipage y ont leur pignate en particulier. Car les Matelots qu'on appelloit *Signores Marineros, y los Signores Soldados,* Cuisine du Vaisseau.

1701. sont des gens de trop de distinction, pour être nourris à la gamelle comme les nôtres. On leur donne les vivres en argent, & chacun se nourrit à sa fantaisie. Ce Vaisseau étoit beau, quoiqu'il nous parût un peu court pour sa largeur & sa hauteur, & nous eûmes de la peine à croire ce qu'on nous disoit de sa vîtesse. Je l'ai vû depuis à Cadix en 1706.

On dépêcha le même jour un Courier au President de Saint Domingue, pour lui donner avis de nôtre capture, & sçavoir son sentiment, parce que le Gouverneur de la Flotte ne vouloit pas se charger seul de nôtre destinée; sur tout dans un tems ou l'avenement de Philippes V. à la Couronne d'Espagne devoit faire considerer les François d'une toute autre maniere, qu'on ne les auroit consideré sans cela, puisqu'étant pris sur leur Côte, & si on eût bien cherché, ayant à bord des piastres, & de l'argent en barres, nous étions sujets à confiscation selon les loix du païs.

Disné à l'Espagnole. Le Pilote Major nous conduisit dans la grande chambre à l'heure du dîné. Le Gouverneur s'assit devant une petite table à côté de la grande, non par grandeur, comme on le pourroit croire, mais par necessité, & pour la commodité de

fes Domeftiques, qui lui mettoient tous 1701.
les morceaux à la bouche, & le faifoient boire, comme un homme qui n'a point de bras. Nous nous trouvâmes huit ou neuf à table. L'Aumônier tenoit le premier lieu. La nappe étoit courte, & affez mal propre. Les ferviettes étoient un peu plus petites que des mouchoirs mediocres, frangées naturellement, ou pour parler plus jufte, effilées par les bouts. Je croi qu'elles avoient été blanches autrefois. Celle qui fe trouva devant moi étant comme les autres, l'Aumônier en fit apporter une blanche, voïant que je prenois mon mouchoir pour mettre devant moi. Nous ne trouvâmes point d'affiettes fous les ferviettes, mais feulement la cuëillier & la fourchette; pour de coûteau, il n'y en avoit qu'un affez grand, qui étoit à côté de l'Aumônier, dont la fonction eft de dire le *Benedicite*, de couper les viandes, & d'en fervir à toute la compagnie.

On fçait affez comment font faites les cuëilliers & les fourchettes à l'Efpagnole, fans que je me donne la peine de les décrire ici. On fçaura feulement que ceux qui comme moi, ne font pas accoûtumez à ces fortes d'inftrumens, ont autant de peine à s'en fervir, que des

1701. petits bâtons des Chinois.

L'Aumônier avoit à son côté gauche une grande pîle d'assiettes d'argent, assez larges, peu creuses, & presque aussi noires que si on les eût retirées à l'instant du fond de la mer, après y avoir demeuré un couple de siecles.

Ordre des services.

On servit d'abord le fruit en cinq plats. Celui du milieu étoit de confitures seches, très belles, & entr'autres de certaines oranges entieres, remplies d'une marmelade excellente, de couleur brune, composée de plusieurs fruits, avec le musc & l'ambre. Les autres plats étoient remplis de bananes, de figues, d'abricots, & autres fruits du païs, avec des oranges douces, dont ils font grand cas, au lieu que nous n'estimons dans nos Isles, que celles de la Chine. L'Aumônier mit de ces fruits sur deux assiettes qu'on porta au Gouverneur. Il m'en presenta de même façon, & ensuite à toute la compagnie. On leva ces plats, & on mit à leurs places un grand plat de saucisses, & d'andoüillettes de Cochon. Cela me surprit un peu, car c'étoit le Samedy Saint. L'Aumônier qui s'en apperçût me dit, qu'on faisoit en mer comme on pouvoit, & que d'ailleurs, ils avoient la Bulle de la Croisade, qui

leur donnoit ce privilege, dont je devois joüir me trouvant avec eux. Je suis naturellement fort accommodant, ainsi je mangeai de grand appetit ce qu'il m'avoit presenté, & ce qu'il continua de faire de tous les plats qui vinrent sur la table les uns après les autres; car excepté le fruit, on ne servit jamais deux plats à la fois. Ce plat fut relevé par un autre où il y avoit trois grosses volailles boüillies. On servit ensuite un ragoût de Cochon avec force saffran, puis un plat de Cochon rôti, ensuite un autre de Ramiers & de Poulets rôtis, & enfin un grand plat de Patates boüillies, qui étoient ensevelies dans un boüillon épais, qui auroit pû passer pour une purée. Après tout cela, on apporta le chocolat. Je trouvai d'abord un peu étrange, que presque tous ceux qui étoient à table mangerent plûtôt de la cassave que du biscuit, quoiqu'il fût fort blanc, fort leger, & fort bien-fait; mais je le fus encore davantage de ne les point voir boire. J'attendois toûjours que quelqu'un commençât; à la fin je m'impatientai, & j'en demandai: car j'avois mangé des saucisses qui m'avoient excité une soif terrible. Un Domestique m'apporta aussitôt un vase d'une espece de terre sigillée,

1701. qui pouvoit tenir une chopine mesure de Paris, mais ce n'étoit que de l'eau. Je dis à l'Aumônier qu'on ne donnoit de l'eau dans mon païs qu'aux malades & aux poules, & que j'étois homme, & en très-bonne santé. Il parla, & on m'apporta un grand verre de vin sur une soucoupe. Ce fut un autre embarras ; je n'étois pas accoûtumé à boire de l'eau toute pure, ni du vin sans eau. Il fallut appeller mon Negre, qui rôdoit dans le Vaisseau, pour découvrir quelque chose de nôtre pillage, il vint, & me servit à ma maniere ; & ces Messieurs parurent surpris à leur tour, de me voir boire l'eau avec le vin, après m'avoir vû refuser de boire l'eau pure, & le vin pur, leur coûtume étant toute contraire. Ils bûrent très-peu pendant le repas, & quand ils bûrent, ce ne fut que de l'eau. Quand un avoit bû, son voisin ne faisoit point de difficulté de boire son reste.

Le pauvre M. des Portes n'avoit presque pas le tems de manger ; parce qu'il nous servoit d'interprete, excepté quand la conversation étoit entre l'Aumônier, le Pilote, & moi. A la fin du repas on apporta deux soucoupes, avec autant de verres de vin que nous étions de person-

nes à table ; chacun prit le sien, & on salua le Gouverneur, qui bût aussi à ma santé. Après cela on dessservit, & on apporta le chocolat. On ne fait pour l'ordinaire qu'un repas, la plûpart ne prennent le soir que des confitures & du chocolat. Mais on servit tout le tems que nous fûmes arrêtez, un soûper fort honnête pour M. des Portes & pour moi, où l'Aumônier nous tenoit compagnie avec quelques-uns des Officiers plûtôt pour causer, & par pure honnêteté que pour manger. Le vin que nous bûmes étoit très-bon. Il y en avoit du Perou, d'Espagne, & de Canarie. Nous fûmes coucher à nôtre Barque, ou j'eus assez de peine à dormir, parce qu'il vint plusieurs Espagnols, pour traiter en cachette les marchandises que nous avions.

1701.

Sobrieté des Espagnols.

Le lendemain 27. jour de Pâques, nous allâmes à bord de l'Admiral, pour entendre la Messe. On nous dit, qu'on ne la disoit qu'à terre, où on ne jugea pas à propos que nous y missions le pied. Nous prîmes le chocolat en attendant le dîner, qui fut à peu près comme celui du jour précedent.

Le Lundy je priai l'Aumônier de me prêter sa Chapelle, pour dire la Messe

1701.

L'Auteur fait faire les Pâques à son Equipage.

à bord de nôtre Barque, & faire faire les Pâques à nos gens. Nous chantâmes la Messe, c'est-à-dire, tout ce qu'on peut chanter sans livres, comme le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, & l'*Exaudiat*. Je prêchai, & je communiai nos gens, qui s'acquitterent de ce devoir avec beaucoup de pieté. Plusieurs Espagnols qui étoient à bord, & un grand nombre qui étoient à l'arriere du Vaisseau Admiral, auquel nous étions amarrez, furent fort édifiez, & me dirent, qu'ils ne croyoient pas que les François fussent si bons Catholiques, car la plûpart nous font l'honneur de nous croire sans Religion. Cette marque de Catholicité fit un fort bon effet, & comme nous faisions exactement nos prieres soir & matin à bord de nôtre Barque, avec toute la modestie, & la reverence possible, les Espagnols nous en témoignoient plus d'amitié, & nous étions assûrez d'avoir pour spectateurs la plûpart des Espagnols de l'Armade.

J'ai oublié le nom du Vaisseau qui portoit le pavillon de Vice-Admiral. Il étoit de quarante Canons, & portoit son pavillon quarré au mât de misene. Le troisiéme Vaisseau de cette Escadre, étoit encore à la Ville de Saint Domin-

gue. On l'appelloit le Navire de Regiſtre, parce que c'étoit lui qui étoit chargé des marchandiſes de traite, qu'on juge neceſſaires dans les lieux où l'Armadille fait ſa tournée. Ce Vaiſſeau eſt en partie cauſe que je n'ai point vû la Ville de Saint Domingue. D'ailleurs nous vendîmes le reſte de la Cargaiſon, qui étoit dans la Barque aux deux Vaiſſeaux, avec leſquels nous étions. Je ne pouvois concevoir ce que ces gens-là pourroient faire des marchandiſes qu'ils achetoient, ſur tout de pluſieurs caiſſes de fil, qui étoit preſque pourri, qu'ils ne laiſſerent pas de nous payer en bonnes piaſtres mexicanes toutes neuves, ſur chacune leſquelles on pouvoit rogner pour huit & dix ſols d'argent. Ils firent ce qu'ils purent pour m'obliger à vendre mon Negre. Je m'en excuſai, parce qu'il étoit de nôtre Habitation, où il avoit toute ſa famille; ils m'en offrirent trois cent piaſtres, & auroient été plus loin.

1701.

Navire de Regiſtre.

Je remarquai en me promenant dans le Vaiſſeau, qu'il y avoit la figure d'un Saint attachée au mât de miſene, avec une lampe d'argent devant lui, pluſieurs bouquets, petits tableaux, & autres babioles, comme les enfans en mettent à leurs petites chapelles, ſans oublier un

1701.

Figure de S. Diego liée au mât de misene.

tronc pour recevoir les aumônes. J'y mis une reale, pour ne pas paroître moins devot que les autres à ce Saint, avant même de pouvoir deviner qui il étoit : car il étoit lié avec une corde de la grosseur du pouce, qui l'environnoit avec le mât, depuis le col jusqu'aux pieds, dont on ne voyoit que le bout. La figure pouvoit avoir trois pieds & demi de hauteur. Je priai l'Aumônier de me dire quel Saint c'étoit, & pourquoi il étoit ainsi lié. Il me dit, que c'étoit Saint Diego ou Didace, qui étoit Cordelier en son vivant, pour qui les Matelots avoient une extrême devotion, mais si mal reglée, & si extraordinaire, que sans mon prétendu caractere de Commissaire du Saint Office, je n'aurois pû m'empêcher de rire, de ce qu'on me racontoit de ce Saint, & de ses devots. Je ne me suis pas trouvé dans des Vaisseaux Portugais, mais les connoissant encore plus extraordinaires dans leurs devotions que les Espagnols, je n'ai pas de peine à croire du moins en partie, ce qu'on dit du culte qu'ils rendent à Saint Antoine de Pade. Assez d'autres en ont instruit le public, sans que je le repete ici.

1701.

CHAPITRE XII.

Maniere de poser les Sentinelles, ce que c'est que le Baratto. Dessein de l'Equipage de la Barque sur le Vaisseau Espagnol. Ils partent & continuent leur voiage.

LE Sentinelle qui étoit à la porte de la chambre, au lieu d'épée ou autre arme, n'étoit armé que de la fourchette dont on se servoit anciennement, & dont apparemment les Espagnols se servent encore aujourd'hui, pour soûtenir le mousquet. Un de mes divertissemens étoit de voir relever, & poser les sentinelles. En voici la maniere. Le Caporal avec la fourchette à la main, suivi du Soldat qui devoit entrer en faction, qui n'avoit ni épée, ni bâton, s'approchoit le chapeau à la main de celui qui étoit en faction, celui-ci le recevoit de la même maniere, on se complimentoit de part & d'autre, après quoi celui qui quittoit le poste, après avoir instruit celui qui y devoit entrer de la consigne, baisoit la fourchette en la lui presentant; celui-ci la recevoit avec la même ceremonie, &

Sentinelles Espagnoles.

1701. ils terminoient leurs civilitez par une paire de reverences qu'ils se faisoient en se quittant.

L'exprès qu'on avoit dépêché au President de Saint Domingue revint le Mardy au soir. On assembla aussi-tôt le Conseil, & on le renvoya avec de nouvelles lettres, sans qu'on nous dît rien de ce qui se passoit. Nous remarquâmes pourtant qu'on étoit plus reservé avec nous qu'à l'ordinaire, & même le Mercredy matin on nous fit attendre assez long-tems à la porte de la chambre avant de nous laisser entrer, ce qu'on n'avoit point encore fait. Je demandai à l'Aumônier s'il y avoit quelque chose de nouveau, il me répondit assez froidement qu'il ne se mêloit point de ces sortes d'affaires.

Je retournai à la Barque après que nous eûmes dîné, sous prétexte que j'avois mal à la tête, M. des Portes y vint aussi. Nous nous enfermâmes dans la chambre avec le Maître, pour consulter ensemble, sur ce que nous avions remarqué, & sur ces allées & venuës à la Ville de Saint Domingue, qui est éloignée de dix-huit lieües du lieu où nous étions. Il fut resolu de faire un present au Gouverneur, qui paroissoit être dans nos interêts afin

afin de l'y affermir. Il se trouva par bonheur dans la Barque une selle de velours rouge, en broderie d'or & d'argent, avec la housse, les fourreaux, & les chaperons des pistolets de même parure. On l'avoit portée, pour la vendre à la Jamaïque, & on n'avoit pû. On resolut donc de la lui presenter. Après quoi nous conclûmes, que si l'ordre venoit de confisquer nôtre Barque, nous demanderions permission d'envoyer un autre exprès au President, & pendant ce tems-là, nous ferions nôtre possible pour nous échaper, quand même nous devrions pour cela mettre le feu au Vaisseau, afin d'avoir le tems de couper nôtre cable, & de nous mettre à la voile, pendant que nos nouveaux freres les Espagnols seroient occupez à l'éteindre ou à se sauver. Nous concertâmes les moyens que nous emploirions pour réüssir dans ce dessein, & nous chargeâmes le Maître de pressentir l'équipage sur ce que nous avions resolu, & sur tout, de ne confier son secret qu'à ceux dont il étoit bien assûré, & encore non comme d'une chose arrêtée & conclûë, mais comme d'une pensée qui lui seroit venuë en l'esprit en songeant aux moyens de nous sauver, si on nous vouloit confisquer.

1701.

Resolution de l'équipage pour se sauver.

1701. Je me chargeai de douze pieces de platilles pour donner à l'Aumônier, afin de lui ouvrir la bouche. Nous retournâmes au Vaisseau sur le soir. J'affectai plus de gayeté qu'à l'ordinaire, & étant allé trouver l'Aumônier dans sa petite chambre, je lui donnai le present qu'on lui avoit destiné. M. des Portes en fit autant au Pilote Major. Ces deux presens firent leur effet. L'Aumônier me dit, qu'il y avoit de la contestation entre le President & le Gouverneur sur nôtre sujet. Que le premier jugeoit que nous étions de bonne prise, & que le Gouverneur n'en vouloit pas demeurer d'accord; & qu'en cas que le President s'obstinât, il avoit resolu de nous conduire à la Veracrux, & de faire décider la question par le Vice-Roi du Mexique, de qui la Flotte dépendoit. Le Pilote Major dit la même chose à M. des Portes, & lui recommanda le secret, comme l'Aumônier me l'avoit recommandé.

Je n'aurois pas été trop fâché de faire le voïage de Mexique. J'étois déja presque accoûtumé à leurs manieres; & si nous en eussions été réduits à ce point-là, il est sûr que leur Vaisseau n'auroit point eu de mal, du moins si j'en avois

été le maître. L'Aumônier se chargea de faire agréer le present que nous avions destiné pour le Gouverneur, qui ne manqua pas de faire son effet, comme la suite nous le fit connoître. 1701.

A nôtre retour dans nôtre Barque, nous trouvâmes nos gens les mieux intentionnez du monde On avoit déja travaillé aux chemises souffrées, & on avoit chargé sept ou huit grenades qu'on avoit trouvées dans la Barque, pour les envelopper dans les chemises, afin d'écarter ceux qui voudroient apporter du remede au feu. Nous avions encore neuf fusils, & quelques pistolets, on mit tout en ordre.

Dessein de l'équipage sur la Barque de Port-Ric.

Mais nos gens proposerent une chose, à laquelle nous ne voulûmes point du tout consentir, qui fut d'enlever la Barque du Gouverneur de Port-Ric. Ils disoient pour raison, que la nôtre demeurant amarrée au Vaisseau, on ne se douteroit point que nous fussions cause de l'incendie, que l'autre Vaisseau voyant fuïr la Barque de Port Ric ne la poursuivroit pas, au lieu qu'il ne manqueroit pas de poursuivre la nôtre. Je répondis à cela, que l'enlevement de cette Barque nous découvriroit infailliblement, qu'il y avoit du monde dessus,

1701. qui se mettroit en défense, & que n'étant point en Guerre avec eux, nous n'avions aucun droit de les piller. Je leur representai beaucoup de consequences fâcheuses de leur action, supposé qu'elle leur réüssît, mais comme je les vis entêtez de leur dessein, je fis signe à M. des Portes de finir la conversation. Cependant, afin que le secret fût mieux gardé, il fut resolu, que personne n'entreroit plus dans le Navire Espagnol, que M. des Portes & moi, & qu'on ne traiteroit plus avec ceux qui viendroient pour acheter quelque chose, de peur qu'ils ne s'apperçûssent des préparatifs qu'on faisoit.

Nous continuâmes d'aller manger à bord de l'Admiral, & nous remarquâmes qu'on nous y recevoit encore mieux qu'au commencement depuis les presens.

L'Aumônier & les autres Officiers & Passagers joüoient beaucoup à un certain jeu qu'ils appelloient, si je ne me trompe, *para* & *pinto*, c'est-à-dire, pair & non. Il se joüe avec deux dez seulement. La premiere fois que je les vis joüer, je m'approchai de la table, pour passer quelques momens à les regarder. Je fus surpris qu'un des Joüeurs

me preſenta trois piaſtres. Je le remerciai, & je ne voulois pas les prendre. Mais l'Aumônier & les autres me dirent de les recevoir, qu'autrement je ferois affront au Joüeur qui me les donnoit, & qu'en pareille occaſion le Roi d'Eſpagne même ne les refuſeroit pas. Je les pris donc, & je le remerciai ; un moment après, il m'en preſenta deux autres, & un peu après, il m'en donna encore trois : de ſorte qu'il ſembloit ou qu'il vouloit me renvoyer, ou partager ſon gain avec moi. Cela me fit de la peine. Je me levai pour me retirer, il m'arrêta civilement, & me fit dire, que je lui portois bonheur, & qu'il me prioit de reſter. Je le fis, effectivement il gagna beaucoup, & me donnoit toûjours quelque choſe de tems en tems, & à la fin du jeu, il me donna une grande poignée de realles. J'avois honte de les prendre, je lui fis dire, que le jeu étant fini, il n'avoit plus beſoin de mon prétendu ſecours ; mais il me pria avec tant d'honnêteté de les recevoir, que je fus obligé de les mettre avec le reſte. Quand je comptai ce que j'avois eu, je trouvai près de dix-huit écus de Baratto. C'eſt ainſi qu'ils appellent le preſent qu'ils font à ceux qui les regardent joüer, quand

1701.

Baratto, ce que c'eſt.

1701. ils s'imaginent qu'on leur porte bonheur. J'ai ſçû depuis que cela ſe pratique par toute l'Eſpagne, & que les ſpectateurs n'ont pas hónte de demander le Baratto à ceux qui gagnent, quand ils ſe trouvent auprès d'eux.

Comme ces manieres ne ſont pas uſitées chez nous, je me retirois dès que je voyois qu'ils vouloient joüer; mais ils m'appelloient, & me prioient de demeurer auprès d'eux, s'imaginant, ou feignant de croire, que ma preſence aidoit, & portoit bonheur à celui que je voulois favoriſer. Je ne laiſſai pas de ramaſſer près de quatre-vingt piaſtres de ces Baratto: car ils joüoient fort gros jeu. Ils ne comptoient point les realles en les mettant au jeu, mais chaque Joüeur en mettoit une poignée à peu près comme celle de celui contre lequel il joüoit. Je croi qu'il y avoit un peu de vanité dans leur fait, & qu'ils étoient bien aiſes, que je portaſſe des nouvelles de leur generoſité dans nos Iſles. Je l'écris donc ici, pour ſatisfaire aux deſirs des donateurs, & aux obligations de ma conſcience; & je conſeille à tous les Eſpagnols qui joüeront, de payer le Baratto auſſi-bien qu'ils me l'ont payé, ſur tout à ceux qui ſont auſſi exacts que moi à en informer la poſterité.

1701.

Le second Courier qu'on avoit envoyé à la Ville de Saint Domingue arriva le Vendredy après midi. Le Gouverneur nous fit appeller après qu'il eût lû ses Lettres, & conferé avec ses Officiers. Il nous dit, que la circonstance de l'avenement de Philippes V. à la Couronne d'Espagne nous étoit favorable, que c'étoit sur cela qu'il avoit beaucoup insisté auprès du President, pour empêcher la confiscation de nôtre Barque, qui l'étoit de droit, puisque nous avions été trouvez hors de route, & sur leurs Côtes chargez de marchandises de traite, & d'autres choses encore, dans le détail desquelles l'affection qu'il avoit pour les François l'avoit empêché d'entrer, & qu'ainsi nous étions libres de partir quand il nous plairoit.

La Barque de l'Auteur est relâchée.

Il nous avertit de ne point toucher à la Ville de Saint Domingue, & de faire route au large, de peur d'être rencontrez par le Navire de Registre, qui étoit prêt de partir de la Ville, qui étant un Marchand comme nous, auroit plus d'envie de poursuivre nôtre confiscation, s'il nous trouvoit sur sa route; que son sentiment étoit, que nous partissions au plûtôt, de crainte qu'il ne survînt quelque nouvel embarras. Il nous dit encore,

1701. qu'il avoit fermé les yeux sur le Commerce que nous avions fait depuis que nous étions arrêtez ; que le President l'avoit sçû , & lui en avoit fait des reproches ; & qu'ainsi si nous avions quelque traite à faire , que nous la fissions quand nous serions à la voile & hors de vûë.

On peut croire que nous ne manquâmes pas de le bien remercier , & assûrement il le meritoit. Nous lui promîmes d'informer la Cour de ses bontez, afin qu'elle lui en marquât sa gratitude dans les occasions.

Nous lui demandâmes permission de faire de l'eau , & du bois. Il nous dit, qu'il ne pouvoit pas nous permettre de mettre pied à terre ; mais que le lendemain au point du jour, il envoiroit une Chaloupe prendre nos futailles, & nous les faire remplir.

A nôtre retour à nôtre Barque, nous dîmes à nos gens ce qui se passoit, & que nos preparatifs étoient désormais inutiles ; mais ils étoient si entêtez de leur dessein , que nous eûmes toutes les peines du monde à les empêcher de l'aller executer sur l'heure. Je leur dis pour les calmer un peu , qu'il n'étoit pas tems de rien faire , puisque nous n'avions point

de pretexte pour nous approcher du Vaisseau à l'heure qu'il étoit, que nous avions le reste de la nuit, & tout le jour suivant à bien prendre nos mesures, & que dans une affaire de cette consequence, on ne pouvoit trop y penser. 1701.

Nous nous retirâmes ensuite M. des Portes & moi, & nous convînmes des mesures que nous prendrions pour partir le lendemain en plein jour, & faire échoüer le dessein de nos gens.

La Chaloupe de l'Admiral ne manqua pas de venir prendre nos futailles au point du jour. Elle nous les rapporta sur les dix heures, avec plus de bois que nous n'avions de viande à cuire. Nous fûmes dîner à bord, & prendre congé du Gouverneur & de ses Officiers, il nous envoya environ deux cent livres de viande. Il me fit present d'un barril de biscuit blanc, de deux jarres de vin d'Espagne, de six coqs d'Inde, d'environ vingt cinq livres de chocolat, & d'autant de sucre, avec une cuëillier, une fourchette, & un gobelet d'argent, & vingt piastres, pour lui dire autant de Messes. L'Aumônier me donna quatre paquets de Vanille, & douze piastres, pour autant de Messes. J'eus encore vingt piastres d'autres personnes, pour

Presens du Gouverneur à l'Auteur.

1701. le même sujet ; de sorte que si je n'avois pas été pillé, j'aurois fait un profit honnête avec ces Messieurs.

On me fit encore present de diverses curiositez, & entr'autres de plusieurs vases de terre très-semblable à la terre sigillée. Elle est rouge, legere, & de bonne odeur. Le dehors de ces vases étoit peint de blanc & de noir, qui ne faisoit pas un mauvais effet sur le fond rouge. Au commencement qu'on s'en sert, ils collent un peu la bouche, mais cela passe bien-tôt. Du reste ils communiquent aux liqueurs qu'on met dedans une odeur aromatique très-agreable.

Vases de terre sigillée.

Les femmes Espagnoles de l'Amerique mangent de ces vases, comme les Espagnoles d'Europe mangent de ceux qui sont de veritable terre sigillée du Levant, qui est peut-être la même chose, du moins autant qu'on en peut juger à la vûë, car pour le goût, je n'en puis rien dire. Les femmes prétendent que cela les fait devenir blanches. Je croi plûtôt que cela les rend pâles, & leur cause beaucoup d'obstructions; mais c'est leur affaire.

Femmes Espagnoles mangent ces vases.

On me donna aussi des gourgoulettes de Mexique. Ce sont des vases de terre grise, extrêmement legere, & trans-

Gourgoulettes de Mexique.

pirante, qui sont doubles, c'est-à-dire, qu'ils sont en partie l'un dans l'autre. Le premier ou superieur a la forme d'un entonnoir, qui n'est pas percé, dont le bout est enchassé dans le second, ou inferieur, qui a un petit goulot, comme une thétiere, pour rendre la liqueur qu'il a reçûë. C'est dans le superieur qu'on met la liqueur, d'où elle passe en filtrant dans celui de dessous. On attache une corde aux ances de la gourgoulette, pour la suspendre en l'air, & en quelque païs que ce soit, pourvû qu'on l'expose à l'air, & à l'ombre, l'eau y devient d'une fraîcheur admirable. On a voulu imiter ces vases en Europe, j'en ay vû en quelques endroits de l'Italie, mais on n'a pas pû y réüssir jusqu'à present. C'est la terre qui en fait toute la bonté, & ils sont d'une commodité merveilleuse. On n'y met pour l'ordinaire que de l'eau, parce que le vin est trop chargé de corpuscules heterogenes, qui ne passeroient pas au travers des pores, ou qui les rempliroient bien-tôt; au lieu que l'eau étant plus homogene passe plus facilement sans gâter, ni remplir les conduits, & se rafraîchit tellement par le moyen de l'air qui pénétre ces vaisseaux, qu'il semble qu'elle soit à demi à la glace.

1701.

1701. Je priai le Gouverneur d'envoyer avec nous un de ses Officiers à nôtre Barque, où sa Chaloupe devoit nous conduire, pour commander de sa part à nos gens de mettre sur le champ à la voile. Je lui dis pour raison, que nôtre Equipage étoit composé de Flibustiers, gens peu soûmis, & peu accoûtumez à obéïr, qui ne voudroient peut-être partir que la nuit, & que cela nous pourroit exposer à trouver le Navire de Regiſtre, & à quelques nouvelles difficultez. Il se contenta de ces raisons, & ordonna à un de ses Officiers de nous conduire à bord, & de dire de sa part au Maître de la Barque de mettre sur le champ à la voile. Le Gouverneur nous conduisit avec beaucoup de civilité jusqu'à l'échelle, & puis il s'alla mettre à sa galerie de poupe, d'où il cria à nos gens, de mettre à la voile, & sur le champ il fit larguer les deux manœuvres, qui nous amarroient à son arcasse. Il fallut obéïr, nous mîmes à la voile. Nous fîmes semblant M. des Portes & moi, d'être fâchez de ce qu'on nous obligeoit de partir si vîte, & nous dîmes à l'Equipage, que le mal étant sans remede, il se presenteroit peut-être l'occasion de se venger avant la fin du voïage. Nous saluâmes le Vaisseau

Départ de la Barque.

Eſpagnol de trois coups ; ſçavoir, d'une Boëtte de Pierrier, & de nos deux Canons. Il nous répondit d'un coup de Canon, que nous payâmes de cinq vive le Roi. 1701.

Nous trouvâmes la Chaloupe de l'autre Vaiſſeau un peu au delà de la pointe de l'Eſt de la Baye d'Ocoa, qu'on nomme le Cap Nizoa. Elle nous y attendoit comme nous en étions convenus avec un Officier de ce Navire, qui devoit prendre le reſte de nos marchandiſes. Nous mîmes en panne, quand nous eûmes doublé la pointe, & nous fîmes nôtre negoce.

Nos gens acheverent de ſe dépoüiller, & vendirent tout le reſte de leur linge à ceux de cette Chaloupe ; & aſſûrement ils ne devoient pas y avoir regret. On leur vendit encore quelques armes ; de ſorte qu'il ne nous reſta que trois fuſils, & une paire de piſtolets. Nous nous ſeparâmes bons amis, eux emportant bien de vieilles chemiſes, du fil à coudre demi pourri, des merceries, & des clinquailleries, & ce qui étoit de meilleur des platilles, & nous leurs piaſtres. Il n'y eût pas juſqu'à mon Negre qui ne voulût commercer. Je lui avois acheté un bonnet de velours bleu, avec un petit

1701. galon d'argent, à l'Inventaire de ce Controlleur Ambulant de l'Isle à Vache. Il prit la liberté de le vendre avec ses deux calçons, trois des miens, & autant de mes mouchoirs. Je croi qu'il eut dix ou douze piastres de ce commerce. Il me les apporta, en me disant pour excuse, qu'il n'avoit pû voir les autres gagner l'argent des Espagnols sans prendre part au gain.

CHAPITRE XIII.

Tempête. Vûë de la Cateline. De Port-Ric. Descente au Coffre à mort, & à l'Isle à Crabes. Pommes de Raquettes, & leur effet.

NOus quittâmes ces Messieurs sur les sept heures du soir, le Samedy 2. Avril. Nous portâmes au large pour nous éloigner de la route du Navire de Registre. Cette malheureuse avanture m'empêcha de voir la Ville de Saint Domingue, où je me serois peut-être arrêtée. Car je sçûs quelque tems après, que le President avoit envoyé à la Caye Saint Loüis, pour demander un Ingenieur, afin de conduire les travaux qu'il

vouloit faire faire. Il eſt certain, que ſi on m'en eût fait la propoſition, je ne me ſerois pas fait tenir à quatre pour demeurer avec eux, afin d'avoir enſuite l'occaſion de voir la Nouvelle Eſpagne. 1701.

Le Dimanche 3. Avril un peu avant le jour, nous fûmes pris d'un coup de vent de Nord-Eſt, le plus rude que j'aye jamais eſſuïé; nous fûmes contraints d'amener tout plat, & de pouger à mâts & à cordes, & cependant nous ne laiſſions pas de faire un très grand chemin. Nous vîmes les montagnes de Sainte Marthe, ſur les trois heures après midi. Le vent ſe mit à l'Eſt ſur les neuf heures du ſoir, qui nous fit porter au Nord, il changea ſur le matin, & vint à l'Oüeſt avec une extrême violence. Nous portâmes alors au Nord-Eſt, il continua ainſi tout le Mardy juſqu'au ſoir, qu'il tomba tout d'un coup, laiſſant la mer ſi agitée, avec des lames ſi épouvantables, que pas un de nos gens ne pouvoit ſe tenir de bout ſur le Pont. La pluïe vint ſur le minuit, qui appaiſa la mer, & le jour nous fit découvrir le Cap Mongon. Nous en étions par le travers environ ſix lieües au large. Il ne fallut pas nous prier pour nous faire reporter au large, ce que nous fîmes juſqu'au Jeudy à midi, que nous

Tempête.

Vûë du Cap Mongon.

1701. portâmes au Nord-Eſt. Nous découvrîmes certaines montagnes qui ſont à l'Eſt de la Ville de Saint Domingue le Vendredy au ſoir. Le Samedy nous nous trouvâmes à deux lieües de terre, ſous le vent de la Cateline, où Iſle Sainte Catherine, qui eſt une Iſle longue & baſſe, aſſez près de la Côte de Saint Domingue. Nos gens voulurent mettre à terre pour prendre de l'eau, parce que nous en avions perdu quatre Barriques dans le roulis que nous avions ſoufferts, & qu'il n'en reſtoit plus qu'une qui étoit entamée. On mit le canot à la mer avec deux futailles. J'y deſcendis pour me promener un peu, mais j'eûs bien-tôt achevé ma promenade. A peine arrivâmes nous à terre, que nous fûmes aſſaillis de la plus épaiſſe nuée de mouſtiques qu'on puiſſe s'imaginer. J'ay dit que l'Iſle à Vache étoit le païs de ces inſectes, je m'en dedis. L'Iſle à Vache eſt un païs qui n'en a point en comparaiſon de l'endroit où nous étions deſcendus. Je croi que tous les grains de ſable, & tous les atomes de l'air, étoient changé en bigailles, qui défendirent ſi bien l'entrée de leur païs, que je fus obligé de me rembarquer au plus vîte. Nos gens emplirent leurs futailles, mais ils perdirent

Iſle Cateline.

Prodigieuſe quantité de mouſtiques.

l'envie d'aller chercher à tuer quelque Bœuf, ou quelque Cochon, & s'en revinrent à bord. Nous fîmes servir nos voiles, & portâmes sur la Savone ou Saone, distante de la Grande Terre d'environ deux lieües, & à trois lieües ou environ à l'Est de la Cateline. Nous la rangeâmes le Dimanche matin, la laissant à bas bord à demie lieüe de nous. Elle est inhabitée à present, quoiqu'elle ait été très peuplée autrefois, tant des naturels du païs, que des premiers Espagnols, qui découvrirent le païs. Elle me parut belle, assez unie, & bien fournie d'arbres. Quelques uns de nos gens qui y avoient été, me dirent qu'elle n'étoit pas bien pourvûë d'eau douce. Il y a presque toûjours des Peschcurs Espagnols, & souvent des Flibustiers, & des Forbans, qui s'y arrêtent dans le tems de la ponte des Tortuës, pour en tourner, & avituailler leurs Bâtimens. Elle est plus longue que large, elle me parut à la vûë de sept à huit lieües de longueur

1701.

Isle Savone ou Saone.

Le Lundy 11. Avril, nous vîmes la Mone, la Monique & Zachée d'assez près, & le Mardy matin, nous nous trouvâmes avoir dépassé la pointe de l'Ouest de Port-Ric appellé le Cap

Cap Rosso.

1701. Rosso où le Cap Rouge. Le Mercredy nous moüillâmes au Coffre à mort. Les Espagnols l'appellent *Bomba d'infierno.* C'est un Islet, éloigné de Port-Ric d'environ deux lieües, à peu près au milieu de la longueur de cette Isle. Car n'en déplaise à quelques-uns de nos Geographes, l'Isle de Saint Jean de Port-Ric est un quarré long de quarante-cinq lieües ou environ, sur seize à dix-huit lieües de large. L'Isle se nomme S. Jean. Son Port qui est un des plus beaux qu'on puisse voir, naturel, sûr, & capable de recevoir les plus grandes Flottes, est à la bande du Nord. C'est sa beauté, qui le fait nommer le Port riche, & non les mines ou autres richesses qu'on y a trouvées, & le nom du Port a fait enfin la dénomination de toute l'Isle; comme le nom de la Ville Capitale d'*Hispaniola*, appellée *San Domingo* ou Saint Dominique, est devenu le nom de toute cette grande Isle.

Bomba d'inferno ou Coffre à mort.

Le Coffre à mort à cinq quarts de lieües ou environ de longueur, & mille ou douze cent pas dans sa plus grande largeur. On prétend que quand on le regarde d'un certain point de vûe, il a la figure d'un mort étendu sur une table. Je n'ai pas vû ce point, pour assûrer que

cela est , ou que cela n'est pas. Il m'a paru plûtôt comme deux grosses boules écrasées, separées l'une de l'autre par un valon assez grand. Les bords de cet Islet du côté de Port-Ric sont plats & sablonneux , ceux du côté du Sud sont hauts & pierreux. Il n'y a point d'eau douce , ni d'arbres de quelque espece que se puisse être , que pour brûler. Je croi pourtant qu'en creusant dans le sable un peu au-delà de l'endroit où les plus grosses lames & marées peuvent monter , on y trouveroit de l'eau douce : car on en trouve de cette façon dans toutes les Bayes sablonneuses. Il faut seulement observer de ne pas creuser bien avant, & se contenter d'un trou de mediocre grandeur , parce que dès qu'on veut le faire plus profond , on sent aussitôt la salure de l'eau , parce que l'eau douce qu'on trouve ainsi à la superficie est celle de la pluïe,qui a filtré au travers du sable, & que sa legereté a conservée au-dessus de celle de la mer , qu'on ne manque jamais de trouver dès qu'on est arrivé au-dessous du niveau de celle du bord de la mer. C'est un très-bon endroit pour la pesche, & pour la Tortuë, qui vient pondre dans la grande Ance de sable. Aussi ce lieu est fort frequenté

1701.

Moyen de trouver de l'eau douce aux bords de la mer.

1701. par les Corsaires, par les Forbans, & par les Habitans de Port Ric, qui sont la plûpart des Mulâtres.

Nous trouvâmes en mettant pied à terre des marques assûrées, qu'il y avoit des Peschcurs Espagnols dans l'Islet. Quoique nous n'eussions plus pour toutes armes que trois fusils, deux pistolets, & quelques machettes, c'est ainsi qu'on appelle des sabres courts & assez larges, qui ne coupent que d'un côté. Nos gens se mirent en tête de les trouver, & assûrement ils leur auroient fait passer quelque quart d'heure de mauvais tems, s'ils fussent tombez entre leurs mains. Leur addresse à se cacher les sauva ; & je ne voulus pas découvrir leur canot, que le hazard me fit trouver, parce qu'ils l'auroient mis en pieces, s'ils l'avoient vû, comme ils firent leurs filets, & les autres instrumens de leur pesche. Nous emportâmes quatre Tortuës en vie, & plus de six cent livres de Tortuë salée, avec beaucoup d'œufs, leurs calebasses, marmittes & barrils à eau ; & si j'avois découvert leur canot, il est sûr que ces pauvres Mulâtres qui sont d'ailleurs de franches canailles, cruels, voleurs, & sans raison, auroient souffert beaucoup de miseres, avant de pouvoir regagner Port-Ric.

Nous dînâmes à terre à leurs dépens. Nous fîmes cuire deux Tortuës en boucan, & d'autres viandes autant que nous crûmes en avoir besoin jusqu'à Saint Thomas. 1701.

Nous remîmes à la voile sur les cinq heures du soir. Nous eûmes un gros vent de Nord-Est, qui nous dura deux jours, & nous obligea de louvoyer sans cesse.

Le Samedy matin nous moüillâmes à l'Isle à Crabes. C'est ainsi que nos Flibustiers appellent l'Isle de Boriquen, elle est à six lieües ou environ au vent de Port-Ric. Cette Isle est belle, & assez grande. Il y a des montagnes & du plat païs, & par consequent des sources, & des ruisseaux.

Boriquen ou l'Isle à Crabes.

Les Anglois s'y étoient nichez, il y a nombre d'années, & y avoient déja fait beaucoup d'Habitation. Mais les Espagnols connoissant le préjudice que ce voisinage leur pourroit apporter, firent un armement, les surprirent, taillerent en pieces tous les hommes, & emmenerent les femmes, & les enfans, qui furent dispersez dans Port-Ric, & Saint Domingue, où ils sont encore aujourd'hui. Cette Isle est à present entierement déserte. Il y a apparence que les Espagnols l'ont habitée autrefois : car il

1701. n'est pas possible que les lizieres d'orangers & de citronniers qu'on trouve par tout, ayent été plantées & cultivées par les Anglois, dans le peu de tems qu'ils y ont demeuré.

Nous moüillâmes devant une petite riviere où nos gens emplirent leurs futailles, pendant que le Maître & deux autres allerent à la chasse. Je pris avec moi mon Negre & le boye ou mousse de la Barque, pour amasser des crabes, & ils furent bien tôt chargez. C'est avec raison que nos Flibustiers ont appellé cette Isle, l'Isle à Crabes, elle en est toute pleine, & on y en trouve de toutes sortes d'especes. Selon la bonne coûtume des François, nous ne prîmes que des femelles, nous remettant à la providence, pour la conservation de l'espece.

Nous trouvâmes une marmitte de fer pleine d'œufs de Tortuë, & tout auprès le canot, la cabane, & tout l'attirail des Peścheurs qui s'étoient cachez à nôtre vûë. Cette découverte me fit retourner promptement à bord, je fis tirer une boëtte de Pierrier, pour donner avis à nos gens qu'il y avoit du monde dans l'Isle, afin qu'ils ne fussent pas surpris. En effet, ils se rassemblerent au plûtôt. Je revins à terre dès que je les vis sur

l'Ance, & jé leur dis la raison qui m'avoit obligé de faire tirer. Ils furent aussitôt au canot, & ayant reconnu qu'il étoit Espagnol, ils vouloient le mettre en pieces; je fis tant que je les en empêchai. Ils prirent une Tortuë, & tout le poisson sec qui se trouva, & firent cuire la Tortuë. 1701.

Un de nos gens se mit à cueïllir des pommes de raquettes, que les Anglois appellent poires piquantes. Je n'en avois jamais vû de si belles. Il faut être adroit pour les cueïllir, & pour les peler, sans se remplir les doigts de leurs épines, qui sont presque imperceptibles. Voici comme il s'y prit. Il coupa un petit bâton, auquel il fit une pointe. Il en perçoit la pomme, & la tenant ainsi enfilée, il la separoit de la tige avec son coûteau, & la peloit legerement tout au tour. Il nous en accommoda de cette maniere plus de deux cent, qui nous furent d'un grand secours, pour nous rafraîchir. Car nous étions échauffez à un point, que M. des Portes avoit un commencement de flux de sang; & pour moi, j'avois toutes les levres emportées.

Pommes de raquettes ou poires piquantes.

Maniere de les cueïllir, & de les peler.

Je croi avoir déja remarqué, que ce fruit est tout-à-fait rafraîchissant. Il approche plus de la figure d'une figue, que

1701. de tout autre fruit. Sa premiere peau est verte, assez épaisse, & toute herissée de petites épines. Il a sous cette peau une autre enveloppe blanche, plus mince, & plus molle, qui renferme une substance d'un rouge très-vif, toute parsemée de petites graines comme les figues. Ce fruit

Proprieté de ce fruit.

a un goût agreable, sucré, avec une petite pointe d'aigreur, qui réjoüit, & qui semble nettoyer l'estomach. Il teint l'urine en couleur de sang, sans cependant causer aucun mal. M. des Portes qui ne sçavoit pas ce secret eût peur dès qu'il s'en apperçût, & ne voulut plus en manger. Nous eûmes la charité de lui apprendre la proprieté de ces fruits, après que nous les eûmes tous mangez, le Maître & moi. Nos Chasseurs revinrent sans avoir trouvé les Espagnols. Ils apportèrent bon nombre de Ramiers, de Perdrix, & de Peroquets. Nous fîmes tous ensemble un repas magnifique de poisson, & de gibier, avec un dessert de pommes de raquettes & d'acajou, de bananes fraîches, d'oranges & de citrons, & après avoir fait une bonne provision de tous ces fruits, nous mîmes à la voile pour S. Thomas, où nous avions besoin de toucher pour quelques affaires.

CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

Description de l'Isle de Saint Thomas, son Commerce. Indiennes à bon marché. Quantité de poisson dans les Vierges. Serpent marin.

LE Lundy 18. Avril à la pointe du jour nous apperçûmes la Caravelle de Saint Thomas. C'est un Rocher assez élevé avec deux pointes, qui sont toutes blanches des ordures que les oiseaux font dessus. Ce qui le fait paroître de loin, comme une Corvette ou un Brigantin. C'est ce qui lui a fait donner le nom de Caravelle, qui est un petit Bâtiment Espagnol. Ce Rocher est environ à trois lieües au Sud-Ouest de Saint Thomas.

Caravelle de S. Thomas.

Il ne faut pas confondre Saint Thomas avec Saint Thomé. Cette derniere Isle est sur la côte d'Afrique, directement sous la ligne; & Saint Thomas de l'Amerique est par les 18. degrez de latitude Nord.

S. Thomas sa difference d'avec S. Thomé.

Cette petite Isle est la derniere du côté de l'Ouest, de toutes celles qui composent cet amas d'Isles ou d'Islets, qu'on appelle les Vierges. Le Port qui est na-

1701. turel eſt fort joli, & fort commode, c'eſt un enfoncément ovale, formé par les cuiſſes de deux mornes aſſez hauts du côté de la terre, ou du centre de l'Iſle, qui s'abaiſſent inſenſiblement, & qui forment en finiſſant deux mottes rondes & plates, qui ſemblent faites exprès pour placer deux Batteries, pour défendre l'entrée du Port. Le moüillage eſt excellent pour toutes ſortes de Bâtimens qui y ſont en ſûreté autant qu'on le peut ſouhaiter.

Quoique cette Iſle ſoit fort petite, n'ayant qu'environ ſix lieües de tour, elle ne laiſſe pas d'avoir deux Maîtres. Sçavoir, le Roi de Dannemarc, & l'Electeur de Brandebourg, aujourd'hui Roi de Pruſſe. Il eſt vrai, que les Brandebourgeois n'y ſont que comme ſous la protection des Danois, & pour parler plus juſte, ce ſont les Hollandois qui y font tout le commerce, ſous le nom des Danois.

Deux Rois à S. Thomas.

Il y a un eſpece de Fort preſque au milieu du fond du Port, qui n'eſt qu'un petit quarré, avec de très-petits Baſtions ſans foſſé ni ouvrages exterieurs. Toute ſa défenſe conſiſte en un plan de raquettes, qui regnent tout au tour, & qui occupent le terrain que devroit occuper

Fort de S. Thomas.

le foſſé & le chemin couvert. Ce terrain peut avoir ſix à ſept toiſes de large. Les raquettes y ſont très-bien entretenuës, ſi preſſées, ſi ſerrées à leur ſommet, & ſi unies, qu'il ſemble qu'on les taille tous les jours. Elles ont pour le moins ſept pieds de haut. Les Bâtimens qui ſont dans le Fort ſont adoſſez contre le mur, pour laiſſer une cour quarrée au milieu. 1701.

Le Bourg commence à cinquante ou ſoixante pas à l'Oueſt du Fort. Il fait la même figure que l'Ance, & n'eſt compoſé que d'une longue vûë, qui ſe termine au Comptoir de la Compagnie de Dannemarc. Bourg de S. Thomas.

Ce Comptoir eſt grand & vaſte, bien bâti. Il y a beaucoup de Logemens, & des Magaſins commodes pour les marchandiſes, & pour mettre les Negres qu'elle reçoit, & qu'elle trafique avec les Eſpagnols.

A la droite du Comptoir, il y a deux petites vûës, qui ſont remplies de François refugiez d'Europe & des Iſles. On les appelle le Quartier de Brandebourg. Ce qu'il y a de ſingulier dans cette Iſle, c'eſt d'y voir trois ou quatre Religions ſans que pas une ait de Temple, à peu près comme à la Barbade, où malgré les Quartier de Brandebourg.

1701. grandes richesses des Habitans, ils n'ont pû venir à bout d'en faire un, parce qu'ils n'ont pû encore convenir à quelle Religion il seroit affecté, & que l'entreprise auroit surpassé infiniment leurs forces, s'il avoit fallu bâtir autant de Temples qu'il se trouvoit parmi eux de Religions ou de Sectes differentes. Cependant generalement parlant, il n'y a que deux Religions dominantes à Saint Thomas, & il me semble que cela est assez honnête pour un aussi petit lieu, c'est-à-dire, la Lutherienne & la Calviniste. Celle-ci avoit ordinairement deux Ministres, un François, & un Hollandois. La premiere n'en avoit qu'un, qui parloit Flamand & Allemand. Je ne sçai pas s'il étoit de la Confession d'Ausbourg, ou de quelqu'autre Reforme.

Nombre de Religions & de Ministres.

Un Chirurgien François, qui étoit le seul Catholique Romain blanc qui fût dans l'Isle, vint au-devant de moi dès que je mis pied à terre, & me dit, qu'étant de même païs, & de même Religion que moi, il esperoit que je prefererois sa maison à toute autre. Je crus d'abord qu'il tenoit cabaret, & je ne fis point de difficulté, ni de ceremonie d'acepter son offre. Mais quand je vis

Chirurgien Frãçois Catholique.

que c'étoit un Officier d'Esculape, je lui demandai excuse de ma méprise, & je voulus faire porter mes hardes ailleurs. Il ne le voulut jamais permettre, & il engagea même M. des Portes à demeurer avec moi. Il envoya chercher une blanchisseuse, à qui je donnai tout mon linge, qui consistoit en deux chemises, deux calçons, trois mouchoirs, un bonnet de nuit, & une paire de bas de coton. Les Espagnols m'avoient débarassé du surplus, & mon Negre s'étoit donné la liberté de vendre une partie de ce que nous avions retrouvé. Ce même Chirurgien me fit la barbe & les cheveux, & eut l'honnêteté de me prester du linge, sans quoi j'aurois été obligé de faire faire deux lessives. M. des Portes étoit à peu près dans le même cas. 1701.

Lorsque nous fûmes en état, nous allâmes saluer le Gouverneur. Le Maître de la Barque lui avoit déja porté nôtre Passe-port, & il sçavoit, qui nous étions avant que nous nous presentassions au Fort. Il nous reçût avec beaucoup d'honnêteté, & nous arrêta à dîner. Il étoit Danois: il avoit voïagé en France, en Espagne, & en Italie. Il parloit François assez correctement. La conversation roula sur l'avenement du Duc d'Anjou

Honnêteté du Gouverneur de S. Thomas.

1701. à la Couronne d'Espagne. Il nous en parla en homme de bon sens, & nous dit, qu'il comptoit la Paix finie, & une longue Guerre commencée.

Entre autres Domestiques qui le servoient, il avoit deux jeunes Negres de douze à quatorze ans, les mieux faits, & les plus beaux enfans qu'on pût voir. Comme il vit que je les regardois attentivement, il me demanda si ces Negres me plaisoient. Je lui dis, que s'ils étoient en d'autres mains, & qu'ils fussent à vendre, j'en donnerois volontiers cinquante pistoles de chacun. Il me répondit, qu'ils n'étoient point à vendre, mais qu'ils étoient à mon service, & non-seulement, il me pressa de les accepter; mais il me les envoya à mon logis. Je les lui ramenai, & je ne voulus pas les prendre, à moins qu'il n'en reçût le prix. Nous en demeurâmes de part & d'autre sur la civilité. Quoique je n'eusse pas d'argent avec moi pour cette emplette, j'étois bien sûr de n'en pas manquer. Il y en avoit dans nôtre Barque, & d'ailleurs j'en aurois trouvé chez les Marchands de nôtre connoissance.

M. Vambel Directeur de la Compagnie de Danemarc.

Après dîné j'allai voir M. Vambel Directeur de la Compagnie Danoise. Il me reçût avec toutes sortes d'honnête-

tez. Il me dit, qu'il étoit bien fâché que l'évacuation de l'Isle de Sainte Croix lui eût fait perdre l'occasion de voir souvent nos Peres, & de leur rendre service comme il faisoit, quand cette Isle étoit habitée. Que depuis ce tems-là, il n'en avoit vû aucun, & qu'il croyoit que j'en userois avec lui comme mes Confreres en avoient usé, & que je prendrois mon logement chez lui. Je le remerciai, & je lui dis l'engagement où j'étois, mais je ne pus m'empêcher de lui promettre de venir manger chez lui. Il tient une espece de table ouverte, pour tous les honnêtes gens qui viennent dans l'Isle, & c'est la Compagnie qui la lui paye. Nous y soupâmes. 1701.

M. Vambel étoit marié depuis peu avec une Françoise de Nîmes en Languedoc, que la difference de Religion, & le chagrin d'avoir quitté son païs, n'empêcha pas de nous faire bien des amitiez.

Je remarquai une chose chez M. Vambel, qui me fit un vrai plaisir. Ce fut que quelque tems après le soupé, on sonna une cloche, pour appeller tous les Negres Chrétiens à la priere. Madame Vambel alla voir si personne n'y manquoit. Son mari me dit, qu'il y avoit

Piété de M. & Madame Vambel.

1701. long-tems que ses Esclaves Chrétiens n'avoient fait leurs devotions. Il me pria de les confesser, & de les instruire, & me dit, que quoiqu'ils ne fussent pas de sa Croïance, il étoit persuadé qu'étant Chrétien, il devoit avoir soin de leur salut, puisqu'il croyoit qu'ils pouvoient se sauver dans leur parti comme lui dans le sien. Je loüai son zele, & l'exhortai à continuer, l'assûrant que Dieu recompenseroit cette bonne œuvre, en lui donnant les lumieres dont il avoit besoin, pour assûrer son salut. Je fus surpris que toutes les Negresses qui servoient Madame Vambel avoient des Croix d'or au col. Elles me dirent, que leur Maître & leur Maîtresse avoient grand soin de les instruire, & de les faire confesser quand il passoit quelque Ecclesiastique dans l'Isle.

J'écris ici l'exemple de M. Vambel, pour couvrir de confusion une infinité de Maîtres Chrétiens non-seulement des Isles, mais encore d'Europe, qui n'ont aucun soin du salut de leurs Domestiques, comme s'ils n'y étoient pas obligez, & que les paroles de l'Apôtre ne s'adressassent pas à eux : si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulierement de ses Domestiques, il a renoncé à la

foi, & est pire qu'un infidele.

Il y avoit un Marchand Hollandois établi dans le Bourg nommé Pitre Smith, que j'avois connu à la Martinique. Je le trouvai qui m'attendoit au logis de nôtre Chirurgien : il venoit m'offrir le sien, & nous pressa fort M. des Portes & moi de l'accepter. Il m'offrit de l'argent, & tout ce qui étoit en son pouvoir. Il envoya chercher des liqueurs chez lui, & du chocolat pour nous regaler. Nous l'allâmes voir le lendemain matin, il nous pria à dîner : & comme nous lui dîmes, que nous étions engagez chez M. Vambel. Il nous dit, qu'il prenoit sur lui l'engagement, & que M. & Madame Vambel dîneroient avec nous. Nous prîmes du chocolat, & allâmes nous promener dans le Bourg & au Comptoir. Je fis present à Madame Vambel d'un paquet de Vanille, & de quelques Vases de terre sigillée. J'en donnai autant à Madame Smith. Je remarquai qu'on me regardoit beaucoup quand je passois dans le Bourg, & qu'on se mettoit aux portes, & aux fenêtres pour me voir. Ces Messieurs me dirent, qu'on s'étoit désaccoûtumé de voir nos Religieux depuis qu'on avoit quitté Sainte Croix. Cela m'obligea d'envoyer

1701.

M. Pitre ou Pierre Smith Marchãd Hollandois.

1701. chercher mon habit noir, & de le prendre, & ensuite de me promener bien plus long-tems que je n'aurois fait, afin de contenter la curiosité de tout le monde.

Protestans François refugiez à Saint Thomas. Je trouvai beaucoup de François, qui avoient demeuré aux Isles du vent, & dans nos Paroisses de la Cabesterre, d'où ils étoient sortis après la revocation de l'Edit de Nantes. Quoiqu'ils fussent assez bien à Saint Thomas, ils regrettoient fort les Isles, parce qu'ils éprouvoient souvent la jalousie des Etrangers, chez lesquels ils s'étoient retirez. La diversité de Religion, ne les empêcha pas de faire paroître que leur cœur étoit toûjours François. Ils me firent bien des offres de service, & de tout ce qui étoit chez eux, & même des presens.

Maisons du Bourg. Les maisons du Bourg n'étoient ci-devant que de fourches en terre, couvertes de cannes ou de roseaux, & environnées de torchis blanchis avec de la chaux. Les frequents incendies ont obligé à les bâtir de briques, comme la plûpart sont aujourd'hui. Elles sont basses; peu ont deux étages. Elles sont très-propres, carrelées de carreaux vernissez, ou de fayence, & blanchies à la Hollandoise. Ils me dirent, qu'ils n'osoient les faire plus hautes, à cause du

peu de ſolidité du terrain, où l'on ne peut creuſer trois pieds ſans trouver l'eau & le ſable mouvant. Je leurs dis, que le même inconvenient ſe trouvoit à la Ville du Fort Royal de la Martinique; & que le remede étoit de ne point creuſer, & de poſer les premieres aſſiſes ſur le ſable, ou ſur l'herbe, en obſervant ſoigneuſement de faire de bons empatemens bien larges, & bien liez, avec tous les murs, tant de face que de refend, & que l'experience faiſoit voir, que cette maniere étoit très-bonne & très ſolide. 1701.

On fait un commerce très-conſiderable dans cette petite Iſle, & c'eſt ce qui y a attiré les Habitans qui la peuplent. Comme le Roi de Dannemarc eſt ordinairement neutre, ſon Port eſt ouvert à toutes ſortes de Nations. Il ſert en tems de Paix d'entrepôt pour le Commerce que les François, Anglois, Eſpagnols, & Hollandois, n'oſent faire ouvertement dans leurs Iſles. Et en tems de Guerre, il eſt le refuge des Vaiſſeaux Marchands pourſuivis par les Corſaires. C'eſt-là qu'ils conduiſent leurs priſes, & qu'ils les vendent quand ils les font trop bas pour les faire remonter aux Iſles du vent; de ſorte que les Marchands de cette Iſle, profitent du malheur de ceux

Avantages des Habitans de Saint Thomas.

1701. qui sont pris, & partagent avec les vainqueurs l'avantage de leurs victoires. C'est encore de ce Port, que partent quantité de Barques, pour aller en traite le long de la côte de Terre-Ferme, d'où elles rapportent beaucoup d'argent en especes ou en barres, & des marchandises de prix. Voilà ce qui rend ce petit lieu riche, & toûjours plein de toutes sortes de marchandises.

Ministre Lutherien.

Nous allâmes voir l'après-midi le Ministre Lutherien. Il étoit habile homme, fort honnête, & de bonnes mœurs. Le Ministre François étoit mort depuis peu; nos compatriotes en étoient affligez, & m'en dirent beaucoup de bien. Je leur offris de les prescher; mais ils me remercierent, & me dirent que leur Reforme ne s'accommodoit pas assez avec ma Religion, pour écouter ma Prédication. Je ne vis point l'autre Ministre Calviniste, il étoit à la campagne. Je remarquai que ces Peuples avoient plus de respect pour leurs Pasteurs, que les Anglois de Saint Christophle.

Le Mercredy 20. Avril M. Vambel me mena voir sa Sucrerie, qui étoit à un quart de lieüe du Bourg. Il y en avoit encore quelqu'autres dans l'Isle: ils ne travaillent que le jour, & sont par con-

fequent peu de Sucre. Ce que j'en vis étoit beau & bien grené. Je vis assûrement plus de la moitié de l'Isle, je ne croi pas qu'elle ait plus de six à sept lieües de tour. Les Plantations, c'est ainsi qu'ils appellent les Habitations, sont petites ; mais propres & bien entretenuës. Le terrain, quoique leger, est bon, & produit très bien le manioc, le mil, les patates, & toutes sortes de fruits, & d'herbages, les Cannes y viennent très-bien. Ils ont peu de Bœufs & de Chevaux, parce qu'ils manquent de terrain pour les entretenir. Cependant ils ne manquent pas de viande ; les Espagnols de Port-Ric leur en fournissent en abondance. Ils élevent des Cabrittes qui sont excellentes, & des volailles de toute sorte en quantité. Avec tout cela, les vivres y sont chers, ce qui vient de la quantité de gens qui y abordent, & de ce que l'argent y est commun.

1701.

Qualitez de l'Isle de Saint Thomas.

En retournant au Bourg, nous entrâmes dans une maison, où le Ministre Lutherien faisoit un mariage. Il étoit vêtu d'une grande Robe de satin noir, plissée comme une Robe de Palais, les manches étoient fort larges, & fermées au poignet. Il avoit au tour du col une très-grande, & très-haute fraise, avec

1701.

Mariage à la Lutherienne.

un petit chapeau de velours noir, comme une tocque sur la tête. Après qu'il eût reçû le consentement des Epoux, il leur fit un assez long discours, auquel je n'entendois rien, parce qu'il étoit en Flamand, ou en Allemand. Je compris cependant par les passages de l'Ecriture qu'il cita en Latin, qu'il recommandoit à l'Epouse l'obéïssance, & le respect à son mari; comme nous ne manquons pas de faire, & comme je pense aussi inutilement les uns que les autres.

Le Capitaine Daniël Forban.

Nous apprîmes que la Barque qui nous avoit donné chasse à la Beate, étoit montée par un de nos Capitaines François appellé Daniël, qui avoit environ quatre-vingt hommes avec lui. Il avoit enlevé depuis trois mois une Barque, qui appartenoit à M. Vambel, dans laquelle il y avoit quatre de ses Negres. On avoit écrit à M. Vambel, que Daniël avoit donné un de ses Negres au Pere Lucien Carme, Curé des Saintes, auprès de la Guadeloupe. Il me pria de l'informer de la verité de ce fait, & me chargea d'une Procuration, pour reclamer ce Negre, qui étoit d'autant plus reconnoissable, qu'il étoit estampé.

Nous connoissions tous Daniël, & assûrement il ne nous eût fait aucun dé-

plaisir, ni pas un de ses gens qui étoient de nos Flibustiers, qui n'avoient pû se resoudre à se remettre au travail, quand le métier de la Course ne fut plus permis après la Paix de Risvvick. Cela est ordinaire dans les Isles, ou pour mieux dire si commun, tant chez nous que chez les autres Nations, qu'il est comme passé en coûtume. 1701.

Vaisseau Forban très-riche.

Il y avoit environ deux ans, qu'un gros Vaisseau Forban, monté par differentes Nations, & sur tout par des Anglois, s'étoit degradé vers Saint Thomas, ils avoient échoüé leur Bâtiment après s'en être retirez les uns après les autres, parce que personne ne les vouloit recevoir en Corps, à causes des consequences qui s'en seroient suivies. Car ces gens avoient pillé les Vaisseaux du Grand Mogol, qui portoient à la Mecque, quelques-unes de ses femmes, avec des marchandises, & des richesses très-grandes; & comme ces Vaisseaux avoient été pris, sous pavillon Anglois, ce fut aussi aux Anglois à reparer le dommage.

Or ce Vaisseau Forban s'étoit chargé d'une quantité incroïable d'Indiennes & de Mousselines des plus riches. Ceux qui trafiquerent avec eux pendant qu'ils étoient encore dans leur Bâtiment, en

1701. cherchant un asile, les eurent à si bon marché, que l'aune de Mousseline brodée d'or, ne revenoit pas à vingt sols. Le reste étoit à proportion. Ils répandirent dans les Isles une grande quantité de pierreries, & de certaines pieces d'or d'Asie, que nous appellions des Sequins, faute de sçavoir leur veritable nom, qui étoit Roupies ou Pagodes. Elles étoient marquées des deux côtez de caracteres Arabes, & passoient dans le Commerce pour six francs, les Loüis d'or valans alors quatorze livres.

Indiennes & Mousselines à bon marché.

M. Smith & d'autres Marchands avoient des Magasins remplis de ces Indiennes, & de ces Mousselines, & les donnoient à bien meilleur marché qu'à la Martinique, où ce qui coutoit vingt-cinq écus, se donnoit pour cinq à Saint Thomas. Cela m'obligea d'employer tout l'argent que j'avois, & deux cent écus que j'empruntai à en acheter une bonne quantité tant pour nous, que pour des personnes de nos amis, à qui je sçavois que cela feroit plaisir. J'eus entr'autres choses des courte-pointes de Masulipatan, de la premiere beauté, à quinze écus piece, qui en auroient valu cent en France, la plûpart des autres Indiennes que j'achetai étoient des Turbans de

Achat que fait l'Auteur.

trois aunes de long, ſur près d'une aune de large. Je les eûs à un écu piece, il en falloit quatre pour faire une grande couverture, & ce qu'on tiroit des côtez afin que le milieu de la couverture fût du même deſſein, ſuffiſoit pour augmenter le cinquiéme Turban, & faire un magnifique tapis de table, ou de toilette. 1701.

J'achetai auſſi des Epiceries fines, comme muſcade, gerofle, & canelle, à deux écus la livre. Et j'employai vingt-ſix écus en Livres brochez, que je choiſis dans une balle, qui étoit venûë d'Hollande, pour le compte d'un Marchand de la Martinique nommé Gachet, qui n'avoit pas voulu s'en accommoder avec M. Smith. Je pris ces Livres bien moins pour les lire, que pour empêcher qu'ils ne fuſſent lûs, & qu'ils ne fiſſent impreſſion ſur des eſprits foibles, & déja aſſez gâtez. Je les parcourus pendant le voïage, & les jettai à la mer à meſure que je les liſois, & ils ne meritoient pas autre choſe. Car c'étoient des cloaques d'ordures, ou des repetitions de calomnies, & d'impertinences, dont il eſt ſurprenant, qu'on permette l'impreſſion dans un païs auſſi-bien reglé que la Hollande, & qu'il ſe trouve des Libraires aſſez perdus de conſcience, pour faire les frais de pareil-

1701.

Mauvais Livres qui s'impriment en Hollande.

les impressions, & des gens assez ennemis d'eux-mêmes pour acheter ces sortes de Livres, qui ne peuvent que corrompre leurs mœurs, & les porter aux derniers déreglemens.

Batterie du Port, ses défauts.

On a vû par ce que j'ai dit ci-devant en parlant de la Forteresse de S. Thomas, qu'elle n'est capable d'aucune défense, ni pour elle-même, ni pour le païs, ni pour les Vaisseaux qui seroient dans le Port. On a cru remedier, sur tout à ce dernier inconvenient, en faisant une grande Batterie sur le bord de la mer au bas du Fort. Je croi y avoir compté vingt Canons. Le Gourverneur m'en parlant un jour en nous promenant vers cet endroit, je pris la liberté de lui faire remarquer, que son prédecesseur qui avoit fait faire cet Ouvrage, avoit employé inutilement son argent, parce que cette Batterie, quoique bonne pour battre dans l'entrée du Port, étoit inutile pour tout le reste, parce qu'étant toute ouverte par derriere, elle pouvoit être aisément prise par ceux qui l'attaqueroient du côté de terre, après avoir fait leur descente à la petite Ance, qui est derriere le Comptoir des Danois, comme nos Flibustiers avoient fait pendant la Guerre de 1688. En voici l'histoi-

re. Deux cent hommes mirent à terre 1701.
ſans bruit la nuit dans cette Ance, y étant venus dans des canots, après avoir laiſſé leur Bâtiment entre la Caravelle & l'Iſle. Ils ſurprirent le Comptoir, amarrerent tous ceux qui étoient dedans, pillerent l'argent, les meubles, & les marchandiſes qu'ils y trouverent, & ſe ſervirent des Negres, pour porter leur butin au bord de la mer. Ce pillage fut très-conſiderable, & il l'auroit été bien plus, s'ils euſſent ſçû, que le gros de la Caiſſe étoit dans un caveau ſous la ſalle, dont l'ouverture couverte adroitement par le plancher, n'étoit ſçûë que de peu de perſonnes de la maiſon. Ils oublierent en cette occaſion leur pratique ordinaire, qui eſt de donner la gêne à leurs priſonniers, pour les obliger a declarer où eſt le butin. Il eſt certain, que s'ils l'euſſent fait, on leur eût découvert la cache, dans laquelle on prétend qu'il y avoit plus de cinq cent mille livres. Il leur auroit été aiſé de prouver que cet argent appartenoit aux Hollandois, par les Livres & les Papiers du Comptoir qu'ils emporterent, & qui leur ſervirent à faire declarer de bonne priſe ce qu'ils avoient pillé.

Les Fliboustiers pilent le Comptoir des Danois.

Il eſt certain qu'on auroit employé

1701. plus utilement l'argent que cette Batterie & le Fort ont coûté, à en construire un sur la pointe, qui separe le grand Port de la petite Ance, qui est derriere le Comptoir, parce qu'étant dans cet endroit, il défendroit ces deux lieux, & il n'auroit pas besoin de grande fortification. Deux Bastions, & une demie Lune suffiroient du côté de la terre, il ne faudroit dans le reste de l'enceinte que des Redans, & des Batteries sans Ouvrages exterieurs, parce que la mer qui laveroit le pied des murailles leur serviroit de fossé, & les brisans qui environnent la pointe lui tiendroit lieu de palissades. Si on vouloit mettre ce Port dans une entiere sûreté, il n'y auroit qu'à faire sur la pointe de l'Est une Batterie fermée en maniere de redoute, isolée par un profond fossé, pour être à couvert d'un coup de main, & on donneroit au Port, au Bourg, & au Comptoir, une sûreté parfaite, & toute entiere. C'est l'avis que je donnai au Gouverneur, & au Directeur du Comptoir, qui l'approuverent, & m'en témoignerent bien de la reconnoissance.

Dessein de l'Auteur pour fortifier S. Thomas.

Nous fîmes nos adieux le Vendredy au soir. Madame Vambel & Madame Smith m'envoyerent environ trente li-

vres de chocolat, qui venoit de Cartagene, ou la vanille, le musc, & l'ambre, n'avoient pas été épargnez. Avant de recevoir celui-là, j'en avois acheté quelques livres, pour faire des presens, qui m'avoit coûté trois écus la livre. On me donna aussi quelques porcelaines du Japon. Elles étoient parfaitement blanches, avec des fleurs de relief de même couleur. Pour connoître si elles sont veritablement du Japon, il faut en rompre un petit morceau pour voir le dedans, parce que le dedans des veritables, est aussi blanc, à peu de choses près, que le dehors.

1701.

Porcelaines du Japon.

Le Samedy 23. Avril nous mîmes à la voile sur les six heures du matin. Nous passâmes entre toutes ces petites Isles, qu'on nomme les Vierges, par le Canal du milieu, qu'on appelle la grande Ruë des Vierges. C'est assûrement une des plus agreables Navigations qu'on puisse faire. Ils semble qu'on soit dans une grande prairie cantonnée de quantité de bosquets de part & d'autre de la route. Il est aisé de juger que la terre y est bonne, par la quantité de beaux arbres dont ces Islets sont remplis. Nous en vîmes quelques-uns qui étoient habitez & cultivez, la plus grande partie étoient dé-

1701 serts. La plus grande de toutes ces petites Isles est à la tête, & à l'Est de toutes les autres. On l'appelle la grosse Vierge. Les Anglois qui l'habitent la nomment Paneston. Nous la laissâmes à plus d'une lieüe de nous à Stribord : ainsi je n'en puis dire, que ce que j'en ay appris par un de nos Religieux, nommé le Pere Rossei, qui ayant fait naufrage sur les hauts fonds de la Negade, où Isle Noyée, fut pris avec le reste de l'équipage de son Vaisseau, par les gens de Paneston, & y demeura près de deux mois. Il m'a dit, que les Anglois qui y demeurent, vivent très-pauvrement. Ils font un peu de tabac, & d'indigo, du coton & des pois. Leur nourriture ordinaire est du poisson, & des patates. Ils n'ont de l'eau douce, que celle qui tombe du ciel, qu'ils conservent dans des canots, & des futailles ; & quand celle-là est consommée ou corrompuë, leur ressource est celle qui se trouve dans des rochers creux, qui se remplissent d'eau de pluïe, sur laquelle il se forme une croute verte, de l'épaisseur de deux doigts, que l'on se donne bien garde de rompre entierement quand on puise de l'eau ; on la conserve au contraire avec soin, on n'y fait qu'une ouverture de la grandeur du Vaisseau

La grosse Vierge, ou Paneston.

avec lequel on la puise, parce qu'ils pretendent qu'elle modere l'ardeur du Soleil, en faisant sur l'eau le même effet, qu'un toit fait sur une maison. 1701.

La pesche est extrêmement abondante dans tous les Canaux qui separent ces Isles. Nous prîmes à la ligne, & à la traîne plus de soixante poissons, dont le moindre avoit plus de deux pieds. Nous eûmes des becunes, & des tazards de quatre pieds.

Pesche dans la grande Ruë des Vierges.

Nous prîmes un poisson, que nous crûmes d'abord être un congre en le tirant a bord, parce qu'il se debattoit d'une étrange maniere, & qu'il en avoit assez la figure; mais quand il fut sur le Pont, il ne se trouva personne parmi nous qui le connût. Il étoit long d'un peu plus de trois pieds. Sa tête étoit plate comme celle d'un serpent, & cependant longue & effilée. Le corps étoit de la grosseur du bras. La queüe étoit large & fourchüe. Il avoit un aîleron ou empenure sur le dos, qui lui prenoit à la naissance du col, & continuoit en diminuant jusqu'à la naissance de la queüe, & deux autres aîlerons semblables depuis le col, jusqu'au même endroit de la queüe, larges de trois bons doigts dans leur commencement. Ses dents étoient

Serpent marin.

1701. longues & noires ; & le défaut de connoissance de son espece, firent que nous l'attachâmes au mât, après l'avoir assommé, pour voir quelle figure il auroit le lendemain. Nous connûmes combien nôtre bonheur avoit été grand, de n'avoir point touché à ce poisson, qui sans doute nous auroit tous empoisonnez. Car nous trouvâmes le matin, qu'il s'étoit entierement dissous en une eau verdâtre & puante, qui avoit coulé sur le Pont, sans qu'il restât presque autre chose que la peau & l'arrête, quoiqu'il nous eût paru le soir fort ferme, & fort bon. Nous conclûmes, ou que ce poisson étoit empoisonné par accident, ou que de sa nature, ce n'étoit qu'un composé de venin. Je croi que c'étoit quelque espece de vipere marin. J'en ay parlé à plusieurs Pescheurs, & autres gens de mer, sans avoir jamais pû être bien éclairci de ce que je voulois sçavoir touchant ce poisson.



CHAPITRE

1701.

CHAPITRE XV.

De l'Iſle appellée la Negade, & du Treſor qu'on dit y eſtre. De la Sombrere. Deſcription de celle de Saba & Saint Euſtache.

NOus fîmes route juſqu'à un quart de lieüe près de la Negade, afin de nous élever le plus que nous pourrions, pour gagner plus facilement Saba, où nous devions toucher, pour délivrer des cuirs & autres marchandiſes, que nous avions chargées à Saint Thomas. Je n'ai pû juger de la grandeur de l'Iſle Negade ou Noyée qu'à la vûe ; elle m'a paru d'environ quatre lieües de long. Elle eſt extrêmement plate, & baſſe, excepté vers ſon milieu, qui paroît un peu plus élevé que les bords, il y a des arbres & des mangles en quantité. Il ne paroît pas que la mer monte aſſez haut pour la couvrir entierement, même dans les plus grandes marées ; quoique la plus grande partie demeure alors ſous l'eau. C'eſt ce qui l'a fait nommer par les Eſpagnols *Anegada*, ou l'Iſle Noyée. Elle eſt environnée de hauts fonds, ſur leſquels

Iſle Negade ou Noyée.

1701. il s'est perdu bien des Navires, sur tout quand la mer est agitée, & que par consequent le tangage est plus grand.

Tresor de la Negade.

On prétend qu'un Gallion Espagnol s'y est perdu autrefois, & qu'une grande partie du tresor, c'est-à-dire, de l'or & de l'argent dont il étoit chargé, fut caché en terre dans cette Isle, où l'on dit qu'il est encore aujourd'hui, parce que ceux qui l'avoient caché étant péris sur mer, ceux qui resterent, n'avoient pas une connoissance assez distincte du lieu où il avoit été caché, pour le venir chercher, & le trouver. Cet argent caché a fait perdre bien du tems à des Habitans de nos Isles, & à nos Flibustiers. J'en ay connu qui ont passé les quatre & cinq mois à foüiller la terre, & à sonder. On dit qu'on a trouvé quelque chose, mais qu'on n'a pas encore découvert le grand tresor, soit que sa pesanteur l'ait fait enfoncer dans ces terres ou sables mouvans, soit que le diable, comme disent les bonnes gens, s'en soit emparé, & qu'il ait la méchanceté de ne le pas laisser trouver à ceux qui le cherchent, qui en feroient un meilleur usage que lui.

Sur le soir nous vîmes l'Isle Sombrere ou le Chapeau qui est inhabitée. Les Espagnols lui ont donné ce nom, parce

qu'elle eſt ronde, & plate, avec une montagne toute ronde, & aſſez haute au milieu, qui la fait reſſembler à un Chapeau. 1701. I le Sombrere.

Le vent s'étant jetté au Nord, nous côtoyâmes à quelque diſtance les Iſles appellées l'Anguille & Saint Barthelemy. La premiere eſt aux Anglois, qui y ont une petite Colonie, qui a ſouvent été pillée par nos Corſaires, & qui n'a à la fin trouvé ſa ſûreté que dans la pauvreté, où les frequentes viſites de nos gens l'ont reduite. Saint Barthelemy eſt aux François, les reſtes de la Colonie qu'on en avoit ôté pour fortifier celle de Saint Chriſtophle pendant la Guerre de 1688. commençoient à s'y rétablir. L'Anguille & S. Barthelemy.

L'Iſle de Saint Martin, qui eſt au Sud Oüeſt de celle de Saint Barthelemy eſt partagée entre les François & les Hollandois. L'Iſle de S. Martin.

Nos Generaux voulurent lever cette Colonie pendant la Guerre de 1702. de crainte que ſa foibleſſe, & ſon éloignement de nos autres Colonies, ne la fit tomber entre les mains des ennemis. Mais les Habitans fatiguez de changer ſi ſouvent de domicile, ont mieux aimé courir ce riſque, que de quitter leurs maiſons. Ils ont fait un concordat avec

1701. les Hollandois, & se sont pris reciproquement sous la protection les uns des autres. De sorte que s'il vient un Corsaire François, ou autre, qui veüille trafiquer, il est bien reçû, & fait son commerce avec toute sorte de sûreté; mais s'il veut insulter les Hollandois, les François prennent les armes en leur faveur, & les défendent. Les Hollandois font la même chose pour les François, quand les Bâtimens de leur Nation, ou les Anglois ne veulent pas demeurer dans les bornes du concordat qui est entre les deux Nations. Voilà ce qu'on appelle des gens sages, & il seroit à souhaiter que leur exemple fût suivi dans toutes les autres Isles, & qu'on y vêcût en paix, sans prendre part aux differends de l'Europe. Elles deviendroient toutes d'or, & les Princes dont elles dépendent, y trouveroient des ressources abondantes dans leurs besoins; le Commerce ne seroit point interrompu, & on ne verroit point, comme il arrive dans toutes les Guerres, une quantité de familles auparavant à leur aise, dispersées, & reduites à la mandicité, sans aucun avantage, ni pour le Prince en particulier, ni pour la Nation en general, mais seulement pour quelques particuliers qui ont

fourni les fonds ou la protection neceſſaire pour faire les armemens. 1701.

Isle de Saba.

Nous moüillâmes à Saba le Dimanche 27. Avril ſur les dix heures du matin. Cette Iſle eſt encore plus petite que S. Thomas, & ne paroît qu'un rocher de quatre ou cinq lieües de tour, eſcarpé de tous côtez. On n'y peut mettre à terre que ſur une petite Ance de ſable qui eſt au Sud, ſur laquelle les Habitans tirent leurs canots. Un chemin en zigzac taillé dans le rocher, conduit ſur le ſommet de l'Iſle, où le terrain ne laiſſe pas d'être uni, bon & fertille. Je croi que les premiers qui y ſont abordez, avoient des échelles pour y monter. C'eſt une Forterefſe naturelle tout-à-fait imprenable, pourvû qu'on ait des vivres. Les Habitans ont fait des amas de pierres en beaucoup d'endroits à côté de ce chemin, ſoûtenuës ſur des planches poſées ſur des piquets, ajuſtez de manieres qu'en tirant une corde, on fait pancher un piquet, & on fait tomber toutes ces pierres dans le chemin, pour écraſer ſans miſericorde une armée entiere, ſi elle étoit en marche pour monter, où même en quelques endroits de l'Ance, on dit qu'il y a une autre montée du côté de la Cabeſterre ou du Nord-Eſt, plus facile

Amas de pierres pour défendre le chemin.

1701. que celle ci, qui est au Sud-Oüest, supposé qu'on y puisse aborder ; mais la mer y est ordinairement si rude, que la côte n'est pas praticable, & c'est ce qui leur a fait negliger d'escarper cet endroit comme ils le pourroient faire, parce qu'ils ne craignent pas d'être surpris par-là.

Le Commandant, Chef ou Gouverneur de cette Isle vint à bord, après que nôtre canot eût été à terre, & qu'on nous eût bien connus. Car quoique nous fussions en Paix, ils craignent avec raison les visites des Forbans. Il nous invita à dîner ; cela me fit plaisir, car j'avois envie de voir cette Isle. Nous montâmes donc, & nous fûmes agreablement surpris, de trouver un païs fort joli au-dessus de ce qui ne nous avoit paru qu'un rocher affreux. On nous dit que l'Isle étoit partagée en deux Quartiers, qui renfermoient quarante-cinq à cinquante familles. Les Habitations sont petites, mais propres, & bien entretenuës. Les maisons sont gaïes, commodes, bien blanchies, & bien meublées. Le grand trafic de l'Isle est de soûliers ; je n'ai jamais vû de païs si Cordonnier. Le Gouverneur s'en mêle comme les autres, & je croi que le Ministre se divertit à ce noble exercice à ses heures perdûës.

Trafic de Saba.

C'est dommage que cette Isle ne soit pas à des Cordonniers Catholiques, ils la nommeroient sans doute l'Isle de Saint Crespin, avec plus de raison que Saba, que nous ne lisons point avoir été un Royaume de Cordonniers. Quoiqu'il en soit, nous fûmes fort bien reçûs. Les Habitans vivent dans une grande union. Ils mangent souvent les uns chez les autres. Ils n'ont point de Boucherie comme dans les autres Isles plus considerables; mais ils tuent des bestiaux les uns après les autres ce qu'il en faut pour le Quartier, & sans rien debourser, ils prennent ce qu'ils ont besoin de viande pour leur famille, chez celui qui a tué; qu'ils lui rendent en espece quand leur tour vient. Le Commandant commence, & les autres du Quartier le suivent, jusqu'à ce que ce soit à lui de recommencer.

1701.

Leur maniere de vivre.

Il y avoit parmi eux quelques Refugiez François, qui me firent bien des amitiez. Je couchai à terre, après avoir employé toute l'après-midi à me promener. Mon habit les surprenoit un peu, & je leur faisois plaisir d'entrer dans leurs maisons, afin qu'ils le pussent considerer à leur aise. J'achetai six paires de soûliers, qui étoient fort bons. On leur vendit une partie de peaux vertes, c'est-

1701. à dire, qui ne ſont point préparées, que nous avions pris à l'Iſle à Vache. Avec leur trafic de ſoûliers, & un peu d'indigo & de coton, ils ne laiſſent pas d'être riches, ils ont des Eſclaves, de l'argent, & de bons meubles.

Entrepriſe ſur Saba manquée.

M. Pinel un de nos Capitaines Flibuſtiers penſa les ſurprendre pendant la Guerre de 1688. Il avoit pris une Barque qui étoit chargée pour leur compte. Il vint à l'embarcadere dans cette Barque au commencement de la nuit, avec la plus grande partie de ſes gens ; & comme les Habitans l'attendoient, & la connoiſſoient, ils n'entrerent point en défiance. Déja nos gens mettoient à terre, & commençoient à monter quand la Barque Corſaire qui n'avoit ordre de venir que quand on lui en feroit le ſignal par un feu ſur l'Iſle, ſe preſſa trop, & vint pour moüiller à côté de la premiere. Ceux qui étoient dedans la prennant pour une ennemie, firent feu deſſus, & ceux ci croyant la même choſe firent feu de leur côté, tuerent un homme, & en bleſſerent trois ou quatre entre leſquels fut le Capitaine. Les Habitans prirent auſſi tôt les armes, & ſe doutant de la ſurpriſe, ou pour une plus grande ſûreté, ils firent pleuvoir ſur nos gens qui

montoient une grêle de pierres, qui en estropia quelques-uns, & obligea les autres à se retirer au plus vîte, & à se rembarquer, n'étant plus possible de rien entreprendre. La nuit qui étoit noire avoit d'abord favorisé nos gens; mais elle fut cause ensuite qu'ils furent méconnus par leurs compagnons, & que l'entreprise échoüa. Il est certain qu'ils auroient fait un bon pillage. 1701.

Nous partîmes le Lundy matin après déjeuné. Le Commandant nous donna une grande longe de Veau rôtie, avec plus de vingt livres de viande crüe, des bananes, & de très-belles pommes d'acajou.

S. Eustache Isle Hollandoise.

Nous passâmes à Saint Eustache, qui est une Isle Hollandoise, bien plus grande que Saba. Mais nous ne voulions nous y arrêter, que pour mettre à terre un Habitant de Saba, à qui nous avions donné passage, & pour rendre des lettres dont on nous avoit chargez à Saint Thomas.

Nous vîmes en approchant de l'Isle un Vaisseau, qui étoit moüillé à une demie lieüe, sous le vent du Fort, en un endroit qu'on appelle l'Interloppe, parce que c'est ordinairement en ce lieu-là que moüillent ces sortes de Bâtimens:

1701.

Vaisseau Interlope.

c'en étoit effectivement un. Comme ils craignent tout, parce qu'ils sont toûjours de bonne prise, ils ne se laissent approcher que quand ils connoissent bien les gens, ou qu'ils ne peuvent faire autrement. Nous portions sur lui pour accoster la terre, & nous rendre au moüillage ; nous lui fîmes peur, il nous tira un coup de Canon à balle, pour nous faire allarguer, c'est-à-dire, nous éloigner. Nous crûmes que c'étoit seulement pour nous faire mettre nôtre pavillon, nous le mîmes, & continuâmes nôtre bordée, qui nous portoit bord à bord de lui. Il nous en tira trois, un desquels passa à nôtre avant, & les deux autres au-dessus de nous. Cette maniere vive & incivile, nous fit connoître nôtre erreur, nous arrivâmes, & cela nous obligea de faire deux bordées, pour regagner ce que nous avions perdu.

M. des Portes ne voulut point mettre à terre. Il envoya le Maître dans le canot avec le passager, avec ordre de remettre les lettres au Corps de Garde, & de revenir promptement. Il en arriva tout autrement : car le Maître monta au Fort, s'amusa à boire pendant six ou sept heures, & nous empêcha de faire la diligence que nous avions resolu de

faire, ou du moins de voir le Fort, & nous promener dans le Bourg. Nous fûmes vingt fois sur le point de partir, & de laisser le Maître à terre, avec les trois hommes de l'Equipage qu'il avoit avec lui. Il revint enfin, après que nous eûmes tiré deux coups de Canon, & mis pavillon en berne pour le rappeller, dans le tems que nous halions l'ancre à bord pour partir. Nous avions envie de lui laver la tête, mais l'état où il étoit nous fit remettre la partie à une autrefois. 1701.

Isle de S. Eustache.

Le séjour que nous fîmes à cette Rade sans pouvoir mettre à terre faute de canot, me donna tout le loisir de la considerer, du moins la partie qui étoit vis-à-vis de nous.

Elle paroît composée de deux montagnes separées l'une de l'autre, par un grand valon, dont le rez de chaussée, pour ainsi parler, est élevé de plus de dix toises au-dessus du rivage. La montagne du côté de l'Oüest est partagée en deux ou trois têtes couvertes d'arbres : sa pente jusqu'au valon ne paroît pas trop rude. La montagne de l'Est seroit bien plus haute que la premiere, si elle étoit entiere. Mais elle paroît comme coupée aux deux tiers de la hauteur, qu'elle devroit avoir naturellement. Elle fait à peu

1701. près le même effet qu'une forme de chapeau, que l'on auroit un peu enfoncée. Cette Isle nous parut fort jolie, & bien cultivée. Le Fort paroît être au pied de la montagne de l'Est, il faut cependant qu'il en soit à une distance raisonnable, qui ne me paroissoit pas de l'endroit où j'étois. Les François en ont été les maîtres deux ou trois fois. Il n'y a entre S. Eustache & S. Christophle qu'un Canal de trois lieües de large.

CHAPITRE XVI.

L'Auteur debarque à Saint Christophle. Vanité du General des Anglois. Arrivée à la Guadeloupe. Different que l'Auteur eut avec un Commis du Domaine.

NOus rangeâmes la côte pour profiter des vents de terre qui viennent sur le soir, & nous moüillâmes enfin à la Basse terre Françoise de Saint Christophle le 28. sur les huit heures du soir. Nôtre Barque n'avoit point d'autre affaire à Saint Christophle, que de me mettre à terre, parce qu'elle ne vouloit pas toucher à la Guadeloupe, ni

moi aller à la Martinique. D'ailleurs j'étois bien aise de revoir mes amis à S. Christophle, étant bien sûr de trouver tous les jours des occasions pour passer à la Guadeloupe. Je remerciai M. des Portes, & je me débarquai. 1701. Arrivée à Saint Christophle.

Les Soldats qui étoient venus sur le bord de la mer, pour sçavoir qui nous étions, se chargerent de mon bagage, & m'accompagnerent chez M. de Châteauvieux, un des Lieutenans de Roi, qui demeuroit dans le Bourg, qui voulut me retenir chez lui. Je le remerciai, & je me rendis chez les Peres Jesuites, qui me reçûrent avec leur bonté ordinaire. Ils me donnerent du linge, & parurent prendre beaucoup de part à l'accident qui m'étoit arrivé avec les Espagnols.

Le Samedy 29. Avril je fus après la Messe saluer M. le Comte de Gennes, Commandant de la partie Françoise, qui me retint à dîner. On sçavoit l'avenement de Philippes V. à la Couronne d'Espagne, & on ne doutoit point que la Guerre ne dût bien-tôt recommencer. Les Anglois ne s'en cachoient point, ils disoient hautement que leur Roi ne souffriroit jamais l'union des deux Monarchies, & qu'ils reprendroient

1701. infailliblement la partie Françoise de S. Christophle. Je passai presque toute l'après-midi avec M. de Gennes.

Il y avoit un Vaisseau Nantois à la Rade, qui devoit partir incessamment pour la Guadeloupe, où il devoit prendre des Sucres blancs, pour achever sa charge. M. de Gennes eut la bonté d'envoyer chercher le Capitaine, pour sçavoir quand il seroit prêt à partir, & pour lui ordonner de ne pas mettre à la voile sans me prendre. Il nous dit, qu'il ne pourroit partir que dans trois ou quatre jours. Cela m'auroit fait de la peine dans une autre occasion. Mais j'avois besoin de repos, & j'étois sûr de ne me pas ennuyer dans un lieu où j'avois tant d'amis.

Je trouvai en arrivant à la Maison des Peres Jesuites, mon bon ami le Capitaine Lambert, qui bon gré, malgré ces Peres, me fit monter sur un Cheval, qu'il m'avoit fait amener, & me conduisit chez lui. Il écrivit le lendemain matin à un Officier Anglois appellé Bouriau, qui l'avoit prié à dîner, pour s'en excuser sur ce qu'un Pere blanc (c'est ainsi qu'on nous appelle) qui étoit de ses intimes amis, étoit arrivé la veille, & qu'il étoit obligé de lui tenir com-

pagnie. Nous crûmes après cela être en repos. Mais cet Anglois lui écrivit une lettre des plus civiles, & des plus pressantes, par laquelle sans me connoître, il me prioit de venir avec M. Lambert, & de me servir pour cela du Cheval qu'il m'envoyoit. Nous nous y rendîmes, & je ne fus point du tout fâché de ce voïage : car outre les honnêtetez que je reçûs de tous ces Messieurs, j'eus le plaisir de voir M. de Codrington Gouverneur general des Isles Angloises sous le vent, avec qui je souhaitois depuis long tems d'avoir un peu d'entretien. Le hasard tout pur en fut la cause, car ni Monsieur Bouriau, ni nous, ne nous y attendions point.

1701.

Bouriau Officier Anglois.

Nous avions lavé, & étions prêts de nous mettre à table, quand on entendit les Trompettes du General, & dans un instant on le vit paroître. Nous sortîmes tous pour le recevoir. Il s'informa d'abord qui j'étois, après quoi il se mit à table, & me fit mettre auprès de lui. Il dit à M. Lambert, qu'il étoit bien aise de trouver cette occasion, pour se reconcilier avec lui, qu'il lui avoit voulu bien du mal pendant la Guerre passée, parce qu'il l'avoit souvent empêché de dormir. En effet, M. Lambert lui avoit

M. de Codrington General des Anglois.

1701. ſouvent donné l'allarme, & l'avoit penſé enlever une fois, comme je l'ai dit dans un autre endroit. On ne manqua pas de parler des affaires du tems. Il nous dit ſans façon, que la Guerre ne tarderoit pas à ſe declarer, & qu'il ſe verroit encore une fois Maître de tout S. Chriſtophle. Je lui dis en riant, que cette conquête n'étoit pas digne de lui, & que je croyois qu'il penſeroit plûtôt à la Martinique. Non, non, me dit-il, ce morceau eſt trop gros pour un commencement. Je veux prendre la partie Françoiſe de Saint Chriſtophle, après quoi je vous irai voir à la Guadeloupe. Je lui répondis, que j'y ſerois inceſſamment, & que je porterois cette nouvelle au Gouverneur, & que je l'aiderois à ſe préparer à le recevoir du mieux qu'il ſe pourroit. On lui dit, que je me mêlois de faire remuer la terre, & par une avanture aſſez particuliere, il ſe trouva que ſon Miniſtre qui étoit preſent, lui ſervoit auſſi d'Ingenieur.

Monſieur de Codrington eſt Originaire ou Creole de Saint-Chriſtophle, il a été élevé à Paris, & a demeuré aſſez long-tems dans d'autres Villes de France. Lui & tous ces Meſſieurs qui étoient à table eurent l'honnêteté de parler preſ-

que toûjours François. Je remarquai dans leurs discours combien ils sont vains, & le peu d'estime qu'ils font des autres Nations, & sur tout des Irlandois. Car quelqu'un ayant dit que la Colonie Françoise étoit fort foible, M. de Codrington répondit sur le champ, qu'il ne tenoit qu'à M. de Gennes de l'augmenter du moins avec des Irlandois, s'il ne pouvoit le faire avec des François. Je le priai de me dire ce secret, & de me permettre d'en faire part à M. de Gennes. Très-volontiers, me dit-il, sçavez-vous que M. de Gennes a fait un Paon qui marche, qui mange, qui digere. Je lui répondis que je le sçavois. Hé bien continua-t-il, que ne fait-il cinq ou six Regimens d'Irlandois. Il aura bien moins de peine à faire ces sortes de lourdes bêtes qu'un Paon. Comme il a de l'esprit infiniment, il trouvera bien le moyen de leur imprimer les mouvemens necessaires pour tirer, & pour se battre, & de cette maniere il grossira sa Colonie tant qu'il voudra. 1702.

Pour entendre ceci, il faut sçavoir que M. de Gennes avoit fait un Automate, qui avoit la figure d'un Paon, qui marchoit par le moyen des ressorts qu'il avoit dans le corps, qui prenoit du blé qu'on

Automate de M. de Gennes.

1701. jettoit à terre devant lui, & qui par le moyen d'un dissolvant le digeroit, & le rendoit à peu près comme des excremens.

Le General Codrington me fit cent questions sur mon voïage, sur Saint Domingue, sur les Espagnols qui m'avoient pris, & sur quantité d'autres choses; mais il étoit si vif, qu'il avoit toûjours trois ou quatre questions d'avance, avant que j'eusse eu le tems de répondre à la premiere. Il étoit bien plus sobre que ne le sont d'ordinaire ceux de sa Nation.

On ne sçauroit croire combien le mal de Siam joint à leur maniere de vivre, leur a enlevé de gens. L'oisiveté & l'opulence les portant à la débauche, & ils sont presque toûjours en festin. La premier remede qu'ils donnent à leurs malades est une copieuse ponche aux œufs, avec force muscade, girofle, & canelle. La quantité que ces malades intemperans prennent de ce remede, rendroit assûrement malade l'homme le plus sain. On peut juger quel effet il doit produire sur des gens qui ont déja plus de mal qu'ils n'en peuvent porter, & combien il en envoye en l'autre monde.

Intemperances des Anglois.

La quantité de boissons differentes dont ils se chargent, les rend sujets à des

maux de poitrine. Ils se couchent après avoir beaucoup bû, la chaleur qu'ils ressentent au dedans, les oblige de se découvrir, & de se tenir la poitrine à l'air, pour se rafraîchir, mais ce plaisir leur coute cher, car le moins qui leur puisse arriver, c'est d'être attaquez de coliques épouvantables. Ceux qui se couchent avec un peu de bon sens, mettent un oreiller sur leur poitrine. C'est une très-bonne methode. 1701.

Le General Anglois monta à cheval un quart d'heure après qu'on fût sorti de table, où selon la coûtume on avoit demeuré près de trois heures. Il avoit deux Trompettes qui marchoient devant lui, il étoit accompagné de huit personnes, qui étoient apparemment la plûpart ses Domestiques : car il n'y eut que son Ministre, & M. Hamilton son Major general, qui se mirent à table avec nous. Devant les Trompettes, il y avoit neuf ou dix Negres à pied, qui couroient à la tête des Chevaux, quoique ces Chevaux allassent toûjours le petit galop, ou un entre-pas fort vîte. J'eus compassion d'un petit Negre de douze à quinze ans, à qui on enseignoit le métier de coureur. Il n'avoit sur lui qu'une candale, qui est un calçon sans fond, qu'on lui fit ôter, & ainsi tout

Comment on apprend le métier de Coureur aux Negres.

1701. nud il couroit le premier, suivi d'un Negre plus âgé qui lui appliquoit des coups de foüet sur les fesses toutes les fois qu'il le pouvoit avoir à portée. Ces Messieurs me dirent, que c'étoit ainsi qu'ils les accoûtumoient à courir. Il y en a à la verité beaucoup qui crevent dans leur apprentissage, mais c'est de quoi ils se mettent peu en peine. Au reste quand les Negres sont une fois faits à cet exercice, c'est une commodité pour les Maîtres qui sont sûrs de les avoir toûjours auprès d'eux, pour les servir dans le besoin, & tenir leurs Chevaux quand ils descendent : au lieu que quand on les laisse en liberté de marcher à leur fantaisie, ils s'amusent, & on ne les a jamais lorsqu'on en a affaire. Je fis semblant de vouloir laisser le mien chez M. Bouriau pour le faire instruire ; mais il s'enfuit de toutes ses forces, dès qu'il m'en entendit faire la proposition. J'avois remarqué, que le Negre qui m'avoit amené le Cheval, avoit toûjours couru devant nous, il fit la même chose quand nous retournâmes, quoique nous allassions très-vîte. L'habitude est une seconde nature, il est vrai que celle-ci coute un peu à acquerir.

Les bruits d'une Guerre prochaine

obligerent la plûpart des Habitans François à mettre en lieu de sûreté ce qu'ils avoient de meilleur. Il falloit pourtant le faire sans que le Gouverneur s'en apperçût ; parce qu'il n'auroit pas manqué de s'y opposer, dans la crainte que les Habitans ayant sauvé leurs meilleurs effets, ne se missent plus en peine de défendre l'Isle, lorsqu'elle seroit attaquée. J'aidai à M. Lambert, & à d'autres de mes amis à embarquer beaucoup d'effets, que je faisois passer comme s'ils eussent été à moi. Je fis embarquer six de ses jeunes Negres, non-seulement pour les sauver en cas d'une Guerre avec les Anglois, dont nous prévoyions bien que les suites seroient funestes à la Colonie, vû le peu de forces qu'elle avoit, & qu'elle ne devoit attendre aucun secours de la Martinique ; mais encore pour retenir par cet endroit les peres & meres de ces enfans dans la fidelité qu'ils doivent à leurs Maîtres. Car ils ont une affection extrême pour leurs enfans ; le plus grand plaisir qu'ils ayent est de les voir caressez & bien traîtez : & ils ressentent de même très-vivement le mal qu'ils leurs voyent souffrir. De sorte que sçachant leurs enfans en sûreté, il y avoit lieu d'esperer, qu'en cas d'un malheur, ils

1701.

1701. feroient les derniers efforts pour suivre leurs Maîtres, ou pour se maintenir dans les bois, en attendant qu'on les vînt chercher.

L'Auteur part de Saint Christophle.

Je m'embarquai le Samedy au soir, nous mîmes à la voile le Dimanche 4. May sur les trois heures après minuit. Le Lundy 5. nous nous trouvâmes par le travers de l'Islet à Goyaves. Je pensai me faire mettre à terre, mais ayant fait reflexion que j'avois avec moi beaucoup de bagages, & ces enfans, je crus devoir m'arrêter dans le Vaisseau, esperant d'être incessamment à l'Ance du Baillif. Cependant le calme étant venu, les marées nous effloterent tellement que le Mardy matin nous avions presque perdu la terre de vûë. Nous portâmes dessus tout le reste du jour, & le Mercredy toute la journée, sans beaucoup avancer, enfin le Jeudy matin nous étions à trois lieües au large, par le travers du Bourg. M. Auger nôtre Gouverneur avoit été averti par un canot à qui j'avois parlé devant Goyaves, que j'étois dans ce Bâtiment, & voyant que le calme le reprenoit, il eut la bonté de dépêcher une Pirogue, pour me venir chercher. Je m'y embarquai tout seul, laissant mon Negre à bord, pour avoir soin

L'Auteur arrive à la Guadeloupe.

du bagage & de ces enfans, & je mis à terre ſur les trois heures après midy le Jeudy 8. Mai, après un voïage de cinq mois & douze jours. 1701.

Après que j'eus remercié M. le Gouverneur de ſon honnêreté, je montai ſur un Cheval qu'il me fit donner, & je m'en allai chez nous au Baillif. Le Pere Imbert témoigna beaucoup de joïe de mon retour. Il me dit en gros les affaires de la maiſon, me remit les Livres & ſes Broüillons, & me pria de mettre promptement nos affaires en état, parce qu'il avoit reſolu de me mener avec lui à la Martinique, & de m'y faire reconnoître pour Superieur à la place de celui qui venoit d'achever le tems de ſa Charge. Je le remerciai de ſa bonne volonté, & le priai de jetter les yeux ſur un autre, parce que cet emploi ne me convenoit point pour le preſent, vû la proximité de la Guerre, & l'engagement où j'étois avec le Gouverneur.

Le lendemain matin je ſçûs que le Vaiſſeau avoit enfin gagné la Rade, & qu'il étoit moüillé. J'envoyai le grand canot de la maiſon m'attendre au Bourg, où je me rendis par terre, afin d'aller enſuite à bord remercier le Capitaine, le ſatisfaire, & prendre ſes enfans, &

1701. tout le bagage dont je m'étois chargé.

J'allai d'abord voir le Gouverneur, qui me dit, que j'allois avoir un grand procès avec le Commis du Domaine, qui avoit eu avis, que j'avois six Negres étrangers à bord, & qui étoit venu lui demander main forte pour les saisir. Je le priai de lui donner bon nombre de Soldats, & de l'obliger de leur bien payer leur course ; parce que j'étois sûr qu'on se divertiroit aux dépens de ce Commis. Je lui dis en même-tems ce que c'étoit que ces Negres, & je partis. Je trouvai le Commis au bord de la mer, il s'appelloit le Borgne. Il ne manqua pas de me faire le compliment ordinaire, qu'il étoit bien fâché d'être obligé par le devoir de sa Charge, de faire saisir les Negres étrangers que j'avois dans le Vaisseau. Je lui dis, que je n'avois point de Negres étrangers. Je pris garde qu'il s'étoit fait accompagner de deux hommes pour être témoins de ma réponse. Je m'approchai de lui, & je lui dis à l'oreille, que je souhaitois accommoder l'affaire. Mais lui qui croyoit déja tenir les Negres confisquez, me répondit en haussant la voix, que je me méprenois, qu'il étoit homme d'honneur, & que ce n'étoit pas à lui qu'il falloit proposer des

Different de l'Auteur avec un Commis du Domaine.

des accommodemens contre son devoir. 1721.
Je lui dis qu'on en avoit apprivoisé de plus farouches que lui, & que ce qui ne se faisoit pas en un jour, se faisoit en deux. Là-dessus j'entrai dans mon Canot. M. le Commis y voulut entrer, mais je le repoussai en lui disant, que mon Canot n'étoit pas fait pour des gens comme lui. En arrivant au Vaisseau, je priai le Capitaine de faire charger dans sa Chaloupe les plus gros coffres, & de me les faire porter au Baillif, & de la faire partir sur le champ. On chargea aussi-tôt; je fis mettre par-dessus une toile gaudronnée, qu'on appelle un prelat, comme pour cacher ce qui étoit dedans, j'y fis embarquer mon Negre après l'avoir bien instruit de ce qu'il auroit à répondre, quand le Commis les auroit joint, comme je ne doutois pas qu'il ne fit, quand il verroit partir la Chaloupe ainsi couverte. Effectivement, le Commis qui étoit au bord de la mer, pensa se desesperer, lorsqu'il vit partir cette Chaloupe, où il croyoit que les Negres étoient cachez. Les Soldats étant enfin arrivez, il loüa un Canot, les fit embarquer, & se mit à courir après à force de rames; il fallut faire de grands éforts pour joindre la Chaloupe. Quand

1701. je vis que le Canot avoit doublé une pointe, qui lui cachoit la vûë du Vaisseau, je fis descendre ces enfans dans mon Canot, je les fis mener à terre, & je les presentai au Gouverneur, à qui je fis voir les pieces, qui justifioient de qui ils dépendoient. Ils étoient tous Creolles, parloient bien François, & il n'y avoit pas le moindre lieu de soupçonner qu'ils fussent étrangers, & de contrebande; de sorte que le Gouverneur malgré son serieux, ne pût s'empêcher de rire de la piece que je faisois à ce Commis. Son Canot atteignit enfin la Chaloupe, & il fut bien étonné de n'y trouver que des coffres & mon Negre, qu'il connoissoit bien. Il voulut l'interroger, & il n'en pût tirer que de mauvaises réponses, & enfin que les Negres étoient à terre. Le Commis voulut y aller aussi-tôt, pour sçavoir ce qu'ils étoient devenus, mais les Soldats ne le voulurent pas permettre avant d'avoir été payez. Après bien des contestations. Il païa, & vint à terre. Il sçût que ces six petits Negres étoient entrez chez le Gouverneur, & que j'y étois aussi; il y vint sans perdre de tems. Comme je l'observois, je fis sortir les Negres par une porte de derriere, pendant qu'il entroit par la gran-

de porte, & je donnai ordre à un de nos Negres de les faire embarquer sur le champ, & de les conduire à la maison en toute diligence. 1701.

Le Gouverneur demanda au Commis s'il avoit fait capture. Non, Monsieur, lui répondit le Commis, j'ay été trompé, & il m'en coûte cinq écus, mais je sçai bien qui les païera. J'ai appris que les Negres sont entrez ici avec leur Maître. M. le Commis, dit alors le Gouverneur, prenez mieux vos mesures une autrefois, & ne venez plus me demander des Soldats, que vous ne soyez bien informé. Vous avez dépensé cinq écus mal-à-propos, vous serez heureux d'en être quitte pour cela : car le Pere Labat est homme à vous faire casser, pour l'avoir insulté. Il vous avoit dit, qu'il n'avoit point de Negres étrangers, il falloit vous en tenir à sa parole. J'étois allé pendant ce tems-là faire des visites, je revins dîner chez le Gouverneur, où l'on se divertit beaucoup de l'embarras de ce pauvre Commis. Je n'oubliai pas de rapporter à M. Auger la conversation que j'avois eue avec le General Codrington. On convint qu'il ne manqueroit pas de suggerer à la Cour d'Angleterre l'entreprise de la Guadeloupe, quand ce

1701. ne feroit que pour rétablir la reputation de son pere, qui dix ans auparavant avoit laissé la plus grande partie de son Artillerie devant le Fort de la Guadeloupe qu'il assiegeoit, lorsque le Marquis de Ragni General des Isles Françoises l'obligea d'en lever le Siege avec précipitation. Cependant M. Auger jugea à propos de se préparer à tout évenement, & me somma de me souvenir de la parole que je lui avois donnée, de conduire les travaux qu'on feroit dans l'Isle.

CHAPITRE XVII.

De l'arbre appellé Gomier. Histoire du Patron Joseph, & du Capitaine Daniel. Du bois de Savonette, des larmes de Job; du Courbari, & de son fruit.

LE Pere Imbert Vice-Prefet Apostolique de nos Missions, partit pour la Martinique le Mardy 24. Mai. Il m'établit Superieur en sa place, & Superieur general en cas qu'il vînt à mourir.

Peu de jours après son départ, le

hasard nous amena un de nos Religieux que je n'attendois pas. Il venoit de Cayenne. Le Gouverneur avoit fait une seconde tentative en Cour, pour avoir de nos Religieux; il avoit été écoûté, & le Ministre en avoit envoyé deux avec des conditions fort raisonnables. Mais quand ils furent arrivez à Cayenne, ils trouverent que le Gouverneur avoit encore changé de dessein; de sorte qu'ils ne purent rien conclure pour un établissement; & après avoir été assez longtems à charge aux Peres Jesuites, qui les logeoient, & les nourrissoient avec beaucoup de generosité, l'un prit le parti de repasser en France, & l'autre s'en allant à Saint Domingue, toucha à la Guadeloupe, où je l'arrêtai, & me déchargeai sur lui du soin de la Paroisse, ayant assez d'autres affaires sur les bras. 1701.

Le besoin extrême que nous avions de nous loger un peu plus au large que nous n'étions, depuis que les Anglois avoient brûlé nôtre Convent, m'obligea à faire pescher une quantité considerable de chaux: car nous avions resolu de le faire de pierre. Il fallut pour cela faire un troisiéme Canot, les deux que nous avions ne suffisant pas pour pousser cet ouvrage aussi vivement que je voulois.

1701. Je visitai nos bois, & j'eûs bien tôt trouvé un arbre suffisant pour faire un Canot de trente-huit pieds de long, sur cinq pieds de large dans son milieu: c'étoit un Gommier. On appelle ainsi cet arbre, à cause qu'il jette de lui-même, ou quand on lui fait une incision, une quantité considerable de gomme blanche, friable quand elle est bien seche, ordinairement de la consistence de la cire, d'une odeur aromatique, qui brûle parfaitement bien, soit qu'on l'allume seule dans une terrine, soit qu'on la mette en flambeaux avec un mêche en dedans. L'odeur qu'elle rend est agreable, rien ne purifie mieux l'air, ou un lieu qui a été long-tems fermé, que d'y brûler de cette gomme; ce qu'elle a d'incommode, est que sa fumée est épaisse, & noircit beaucoup. Il y a de petits Habitans qui en font des chandelles. Cette gomme pourroit être utile à autre chose qu'à brûler, & la quantité qu'on en trouve, donneroit moyen d'en faire un commerce considerable. Bien des gens prétendent que c'est la gomme Elemi. Je ne suis pas assez instruit de ces sortes de choses pour en décider.

Gommier arbre, sa description & usage.

On voit par la grandeur de ce Canot, combien grands & gros, sont ces sor-

tes d'arbres. On en trouve encore de plus gros que celui dont je me servis. J'en trouvai un quelque tems après, qui avoit vingt-cinq pieds de tour, & près de quatre-vingt pieds de tige, rond comme s'il avoit été fait au tour, & droit comme une fleche. Si j'avois demeuré plus long-tems à la Guadeloupe, je l'aurois fait travailler, & j'en aurois fait faire une demie Galere, qui auroit pû porter du Canon, & plus de quatre-vingt hommes. Elle auroit été excellente pour faire des descentes sur les côtes de nos ennemis, les surprendre, & les piller, & auroit été d'une legereté, & d'une vîtesse extraordinaire.

1701.

Gommier d'une grandeur prodigieuse.

Le plus grand Canot que j'aye vû aux Isles, appartenoit aux Religieux de la Charité de la Martinique. Il avoit plus de quarante-cinq pieds de long, & environ sept pieds de large dans son milieu. Comme sa grandeur empêchoit qu'on ne le pût commodement haler à terre, il étoit moüillé avec un grapin. Quelqu'un eut la malice de couper la corde, afin que la mer l'emportât au large, comme elle fit, & il fut perdu. On en accusoit un certain Provençal appellé Patron Joseph, que ces bons Religieux avoient surpris en flagrant délit

1701. avec une de leurs Negresses la nuit du Jeudy au Vendredy Saint. Ils avoient eu la charité de lui faire faire penitence de son peché aussi-tôt qu'il l'eût commis. Car l'ayant attaché à un travers de la case de la Negresse, ils le foüetterent jusqu'au sang. Il se plaignit au Gouverneur d'une correction fraternelle si dure. Mais on lui répondit, qu'il n'avoit encore eu qu'une partie de ce qu'il meritoit; de sorte que ne trouvant point d'autre moyen de se venger de ce qu'il avoit reçû, on prétend qu'il fit perdre le Canot, en coupant la corde qui le tenoit attaché à un grapin. Les Religieux de la Charité s'en plaignirent, mais faute de preuves suffisantes, ils ne purent rien obtenir, & ils en furent pour leur Canot, & l'autre pour ses coups de foüet.

Patron Joseph foüetté.

Pour revenir aux Gommiers, je dirai que jusqu'au tems que j'ai été aux Isles, on ne les employoit qu'à faire des Canots; on ne s'en servoit pas même pour brûler, sous prétexte qu'ils étoient difficiles à couper en billes, & encore plus à fendre, & qu'ils ne faisoient qu'une flâme sombre & noirâtre. J'ai été le premier qui les ay mis en reputation, & qui ay trouvé le moyen de les débiter, &

de s'en servir à toutes sortes d'usages. 1701.

La feüille de cet arbre est assez semblable à celle du laurier, mais beaucoup plus épaisse, & moins rude. Quand on la broïe dans la main, elle y laisse une humidité gommeuse d'une odeur aromatique fort agreable. L'écorce est grise, mediocrement épaisse, tailladée, & assez adherente. Quand cet arbre est plein de gomme, il s'en décharge de lui-même, & on la voit couler le long de son tronc. Je n'en ay jamais remarqué sortir des branches, même des plus grosses. Il est certain que cette gomme est la meilleure, & la plus parfaite. Mais quand on en a besoin, & qu'on ne veut pas attendre que l'arbre en produise de lui-même, il suffit de faire une incision à son écorce, pour en faire distiller aussitôt, en quelque saison que se puisse être. Il est vrai qu'on en tire davantage dans la saison des pluïes, parce que l'arbre est alors plein de seve, qui coule avec la gomme, qui par consequent n'est pas si parfaite. Celle que l'on tire quelque tems après que les pluïes sont passées, est en plus petite quantité, & beaucoup meilleure, elle est blanche comme neige, lorsqu'elle est nouvelle, & molle comme de la cire, on la paîtrit aisément, &

1701. on lui donne telle forme que l'on veut. Elle perd de sa blancheur à mesure qu'elle vieillit, elle durcit même assez avec le tems pour devenir friable.

L'aubier de ce bois est blanchâtre, le cœur est plus chargé, l'un & l'autre sont également bons. Cet arbre est de deux especes. Le mâle est plus rouge que la femelle. Le Pere du Tertre s'est trompé, quand il a dit, que le rouge étoit inutile à tout. Il faut qu'il ait pris pour Gommier rouge un arbre que nous appellons Pommier à la Martinique, qui a les feüilles assez semblables à celle de l'Acajou à fruit, qui effectivement dure infiniment moins que le Gommier, & qui jette une gomme roussâtre. On ne laisse pas d'en faire des Canots. Je m'en suis servi faute d'autres, & j'en ay fait débiter en planches, qui étoient d'un bon usage du moins à couvert.

Erreur du Pere du Tertre.

Le bois du Gommier est ferme. Ses fibres sont assez mêlez pour lui donner de la force, & l'empêcher de s'éclater aisément : il est roide, sans yeux & sans nœuds. Il est pesant quand il est verd, parce que pour lors il est rempli d'humidité. Il est assez leger quand il est sec. Son humidité gommeuse & amere le preserve des vers & de la pourriture,

pour peu qu'on en ait ſoin. 1701.

C'eſt cette même humidité gommeuſe qui le rend difficile à ſcier, & qui l'avoit fait rejetter par nos Ouvriers faineans, & ignorans, parce que la ſciure s'attache aux dents de la ſcie, & remplit la voïe. Il eſt facile de remedier à cet inconvenient. On le trouve dans le Sapin, & on ne laiſſe pas de le ſcier. J'en ay fait débiter en planches, & en madriers. On ne pouvoit rien voir de plus beau, les planches étoient unies, faciles à blanchir, & elles avoient cet avantage ſur le Sapin, qu'elles n'étoient point ſujettes à s'éclater, n'y remplies de nœuds.

Je m'informai du Negre de M. Vambel dès que je fus arrivé à la Guadeloupe, & que les affaires que je trouvai me donnerent le tems de reſpirer; je ſçûs certainement qu'il étoit entre les mains du Pere Lucien Religieux Carme, Curé des Saintes, & qu'il lui avoit été donné par le Capitaine Daniel à l'occaſion que je vais dire.

Ce Forban ſe trouvant entre les Saintes & la Dominique, voulut acheter des volailles, dont il ſçavoit qu'il y avoit toûjours bonne quantité à vendre aux Saintes. Il y moüilla la nuit, & comme

1701. on étoit en pleine Paix, on ne faisoit ni Guet ni Garde. Il fut facile à ses gens de mettre pied à terre, & de s'emparer de la maison du Curé, & de quelques autres aux environs. Ils conduisirent le Curé, & ces Habitans dans leur Barque, sans leur faire la moindre violence, & mirent de leurs gens, pour garder l'embarquadere & l'Eglise. Ils firent mille amitiez à ceux qu'ils avoient pris, & leur dirent, qu'ils ne souhaitoient autre chose que d'acheter du vin, de l'eau-de-vie, des volailles, & autres provisions qui leurs manquoient. Pendant qu'on assembloit ces provisions, ils prierent le Curé de dire la Messe dans leur Barque, ce qu'il n'eut garde de leur refuser. On envoya chercher les ornemens, & on fit une tente sur le gaillard avec un Autel, pour celebrer la Messe qu'ils chanterent de leur mieux avec les Habitans qui étoient à bord. Elle fut commencée par une décharge de mousqueterie, & de huit pieces de Canon, dont la Barque étoit armée. On fit une seconde décharge au *Sanctus*, une troisiéme à l'*Elevation*, une quatriéme à la *Benediction*, & enfin une cinquiéme après l'*Exaudiat*, & la priere pour le Roi, qui fut suivie d'un *vive le Roi* des

Histoire du Capitaine Daniel Forban.

plus éclatans. Il n'y eut qu'un petit incident, qui troubla un peu la devotion : un de ces Forbans, se tenant dans une posture indécente pendant l'Elevation, fut repris par le Capitaine Daniel. Au lieu de se corriger, il répondit une impertinence accompagnée d'un jurement execrable, qui fut payé sur le champ d'un coup de pistolet, que le Capitaine lui tira dans la tête, en jurant Dieu, qu'il en feroit autant au premier qui manqueroit de respect au saint Sacrifice. Le Prêtre se retourna un peu émû : car cela s'étoit passé fort proche de lui. Mais Daniël lui dit, ne vous troublez point, mon Pere, c'est un coquin, qui étoit hors de son devoir, que j'ai châtié, pour le lui apprendre. Maniere très-efficace, comme on voit, pour l'empêcher de retomber une dans semblable faute. Après la Messe, on jetta le corps à la mer. Le Pere Carme fut très-bien recompensé de la peine qu'il avoit prise, de leur dire la Messe, & de la peur qu'il avoit eue. Ils lui donnerent plusieurs nippes de prix ; & comme ils sçûrent qu'il n'avoit point de Negre pour le servir, ils lui firent present de celui que j'avois ordre de reclamer.

1701.

Daniël tüe un de ses gens.

Je presentai ma Procuration à M. le

1701. Gouverneur, qui donna ordre au Commandant des Saintes, de se saisir du Negre, & de l'envoyer à la Guadeloupe. Il fut reconnu pour celui que je reclamois. Les Carmes me témoignerent, que je leur ferois plaisir, de faire en sorte, que M. Vambel le leur vendît, il y consentit, & j'en accommodai ces Peres, d'une maniere dont ils eurent sujet d'être contens.

Pendant que j'avois des Negres à l'Islet à Goyaves, à pescher de la roche à chaux, je crus que je ne ferois pas mal, de faire couper une partie des arbres que nous avions achetez au Quartier de la plaine. C'étoit des Courbaris, & des Savonnettes.

Ces derniers sont ainsi appellez, parce que leur fruit, qui est de la grosseur d'une noix verte, étant écrasée, & passée sur le linge, y fait le même effet que le savon, il fait une mousse blanche & épaisse, qui décrasse à merveille. Ce qu'il a d'incommode, est qu'en nettoyant le linge, il l'use à la fin, & le brûle.

Savonnier ou arbre à savonettes.

Les feüilles de cet arbre sont longues pour l'ordinaire de trois pouces, & d'un pouce de large, d'un verd foncé & luisant, elles sont toûjours deux à deux, & assez pressées le long des branches; elles

ſont dures & ſeches, & recourbées, de maniere à laiſſer un petit creux dans le milieu. Comme elles ſont en très-grande quantité, elles font un ombrage des plus beaux, & des plus frais. Les fleurs viennent par bouquets, longs de plus d'un pied, ſe tournant en pointe comme une piramide. On remarque d'abord de petits boutons blanchâtres, qui en s'é-cloſant font une petite fleur, composée de ſept ou huit feüilles, qui renferme un petit piſtis rouge. L'odeur de cette fleur approche de celle de la vigne. A ces fleurs ſuccedent des fruits ronds, de la groſſeur pour l'ordinaire des petites noix vertes, revêtuës de leurs coques. La peau de l'enveloppe eſt aſſez lice & forte, verte au commencement, elle jaunit enſuite, & enfin devient brune, quand le fruit eſt tout-à-fait meur. Elle renferme une matiere épaiſſe, molaſſe, viſqueuſe, fort amere. C'eſt cette matiere dont on ſe ſert pour blanchir le linge, & qui a fait donner le nom de Savonnier ou d'arbre à Savonettes, ou ſimplement de Savonette à l'arbre qui la porte. Le milieu de cette noix eſt occupé par un noyau rond, ou preſque rond, rempli d'une matiere blanche, ferme, & d'un goût approchant de celui des noiſet-

1701.

Feüilles, fleurs, & fruits du Savonnier.

1701. tes. On en tire de l'huile, qui n'est pas mauvaise étant fraîche, & qui éclaire parfaitement bien.

Cet arbre est un des plus gros, des plus grands, & des meilleurs, qui croissent aux Isles. Mon Confrere le Pere du Tertre se trompe très fort quand il dit, que cet arbre se partage en deux en sortant de terre, & forme deux arbres au lieu d'un. Je suis fâché d'être obligé de le reprendre si souvent; mais j'y suis obligé. C'est sa faute, pourquoi a-t il écrit sur de mauvais Memoires. J'ai vû un très-grand nombre de cés arbres, & je ne croi pas d'en avoir trouvé deux entre cent, qui fussent de la figure dont le Pere du Tertre le décrit. Cet arbre est droit, rond, grand, & d'une bonne grosseur. J'en ay vû de près de deux pieds de diametre, & de trente pieds de tige, son écorce est grise, mince, seche, & très-peu adherente, c'est ce qu'on remarque dans tous les bois durs. L'aubier ne se distingue presque pas du reste, ni même du cœur, qui est d'un rouge brun. L'un & l'autre sont très-durs, très-compacts, & très-pesans, les fibres sont fines, pressées & mêlées. Il faut de bonnes hâches pour l'abattre : car comme il est sec & dur, il rompt aisément le

Erreur du Pere du Tertre.

fil du taillant, & pour peu qu'on donne un coup à faux, on met la hâche en deux pieces. On met rarement ce bois en charpente, nos Ouvriers ne l'aiment pas à cause de sa dureté, & ils ne manquent pas de mauvaises raisons pour colorer leur paresse. On s'en sert à faire des rouleaux de moulin, & des moyeux de roües. On ne peut souhaiter un meilleur bois pour cet usage, & quand les mortoises sont bien faites, un moyeu peut user deux ou trois rechanges de rais & de jantes.

1701.

Usage du Savonnier.

On ne se sert des noyau xque pour faire des chapelets : dès qu'ils sont secs, la substance qu'ils renfermoient tombe d'elle-même en poussiere par les trous qu'on fait pour les enfiler. Lorsque les arbres sont vieux, ces noyaux ont assez d'épaisseur pour être travaillez sur le tour, & pour lors on y fait de petites moulures, ou bien des compartimens de filigranne, qui avec leur couleur noire & lustrée, & leur legereté les fait estimer.

Chapelets de Savonettes.

On se sert encore pour faire des chapelets, de certaines petites graines qu'on nomme des larmes de Job. Elles sont à peu près de la grosseur d'un pois ordinaire, allongées comme des larmes de

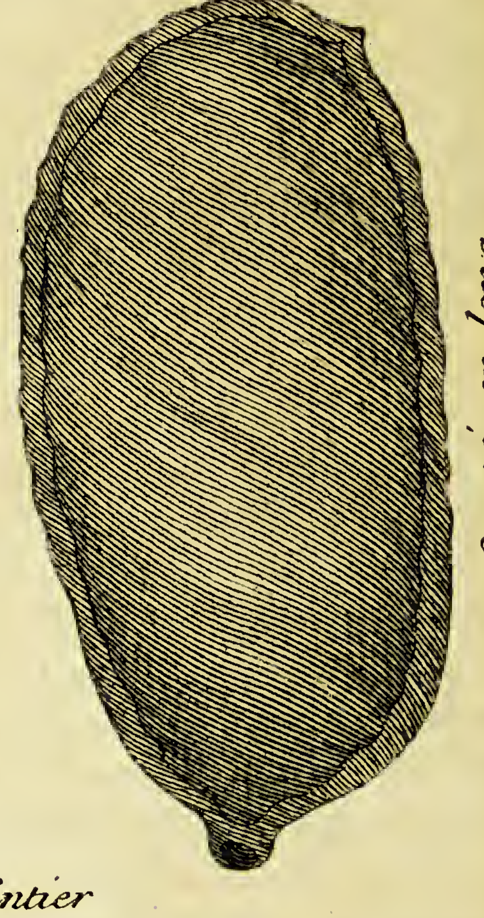
Larmes de Job.

1701. couleur de gris de perle, avec de petites nuances. Elles sont massives, & assez pesantes pour leur grosseur. L'arbrisseau qui les produit, vient pour l'ordinaire dans les hayes, & dans les halliers. Il a la feüille assez large & épaisse, le bois est gris, spongieux & tendre. Il porte ces graines dans des siliques de deux à trois pouces de longueur.

Le Caratas peut servir de savon.

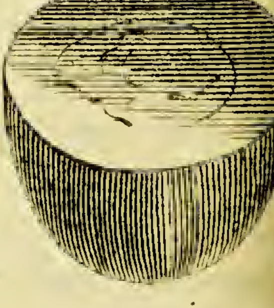
Le Caratas dont j'ai parlé dans un autre endroit, est bien meilleur que la Savonette pour blanchir le linge. On prend la feüille, & après en avoir ôté les piquants, on la bat, & on l'écrase entre deux pierres, & on en frotte le linge avec de l'eau. Elle produit le même effet que le meilleur savon, elle fait une mousse ou écume épaisse, blanche, qui décrasse, nettoye & blanchit parfaitement le linge sans le rougir, ou le brûler en aucune façon. Avec tout cela, il est bien rare qu'on s'en serve aux Isles. Les choses communes, & qui ne coûtent rien, ne s'accommodent pas avec la vanité de nos Habitans. Le savon est souvent rare, & toûjours très-cher; c'est une raison pour ne se servir jamais d'autre chose. De sorte qu'on y fait la lessive comme en Europe. Il est vrai que j'ay remarqué que nos Negresses mettoient

Fruit de Courbari



Entier





Coupé dans sa hauteur.

toûjours dans leur leſſive quelques feüilles de Caratas écraſées, & diſoient que cela leur aidoit beaucoup à rendre leur leſſive meilleure, & leur linge plus blanc. 1701.

Je n'ai pas été par tout le monde, il s'en faut bien ; mais je puis aſſûrer que dans toutes les Provinces de France, d'Eſpagne, d'Italie, de Sicile, de Flandres, & d'Allemagne, où je me ſuis trouvé, je n'ai point vû blanchir le linge dans la perfection qu'on le blanchit aux Iſles du vent, & à Saint Domingue. J'étois tellement accoûtumé à cette propreté, que quand je revins en Europe, je ne pouvois ſouffrir, ni les habits, ni les mouchoirs qu'on me blanchiſſoit, qui me paroiſſoient gris & ſales en comparaiſon de ceux dont j'avois accoûtumé de me ſervir, qui avoient une certaine blancheur vive & éclatante, qui faiſoit plaiſir.

Excellent blanchiſſage des Iſles.

Le Courbari eſt un des plus grands, des plus gros, & des meilleurs arbres de l'Amerique. On s'en ſert pour faire des arbres, des rouleaux, & des tables de moulins ; & quand il eſt débité en planches, on en fait de fort beaux meubles. Son défaut eſt d'être peſant, à cela près, il ſe travaille, & ſe polit très bien. On ſe ſert des groſſes branches, pour faire

Arbre appellé Courbari.

1701. des moyeux de roües. L'aubier ne se distingue presque pas du cœur ; l'un & l'autre sont d'une couleur rouge obscure. Les feüilles de cet arbre sont assez petites & longues, d'un verd sombre, elles sont dures & cassantes, elles viennent toûjours couplées sur le même pedicule. Son écorce est blanchâtre & mince, & se leve facilement. Le bois est très dur, & compact, quoiqu'il soit humecté d'une liqueur grasse, onctueuse & amere.

Cet arbre a besoin d'un grand nombre d'années, pour arriver à sa perfection. Son tronc est pour l'ordinaire fort droit, & fort rond. J'en ay vû beaucoup de plus de trois pieds de diametre, & de plus de quarante pieds de tige avant de se partager. Il jette plusieurs grosses branches, qui en produisent beaucoup de petites fort garnies de feüilles. Ses fibres sont longues, fines, pressées, mêlées. On ne sçait ce que c'est d'y trouver des nœuds, ou de le voir éclater.

Fleurs & fruits du Courbari. Il porte deux fois l'année des fleurs jaunâtres assez grandes, composées de cinq feüilles qui font un Calice, qui renferme quelques étamines, & un pistis rougeâtre. Elles n'ont aucune beauté ; elles paroissent comme avortées, & n'ont aucune odeur. Les fruits qui succedent

ces fleurs sont ovales depuis cinq jusqu'à sept pouces de longueur sur trois à quatre pouces de largeur, & environ un pouce d'épaisseur, de couleur de rouge-tanné. Ce qu'il y a de bon & d'utile dans ce fruit, est renfermé dans une écorce rougeâtre, de l'épaisseur d'un demi écu, seche, dure, & picotée de petites pointes comme du chagrin bien fin. C'est dans cette écorce qu'on trouve une pâte fine, assez seche, de peu de liaison, d'un jaune rougeâtre, friable, d'une odeur, & d'un goût aromatique, qui a de la substance, qui nourrit beaucoup, & qui resserre. Chaque fruit renferme trois noyaux de la grosseur des amandes pelées, qui sont durs, d'un rouge foncé, qui sont remplis d'une substance blanche, ferme comme les noisettes, à peu près du même goût, avec une petite pointe d'amertume. Les enfans mangent ce fruit avec plaisir. J'en ay mangé quelquefois, il m'a semblé qu'il avoit le goût du pain d'épices, comme il en a la couleur. Je croi qu'on pourroit faire des gâteaux de cette pâte, qui seroient bons pour le cours de ventre, & qui pourroient servir de nourriture dans une necessité.

1701.

Usage du fruit & de son écorce.

On peut se servir de ses écorces, pour

1701. faire des tabatieres, des poires à poudre, & autres semblables petits meubles. J'en ay scié, & j'en ay accommodé en differentes manieres, qui étoient toutes fort propres.

Gomme de Courbari. Cet arbre jette des grumeaux d'une gomme claire, transparante, dure, de couleur d'ambre, qui ne se dissout point; dont on peut se servir au lieu d'encens, à cause de la bonne odeur qu'elle rend quand on la brûle.

Il y a beaucoup d'arbres dans les Isles qui rendent de la gomme. J'ai parlé de quelques uns, mais j'en ay negligé beaucoup, parce que je ne connois pas l'usage auquel on pourroit les employer. Il seroit très-à-propos, que ceux que la Cour envoye dans le païs pour y faire des découvertes de Botanique, au lieu de s'amuser à d'écrire des fougeres & autres plantes steriles & inutiles, donnassent leurs soins à la recherche des gommes, qui pourroient devenir le fond d'un bon commerce, & être d'une assez grande utilité pour recompenser les dépenses que la Cour fait pour les entretenir, & pour faire imprimer leurs Livres.

Guillaume Pison dans son Histoire des plantes du Bresil Livre 4. Chapitre 8. d'écrit le Courbari sous le nom de

Jetaïba, qui est le nom Brasilien : sa 1701.
description quoique fautive, s'accorde assez à mes remarques. Il dit, que les Portugais prennent la gomme du Courbari, pour la gomme Anime. C'est un procès entr'eux & les Apoticaires, dans lequel je ne dois point entrer. Il prétend que le parfum ou la fumée de cette gomme est specifique pour guérir les douleurs de tête, & les parties du corps affligées de douleurs froides. Il dit avoir éprouvé avec succès, que l'empâte de cette gomme qui est chaude & seche au second degré est excellent pour les douleurs des nerfs, à cause de sa vertu chaude & aromatique. Il veut que les feüilles fassent mourir les vers, étant appliquées en cataplâme, & que le dedans de l'écorce raclé & infusé dans de l'eau, pris par la bouche, dissipe les vents, & purge puissamment. Voilà bien des vertus, on en croira ce qu'on voudra, je ne les ay pas éprouvées, & pour l'ordinaire j'entre toûjours en défiance contre les drogues ausquelles on attribuë tant de proprietez, Qu'une drogue guérisse specifiquement une maladie, cela peut être, mais je ne puis souffrir qu'on en fasse une Medecine universelle.

Je fis abattre une demie douzaine de

1701. chaque espece de ces arbres, pour les besoins de nôtre Maison. Mais comme j'aime à voir travailler mes Ouvriers devant moi, je crûs qu'il étoit plus à propos de faire porter les billes entieres à la Maison, que de s'amuser à les troncer, selon les longueurs dont j'aurois besoin, & les dégrossir sur le lieu. Je dis ma pensée à un de nos Negres, qui étoit presque Charpentier. Il me répondit, que cela étoit impossible, parce qu'on ne pourroit pas les charger dans les Canots, sans risquer de rompre les Canots, ni les traîner derriere, parce que ces bois ne flottent point.

Cela étoit vrai, car ces sortes de bois sont si compactes, qu'ils occupent un volume bien moindre que celui de l'eau dont ils tiennent la place n'a de pesanteur, ce qui necessairement les empêche de flotter. Mais j'eus bien-tôt trouvé le remede à cet inconvenient, & voilà comme je m'y pris. Je fis couper les billes tout aussi longues qu'elles le pouvoient être, je les fis rouler au bord de la mer, & je les accouplai deux à deux le plus également que je pus pour le poids, je fis ensuite attacher deux cordes à chaque piece, à des distances qui répondoient à peu près à quatre pieds de l'avant, &

quatre

quatre pieds de l'arriere du Canot. J'attachai après cela deux rondins par le travers du Canot, qui le débordoient d'environ trois pieds de chaque côté, vis-à-vis de l'endroit où les cordes étoient attachées aux billes. Je fis alors mettre le Canot à flot, & pouſſer de chaque côté une de ces grandes billes, que je fis attacher aux traverſes, ſans que le grand poids de ce bois fît caler le Canot de plus de trois pouces. Ce fut ainſi que je les fis conduire chez nous, & que je fis connoître à nos Negres, & à bien d'autres gens, qui diſoient que je riſquois de faire enfoncer nos Canots, que quelque peſant que ſoit un corps, il ne faut qu'une très-petite force pour le ſoûtenir dans un liquide. Ce fut ſur l'experience de M. Paſchal, que je fis celle-ci. Il me ſemble que cet Auteur remarque dans ſon Traité de l'Equilibre des liqueurs, qu'ayant poſé un jeune homme dans l'air, il falloit cent ſept livres pour le ſoûtenir en équilibre. Au lieu que le peſant dans l'eau où il etoit enfoncé, ſans ſe donner aucun mouvement, il ne falloit que vingt onces.

1701.

Methode de l'Auteur pour tranſporter par eau les bois qui ne flottét point.

1701.

CHAPITRE XVIII.

De la Poussolane des Isles. Du Plâtre. M. le Comte Desnots Gouverneur general des Isles. Effets prodigieux du Soleil sur une Terrasse de plomb.

JE ne connoissois point la Poussolane la premiere fois que j'allai à la Guadeloupe en 1696. & je ne pensois seulement pas que le ciment ou terre rouge que l'on trouve en quelques lieux de cette Isle, fût cette Poussolane dont on fait tant de cas en Europe. J'en avois fait employer à quelques reparations que j'avois fait faire au canal de nôtre Moulin, & j'avois admiré sa bonté. Mais ayant fait venir de France quelques Livres, & entre autres Vitruve commenté par M. Perrault, je connus par la description qu'il fait de la Poussolane d'Italie, que ce qu'on appelloit ciment ou terre rouge à la Guadeloupe étoit la veritable Poussolane.

C'est une erreur de croire qu'elle ne se trouve qu'à Poussols auprès de Naples, il y en a par toute la Campagne de Rome, & en beaucoup d'autres endroits

où j'ai été. Peut-être que les premiers qui se sont servis de ce ciment naturel, l'ont trouvé à Poussols, & lui en ont donné le nom, qui s'est ensuite communiqué à tout celui qu'on a découvert dans les autres lieux. 1701.

Le ciment de la Guadeloupe me revint alors dans l'esprit, & dès que j'y fus retourné, je l'examinai attentivement, & je fis avec soin toutes les épreuves necessaires pour me convaincre que c'étoit la même chose que la Poussolane d'Italie.

On le trouve pour l'ordinaire aux Isles, par veines d'un pied & demi à deux pieds d'épaisseur, après quoi on rencontre de la terre franche, épais d'environ un pied, & ensuite une autre épaisseur de ciment. Nous en avons en deux ou trois endroits de nôtre Habitation, il y en a encore auprès du Bourg de la Basseterre, & en beaucoup d'autres lieux; & si on vouloit se donner la peine de chercher, on en trouveroit beaucoup davantage.

Poussolane trouvée par l'Auteur.

La premiere experience que je fis, pour m'assûrer de la verité, fut, d'en faire du mortier tiercé, dont je fis une masse de sept à huit pouces en quarré, que je mis dans une cuve, que je fis remplir d'eau

1701.

Experiences pour s'assûrer de la verité de la découverte.

douce, de maniere que l'eau la surpassoit de sept à huit pouces. Cette masse bien loin de se dissoudre, fit corps, se secha, & en moins de trois fois vingt-quatre heures, elle devint dure comme une pierre. Je fis la même chose dans l'eau salée avec le même succès. Enfin une troisiéme experience que je fis, fut de mêler des pierres de differentes especes dans ce mortier, dans faire un cube, & de mettre le tout dans l'eau. Elles firent un corps très-bon, qui secha à merveille, & qu'on ne pouvoit rompre deux ou trois jours après qu'à force de marteau.

Quoique ces trois experiences ne me laissassent plus lieu de douter, que ce ciment ne fût la veritable Poussolane, je fis encore une quatriéme experience, qui fut de faire un glacis pour une poësle à farine. Mais le feu ne s'accorda pas avec ce ciment aussi-bien que l'eau. Il le dégrada en peu de tems, & le reduisit en poussiere. Cette derniere épreuve me convainquit, que nôtre ciment ameriquain étoit la veritable Poussolane, puisqu'il en avoit toutes les qualitez, aussi-bien que la figure.

Je donnai part de ma découverte à M. de Cailus Ingenieur general de l'Ame-

que, qui residoit au Fort Royal de la Martinique, & lui en envoyai deux barrils. Il me remercia fort de ma découverte, qui pouvoit devenir très-utile dans le païs. 1701.

J'en ay découvert une veine assez considerable au moüillage de la Martinique, au-dessous, & un peu à côté de la Batterie de Saint Nicolas. La couleur étoit un peu plus claire, & le grain plus fin; pour tout le reste, c'étoit la même chose. J'en ay employé une quantité considerable, après m'être assûré de sa qualité par les mêmes épreuves que j'avois employées pour connoître celle de la Guadeloupe.

Si on veut que les ouvrages construits avec de la Poussolane fassent un corps solide, & durent long-temps, il faut avoir soin de bien arroser la maçonnerie pendant sept ou huit jours. A faute de cela, la chaux semble se rallumer, elle consomme la Poussolane, & la reduit en poudre. Précaution pour les Ouvrages de Poussolane.

Le hasard ma fait trouver du Plâtre à la Guadeloupe. Ce fut dans la Falaise, au bas de laquelle coule la riviere des Peres ou de Saint Loüis, qui nous separe d'un grand terrain appellé le Parc, qui est de la succession de feu M. Hoüel.

1701. Je cherchois un endroit pour faire un sentier pour aller au Parc, d'où je voulois tirer des bois d'Acajou que j'y avois fait travailler. En faisant foüiller en quelques endroits auprès d'un canton de terre éboulée, je découvris des pierres de talc assez grandes. Je fis foüiller plus avant, & je trouvai des pierres qui me parurent de même espece que celles qu'on tire des carrieres de Montmartre près Paris. J'en fis cuire, & elles me donnerent de très-bon Plâtre. Il y a une infinité de choses dans les Isles, dont on tireroit de grandes commoditez, si on se donnoit la peine de les chercher, & de les éprouver.

Plâtre.

Le Pere Romanet vint de la Martinique sur la fin du mois de Juillet, pour s'embarquer sur un Vaisseau qui devoit partir incessamment pour France. Mon ancien Compagnon le Pere Mondidier vint aussi pour le même sujet. Ils m'apporterent une Lettre du Superieur general, qui me chargeoit de pourvoir à leur embarquement. Je voulus m'accommoder avec le Capitaine du Vaisseau pour leur passage. Il me dit, qu'il se contentoit, pourvû que je leur donnasse des provisions, & qu'il ne demandoit rien autre chose. Cela s'étoit toûjours pra-

tiqué ainsi. Je leur fis embarquer une Barrique de vin de Bordeaux, deux dames jeannes de vin de Madere, soixante Poules, douze Coqs d'Inde, six Moutons, six Cabrittes, & quatre Cochons, avec deux cent livres de biscuit, des confitures, des fruits, & des herbages tant qu'on en voulut. Au bout de cinq mois, ils me donnerent avis qu'on leur avoit fait payer cent franc chacun pour leur passage, & même qu'on avoit arrêté leurs hardes jusqu'au payement, & ils m'envoyerent la quittance. 1701.

Je crus devoir faire sentir cette friponnerie au Capitaine, quand il reviendroit. Il arriva en effet quelque tems après, & ne manqua pas, selon la coûtume, de nous venir voir, & de nous offrir ses marchandises. Je ne lui dis rien sur le sujet des deux Religieux qu'il avoit passez en France. Je pris de ses marchandises autant que nous en avions besoin; & quand ce vint au payement, & qu'il m'apporta son compte, je lui dis qu'il oublioit de nous crediter des provisions que je lui avois fournies à son dernier voïage, dont je lui donnai le compte, qui se montoit à plus de trois cent francs. Il voulut crier; mais sans faire de bruit, je le fis assigner, & comme il dit par ses

1701 défenses, que ces provisions avoient servi pour le passage de nos deux Religieux, je presentai la quittance de deux cent francs de ses Bourgeois specifiée pour leur passage & nourriture. Il fut condamné à me passer à compte les provisions qu'il avoit reçûës, & aux dépens. Je ne voulus pourtant pas joüir de tout l'avantage que j'avois sur lui, je lui laissai le choix de me payer mes provisions, ou de me passer à compte les deux cent francs portez par la quittance; il prit ce dernier parti, il reçût comme argent comptant la quittance de ses Maîtres, & nous fûmes quittes, quoique un peu moins bons amis qu'auparavant. Cette petite correction fraternelle fit rire toute l'Isle, & apprit à ce Capitaine, & à ses semblables à ne pas faire de ces sortes de tours à leurs Passagers.

Monsieur Desnots Gouverneur general.

M. le Comte Desnots Chef d'Escadre des Armées du Roi, étoit arrivé depuis peu à la Martinique, pour remplir la place de Gouverneur general des Isles, qui étoit vacante par le décès du Marquis d'Amblimont. Il vint à la Guadeloupe le 27. de Juillet. Je l'accompagnai dans la visite qu'il fit avec nôtre Gouverneur, d'une partie de l'Isle. Il approuva ce qu'on avoit proposé de fai-

re cinq ans auparavant, qu'on avoit même commencé, & que la Paix avoit fait interrompre. Il exhorta M. Auger de ſe mettre en état de défenſe, parce qu'on ne doutoit point que la Guerre ne fût prochaine, il lui promit tous les ſecours dont il auroit beſoin. Il me pria d'avoir ſoin des travaux, & me promit d'écrire au Miniſtre les ſervices que j'avois déja rendus, & ceux que je continuerois de rendre, afin qu'il y eût égard. Il n'a pas été le ſeul qui a écrit en Cour les peines que je me ſuis données, les travaux que j'ai fait faire, & les ſervices que j'ai rendus à l'Iſle de la Guadeloupe pendant plus de deux ans que j'y ay ſervi comme Ingenieur, ſans avoir jamais reçû la moindre marque de reconnoiſſance, du moins juſqu'à l'impreſſion de ces Memoires. M. Deſnots nous fit l'honneur de nous venir voir, & de dîner chez nous. Comme je lui dis, que je n'attendois que le retour du Pere Imbert, pour m'en aller à la Martinique, faire travailler à la couverture de plomb de nôtre nouveau Bâtiment, il remit à ce tems-là à examiner le Memoire que j'avois dreſſé des choſes qui nous étoient neceſſaires pour mettre l'Iſle en état de défenſe, qu'il nous promit de nous faire fournir abondamment. 1701.

1701. Le Pere Imbert revint de la Martinique le 10. Août, il amena avec lui un Religieux Flamand appellé Gregoire Boussemaer, dont j'aurai occasion de parler. Je lui rendis compte de l'état de la Maison, & je me disposai à profiter de la premiere occasion qui se presenteroit, pour passer à la Martinique, où mon bon ami le Pere Giraudet, qui venoit d'y être établi Superieur, me pressoit de me rendre, pour donner la derniere main au Convent que j'avois fait commencer quelques années auparavant.

Je partis de la Guadeloupe le Lundy 15. Août sur le soir, & j'arrivai le lendemain sur les neuf heures du soir au moüillage de la Martinique.

Le Pere Cabasson nôtre Superieur general s'étoit mis en tête de couvrir la plate forme de nôtre Bâtiment avec des plaques de plomb, posées simplement sur des madriers d'Acajou, au lieu de la carreler comme il avoit été resolu d'abord. Je m'étois opposé de toutes mes forces à cette resolution seulement par la raison que les chambres seroient inhabitables à cause de la grande chaleur que ce plomb y entretiendroit pendant le jour & la nuit, quand il auroit été

une fois échauffé par le Soleil, sans prévoir les autres inconveniens que je découvris depuis. Mais on avoit passé par-dessus mes raisons, & on étoit convenu avec un Marchand du Fort Saint Pierre, nommé Banchereau, pour nous fournir des tables de plomb à raison de vingt-cinq livres le cent, & des madriers d'Acajou de trois pouces à treize sols le pied reduit. Cette dépense excedoit de beaucoup celle de tout le Bâtiment, & m'obligea de proposer à nos Peres de le couvrir en Mansarde, & de leur offrir de la faire pour la moitié de ce que le plomb & les madriers devoient coûter. Je n'en pus venir à bout. Ce fut donc pour cette belle couverture qu'on m'obligea de venir de la Guadeloupe. 1701.

Je ne manquai pas dès le lendemain de mon arrivée d'aller au Fort Royal avec le Pere Giraudet, pour saluer M. le General. Il avoit une consideration toute particuliere pour le merite de ce Religieux. Nous en fûmes reçûs avec tout l'agrément possible. Je lui presentai le Memoire de ce qui étoit necessaire pour le Fort, & les Batteries de la Guadeloup; il le lût, & me promit qu'avant mon départ, il le feroit remplir entierement. Sa promesse fut cependant sans ef-

1701. fet, parce que peu de jours après, il fut attaqué du mal de Siam, qui l'emporta le quatriéme jour, au grand regret de tous les gens de bien, qui esperoient beaucoup de sa bonne conduite, de sa fermeté, de sa sagesse, de son zele, de sa Religion, & de sa droiture.

Il y avoit environ trois ans, que nos Peres avoient acheté une maison, & un petit terrain à côté de celui que nous avions au moüillage, afin de profiter d'une source d'eau qui y étoit. Cette maison avoit appartenu à M. de Chambly ci-devant Gouverneur de la Martinique. Ils furent trompez dans cet achat: car il se trouva que ce terrain n'étoit pas joint au nôtre, & qu'il y avoit une langue de terre entre les deux, sur laquelle nous ne pouvions pas faire passer la fontaine, que nous prétendions faire venir chez nous, sans dédommager le Proprietaire de ce terrain, & comme ce dédommagement auroit été plus considerable que l'utilité que nous en aurions pû tirer, je conseillai à nos Peres d'acheter tout le terrain, ce qu'ils firent, & ainsi nôtre place se trouva de deux cent pas de large, au lieu de cent qu'elle avoit avant cette acquisition. Je fis travailler ensuite à ramasser l'eau de cette

ſource, avec quelques autres petits rameaux que le ſieur Braguez nôtre voiſin nous donna, dont je fis près d'un pouce & demi d'eau, que je conduiſis chez nous avec des tuyaux de plomb. 1701.

Ces ſources, & toutes celles qu'on trouve dans le voiſinage, viennent d'un morne très élevé, au pied duquel eſt le terrain où le Bourg eſt ſitué. Ce ne ſont que des eaux de pluïes, comme toutes les autres fontaines, qui filtrent lentement au travers des pores de la terre. Il faut que celle que je fis conduire chez nous, paſſe par quelque miniere, car elle a une petite pointe de ſel ou d'amertume, qu'on ne ſent point quand on y eſt accoûtumé, mais qui ſe fait d'abord connoître à ceux qui en uſent toute pure les premiers jours.

Je ne fus point du tout content de la maniere dont on avoit conduit le Bâtiment en mon abſence, malgré les Devis & les Memoires que j'avois laiſſé. On avoit eſpacé les poutres d'une maniere à faire manquer tous les planchers. Je fus obligé de faire tout changer; après quoi je travaillai à la couverture. Je fis embonneter les madriers avec des languettes poſtiches du même bois, & après qu'ils eûrent été fortement cloüez ſur les

1701.

Couverture de plomb.

solivaux, je les fis couvrir avec des plaques de plomb que l'on avoit achetées pour cet effet. Il n'y en avoit pas la moitié en place, que je m'apperçûs que le Soleil pendant sa grande chaleur attiroit le plomb, & faisoit crever la soudure, quoique les tables chevauchassent l'une sur l'autre en replis, & qu'elles fussent parfaitement bien soudées. Je crus remedier à cet inconvenient, en faisant cloüer les tables avec les madriers de six en six pouces, tout le long des coutures, & je fis continuer de cette maniere le reste de la plate forme. Cela réüssit pendant la saison de pluïes ; mais dès qu'elle fut finie, il arriva encore pis. On m'écrivit à la Guadeloupe où j'étois retourné, que le Soleil attiroit le plomb comme il faisoit au commencement, & que ne pouvant rompre la soudure, ni separer les tables les unes des autres, parce qu'elles étoient trop bien cloüées, il les fendoit dans leur milieu dans toute leur longueur. J'eus d'abord de la peine à croire un effet si prodigieux ; mais comme c'étoit un fait, j'en cherchai la raison, & je crus que cela venoit des madriers d'acajou, qui étoient sous le plomb, parce que ce bois étant assez tendre, se remplissoit aisément d'humidité pen-

Effet prodigieux du Soleil sur une terrasse de plomb

dant la nuit, ce qu'il ne pouvoit faire ſans ſe gonfler, & faire en même-tems élever le plomb qui étoit deſſus; après quoi le Soleil venant à darder ſes raïons conſommoit l'humidité, & le bois diminué de volume ne pouvoit plus soûtenir le plomb qui ſe caſſoit, en retombant par ſa propre peſanteur dans la place où il étoit auparavant. Cependant cette raiſon ne m'a jamais paru convainquante, & j'ai vû le même effet à Paris, ſur une plate-forme de plomb, bien plus petite que la nôtre, où le plomb poſé ſur un plancher de maçonnerie ne laiſſoit pas de ſe crevaſſer par l'ardeur du Soleil. Je laiſſe ce fait à examiner à des gens plus habiles, & à en trouver la raiſon, s'ils le peuvent. 1701.

CHAPITRE XIX.

Des arbres appellez Balatas & Pain d'Epices, & de la maniere de ſcier le Gommier.

JE partis de la Martinique le 22. Novembre, & j'arrivai à la Guadeloupe le 25. On m'y attendoit depuis quelques jours, mais j'avois été obligé de re-

1701. tarder mon départ, pour assister au Service solemnel que nos Peres firent dans nôtre Eglise du Moüillage, pour le repos de l'ame de Monsieur, Frere unique du Roi.

Dès qu'on eût appris la mort de ce Prince, tous les Ordres Religieux s'éforcerent de marquer la veneration qu'ils avoient pour sa memoire, en faisant pour lui dans toutes les Eglises des Services solemnels. Sur quoi je dois rendre cette justice aux Religieux de mon Ordre, qu'ils se distinguerent de tous les autres, par la magnificence & le bon goût, qui parurent dans la Tenture, les Ornemens & le Mausolée, qui étoit élevée au milieu de leur Eglise. Le Pere Giraudet Superieur de la Mission de la Martinique, prononça l'Oraison Funebre, & s'acquit beaucoup de gloire dans cette action.

S rvice pour M. Frere du Roi.

Comme on a imprimé à Paris une Relation de cette ceremonie, & un Extrait du Discours, je croi pouvoir me dispenser d'en dire davantage.

Je trouvai en arrivant à la Guadeloupe, que nôtre Superieur avoit changé de sentiment en mon absence, & qu'au lieu d'un Bâtiment de maçonnerie que nous étions convenus de faire, il avoit resolu

de ne le faire que de bois. Quoique ce nouveau projet ne me plût point du tout, je ne m'y opposai qu'autant que la bienseance le pouvoit permettre ; ainsi je me mis à faire abattre des arbres. J'ai remarqué dans plusieurs endroits de ces Memoires, que ceux des Isles étoient les plus beaux du monde, en voici une preuve suffisante pour convaincre les plus incredules. Je tirai d'un seul Balatas vingt-deux poutres de trente-six pieds de long, sur quatorze & seize pouces en quarré, avec quantité de cartelage de quatre & cinq pouces sur differentes longueurs. Je faisois travailler jusqu'à dix scies à la fois, avec un bon nombre de Negres, pour abattre les arbres, les équarir, & mettre à profit les restes des troncs & des branches ; & je poussai tellement ce travail, qu'au mois de Janvier 1702. j'avois tout le bois necessaire pour un Bâtiment de cent pieds de long sur trente-six pieds de large, avec deux pavillons de quarante-quatre pieds en quarré. J'avois tellement ménagé mon monde & mon tems, que j'avois du bois à brûler pour toute nôtre levée de Sucre, du Manioc en terre pour deux ans, & des Cannes en quantité. 1701.

Cependant la proximité de la Guerre

1701. fit que j'empêchai adroitement qu'on ne commençât ce nouveau bâtiment, non-seulement à cause que si la Guadeloupe étoit attaquée, il ne manqueroit pas d'être brûlé, mais encore parce que le lieu où le Superieur le vouloit placer, ne nous convenoit point du tout, & j'étois bien aise que l'on attendît le retour du Superieur General pour en decider.

Cependant le sieur du Clerc Major de Leogane à Saint Domingue, passant à la Guadeloupe, nous offrit six mille écus de ce bois, sur lequel il prétendoit en gagner encore autant en le portant à S. Domingue : je croi même qu'il en eût donné davantage, si nôtre Superieur eût eu envie de vendre. Je fis humainement tout ce que je pus pour l'y engager, en lui representant qu'en moins de deux mois j'en aurois fait d'autre en même quantité : je ne pus en venir à bout, le Superieur & les Religieux s'obstinerent à ne pas vendre, & ils eurent tout sujet de s'en repentir quelques mois après, puisque les Anglois ayant attaqué l'Isle, & s'étant emparez de nôtre Quartier, ils en emporterent ce qu'ils jugerent à propos, & brûlerent le reste.

Le Balatas est une des quatre especes de bois rouges que l'on trouve dans nos

Isles. Il vient fort droit, & ne se fourche gueres qu'à quarante pieds de tige, & souvent davantage. Il vient mieux dans les terres maigres & pierreuses, comme sont les bords des côtieres, que dans les terres fortes & grasses. Son écorce est brune, peu épaisse, toute hachée, & assez peu adherente: le cœur & l'aubier ne se distinguent presque pas l'un de l'autre: ils sont également durs, bons, meilleurs à couvert que dans terre, d'un rouge sombre qui se décharge beaucoup en séchant. Il a les fibres longues, fines, peu mêlées, mais extrêmement serrées. Quoique ce bois paroisse sec, il ne laisse pas d'avoir une seve onctueuse & amere qui nourrit ses parties, & les conserve contre les vers. Sa feüille est ovale avec une petite pointe: elle est mediocrement grande, assez forte: elle se séche aisément: elle vient couplée & en assez grande quantité. Cet arbre porte des panaches de petites fleurs rougeâtres, ausquelles succedent des fruits de la grosseur, figure & couleur des merises, dont les Perroquets & les Grives, les Ramiers & autres oiseaux sont fort friands. Ce bois se debite bien, il est pourtant meilleur en Charpente qu'en Menuiserie. On en fait des tables, des rouleaux, des ar-

1701.

Balatas, arbre, sa descri-ption.

1701. bres & des dents pour les Moulins. Il est roide, sans nœuds, il ne s'éclate point, & il est capable de soûtenir un très-grand poids.

Char-pentiers des PP. Carmes.

Les Peres Carmes avoient fait venir de France deux Charpentiers engagez, pour leur faire un Moulin, une Sucrerie & une Purgerie, dont ils avoient un extrême besoin. Tous leurs bâtimens se ressentoient de la vieillesse de leur Ordre, & tomboient en pieces; & comme ils n'étoient pas mieux fournis d'arbres pour bâtir, que de titres pour justifier leur Origine & leur Succession Prophétique, ils eurent recours à nous, & nous demanderent quelques arbres, que nous leur accordâmes avec plaisir : je me chargeai même de veiller sur leurs Ouvriers, que je fis pour cela travailler auprès des miens, afin de voir plus aisément le travail des uns & des autres. Je trouvai ces deux Ouvriers fort impertinens. Ils travailloient peu, juroient beaucoup, n'étoient jamais contens, & pour surcroît de mal, je découvris qu'ils commençoient à s'approcher un peu trop près de nos Negresses. J'en parlai à leurs Maîtres, & de concert nous en parlâmes au Gouverneur; & sur la permission qu'il me donna, je les envoyai porter quelques planches à la

Correction fraternelle que l'Auteur leur fit.

Forteresse, où on les retint, & on les 1701.
mit dans un cachot les fers aux pieds & aux mains, où ils firent pénitence au pain & à l'eau pendant quelques jours. Ils firent les mauvais au commencement, peu à peu ils s'appaiserent, & enfin ils firent demander pardon à leurs Maîtres, & me promirent de faire des merveilles. On les fit sortir; mais pour achever de les dompter, je défendis à nos Negres de leur tirer les chiques, de sorte qu'en moins de trois semaines ils en furent garnis à ne pouvoir se soûtenir. Ce dernier accident acheva de les humilier. Ils se mirent tout-à-fait à leur devoir, & aussi-tôt je leur fis donner tous les secours necessaires, & je les traitai à proportion des bonnes manieres que je leur voyois prendre.

Je sçûs qu'ils avoient travaillé en France à refendre du Sapin; & comme la difference de cet arbre au Gommier ne me parut pas fort grande, je leur en fis scier premierement des pieces d'un pied de large, & ensuite de plus grandes. Ils trouverent ce bois plus difficile que le Sapin, parce que le Sapin qu'ils avoient travaillé, étoit sec, la scie y passoit facilement; au lieu que le Gommier étant verd, sa gomme engageoit les dents de la scie. Je leur fis remedier à cet incon-

Maniere de scier le Gommier.

1701. venient, en faisant donner plus de voye à la scie, & en faisant affuter les dents de tous côtez. Par ce moyen je fis debiter le Gommier que l'on laissoit pourrir auparavant, lorsqu'on ne l'employoit pas a faire des Canots ; & comme c'est un très-bon bois, je le fis employer en toutes sortes d'ouvrages tant de planches, que cartelage. Ayant été obligé dans la suite de faire faire grand nombre de madriers pour les plates-formes des Batteries, & pour des flasques d'affuts, je fis mettre en œuvre une quantité considerable de ces arbres malgré les murmures de nos Ouvriers paresseux qui n'étoient pas accoûtumez à les scier.

Maniere de conserver la couleur des bois. Ce bois est de couleur de chair claire, je croi l'avoir dit ci-devant. Quand les ouvrages ausquels on les destine, meritent qu'on lui conserve cette couleur, & qu'on l'empêche de se décharger, il n'y a qu'à prendre des copeaux du même bois, & les faire boüillir dans de l'eau avec un peu de Lianne à sang, ou quelques fleurs de Rocou, ou du Rocou même en petite quantité, & en humecter le bois deux ou trois fois, & lorsqu'il est presque sec, le frotter avec les copeaux, & quand il l'est tout-à-fait, avec un morceau de cuir & un peu de cire. Il conserve alors

une couleur de chair vive, luisante & très-agreable. Au lieu d'eau on peut se servir d'huile de *Palma Christi* boüillie avec de la Litarge avant d'y mettre les copeaux, ou la Lianne à sang, ou le Rocou. La couleur est encore plus vive & moins sujette à se décharger; & l'huile dont les pores du bois sont imbibez, fait qu'il resiste plus aisément & plus long-temps à l'air & à l humidité. 1701.

On peut se servir de la même methode pour toutes sortes de bois, observant quand on le peut faire, de joindre aux copeaux quelque Lianne, racine, ou couleur qui en approche, ce qui n'est pas difficile à trouver; ou quand on n'en a point, une plus grande quantité de copeaux, imbiber le bois plus de fois, & le frotter avec plus de soin.

Le succès que j'avois eu dans le travail du Gommier, me fit esperer que je réussirois aussi bien à faire debiter un autre qu'on appelle, Pain d'Epices, que sa dureté avoit conservé contre toutes sortes d'attaques. Je ne sçai d'où ce nom lui est venu, car, excepté la couleur, il n'a rien qui ait du rapport avec le Pain d'Epices. Arbre appellé Pain d'Epices.

Il croît ordinairement sur le bord des falaises, & dans des lieux élevez, ari-

1701. des & pierreux. Il vient très grand. J'en ai trouvé un qui avoit plus de quatre pieds de diametre, & près de quarante pieds de tige : sa feüille est presque semblable au Poirier d'Europe : son écorce est brune & assez épaisse contre l'ordinaire de tous les bois durs : elle est adherente, tailladée & marquetée de petits points rouges & blancs. L'aubier ne differe presque en rien du cœur qui est d'un jaune rougeâtre, avec quelques filets d'un rouge plus vif : il est extraordinairement compact & serré, & par consequent pesant : ses fibres fort déliées sont mêlées les unes dans les autres, ce qui le rend coriace, roide, & capable de supporter les plus grands fardeaux.

Le premier que je fis abattre, portoit environ deux pieds & demi de diametre. Nous étions alors dans la saison de la séve, ce qui me faisoit esperer que nous en aurions meilleur marché, parce tous les arbres ont bien moins de dureté dans cette saison que dans une autre, à cause que leurs pores sont plus ouverts, & leurs parties plus éloignées, pour ainsi dire, les unes des autres ; cependant il se défendit si bien, qu'après avoir rompu huit ou dix haches sans pouvoir presque l'entamer, j'étois prêt de le faire abandonner

Dureté de cet arbre.

abandonner lorſqu'il ſe preſenta un Machoquet ou Taillandier, demeurant au Bourg du Baillif, nommé Loriau, qui m'offrit de me faire des haches d'une ſi bonne trempe, qu'elles couperoient toutes ſortes de bois. Il en vouloit trois écus de la piece, & les donnoit à l'épreuve pendant quinze jours. Il m'en fit une douzaine, qui reſterent en coupant les arbres appellez tendres à caillou, & les Fer blancs, qui paſſent pour les plus durs; mais quand ce vint au pain d'Epices, elles ſe rompirent comme les autres. Cela étonna étrangement mon Ouvrier. Il vint ſur le lieu, & rompit lui-même deux de ſes meilleures haches. Il s'en retourna chez lui, étudia ſon métier, & trouva enfin le point de la trempe qu'il falloit, & me fournit le nombre de haches dont nous étions convenus; mais il ne voulut jamais montrer ſon ſecret au Negre Taillandier, que nous avions dans la maiſon, quelques promeſſes que je lui fiſſe, & quelque argent que je lui offriſſe. 1702.

C'eſt un ménagement de tems très-conſiderable, quand on a de grands abbattis à faire, d'avoir toûjours un nombre de haches emmanchées, & toutes prêtes, pour fournir aux Negres qui

1702.

Précau tion qu'i faut avoir quand on fait des abattis de bois.

rompent les leurs dans le travail. Ils perdent un tems infini à faire des manches, ou affiler leurs haches, & c'eſt le tems, qui eſt la choſe la plus précieuſe ſur tout aux Iſles. J'aimois mieux donner quelque argent aux Negres, que je connoiſſois les plus adroits, afin qu'ils fiſſent des manches de haches aux heures qu'ils peuvent travailler pour eux; & le Commandeur avoit ſoin de faire porter une douzaine de haches de rechange ſur le lieu du travail, pour en fournir à ceux qui venoient à en avoir beſoin.

Pour revenir au Pain d'Epices, j'en fis débiter en planches, qui étoient d'une grande beauté : j'en fis tourner, & il réüſſit parfaitement bien; il prenoit preſque de lui-même un poli, & un éclat merveilleux. On peut bien juger par ce que je viens de dire, qu'il eſt très-difficile à ſcier, qu'il échauffe les ſcies d'une maniere extraordinaire, & qu'il les détrempe facilement. Le remede à cela eſt d'avoir deux ſcies d'une égale épaiſſeur, affutées bien également, & les changer de quart d'heure, en quart d'heure; afin de les laiſſer repoſer, & rafraîchir, après les avoir frotées avec du ſuif. Quelques Habitans prétendent que ce bois n'eſt

Maniere de le ſcier.

bon qu'à couvert, & qu'il ne dure gué- 1701.
re dès qu'il est exposé aux injures de l'air. Je n'ai pas eu le tems de faire cette experience; mais j'ai si souvent entendu dire la même chose de quelques autres bois, quoique j'aye experimenté le contraire, que je ne croi pas, que celui-ci ait ce défaut.

Le Procès que les Communautez Religieuses de la Guadeloupe avoient à Paris avec les heritiers de M. Hinselin au sujet de la Donation qu'il leur avoit faite, ayant été terminé par un accommodement, nous en reçûmes les nouvelles sur la fin du mois de Janvier 1702. avec les pieces necessaires, pour nous mettre en possession des biens qui nous avoient été leguez. Mais comme nos interêts étoient differens, puisque les Religieux de la Charité devoient avoir la moitié de ce bien, avec le choix des lots, quand le partage seroit fait, nous nous assemblâmes, & je fus choisi, & établi Procureur des quatre Communautez, qui avoient la moitié de la succession à partager entr'elles, c'est-à-dire, des Jesuites, des Carmes, des Capucins, & de nos Peres. Les Superieurs Generaux des quatre Communautez signerent la Procuration qui me fut donnée, & voulu-

1702. rent bien s'en rapporter à ce que je ferois, pour terminer cette affaire, & faire le partage tant avec les Religieux de la Charité, qu'entre nous autres. Le Pere Holley Superieur de la Maison des Jesuites étoit bien plus propre que moi, pour cette commission, & avoit plus le tems de la remplir; cependant ce fut lui principalement qui engagea les autres à me choisir, ce que je remarque exprès ici, quoique peu important au Public, pour faire connoître à tout le monde, l'union & la bonne intelligence, qui se trouvent entre les Missionnaires de l'Amerique. Plût à Dieu, que cela fût de même dans les autres parties du monde, & que la diversité des sentimens, & peut-être les interêts opposez n'y ruïnassent pas l'œuvre de Dieu.

1702.

CHAPITRE XX.

Abus qui se commettoient dans les travaux Publics. Messe de Requiem, *chantée d'une maniere extraordinaire. Partage de la succession de M. Hinselin.*

NOus avions commencé à travailler à la reparation des retranchemens qu'on avoit faits pendant la Guerre precedente, aussi-tôt que je fus revenu de la Martinique. Mais M. le Gouveur ayant eu quelques avis, que les Anglois attaqueroient sans faute la Guadeloupe, pensa serieusement à faire travailler à ceux que nous avions projettez dans la tournée que je fis avec lui en *1696.* & l'année derniere avec M. le Comte Desnots Gouverneur general. Car pour les projets du Chevalier Reynau, il n'en étoit plus question ; le tems manquoit, & il n'y avoit pas un sol de fond pour les entreprendre.

Tous les travaux Publics, soit pour l'ouverture & entretien des grands chemins, soit pour les Fortifications, se font par corvées. Personne n'en devroit être exempt, puisqu'ils se font pour le

1702. bien commun, & pour la conservation, & la défense du païs. Cependant les Religieux s'en prétendent exempts, & le sont en effet, par une clause expresse des Lettres de leurs établissemens, par laquelle le Roi ou les Seigneurs des Isles, qui les y ont appellez, les declarent exempts eux, leurs Domestiques, & leurs Esclaves de toutes Corvées, Guet & Garde, & Charges publiques. Messieurs Hoüel & de Boisseret, dont les Ancêtres avoient été Seigneurs & Proprietaires de l'Isle, prétendoient la même chose, & leurs prétentions donnoient occasion à quelques autres personnes de refuser de se soûmettre à ces Chages publiques.

Privileges des Religieux.

M. le Gouverneur parla aux uns & aux autres, & il eut lieu d'être content des Religieux, qui s'en se mêler avec les autres Habitans entreprirent des travaux considerables, & s'en acquitterent de bonne grace, & promptement. Il n'y eût que ces deux Messieurs qui tinrent bon, & qui ne voulurent point du tout contribuer à la défense commune, quoiqu'ils y fussent bien plus obligez qu'une infinité d'autres, par les grands biens, & les vastes terres qu'ils possedoient dans le païs.

J'avois remarqué un abus très consi-

derable dans ces Corvées dès le tems que je fis travailler en 1696. & je le remarquai encore dans les premiers travaux que nous entreprîmes. C'étoit que les Officiers des Quartiers s'exemptoient d'y envoyer leurs Negres, favorisoient leurs parens & amis, & rejettoient toute la charge sur les pauvres qui étoient les plus obéïssans, parce qu'ils ne pouvoient imiter ceux qui avoient de l'autorité. 1701.

Abus dans les travaux de Corvées.

Un autre désordre que je remarquai dans ces travaux étoit, que les Maîtres ne donnoient point de vivres à leurs Esclaves en les y envoyant ; ce qui leur étoit un prétexte pour les quitter, afin d'en aller chercher, & pour ne revenir que fort tard, & souvent point du tout.

Le troisiéme désordre étoit que les travaux se trouvoient souvent mal faits, parce que je ne pouvois pas être toûjours par tout, & en même-tems, & puis on ne sçavoit à qui s'en prendre de ces mal-façons. Et quand j'étois obligé de faire abattre ce qui étoit mal fait, c'étoient des murmures & des plaintes, qui ne finissoient point.

Je fis faire ces remarques à M. Auger, il en convint ; mais il me dit, qu'il étoit plus facile de voir ces choses, que d'y remedier. Je lui répondis que le

1702. remede étoit plus facile qu'il ne pensoit, qu'il n'y avoit qu'à considerer les travaux qui étoient à faire, les tracer, les toiser, & en faire la repartition, premierement par Compagnie, & ensuite par le nombre des Negres, qui se trouvoient dans l'étenduë de chaque Compagnie. Par ce moyen les travaux seroient distribuez avec égalité, chacun sçauroit ce qu'il auroit à faire, & l'executeroit avec tout le soin & la diligence possible, afin d'en être plûtôt quitte, & de n'être pas obligé à recommencer. Il goûta mon avis, & resolut de le suivre, pourvû que je me chargeasse de faire cette repartition, & de souffrir une partie des murmures qu'elle exciteroit. Il me fit délivrer par le Receveur du Domaine un état des Compagnies (car tous les Habitans des Isles servent sous les Capitaines de Milices de leurs Quartiers,) & dans chaque Compagnie on a un état des Negres qui payent le droit de Capitation, & qui par consequent peuvent travailler.

Remedes à ces abus.

Nous examinâmes en gros les travaux qu'on avoit resolu de faire, afin de voir à quelles Compagnies il seroit plus à-propos de les distribuer, & ce que pourroient faire pour le bien commun

celles qui étoient trop éloignées, comme cellle du Grand & du Petit Cul de Sac, & de la pointe Noire. On obligea celles là à fournir des pallissades, & autres bois qu'elles ont sur leur terrain, & dont nous avions besoin. Après cela je traçai les travaux, & je les fis toiser, & ayant divisé le nombre des toises par le nombre des Negres des Compagnies qui devoient travailler, je voyois combien il revenoit de toises ou de pieds par tête de Negres; & comme le travail pouvoit être plus ou moins facile selon les endroits où il se trouvoit, je proportionnois toutes ces choses le plus équitablement qu'il m'étoit possible. Je faisois ma liste, que je donnois au Gouverneur, qui me la rendoit après l'avoir signée; & quand les Maîtres ou leurs Commandeurs étoient arrivez avec leurs Negres, on leur montroit les bornes de leur travail, la maniere dont il devoit être fait, & on les avertissoit, que s'il y avoit des mal-façons, on le leur feroit recommencer. Cette methode nous exemptoit de penser au nombre des Negres que les Habitans devoient employer, pour faire leurs tâches, n'y à leurs vivres, & les Maîtres étoient interessez à faire promptement, & bien, ce qui leur étoit ordonné. 1702.

1702. Ceux qui étoient accoûtumez à s'exempter des travaux Publics, crierent bien fort contre moi, qui étois l'Auteur de ce nouveau reglement, & ils ne gagnerent autre chose, que de voir quelquefois augmenter la dose de leur tâche; mais ceux qui avoient porté jusqu'alors le poids du jour, & de la chaleur, trouverent ce reglement très équitable, & m'en remercierent.

Travaux que l'Auteur à fait faire à la Guadeloupe.

Ce fut ainsi que je fis faire tous les retranchemens de la Basseterre, des trois Rivieres, & du Reduit, qui alloient à bien plus de six mille toises; les murs interieurs & exterieurs des parapets du Fort, pour soûtenir la terre, & le mauvais fascignage dont ils étoient composez. Je fis faire une demie Lune, pour couvrir la Porte avec un Pont-Levis; une grande Cîterne découverte, servant de fossé à un retranchement flanqué, qui coupoit la longueur du Fort en deux, pour couvrir le Donjon, & s'y pouvoir retirer, & tenir ferme, si les Ennemis se fussent emparez du Cavalier. Je fis faire encore plusieurs Batteries neuves, & reparer les anciennes, & nous préparer à tout évenement.

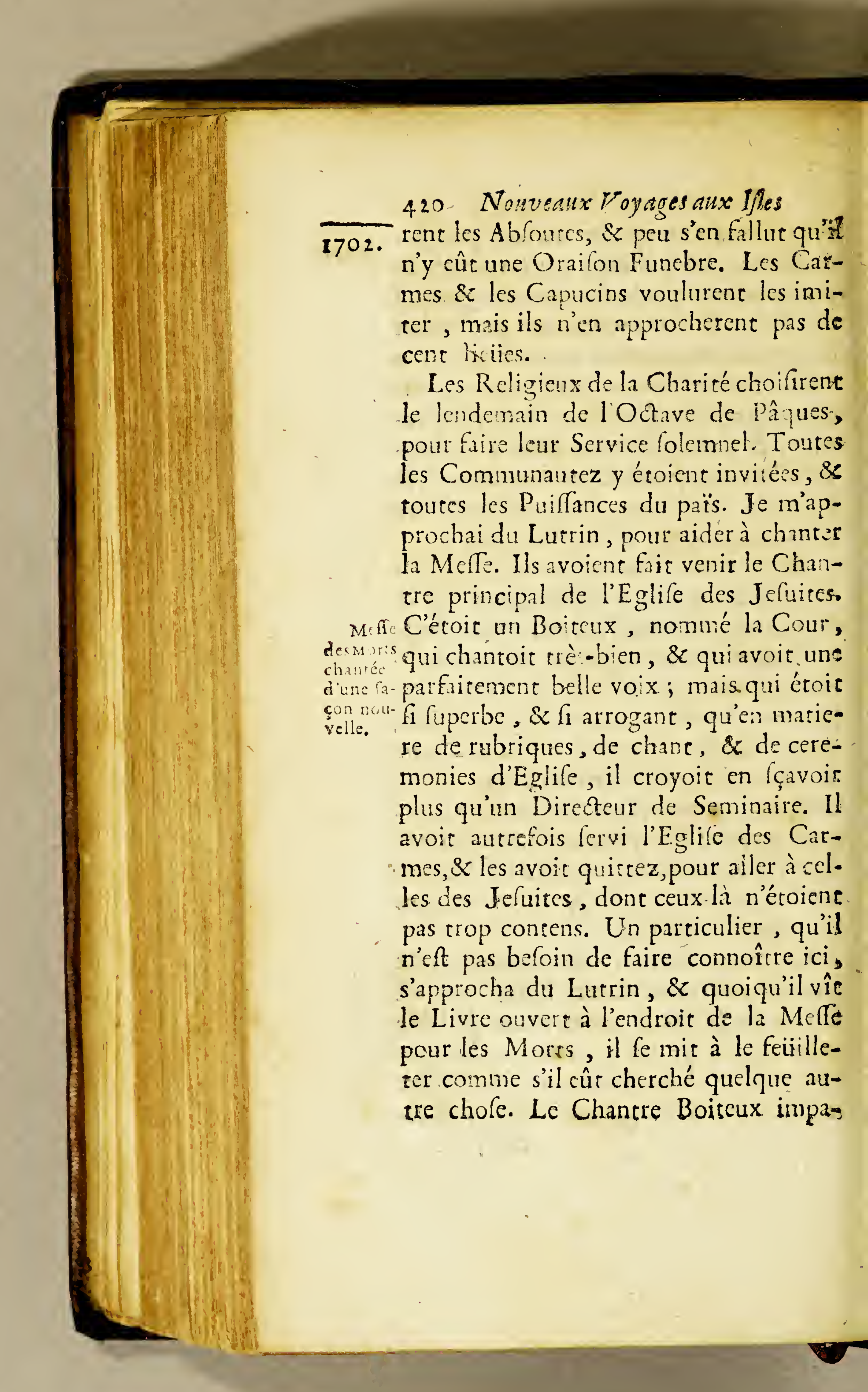
Ces travaux m'occuperent toute l'année 1702. & jusqu'au mois de Mars

1703. de sorte que je n'avois pas peu d'affaires, étant obligé par honneur, & par la priere que le Gouverneur general des Isles, & le Gouverneur particulier de la Guadeloupe m'en avoient faite, d'avoir soin des travaux publics; étant encore chargé du détail de nôtre Habitation, & par-dessus tout cela de la Procuration des quatre Communautez Religieuses Legataires pour un huitiéme chacune des biens de M. Hinselin. 1702.

Je pris possession de cette succession avec le Superieur des Religieux de la Charité vers l'ami-Carême. Pour donner des marques publiques de nôtre reconnoissance, on resolut de faire celebrer un Service solemnel dans chacune de nos Eglises, pour le repos de l'ame de nôtre Commun Bien-faiteur.

Nous commençâmes, & nous ne manquâmes pas d'y inviter les Parens du défunt, le Gouverneur avec l'Etat Major; le Conseil, & ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Isle.

Les Peres Jesuites nous suivirent, & nous surpasserent. Leur Eglise qui est la plus belle, & la mieux ornée de l'Isle étoit tenduë de noir, avec un Mausolée fort illuminé. Ils chanterent l'Office des Morts, & la grande Messe; ils fi-



1702. rent les Absoutes, & peu s'en fallut qu'il n'y eût une Oraison Funebre. Les Carmes & les Capucins voulurent les imiter, mais ils n'en approcherent pas de cent lieües.

Les Religieux de la Charité choisirent le lendemain de l'Octave de Pâques, pour faire leur Service solemnel. Toutes les Communautez y étoient invitées, & toutes les Puissances du païs. Je m'approchai du Lutrin, pour aider à chanter la Messe. Ils avoient fait venir le Chantre principal de l'Eglise des Jesuites. C'étoit un Boiteux, nommé la Cour, qui chantoit très-bien, & qui avoit une parfaitement belle voix; mais qui étoit si superbe, & si arrogant, qu'en matiere de rubriques, de chant, & de ceremonies d'Eglise, il croyoit en sçavoir plus qu'un Directeur de Seminaire. Il avoit autrefois servi l'Eglise des Carmes, & les avoit quittez, pour aller à celles des Jesuites, dont ceux-là n'étoient pas trop contens. Un particulier, qu'il n'est pas besoin de faire connoître ici, s'approcha du Lutrin, & quoiqu'il vît le Livre ouvert à l'endroit de la Messe pour les Morts, il se mit à le feüilleter comme s'il eût cherché quelque autre chose. Le Chantre Boiteux impa-

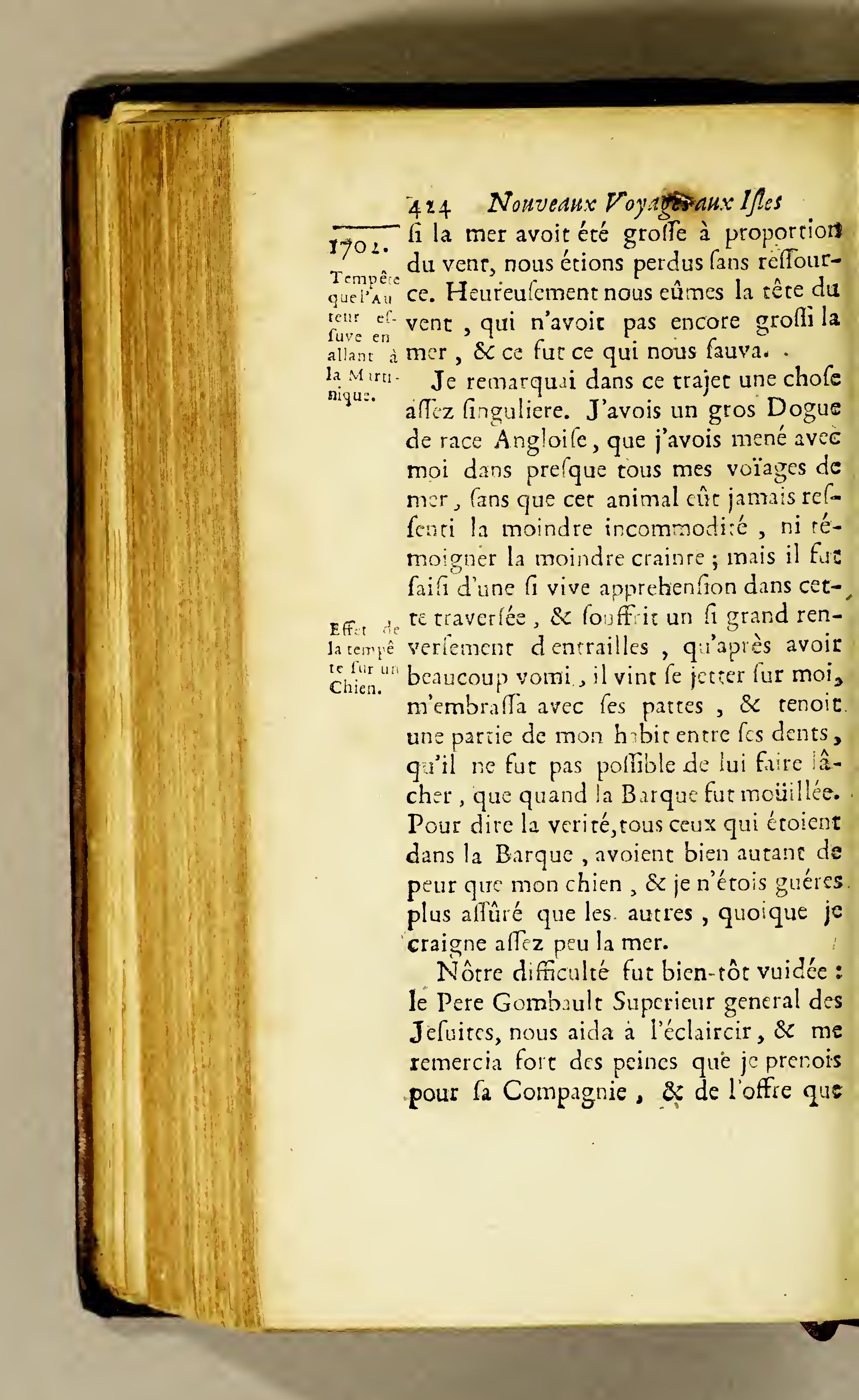
Messe des Morts chantée d'une façon nouvelle.

tient de le voir remuer ſon Livre, Que cherchez-vous, lui dit-il ? je connois ce Livre mieux que vous, dite-le moi, & je vous le trouverai d'abord. Je cherche la Meſſe, lui répondit le particulier. La voilà lui répondit le Boiteux, en lui montrant celle qu'il avoit déja vûë. Vous faites le Docteur, lui dit le particulier, & vous étes ſi ignorant, que vous ne ſçavez pas que nous ſommes dans le tems Paſchal. Hé ! que fait le tems Paſchal à une Meſſe de *Requiem*, repliqua le Chantre ? Il faut reprit le particulier, que *Requiem*, ou non, on doit dire *Alleluya*, & voilà ce que je cherchois. Vous avez raiſon, dit alors le Boiteux, je ne faiſois pas reflexion que le tems Paſchal dure juſqu'à la Trinité pour vous autres Moines ; mais que cela ne vous embarraſſe pas ; je ſçaurai bien mettre deux *Alleluya*, ſur les finales par tout où il en ſera beſoin. Ce particulier ſe retira enſuite, & moi qui avois entendu tout ce beau dialogue, je ne ſçavois s'ils vouloient me joüer, ou ſi on vouloit ſe mocquer du Boiteux. Les Officians ſortirent de la Sacriſtie. Le Chantre entonne l'Introïte, & ne manqua pas d'accompagner la finale de deux *Alleluya*, des plus beaux. Cette nouvelle maniere 1702.

1702. de chanter la Messe des Morts fit rire tout le monde. Le Superieur des Religieux de la Charité s'en offença très-fort, & dit au Chantre qu'il falloit être à jeun quand on chantoit à l'Eglise. Ce reproche, quoique mal fondé, & la sottise qu'on lui avoit fait faire penserent le desesperer ; il quitta brusquement le Lutrin, & se retira, & nous laissa achever de chanter la Messe à l'ordinaire, sans donner tant de marques de joïe, ni pour le tems Pascal, ni pour la succession, quoiqu'elle en valût bien la peine.

Le Lundy 22. Mai, il arriva à la Rade de la Basseterre deux Navires du Roi, qui alloient à la Vera-Crux, Cartagene, & autres lieux de la Baye de Mexique, & y portoient des munitions de Guerre, & des Ingenieurs ; entre lesquels étoit un des enfans du sieur Bouchard Libraire à Nancy, que je connoissois très-particulierement. Il vint me voir, & me donna des nouvelles de sa famille, qui me firent plaisir. Je lui envoyai quelques pains de sucre raffiné, du chocolat, des confitures, & des fruits. Ils partirent dès la nuit suivante, ce qui m'empêcha de faire autre chose.

Cependant les affaires de la succeſſion 1702.
de M. Hinſelin, celles de nôtre Maiſon, & les travaux Publics, où il falloit que j'aſſiſtaſſe, qui demandoient ſeuls un homme tout entier, me firent craindre de ne pouvoir pas ſoûtenir encore long-tems le poids de cette fatigue, & m'obligerent de penſer ſerieuſement au partage. Je fis liquider le bien en payant tout ce qui étoit dû dans l'Iſle, & je fis faire un état au juſte de tout le bien, avec une eſtimation des Terres, des Maiſons, des Meubles, Utenſiles, Beſtiaux, Eſclaves, & autres choſes, & je preſſai les Religieux de la Charité d'en venir au partage. Malgré tous les mouvemens que je me donnai, il ne put être fait que dans le mois d'Août, parce qu'il arriva un incident, ſur lequel nous crûmes devoir avoir la déciſion de l'Intendant. Nous nous embarquâmes donc le Superieur de la Charité & moi le 22. Juillet, dans une petite Barque qui alloit à la Martinique, & nous fîmes nôtre trajet en moins de dix-huit heures. Il eſt vrai, que nous penſâmes payer bien cher nôtre diligence, car en approchant de la Dominique, nous fûmes pris d'un coup de vent de Nord ſi furieux, que je n'en ay jamais éprouvé de ſemblable; &



1701.

Tempête que l'Auteur essuye en allant à la Martinique.

si la mer avoit été grosse à proportion du vent, nous étions perdus sans ressource. Heureusement nous eûmes la tête du vent, qui n'avoit pas encore grossi la mer, & ce fut ce qui nous sauva.

Effet de la tempête sur un Chien.

Je remarquai dans ce trajet une chose assez singuliere. J'avois un gros Dogue de race Angloise, que j'avois mené avec moi dans presque tous mes voïages de mer, sans que cet animal eût jamais ressenti la moindre incommodité, ni témoigner la moindre crainte; mais il fut saisi d'une si vive apprehension dans cette traversée, & souffrit un si grand renversement d'entrailles, qu'après avoir beaucoup vomi, il vint se jetter sur moi, m'embrassa avec ses pattes, & tenoit une partie de mon habit entre ses dents, qu'il ne fut pas possible de lui faire lâcher, que quand la Barque fut moüillée. Pour dire la verité, tous ceux qui étoient dans la Barque, avoient bien autant de peur que mon chien, & je n'étois guéres plus assûré que les autres, quoique je craigne assez peu la mer.

Nôtre difficulté fut bien-tôt vuidée: le Pere Gombault Superieur general des Jesuites, nous aida à l'éclaircir, & me remercia fort des peines que je prenois pour sa Compagnie, & de l'offre que

je lui avois faite, d'engager celles dont j'étois Procureur, de vendre à leur Mission nos portions de terres de la succession. Ils eurent pour lors d'autres vûës qui les empêcherent de prendre ce parti. Le Pere Gombault étoit aux Isles depuis bien des années, & il y est encore à present honoré universellement de tout le monde pour sa sagesse, sa droiture, son zele, sa pieté, & sa charité, & de qui je puis dire, que quelque estime qu'on eût pour lui, son merite & ses vertus en meritoient encore davantage. 1702. Le Pere Gombault Superieur General des Jesuites.

Nous ne pûmes partir de la Martinique que le 27. faute de commodité, nous arrivâmes le lendemain à la Guadeloupe. Je traitai avec les Religieux de la Charité des quatre portions que nous avions dans les Terres de la succession. Et nous partageâmes les Meubles, les Bestiaux, & les Esclaves. Premierement, avec les Religieux de la Charité, qui avoient la moitié dans le total : & ensuite entre nous autres, qui avions chacun un quart dans la moitié. Les portions des quatre Communautez pouvoient leur valoir 25. à 26000. francs à chacune. Mais celle des Religieux de la Charité leur valut au moins quarante mille écus, parce que les Terres & les

1702. Maisons ne furent estimées que quatre-vingt mille francs, quoiqu'elles en valussent plus de cent mille, qu'ils eurent le choix des Lots, & que je leur fis abandonner une quantité d'Utensiles, de Meubles, & d'autres choses pour une Sucrerie dont nous pouvions nous passer, ayant nos établissemens tous faits.

J'obligeai aussi les Religieux de la Charité à rendre aux Carmes leur ancienne Habitation, qui leur devenoit inutile par l'acquisition qu'ils venoient de faire. Ainsi les Carmes se trouverent une très-belle Habitation, par l'union de la leur avec celle des Religieux de la Charité, qui étoit contiguë à la leur.

CHAPITRE XXI.

Declaration de la Guerre. Duel entre deux Corsaires. Tremblement de terre. Jubilé. Remedes pour les Panaris & les Ruptures.

LA Guerre ayant enfin été declarée en Europe vers la fin du mois de Mai, les Anglois en eurent la nouvelle au commencement du mois de Juillet. Pour nous, nous en fûmes avertis plû-

tôt par les Priſes de nos Bâtimens, que 1702.
par les avis qu'on auroit dû nous en donner de France.

Cela nous obligea à travailler avec plus d'application que jamais à nous mettre en état de défenſe à la Guadeloupe. M. Auger fit une revûë fort exacte de tous les Habitans capables de porter les armes. Il fit faire un Inventaire de toutes les armes, & de toutes les munitions qui ſe trouverent dans l'Iſle. On fit un état des Negres qu'on pourroit armer. On obligea tous les Habitans à mettre dans les Magaſins du Fort une certaine quantité de farine de manioc, qu'ils ſeroient obligez de renouveller tous les trois mois, afin qu'en un beſoin imprévû, on en trouva dans un même lieu pour tout le monde. On leur ordonna encore de planter quantité de manioc, de pois, de mil, de patates & d'ignames, ſur tout dans les hauteurs, & dans les endroits éloignez du bord de la mer; & on établit des Corps-de-Gardes, & des Patroüilles de Cavalerie dans tous les endroits habitez de l'Iſle.

Précautions du Gouverneur de la Guadeloupe.

J'accompagnai M. Auger dans toutes ces revûës. Il me chargea du ſoin de faire ces Inventaires, & de marquer les lieux pour placer les Corps-de-Garde,

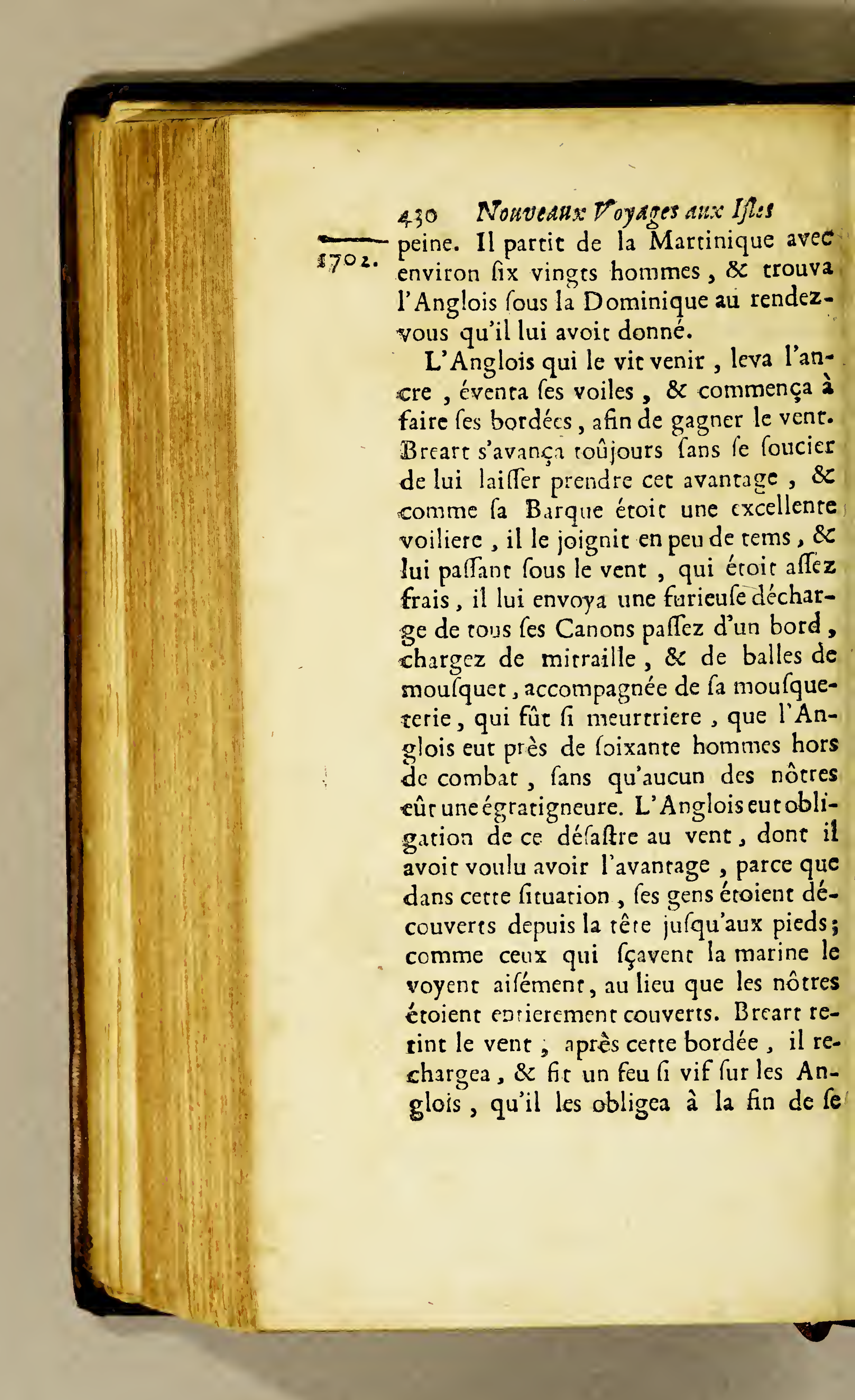
1702. & les rendez-vous ou rencontres des Patroüilles. On obligea les Habitans qui étoient dans les Quartiers éloignez de se retirer du bord de la mer, & de se loger dans les hauteurs avec leurs familles, & leurs Negres; & on distribua dans tous les Quartiers d'espace en espace des boëtes de pierriers pour donner l'alarme, & s'avertir les uns les autres en cas de descente de jour ou de nuit, ou que quelque Barque fût attaquée à la côte. On leur marqua aussi les Quartiers d'assemblée, avec les signaux & contre-signaux pour se reconnoître, qu'on avoit soin de changer tous les huit jours. On distribua aux Capitaines des instructions par écrit, de ce qu'ils auroient à faire selon les differens évenemens. En un mot, le Gouverneur n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la défense de son Isle, si elle étoit attaquée dans les formes, ou pour empêcher les descentes & les pillages des Ennemis.

Comme les Anglois avoient eu bien plûtôt que nous la nouvelle de la Declaration de la Guerre, leurs Corsaires s'étoient mis en mer long-tems avant les nôtres. Ils avoient fait sur nous des Prises considerables, sur tout de femmes, d'enfans, d'esclaves, & de meu-

bles, que les Habitans de Saint Christophle, & de Marie Galante envoyoient à la Martinique, où il est certain qu'ils devoient être plus en sûreté que dans ces petites Isles. Ce fut ainsi qu'ils enleverent la Comtesse de Gennes, & la femme du sieur de Bois-Fermé Gouverneur de Marie Galante, qui se retiroient à la Martinique, avec leurs meilleurs effets. 1702.

Ces Prises qui ne leur avoient rien coûté, parce que nos Barques n'étoient pas armées, leur enflerent tellement le cœur, qu'ils crurent que rien ne leur pourroit resister. Un de leurs Capitaines qui avoit été pris pendant la Guerre précedente, par un de nos Corsaires, nommé Breart, se trouvant à la tête de cent cinquante hommes dans une belle Barque de dix Canons; fit dire à Breart par une Barque neutre de Saint Thomas, qui alloit à la Martinique, que s'il vouloit lui donner sa revanche de la derniere Guerre, il l'attendoit sous la Dominique. Breart accepta le parti; il hâta l'armement d'une Barque qu'il devoit commander, nommée la Trompeuse, qui auroit pû porter dix Canons, mais qui n'en avoit que six, parce que nos Flibustiers François s'en mettent peu en

Duel fameux entre deux Corsaires.



1702. peine. Il partit de la Martinique avec environ six vingts hommes, & trouva l'Anglois sous la Dominique au rendez-vous qu'il lui avoit donné.

L'Anglois qui le vit venir, leva l'ancre, éventa ses voiles, & commença à faire ses bordées, afin de gagner le vent. Breart s'avança toûjours sans se soucier de lui laisser prendre cet avantage, & comme sa Barque étoit une excellente voiliere, il le joignit en peu de tems, & lui passant sous le vent, qui étoit assez frais, il lui envoya une furieuse décharge de tous ses Canons passez d'un bord, chargez de mitraille, & de balles de mousquet, accompagnée de sa mousqueterie, qui fût si meurtriere, que l'Anglois eut près de soixante hommes hors de combat, sans qu'aucun des nôtres eût une égratigneure. L'Anglois eut obligation de ce désastre au vent, dont il avoit voulu avoir l'avantage, parce que dans cette situation, ses gens étoient découverts depuis la tête jusqu'aux pieds; comme ceux qui sçavent la marine le voyent aisément, au lieu que les nôtres étoient entierement couverts. Breart retint le vent; après cette bordée, il rechargea, & fit un feu si vif sur les Anglois, qu'il les obligea à la fin de se

gabionner ſous leur gaillard, & enfin d'amener leur pavillon dans le tems que Breart leur alloit ſauter à bord. 1702. Priſe du Corſaire Anglois.

Nous n'eûmes que deux hommes tuez, & neuf bleſſez dans cette affaire, qui ne dura pas une heure ; au lieu que les Anglois eurent près de cent hommes tuez ou bleſſez. Breart conduiſit ſa Priſe à la Martinique, où l'on trouva qu'elle étoit bien plus de conſequence qu'on ne l'avoit cru d'abord, parce que ce Corſaire ayant fait quelques Priſes ſur nos François qui ſe retiroient de Saint Chriſtophle, il avoit retiré l'argent monnoyé, l'argenterie, & autres meubles précieux, qui s'étoient trouvez dans ſes Priſes, & les avoit mis dans ſon Bâtiment.

Cette eſpece de Duel fit grand bruit dans les Iſles. Il rabattit beaucoup la fierté des Anglois, fit bien de l'honneur à Breart, & lui procura une chaîne, & une médaille d'or, que la Cour lui envoya.

Nous eûmes dans ce même-tems un tremblement de terre, qui ſe fit ſentir d'une maniere très-violente à la Martinique, où il cauſa beaucoup de dommage. Nôtre nouvelle Maiſon, dont la couverture de plomb étoit ouverte en Tremblement de terre.

1702. bien des endroits par la violente ardeur du Soleil, étoit abandonnée, & nos Peres étoient retournez loger dans l'ancien Bâtiment, parce que la pluïe tomboit dans la neuve de tous côtez. Cela donnoit lieu de craindre qu'elle ne succombât enfin aux secousses qu'elle ressentoit. Cependant elle y resista, & en fut quitte pour sept ou huit fentes peu considerables dans le haut, sans que le reste eût le moindre dommage, quoique ses fondemens comme je l'ai dit, n'eussent pas cinq pieds de profondeur. Je connus par-là combien il étoit bon de ne pas creuser beaucoup dans ces sortes de terrains, & de quelle consequence il étoit de faire de bons empatemens, & de ne rien épagner pour le mortier & la liaison. Car il y eut bien des maisons qui tomberent dans tous les Quartiers de l'Isle, quoiqu'à entendre parler les gens, elles fussent fondées bien plus solidement que la nôtre.

J'étois alors dans les bois de la Guadeloupe à faire scier des madriers pour les affuts, & les plates-formes de nos Batteries. Je m'étois assis sur une racine d'arbre, en disant mon Breviaire, lorsque je me sentis balancer assez doucement, comme s'il me fût monté quel-

que vapeur au cerveau, qui me fit bran-ler la tête. Je me levai aussi-tôt, & je voulus marcher, pour dissiper cette vapeur prétendüë : car depuis deux ans j'y étois fort sujet, & je n'y avois trouvé d'autre remede, que de me faire saigner tous les mois, ayant reconnu que cela ne venoit que d'une trop grande abondance de sang. Je me levai donc, & je fus contraint de me rasseoir aussi tôt, & de crier à mes Ouvriers de sauter en bas de leurs chevalets, de peur de tomber, m'étant apperçû dans le moment, que c'étoit un tremblement de terre. Il ne fut ni long, ni considerable. On s'en ressentit plus dans les hauteurs, qu'au bord de la mer, quoique plusieurs Barques & les Vaisseaux qui étoient moüillez à la Rade, ou qui étoient en mer entre les deux Isles le ressentissent si vivement, qu'ils crurent avoir touché, ou que quelque Baleine avoit passé sous leur quille. 1702.

Il y avoit à quelque pas de l'endroit où je faisois travailler, les attelages de quatre Cabroüets, c'est-à-dire, seize Bœufs que l'on avoit dételez, & attachez avec des liannes pour les laisser paître, en attendant qu'on pût charger les Cabroüets du bois que je voulois envoyer

1702. au bord de la mer. Ces animaux ſentirent avant moi, les ſecouſſes de la terre. Ils rompirent leurs liens, s'aſſemblerent en meuglant, & montroient une fraïeur extrême, dont il ne fut pas facile de les faire revenir après que le tremblement fut fini. La même choſe étoit arrivée au bord de la mer.

M'étant depuis informé ſi on avoit remarqué cette frayeur dans les animaux à la Martinique, on m'aſſûra que les mouvemens extraordinaire qu'on remarqua dans tous les animaux, excitoient dans les eſprits des hommes des mouvemens encore plus éfrayans que ceux que cauſoit le tremblement de terre.

On ne remarqua point que celui-ci fît de nouvelle ouverture à la Souphriere de la Guadeloupe, comme celui qui l'avoit précedé quelques années auparavant, qui lui fit jetter une quantité prodigieuſe de cendres ſouffrées, & de pierres brûlées par l'ouverture qu'il y fit.

Ce qu'il produiſit de meilleur, fut d'aider les Paſteurs à porter leurs Peuples à la penitence, pour gagner le Jubilé, qui étoit alors ouvert par tout le monde Chrétien.

Le Pere Caballon Prefet Apoſtolique, & Superieur genaral de nos

Missions, que j'avois laissé à Saint Domingue, avoit fait un voïage à Rome, d'où il revint à la Martinique dans le mois de Mai: il reçût au mois d'Août la Bulle du Jubilé, qu'il avoit demandée avec un Bref, qui lui donnoit les pouvoirs necessaires, pour le publier, & imposer aux Fideles les conditions qu'il jugeroit à propos, pour le leur faire gagner. Ce Bref renfermoit la clause ordinaire, de ne pouvoir communiquer son pouvoir qu'aux Religieux de son Ordre. Il chargea le Pere Giraudet son Vice Prefet, & Superieur de la Mission de la Martinique, d'en faire la Publication, & vint à la Guadeloupe vers la fin du mois de Septembre. 1702.

Cette Commission n'étoit pas peu embarrassante pour le Vice Prefet, parce que les Missions des differents Ordres qui sont aux Isles, sont indépendantes les unes des autres, & ont une attention singuliere de ne point laisser impieter sur leur jurisdiction. Le Pere Giraudet prévoyant les difficultez qu'on pourroit lui faire, ne voulut rien entreprendre avant d'en avoir conferé avec M. Robert Intendant de Justice, Police, Finances & Marine de l'Amerique Françoise. Ils convinrent donc ensemble du tems, du

lieu, & des circonstances dont se feroit
1702. la Publication du Jubilé, après quoi ce sage, & pieux Magistrat parla aux Peres Jesuites, pour dissiper les ombrages, que cet acte de jurisdiction pourroit leur donner. Ces Peres prirent avec sagesse les précautions necessaires pour que cette affaire ne tirât point à consequence, & demeurerent d'accord de concourir à l'execution du Mandement & de l'Instruction, que le Pere Giraudet avoit dressez pour la Publication du Jubilé.

Les Peres Capucins qui sont les Curez du Fort Royal, & des Quartiers de l'Oüest, au lieu d'imiter la prudente condescendance des Jesuites, se roidirent mal-à-propos, & écrivirent au Pere Giraudet, & à l'Intendant, des lettres si peu sensées, que celui-ci jugea à propos de se servir de l'autorité Roïale, pour les contraindre à suivre ce dont on étoit convenu, & ne pas priver par leur resistance opiniâtre, & hors de saison, les Peuples de leurs Paroisses de la grace du Jubilé. Il ordonna donc au Greffier du Conseil resident au Fort Royal, d'aller signifier la Bulle & le Mandement aux Capucins, avec commandement de la part du Roi de les publier dans leurs

1702.

Prônes, & de s'y conformer en toutes choses, sous peine de désobeïssance. Il fallut obéïr. La Bulle & le Mandement furent lûs & publiez au Prône, & ensuite affichez à la porte de l'Eglise du Fort Roïal.

Il y a bien des gens, qui faute de connoître les Isles, s'imaginent qu'on y vit encore comme on faisoit il y a soixante ou quatre vingt ans. C'est pour les détromper, que je vais écrire ici une petite Relation de la ceremonie qui se fit en nôtre Eglise du Moüillage de la Martinique, à l'ouverture du Jubilé le premier Dimanche d'Octobre consacré à la devotion du Rosaire de la Très-Sainte Vierge.

Ceremonie du Jubilé.

Nôtre Eglise magnifiquement ornée se trouva remplie de tant de personnes de distinction, que le Peuple n'y pouvant trouver de place étoit répandu dans le Cimetiere, & les ruës voisines en si grande quantité, que quand on fit la Procession, le Clergé étoit arrivé à l'Eglise Saint Pierre, éloignée de la nôtre de près d'une demie lieüe, avant que le Peuple fût sorti de nôtre Cimetiere.

On avoit rassemblé les huit meilleurs Chantres qui fussent dans l'Isle. Après qu'on eût chanté les Vêpres solemnelle-

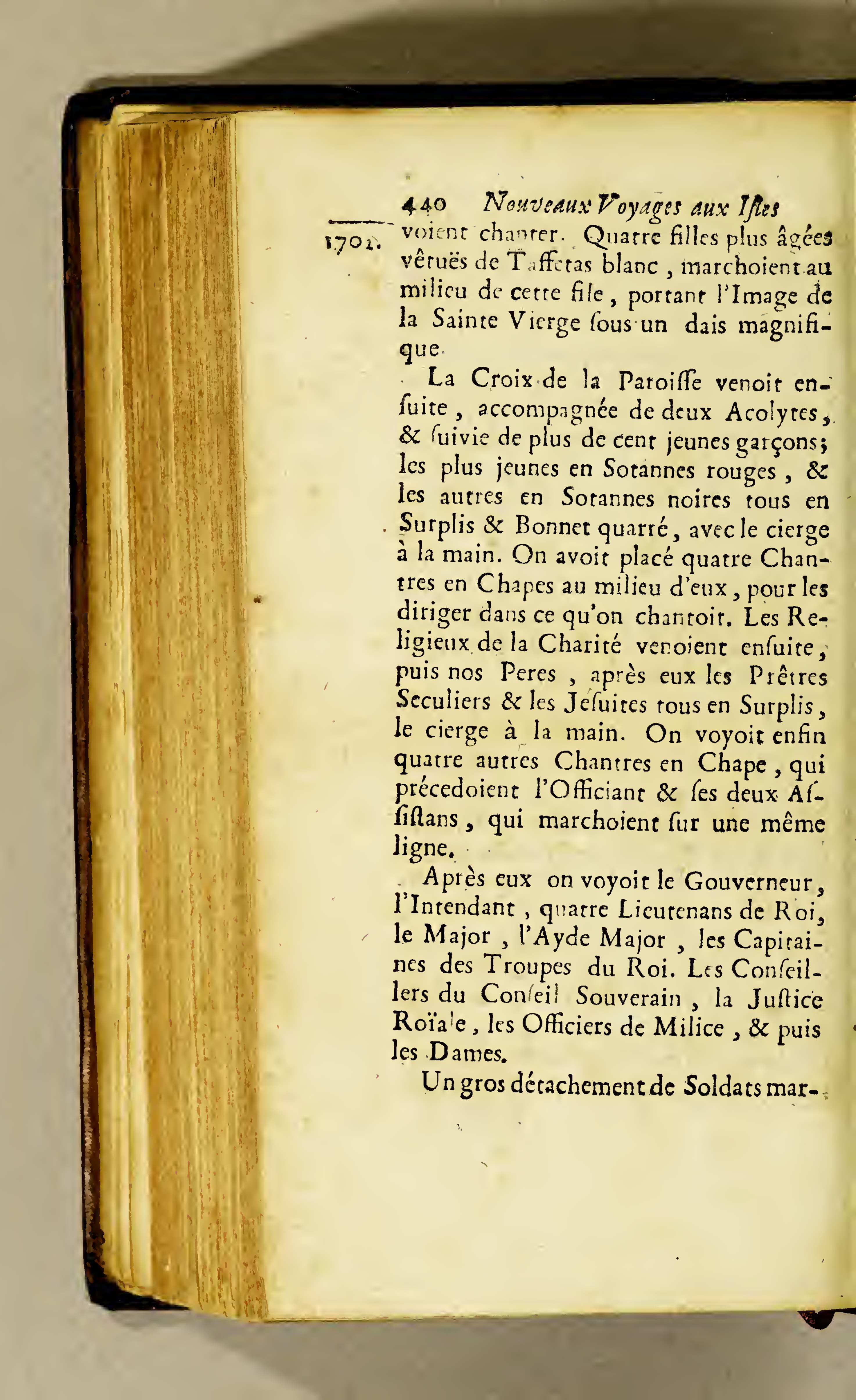
1702. ment. Le Pere Giraudet Vice-Prefet monta en Chaire, tenant en sa main l'Original de la Bulle du Jubilé. Il en fit la lecture en François, aussi bien que de son Mandement ou Instruction, qui avoit déja été publié au Prône, qu'il est inutile de rapporter ici. Après quoi il fit un excellent discours sur ces paroles du vingt-troisiéme Chapitre du Levitique. *Vocabitis hunc diem celeberrimum atque sanctissimum.* Tous ceux qui entendirent cette piece convinrent qu'on ne pouvoit rien dire de plus sçavant, de plus vif, de plus touchant, de plus pathetique.

Le discours fini, il entra dans la Sacristie avec tous les Ecclesiastiques, qui composoient le Clergé, pour donner le loisir aux Officiers de se revêtir des ornemens sacrez. Ils en sortirent deux à deux. Les huit Chantres en Chapes, les premiers, suivis de six Religieux de la Charité, de huit de nos Peres, & de douze Peres Jesuites, & Prêtres Seculiers, tous en Surplis, le cierge à la main. Le Pere Giraudet venoit ensuite revêtu d'une Chape de damas blanc, accompagné d'un Diacre & d'un Soudiacre. Après que tout le Clergé se fut prosterné devant l'Autel, les Chantres

entonnerent l'Hymne , *Veni Creator* 1701.
Spiritus , pendant lequel le Clergé & le Peuple demeurerent à genoux. L'Officiant dit à la fin l'Oraison ordinaire, & puis s'étant prosterné avec le Clergé & tout le Peuple , les Chantres chanterent le Pseaume , *Miserere* , en faux bourdon, à la fin duquel l'Officiant ayant dit les Oraisons convenables , il s'approcha du Balustre , & s'étant tourné vers le Peuple , il l'exhorta à la modestie, & à la devotion pendant la Procession qu'on alloit faire, & à bien entrer dans l'esprit de l'Eglise, dans une action où il s'agissoit de flechir la justice de Dieu irritée si justement contre nous.

La Procession commença ensuite en cet ordre.

La Banniere du Rosaire paroissoit à la tête. Elle étoit portée par un jeune homme revêtu d'une Sotanne violette avec un Surplis. Après elle on voyoit quatre-vingt filles, depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze , toutes vêtuës de blanc, le cierge à la main, marchant deux à deux dans des distances égales, ayant d'espace en espace des personnes de leur sexe plus âgées qu'elles, vêtuës de noir , pour les conduire , les empêcher de rompre leurs rangs, & les diriger dans ce qu'elles de-



1701. voient chanter. Quatre filles plus âgées vêtuës de Taffetas blanc, marchoient au milieu de cette file, portant l'Image de la Sainte Vierge sous un dais magnifique.

La Croix de la Paroisse venoit ensuite, accompagnée de deux Acolytes, & suivie de plus de cent jeunes garçons; les plus jeunes en Sotannes rouges, & les autres en Sotannes noires tous en Surplis & Bonnet quarré, avec le cierge à la main. On avoit placé quatre Chantres en Chapes au milieu d'eux, pour les diriger dans ce qu'on chantoit. Les Religieux de la Charité venoient ensuite, puis nos Peres, après eux les Prêtres Seculiers & les Jesuites tous en Surplis, le cierge à la main. On voyoit enfin quatre autres Chantres en Chape, qui précedoient l'Officiant & ses deux Assistans, qui marchoient sur une même ligne.

Après eux on voyoit le Gouverneur, l'Intendant, quatre Lieutenans de Roi, le Major, l'Ayde Major, les Capitaines des Troupes du Roi. Les Conseillers du Conseil Souverain, la Justice Roïale, les Officiers de Milice, & puis les Dames.

Un gros détachement de Soldats mar-

choit ensuite, pour empêcher la foule 1702.
du Peuple. Tous ces Messieurs, & Dames marchoient deux à deux, le cierge à la main, avec une modestie, & une devotion toute édifiante.

Ce fut en cet ordre qu'on fit la premiere Station à l'Eglise Paroissiale de Saint Pierre desservie par les Peres Jesuites. Le Curé en Surplis, & en Etolle, accompagné de ses Officiers, se trouva à la porte de l'Eglise, pour presenter de l'eau-benite à ceux ausquels il en devoit presenter. On chanta les Litanies de la Sainte Vierge avec les Pseaumes, Répons, & Oraisons convenables. Après quoi on commença les Litanies des Saints, que l'on chanta en allant à la seconde Station, qui fut à l'Eglise des Religieuses Ursulines, & la troisiéme à celle des Religieux de la Charité. On finit cette devote Procession à nôtre Eglise, où le Saint Sacrement fut exposé, & dont on donna la Benediction au bruit de plus de cent volées de Canon, & de trois décharges de cent boëtes chacune.

Il étoit tombé pendant les Vêpres une si grande abondance de pluïe, mêlée d'éclairs, & de coups de tonnerre, que l'on desesperoit de pouvoir faire la

1702. Procession ; mais elle cessa pendant la Predication, & sembloit n'être venuë que pour rafraîchir l'air. Le beau tems dura tout autant qu'on en avoit besoin pour les fonctions que je viens de rapporter, & non davantage. Car à peine le Peuple se fut retiré chez soi, que la pluïe recommença plus fort qu'auparavant, & dura toute la nuit ; de sorte qu'on regarda comme une espece de miracle, le beau tems qu'on avoit eu pour faire la Procession, qui servit d'ouverture pour le Jubilé dans toute l'Isle. Il dura deux mois, & fut terminé le premier Dimanche de Decembre par un *Te Deum*, chanté solemnellement dans nôtre Eglise.

Il me vint dans ce tems-là un mal à un doigt de la main gauche, qui me fit souffrir de grandes douleurs, le Chirurgien me dit, que c'étoit un panaris. Je croi que c'est le même mal qu'on appelle à Paris un mal d'aventure. Il voulut d'abord y faire des incisions, mais comme je n'aime pas à voir déchiqueter ma chair, je le priai de s'épargner cette peine, & je voulus éprouver un remede fort innocent qu'on m'avoit enseigné pour ce mal, & que je n'avois jamais mis en pratique, parce que je n'en avois

Remede pour les panaris.

pas eu besoin. Je fis prendre un œuf qui venoit d'être pondu. On le cassa avec un morceau de bois bien propre, taillé en maniere de spatulle : car il est essentiel que le fer ne le touche pas, & qu'il n'ait point été appliqué sur le mal : l'œuf étant cassé, & la cocque separée en deux, on laisse tomber le blanc, & on garde seulement le jaune dans une des moitiez de la cocque. On y met du sel commun bien pilé, deux fois autant qu'on en mettroit si on vouloit le manger, & on remüe bien avec la spatulle, pour faire fondre le sel, & bien délayer le jaune. On l'étend ensuite sur un plumasseau de charpi, dont on enveloppe tout le doigt malade, & on met par-dessus une compresse, & des bandes suffisamment pour le tenir en état, sans le trop presser. On laisse ce remede deux fois vint-quatre heures sur la partie affligée sans y toucher, & au bout de ce tems-là, on trouve le panaris resolu avec un petit trou dans la peau, par lequel la matiere acre & mordicante, qui causoit la douleur, en rongeant, ou picottant l'extrêmité des nerfs s'est écoulée. On y met un peu d'onguent rosat, pour le fermer en l'adoucissant, & dans deux ou trois jours on est absolument quitte d'un mal qui

1702.

1702. donne souvent bien de l'exercice au Chirurgien & au malade.

Je me servis de ce remede comme je viens de l'expliquer, avec tant de bonheur, que les douleurs aiguës que je ressentois, s'évanoüirent en peu de momens, & ayant levé l'appareil au bout de deux jours, je me trouvai si absolument guéri, que je ne fus obligé d'appliquer d'autre onguent que celui de Chirurgien, c'est-à-dire, du linge blanc.

Cette experience m'ayant fait connoître la bonté de ce remede, je l'ai donné à beaucoup de personnes qui étoient attaquées de ce mal, & il a eu toûjours le même succès.

Pendant que je suis en train de débiter des remedes, en voici encore un, que je fis mettre en pratique sur un jeune Negre, qui s'étoit rompu en luttant avec un autre, qui étoit plus fort que lui. Je me souvins de l'avoir lû dans les voïages de Jean Struis Hollandois. L'effet qu'il eut sur cet enfant de 14. à 15. ans m'a convaincu de sa bonté.

Il faut prendre deux douzaines d'œufs pondus le même jour qu'on les employe ; on les casse, & on jette le blanc ; on met le jaune sur le feu dans une poësle

Remede pour les ruptures.

neuve, ou tellement écurée qu'elle ne se sente point d'avoir jamais contenu rien de gras. On les remuë, & on les broüille incessamment, pendant qu'ils sont sur le feu, jusqu'à ce qu'ils soient entierement cuits, & comme brûlez. Pour lors on les retire, & on les met dans un linge, dans lequel on les presse pour en exprimer toute l'huile qui en peut sortir. 1702.

Pendant qu'on prépare les œufs, on fait coucher le malade sur le dos sur un matelas sans chevet, & on met sous le matelas quelque chose qui éleve les cuisses & les reins plus haut que les épaules. Dans cette situation, on remet les intestins sortis dans leur place, & on oinct la partie affligée avec l'huile qu'on a exprimé des œufs le plus chaudement qu'il est possible, & on applique les œufs dont on a tiré l'huile, en maniere de cataplâme sur la partie. On fait un bandage avec de bonnes compresses que l'on serre assez fortement, pour tenir le tout en état, mais sans rien comprimer. On retire ce remede tous les cinq jours. Et au bout de 20. 25. ou 30. jours, la rupture se trouve entierement consolidée. Il faut donner pendant ce tems-là peu de nourriture au malade, & peu à

1702. boire, afin qu'il ait moins besoin de se lever, & quand il y est obligé, il faut tenir la main fortement appliquée sur la rupture. Le Negre que je fis traiter fut guéri en quinze jours. Cependant par précaution, je le fis demeurer trente jours dans le remede. Je ne l'ai pas éprouvé sur des personnes plus âgées; je ne doute pourtant pas qu'il n'eût le même effet, quoique la cure dût peut-être estre plus longue. Mais je ne dis ceci que par conjecture, car je ne suis pas Medecin.

CHAPITRE XXII.

Prise de la Partie Françoise de Saint Christophle par les Anglois.

NOus apprîmes à la Guadeloupe le 19. Juillet, par une de nos Barques armée en course, que la Partie Françoise de l'Isle de Saint Christophle avoit été prise la nuit du 15. au 16. du courant. Cette Barque qu'on avoit envoyée pour croiser entre Nieves & Antigues, avoit eu le bonheur d'en prendre deux autres chargées de Negres & de butin, que les Anglois avoient enle-

vez à nos compatriotes, & qu'ils envoyoient à Antigues. 1702.

Nous sçavions depuis quelques jours que les Anglois se préparoient à attaquer cette Colonie, & nous regardions sa perte comme certaine, parce que le Comte de Gennes qui y commandoit avoit peu d'Habitans capables de porter les armes, separez, éloignez les uns des autres, sans pouvoir se réünir qu'en passant par les Quartiers des Anglois; & que les quatre Compagnies détachées de la Marine, qui composoient sa Garnison, ne faisoient pas cent soixante hommes, gens ramassez, peu aguerris, & très-mal intentionnez.

Prise de S. Christophle en 1702.

Un des Lieutenans de Roi de cette Isle, nommé Château-vieux, Gentilhomme Provençal, qui avoit été longtems Capitaine de Grenadiers en France, & sur l'experience duquel on comptoit beaucoup, prit une resolution qui fit juger un peu sinistrement de sa bravoure, ou de sa bonne volonté; ce fut d'importuner le Comte de Gennes, de lui permettre d'aller à la Martinique demander du secours au Commandeur de Guitaut Lieutenant au Gouvernement general des Isles, qui commandoit en chef depuis la mort du Comte Desnots Gouverneur general.

Le sieur de Château-vieux Lieutenant de Roi de S. Christophle.

1702. Le Comte de Gennes fit ce qu'il pût pour lui ôter la démangeaison de faire ce voïage, en lui representant l'inutilité, & le besoin qu'il avoit de sa personne, puisqu'ils étoient à la veille d'avoir les ennemis sur les bras. Il y consentit à la fin, voyant que tous ses efforts étoient inutiles, & qu'en cas de malheur, on pourroit lui reprocher que s'il avoit permis au sieur de Château-vieux d'aller chercher du secours à la Martinique, il auroit été en état de sauver sa Colonie.

Ce Lieutenant de Roi passa à la Guadeloupe ; & comme dans ce tems là j'étois toûjours avec le Gouverneur, pour conduire les travaux ; que l'on faisoit pour la défense de l'Isle, j'étois témoin de l'étonnement où tout le monde étoit du peu de diligence que faisoit cet Officier, jusques là même, que le Maître de la Barque qui le devoit passer à la Martinique, vint prier M. Auger deux ou trois fois, de le faire embarquer, ou de lui permettre de partir, parce que cet homme l'empêchoit de faire son voïage avec la diligence, qui étoit necessaire aux interêts de ses Maîtres : de sorte que nous sçûmes plûtôt la prise de Saint Christophle, que l'arrivée de ce Lieu-

tenant de Roi à la Martinique. 1702.

Voici de quelle maniere cette affaire s'est passée. Je n'y étois pas present, mais j'en étois peu éloigné, & je m'en suis instruit à fond par les rapports de quantité de personnes d'honneur & de merite qui y étoient, & qui n'avoient aucun interêt de déguiser la verité; & par les pieces du procès que l'on fit au Comte de Gennes après la reddition de l'Isle.

Les Anglois n'avoient pas attendu des nouvelles certaines de la Declaration de la Guerre, pour commencer à piller les François, & à leur enlever leurs Esclaves; ils avoient même coupé toute la communication entre les Quartiers François, en empêchant le passage sur leurs terres, & exerçoient par avance, & impunément toutes sortes d'actes d'hostilité. Ils reçûrent enfin avant nous la Declaration de la Guerre, & dès ce moment, ils ne garderent plus du tout de mesures. Ils sçavoient l'état de nôtre Colonie aussi-bien que nous mêmes, & ils étoient assûrez qu'elle ne devoit attendre aucun secours, ni de la Martinique, ni des autres Isles, & que nous n'avions aucun Vaisseau de Guerre, qui pût traverser leur dessein. Quant aux retranchemens que l'on avoit faits autour

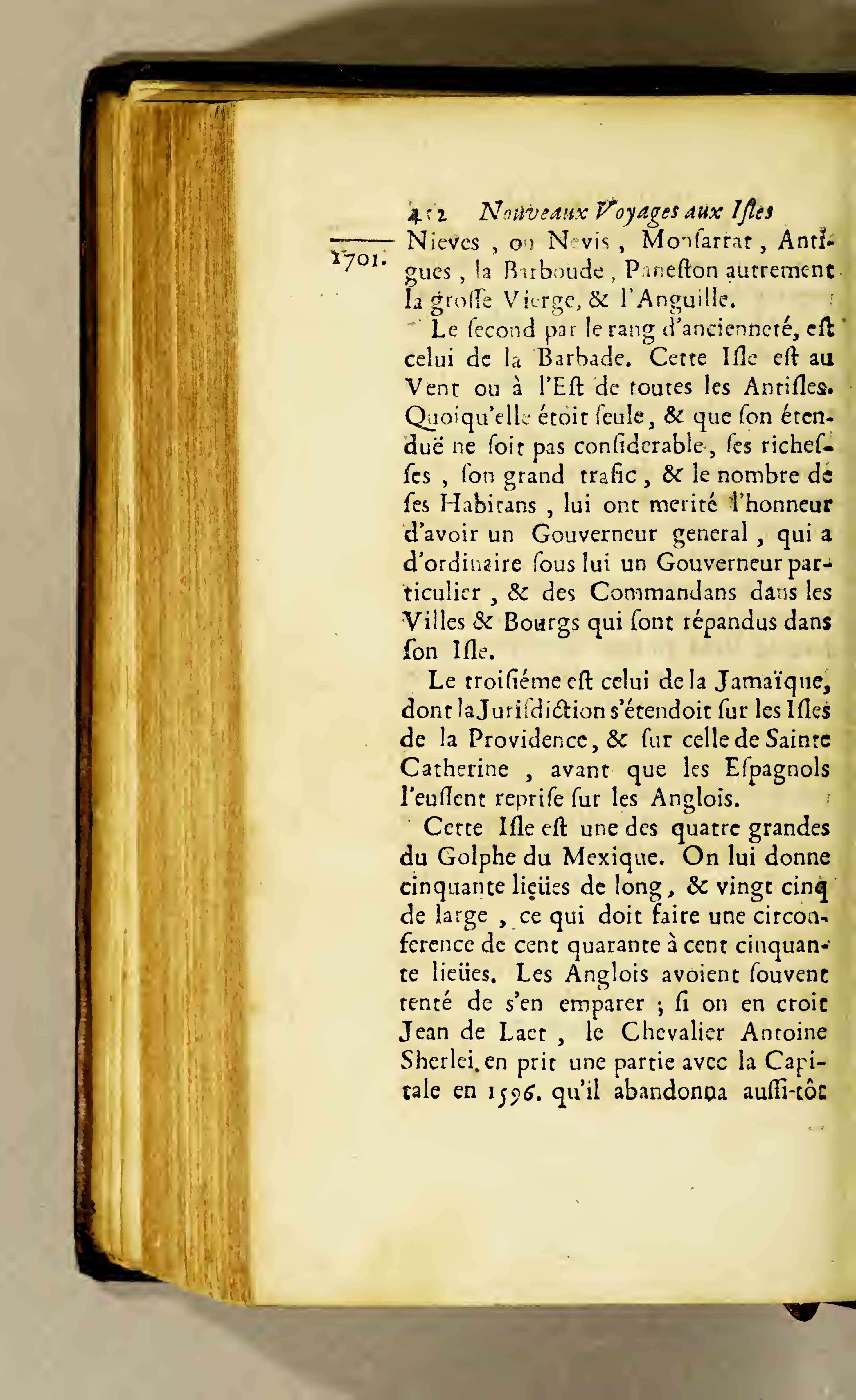
1702. du Bourg, & à la Ravine Guillou, qui étoit nôtre Frontiere, ils y avoient passé trop de fois, pour n'en avoir pas remarqué les mauvaises façons, & la foiblesse, & la précaution qu'ils avoient prise, d'empêcher la communication de nos Quartiers, les mettoit en état de tout oser, & de tout entreprendre sans rien risquer.

Le Comte de Gennes n'ignoroit pas les préparatifs que les Anglois faisoient pour l'attaquer; & il voyoit clairement qu'il lui seroit impossible de soûtenir leurs éforts, lui qui n'avoit en tout qu'environ quatre cent hommes y compris les Habitans de la pointe de Sable, & les quatre Compagnies détachées de la Marine, qui composoient sa Garnison. Cependant comme il est naturel d'éloigner le danger autant qu'il est possible, & qu'en gagnant du tems, il pouvoit recevoir quelque secours inesperé, il fit proposer au General des Anglois l'observation des anciens concordats de neutralité entre les deux Nations. Mais les Anglois qui se sentoient les plus forts, n'eurent garde d'y donner les mains; au contraire, le sieur Christophle Codrington General de leurs Isles sous le vent, vint d'Antigues à Saint Christophle, &

y amena le reste du Regiment de Bregeis, dont il y avoit déja quelques Compagnies dans leur Fort de la grande Rade ; il fut joint par une partie des Milices d'Antigues & de Nieves, qui faisoient près de douze cent hommes, sans ceux des mêmes Isles, qui devoient débarquer aux Salines, afin d'attaquer le Bourg François des deux côtez en même tems : de sorte que les Troupes Angloises montoient à plus de deux mille cinq cent hommes. 1702.

On pourroit peut-être s'étonner que je donne la qualité de General des Isles sous le Vent au sieur de Codrington. En voici la raison, les Anglois ont trois Gouverneurs generaux dans les Isles qui sont situées dans le Golphe du Mexique, qui sont tous trois indépendans les uns des autres, à moins que quelqu'un d'eux n'ait le titre de Vice-Roi, comme cela est arrivé quelquefois à celui de la Jamaïque : car pour lors les deux autres lui obéïssent.

Le plus ancien de ces trois Gouvernemens generaux, est celui des Isles qui sont sous le Vent. On comprend sous ce nom la partie Angloise de S. Christophle, qui est leur premiere Colonie aussi bien qu'aux François, les Isles de



1701. Nieves, ou Nevis, Monsarrat, Antigues, la Barboude, Panefton autrement la grosse Vierge, & l'Anguille.

Le second par le rang d'ancienneté, est celui de la Barbade. Cette Isle est au Vent ou à l'Est de toutes les Antisles. Quoiqu'elle étoit seule, & que son étenduë ne soit pas considerable, ses richesses, son grand trafic, & le nombre de ses Habitans, lui ont merité l'honneur d'avoir un Gouverneur general, qui a d'ordinaire sous lui un Gouverneur particulier, & des Commandans dans les Villes & Bourgs qui sont répandus dans son Isle.

Le troisiéme est celui de la Jamaïque, dont la Jurisdiction s'étendoit sur les Isles de la Providence, & sur celle de Sainte Catherine, avant que les Espagnols l'eussent reprise sur les Anglois.

Cette Isle est une des quatre grandes du Golphe du Mexique. On lui donne cinquante lieües de long, & vingt cinq de large, ce qui doit faire une circonference de cent quarante à cent cinquante lieües. Les Anglois avoient souvent tenté de s'en emparer; si on en croit Jean de Laet, le Chevalier Antoine Sherlei, en prit une partie avec la Capitale en 1596. qu'il abandonna aussi-tôt

après. Mais cela ne paroît guéres vrai-semblable, à moins que cet Auteur n'ait voulu insinuer simplement, que les Anglois s'étoient rendus maîtres dans une irruption de quelque partie de cette Isle, qu'ils la pillerent, & l'abandonnerent aussi-tôt, n'étant pas en état de s'y maintenir, comme nous sçavons que le Chevalier François Drack avoit pillé quelques Villes sur les côtes de la mer du Sud en 1579. & même la Ville de Port-Ric Capitale de l'Isle du même nom en 1595. Car quoique ces Insulaires se fussent établis à la Vermude dès l'année 1612. & à la Nouvelle Angleterre, qui fait une partie du Canada, quelques années auparavant, il est certain qu'ils n'ont point eu d'établissemens dans les Isles du Golphe de Mexique que dans l'année 1627. que le hasard ayant conduit à l'Isle Saint Christophle le Capitaine Desnaubuc François, & le Capitaine Ouvernard Anglois, ces deux Nations s'y établirent, & ensuite dans les Isles voisines ; ce qui donna enfin occasion aux Anglois de penser à des établissemens plus considerables, & à la conquête de la Jamaïque. 1704.

On doit convenir qu'ils ont été excitez à cette entreprise par le fameux

1702. Apostat Thomas Gage, qui étant revenu de la Nouvelle Espagne en Angleterre en 1638. & ayant abjuré sa Religion donna des Memoires très-amples, & très-instructifs, de tout ce qu'il avoit remarqué dans les païs où il avoit demeuré, & fit voir la facilité que ses compatriotes auroient de s'en rendre maîtres s'ils les vouloient attaquer. La Relation de ses voïages que l'on a traduite en François, & que l'on a donnée au Public en 1680. n'est à proprement parler qu'un extrait de ses Memoires. Il est facile de juger du caractere de son Auteur en la parcourant, & d'y découvrir un esprit leger, inconstant, & double, une langue médisante, un cœur rempli d'ingratitude, de perfidie, & d'avarice; en un mot, un scelerat caché sous un habit Religieux.

Avis sur la Relation de Thomas Gage.

On ne peut nier qu'il ne nous ait donné de très-belles connoissances du Mexique, & des Provinces de la Nouvelle Espagne qu'il a parcouru. Ceux qui en avoient écrit avant lui n'avoient vû que les bords de la terre; l'interieur du païs leur étoit inconnu, aussi n'en ont-ils parlé que très-imparfaitement, & sur des conjectures ou des rapports le plus souvent incertains, & toûjours fort su-

jets à caution. Thomas Gage nous en a instruits d'une maniere plus sçavante, plus ample, plus circonstanciée; & quoiqu'il ne soit pas assez entré dans le détail des Manufactures, & de la culture des Cannes à Sucre, de la Cochenille, de l'Indigo, du Rocou, de la Vanille, & de quelques autres marchandises qui se fabriquent sur les lieux où il a été, on ne laisse pas de lui être obligé du soin qu'il a pris, & de l'exactitude avec laquelle il a écrit une infinité de choses dont on n'avoit pas eu jusqu'alors de connoissance, & qui nous ont servi depuis à nous éclaircir de ce qui manquoit dans ses écrits. 1702.

Mais ce qu'on ne lui peut pas passer, c'est la satyre continuelle, & outrée qu'il fait de la Religion, & de ses Ministres, sans se souvenir qu'il étoit né de parens très-Catholiques, qu'il avoit été élevé dans la même Religion, qu'il avoit été promeu aux Ordres sacrez, & qu'il étoit parti d'Espagne pour aller prêcher la foi dans les Philippines, & peut-être à la Chine ou au Japon, où la gloire du martyre auroit été la recompense de ses travaux, comme elle l'a été pour une infinité d'autres Religieux de differens ordres, qui sont établis aux Philippines,

Qui étoit Thomas Gage.

1702. dont les Convents doivent être regardez comme des Seminaires illustres, où ceux que l'on y éleve apprennent par les exercices de la penitence la plus austere, & de la vie la plus parfaite, à se préparer au martyre. Heureux s'il avoit obéi à la voix de Dieu, qui l'appelloit à une fin si relevée, & s'il ne se fût point laissé entraîner au desir de mener une vie plus douce, & d'amasser des richesses. Ce fut dans l'exacte verité ce qui l'obligea à se soustraire de l'obéïssance de ses Superieurs, & à s'enfuïr à Guatimala, & non pas la crainte de risquer son salut, s'il continuoit son voïage aux Philippines, comme il l'avance sans honte, & sans prudence, pour excuser sa lâche desertion.

La maniere charitable dont il fut reçû à Guatimala, & ensuite employé à la conduite des ames, devoit lui inspirer des sentimens de reconnoissance pour ses Confreres. On voit au lieu de cela qu'il semble n'avoir écrit que pour les déchirer, & qu'il n'a emlpoyé les douze années qu'il a demeuré avec eux, qu'à amasser des sommes considerables par des voïes dont il ne sçauroit cacher l'iniquité, & à examiner la conduite de ceux avec qui il vivoit, pour la censurer, &

à

la noircir par des calomnies indignes d'un homme qui a tant soit peu d'honneur, & qui ne peuvent servir qu'à découvrir son méchant esprit, & son mauvais cœur. Il retourna à l'Amerique en 1654. avec la Flotte Angloise, qui ayant manqué deux entreprises qu'elle avoit faites sur la Vera Crux & la Havane, eut enfin le bonheur de s'emparer de la Jamaïque ; Thomas Gage y mourut l'année suivante miserablement, comme il convenoit à un Apostat J'ai cru pouvoir faire cette petite digression, afin que ceux qui liront son voïage ne se laissent pas surprendre par les calomnies & les faussetez dont il est rempli. Je reviens à mon sujet. 1702.

Le 15. jour de Juillet 1702. on vit paroître sur les neuf heures du matin quatre Vaisseaux Anglois, un desquels portoit pavillon quarré au grand mât, avec environ vingt Barques, qui descendoient de la pointe de Nieves, & qui s'approcherent de la Rade du Bourg François de Saint Christophle sur le midi, & presque dans le même-tems le sieur Hamilton Major general des Isles Angloises, envoya un Trompette accompagné d'un refugié François, au Corps-de-Garde de nôtre Frontiere, qui de-

1702. manderent à parler au Comte de Gennes. On leur banda les yeux, & on les conduisit chez le sieur de Gennes, à qui cet envoyé dit, que le sieur Hamilton le prioit de se transporter à la Frontiere avec six Officiers, & qu'il s'y trouveroit avec un pareil nombre, pour lui communiquer quelque chose qu'il avoit interêt de sçavoir. Le Comte de Gennes après avoir hesité un peu de tems, parce qu'il craignoit quelque surprise, se détermina enfin d'y aller. Il trouva le sieur Hamilton, qui lui dit, qu'il avoit ordre de l'informer, que la Guerre étoit declarée, & que M. le General Codrington avoit ordre de la Reine d'Angleterre, de le sommer de lui remettre la partie Françoise de Saint Christophle. Le sieur de Gennes lui répondit qu'il ne falloit pas beaucoup de reflexion, pour faire réponse à une pareille proposition, & qu'il étoit resolu de faire son devoir. Le sieur Hamilton lui dit, qu'il attendroit sa réponse dans deux heures, après quoi ils se separerent, & le sieur de Gennes étant revenu chez lui, assembla aussitôt les Officiers Majors, qui se trouverent dans le Quartier, avec les Capitaines de Milice, Conseillers & principaux Habitans qu'on pût assembler.

Le Comte de Gennes leur communiqua ce que le ſieur Hamilton lui avoit dit, & leur demanda leur ſentiment, les Officiers Majors qui aſſiſterent à ce Conſeil étoient le ſieur de Valmeinier Lieutenant de Roi, & le ſieur Bachelier Major. Les noms des autres ſont ici inutiles. On demanda d'abord au Major en quoi conſiſtoient les forces du Quartier, à quoi il répondit, qu'il n'y avoit que deux cent quarante cinq hommes portant les armes, y compris les trois Compagnies de Soldats de la Marine. Cette réponſe ayant excité une grande diverſité de ſentimens dans l'aſſemblée, on propoſa que chacun mettroit ſon ſentiment par écrit, ce qui fut executé, & il ſe trouva que de dix-ſept perſonnes qui étoient dans cette aſſemblée, douze furent d'avis de capituler, & de rendre la partie Françoiſe aux Anglois, aux meilleures conditions que l'on en pourroit obtenir. Ce que je viens de dire, eſt le précis d'un Certificat que les Officiers & Habitans donnerent au Comte de Gennes le 19. du même mois de Juillet, qu'il a produit au procès qu'on lui fit pour raiſon de la reddition de l'Iſle; mais dans lequel il manquoit une choſe eſſentielle, qui étoit de marquer ceux 1702.

1702. qui l'avoient accompagné à la conference qu'il eut avec le sieur Hamilton, & de témoigner qu'il ne s'étoit rien passé de secret entr'eux, comme on l'en a accusé dans la suite.

Il est certain que dans l'état où étoit la Colonie Françoise de Saint Christophle, ce qu'elle pouvoit faire de meilleur, étoit de capituler. Le sieur de Valmeinier avoit proposé au Comte de Gennes avant la conference avec le Major Hamilton, d'abandonner le Bourg, & d'aller avec toutes les Troupes joindre le sieur de Courpon aussi Lieutenant de Roi, qui commandoit à la pointe de Sable, en passant par Cayonne & par la Cabesterre Angloise, où il auroit été facile de défaire les ennemis, qui pourroient se trouver sur le chemin. C'étoit le parti qu'avoit pris autrefois le Chevalier de Sales, comme je l'ai dit dans un autre endroit, & on pouvoit esperer qu'il auroit un aussi heureux succès pour le Comte de Gennes qu'il avoit eu pour ce Chevalier ; mais le sieur de Gennes ne voulut pas suivre ce Conseil, & il aima mieux rendre l'Isle, que de penser à la sauver en courant quelque risque. On va voir la verité de ce que je dis, par la copie d'un acte qu'il donna au sieur de Valmeinier.

Je certifie que le 15. de Juillet au sortir de la Messe du Pere Girard, sur ce que les Anglois nous avoient fait quelques actes d'hostilité, comme de boucher les chemins, de brûler un de nos Corps-de-Garde, d'arrêter un Officier de Milice, M. de Valmeinier me proposa de les attaquer, & de passer par le Quartier de Cayonne, pour nous joindre à M. de Courpon, ce que je n'ai pas voulu faire pour des raisons dont je rendrai compte au Roi. A Saint Christophle le 19. Juillet 1702. Signé, *DE GENNES.* 1702.

Cette piece & quelques autres que je me dispenserai de rapporter ici, furent en partie les fondemens du procès que le Comte de Gennes eut à essuyer après la prise de la partie Françoise de Saint Christophle, dans lequel le sieur de Valmeinier fut aussi envelopé, pour ne s'être pas opposé aussi vivement qu'il sembloit le pouvoir faire à cette reddition. C'est pourquoi ayant à parler souvent de ces deux Officiers dans le cours de cette affaire, je croi que le Public ne sera pas fâché que je les lui fasse connoître.

Le Comte de Gennes étoit d'une ancienne famille noble de Bretagne, qui étoit tombée dans une si grande misere,

1702. Histoire du Comte de Gennes.

que le pere de celui dont il est ici question n'avoit point trouvé d'autre moyen pour subsister, & entretenir sa famille, que celui d'exercer un art mécanique, qui fait une partie necessaire de la Medecine. Les Bretons, en cela bien plus sages que les autres gens, prétendent que cela ne fait aucun tort à la Noblesse, qui trouve souvent par-là le moyen de se relever, & de rentrer dans le monde avec un éclat proportionné à la quantité des biens qu'on a eu l'industrie d'acquerir pendant cette espece d'éclipse ou de sommeil, où la pauvreté l'avoit ensevelie; c'est ce qu'ils appellent *une Noblesse qui dort*, en attendant qu'une meilleure fortune la réveille. Le Maréchal de Vivonne passant en Bretagne, & remarquant dans le jeune de Gennes, un esprit propre à exceller en d'autres choses qu'en la Profession de son pere, le tira de la Boutique, & le mena avec lui à Messine, & l'ayant pris en affection, il le fit entrer dans la Marine, où ayant servi avec beaucoup de distinction, & s'étant fait connoître au Marquis de Seignelay, & ensuite à Messieurs de Pontchartrain Secretaires d'Etat qui avoient le départemens de la Marine, il fut employé en diverses Commissions dangereuses hors

du Royaume, desquelles il s'acquitta avec tant de bonheur & de fidelité, qu'il fut fait Capitaine de Vaisseau, & Chevalier de Saint Loüis : il eut des Pensions considerables, pour lui & pour sa famille, & ayant été gratifié d'une grande étendûë de païs dans la Terre Ferme de Cayenne, le Roi eut la bonté de l'ériger en Comté, sous le nom de Comté d'Oyac, & c'est pour cela qu'on l'appella toûjours depuis le Comte de Gennes. 1702.
C'étoit un homme d'un esprit merveilleux, pour les Mathematiques, & sur tout pour cette partie qui regarde la Mecanique. Il avoit inventé plusieurs machines très-belles, très-curieuses, & très-utiles, comme des Canons & des Mortiers brisez, des fleches pour brûler les voiles des Vaisseaux, des Horloges sans ressorts, & sans contrepoids, toutes d'ivoire, un Paon dont j'ai déja parlé, qui marchoit, & qui digeroit, une boule applatie sur ses deux pôles, qui montoit d'elle-même sur un plan presque perpendiculaire, & qui descendoit doucement & sans tomber, lorsque ses ressorts, qu'elle renfermoit, étoient arrivez à leur terme, & une infinité d'autres ouvrages que le Roi avoit vûs avec plaisir. Il s'étoit trouvé en differentes occasions

1702. où il se seroit acquis plus de reputation ; si sa valeur avoit été accompagné de plus de bonheur ; mais il n'étoit pas heureux, & c'est souvent ce qui fait que le monde condamne les entreprises les mieux concertées, & executées avec le plus de vigueur & de conduite, parce que le succès n'a pas répondu à ce que l'on attendoit. Il avoit eu en 1695. le Commandement d'une Escadre de Vaisseaux du Roi, armez pour le compte de quelques particuliers, qui avoient obtenu une permission de faire un établissement au Détroit de Magellan, ou aux environs dans la mer du Nord ou du Sud. Il prit chemin faisant l'Isle & le Fort de Gambie sur la côte d'Afrique, & se recompensa par cette prise de tous les frais de l'armement. Le sieur Froger en a donné une petite Relation. J'ai entre les mains les Lettres Patentes de cet établissement échoüé, & les instructions qui avoient été dressées pour cette entreprise, qui peuvent servir de modele pour d'autres semblables, tant elles sont belles, & pleines de sagesse, de jugement, & de précautions. Avec tout cela le Comte de Gennes ne réüssit point, sa mauvaise étoile l'accompagna toûjours, ses Vaisseaux se separerent, quelques-uns

s'en retournerent en France ſous de mé- 1702.
chans prétextes ; lui & ceux qui entrerent dans le Détroit de Magellan y ſouffrirent beaucoup, & ne purent faire aucun établiſſement, parce que les choſes les plus neceſſaires lui manquerent par la retraite de ſes autres Vaiſſeaux : de ſorte que ſans la priſe de Gambie, & celles de quelques Anglois qu'il enleva vers les Iſles du Vent, ſes Armateurs n'auroient pas eu lieu de ſe loüer de ce voïage. Ce qu'il en apporta de plus curieux furent des écailles de moulles d'une grandeur extraordinaires, dont il avoit trouvé le moyen de découvrir la beauté, en les faiſant paſſer ſur la meule, & dont on fait des tabatieres d'un grand prix. Le Comte de Gennes avoit été marié deux fois. Je ne ſuis pas aſſez bien informé de ſon premier mariage pour en parler, il n'en avoit eu que deux ou trois filles. Il épouſa en ſecondes nôces la fille d'un riche commerçant de la Rochelle, nommé Savouret, dont il a eu un fils, qui eſt à preſent dans la Marine. La Comteſſe de Gennes auſſi bien que ſon époux, & toute leur famille avoient été de la Religion Prétendûë Reformée, elle s'étoit convertie de bonne foi, & joignoit à un eſprit ſuperieur, vaſte, poli,

1702. & fort juste, une pieté qui la faisoit estimer, & respecter de tout le monde. Tel étoit M. de Gennes, qui avoit eu le Commandement de Saint Christophle après la Paix de Risvvick en l'absence du Commandeur de Guitaut Lieutenant au Gouvernement general des Isles, & Gouverneur en titre de cette Isle.

Famille du sieur de Valmeinier.

Le sieur de Valmeinier alors Lieutenant de Roi de Saint Christophle, & à present de la Martinique, est d'une ancienne Noblesse de Normandie, dont le nom est Cacquerai, qui porte pour armes d'or à trois roses de gueulle, deux en chef, & une en pointe. Cette famille qui s'est partagée en vingt-trois branches, tire son origine de Guillaume de Cacquerai, Escuyer, sieur de la Folie en Valois, qui épousa en 1470. Antoinette du Bose de Rudepont. Sans entrer dans le détail des descendans de Guillaume de Cacquerai, dont la Noblesse & les services ont été examinez avec soin, & approuvez dans la recherche qu'on fit des Nobles en 1669. & dans l'arbre Genealogique, qui en a été dressé par M. d'Hozier le 15. Août de cette année 1720. je dois dire, que Loüis de Cacquerai, Escuyer, sieur de Valmeinier pere de celui dont il est question ici, vint

s'établir à la Martinique en 1651. & y 1702.
amena un nombre de Domestiques engagez, avec tout ce qui étoit necessaire pour faire un établissement considerable. M. du Parquet alors Seigneur Proprietaire de l'Isle le reçût avec joïe, ravi qu'un homme de qualité, quittât la France, pour venir demeurer chez lui. Il lui donna tout le terrain qu'il voulut, & outre cela une exemption generale de toutes sortes de droits, corvées, gardes, & autres devoirs ausquels les autres Habitans étoient obligez non-seulement pour lui, mais encore pour ses Domestiques, Engagez & Esclaves en quelque nombre qu'ils fussent alors, ou qu'ils pussent être à l'avenir. Cette declaration de M. du Parquet est du 23. Septembre 1654.

Le même M. du Parquet le nomma Gouverneur de la Grenade dans la même année comme je l'ai dit dans un autre endroit. A son retour en 1657. il fut fait Capitaine de la premiere Compagnie de Cavalerie, qui fut mise sur pied dans les Isles, & en cette qualité il rendit des services considerables à la Compagnie de 1664. en dissipant plusieurs seditions qui s'étoient élevées contre le nouveau gouvernement. Le Pere du Ter-

1702. tre rapporte fort au long ce qui se passa en 1666. au combat de la Montagne Pelée, & j'ai en main un Certificat de M. de Clodoré Gouverneur de la Martinique, qui rend un témoignage authentique de la fidelité, du zele, & des services, que le sieur de Valmeinier à rendus au Roi, & à la Compagnie dans differentes occasions importantes. Cette piece que je me dispenserai de rapporter ici, est du 8. Janvier 1668.

Le Roi ayant retiré les Isles des mains de la Compagnie, & les ayant réünies à son Domaine en 1674. le sieur de Baas Lieutenant General de ses Armées, & premier Gouverneur general des Isles, ayant eu de nouvelles preuves de la bravoure, & de la fidelité du sieur de Valmeinier en plusieurs occasions, & entre les autres, lorsque la Flotte Hollandoise commandée par Ruiter, attaqua le Fort Royal de la Martinique, le nomma pour premier Conseiller du Conseil Souverain qu'il établit à la Martinique, par ordre du Roi le 2. Novembre 1675.

Son fils Loüis-Gaston de Cacquerai, Escuyer, Sieur de Valmeinier, dont il s'agit ici, a servi en France dans la Marine depuis l'année 1687. Il s'est distin-

gué dans toutes les occasions qui s'y sont presentées & sur tout en 1690. au combat de la Manche, où il fut blessé d'un éclat à la jambe. Il fut fait Major, & peu après Lieutenant de Roi à Saint Christophle à la Paix de Risvvick, & s'étant trouvé à la Guadeloupe en 1703. lorsque les Anglois l'attaquerent, comme je le dirai en son lieu, il fit paroître beaucoup de bravoure, & de prudence dans toutes les rencontres où il se trouva. Il acquit beaucoup de gloire en repoussant un gros détachement des Regimens de Charlemont & de Fïspatrix, qui avoient attaqué la droite de nôtre Camp. Il y fut blessé d'un coup de mousquet, qui lui perça la cuisse, & d'un autre coup, qui lui emporta le bout du petit doigt. Ses services, & sa fidelité lui ont acquis une si juste estime, & une telle reputation, que s'étant trouvé à Paris en 1717. dans le tems qu'on y reçût la nouvelle d'un soûlevement des Habitans de la Martinique contre leur Gouverneur general, & l'Intendant qu'ils embarquerent, & renvoyerent en France, la Cour le fit partir aussi-tôt avec le sieur de la Guarigue Savigny, Major de la même Isle, pour aller appaiser ce désordre; & on voit par l'instruction qu'el- 1702.

1702. le lui donna, la confiance entiere qu'elle avoit en lui ; le sieur de Valmeinier à épousé en 1700. Rose le Vassor de la Touche, dont il a un fils qui sert dans la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roi.

Ceci supposé, je vais continuer ce que j'avois commencé de dire de l'affaire de Saint Christophle.

En consequence du resultat du Conseil de Guerre, dont j'ai parlé ci-devant, le Comte de Gennes dressa les Articles de la Capitulation, & les envoya au Major General Hamilton, par les sieurs de Valmeinier & Bachelier Lieutenant de Roi & Major, accompagnez des sieurs Lambert & Gaston Capitaines de Milice de l'Isle. Ces Officiers étant arrivez au premier Corps-de-Garde de la Frontiere Angloise, on retint les deux Officiers de Milice, & on conduisit les deux autres dans une maison voisine, où le sieur Hamilton étoit avec un bon nombre de ses Officiers. Après qu'on se fut assûré de part & d'autre, qu'on avoit les pouvoirs necessaires pour traiter. Le sieur de Valmeinier presenta les Articles qu'il avoit apporté, qui furent reglez après bien des contestations comme on le va voir, ayant cru que le Public ne

Capitulation de Saint Christophle.

ſeroit pas fâché de voir cette piece. 1702.

Articles propoſez de la Capitulation de la partie Françoiſe de S. Chriſtophle, entre M. le Comte de Gennes Gouverneur pour le Roi de ladite partie, & M. Hamilton Major General des Iſles de deſſous le Vent, & des Troupes de S. M. Britannique.

ARTICLE PREMIER.

Que les Troupes du Roi ſortiront Tambour battant, mêche allumée, & Bagages. I. Accordé.

II.

Que les Officiers deſdites Troupes ſortiront avec leurs Bagages & Valets eſclaves; ſçavoir, les Capitaines ſix, les Lieutenans quatre, & les Enſeignes deux. II. Accordé aux Capitaines trois, aux Lieutenans & Enſeignes un.

III.

Qu'il ne ſera fait aucune inſulte aux Religieux qui emporteront avec eux tout ce qui appartient à l'Egliſe. III. Accordé.

IV.

Que Meſſieurs les Capitaines de Milice, Lieutenans & Enſeignes ſortiront armez, & auront; ſçavoir, les Capitaines, ſix Negres, les Lieutenans quatre, & les Enſeignes deux. IV. A la volonté du General.

1702.

V.

V. Chacun trois Negres.

Que Messieurs les Officiers du Conseil Souverain sortiront avec six Negres chacun.

VI.

VI. A la volonté du General.

Que les autres Habitans auront chacun un Negre.

VII.

VII. A la volonté du General, les femmes ne seront point separées de leurs maris.

Que les familles de tous les Habitans & Officiers seront conduites ainsi que les Troupes à la Martinique dans les Bâtimens qui leurs seront fournis avec leurs hardes & bagages.

VIII.

Que l'Etat Major, qui consiste en un Gouverneur, trois Lieutenans de Roi, & un Major, s'en tiendra à l'honnêteté du General, pour la quantité de Valets esclaves qu'ils emmeneront avec eux.

IX.

IX. A la volonté du General.

Qu'il sera accordé à six Gentilshommes de la suite de M. le Comte de Gennes trois Negres chacun, armes & bagages.

X.

X. Accordé, ils sortiront avec les François, à l'égard de leurs Ba-

Que les Irlandois qui sont établis dans les Quartiers François sortiront sains & saufs, avec armes & bagages.

XI.

Que les sieurs Ravary, Choisin &

1702.

Bourgeois ſeront inceſſamment rendus auſſi-bien que ceux de la pointe de Sable, & conduits comme les autres à la Martinique.

gages à la volonté du General.

XI. Accordé.

XII.

Qu'aux ſuſdites conditions la partie Françoiſe ſera remiſe demain 16. Juillet 1702. à midi, & qu'il ne ſera fait aucune inſulte aux Habitans. *Signé*, DE GENNES.

XII. Le Poſte de Guillou ſera délivré ce ſoir, & la Baſſe-terre demain matin.

Tous les Articles ci-deſſus marquez à la marge ſont accordez ſelon qu'ils ſont ſpecifiez *Signé*, VVALTER HAMILTON.

En conſequence de cette Capitulation le Poſte de la Ravine Guillou, où étoit un mauvais retranchement, qui défendoit nôtre Frontiere, fut livré aux Anglois, qui s'y établirent, & s'y fortifierent auſſi-tôt. Pendant que le ſieur de Valmeinier écrivit au ſieur de Courpon Lieutenant de Roi, Commandant au Quartier François de la pointe de Sable, que la Capitulation étoit ſignée, & qu'il pouvoit venir joindre le reſte de la Colonie à la Baſſeterre, le ſieur Lambert fut en même-tems dépêché avec un Trompette, & un Officier Anglois aux Troupes qui étoient débarquées aux Salines, & qui devoient attaquer le Bourg

1702. de la Baſſeterre Françoiſe à minuit, afin qu'elles demeuraſſent dans leurs Poſtes ſans rien entreprendre contre nous, attendu que la Capitulation étoit ſignée.

Cependant le ſieur Poulain Capitaine d'une des Compagnies détachées de la Marine, ayant été ſubſtitué à la place du Major, qui devoit accompagner le ſieur de Valmeinier, fut chargé de venir dire à M. de Gennes, que la Capitulation étoit ſignée, & que le Poſte de la Ravine Guillou étoit livré aux Anglois. Le Comte de Gennes ſe formaliſa beaucoup, de ce qu'on avoit livré ce Poſte ſans l'en avertir, & ayant vû que la Capitulation n'étoit pas acceptée tout-à-fait comme il l'avoit demandée, il proteſta qu'il ne la vouloit point accepter, & qu'il aimoit mieux demeurer priſonnier de guerre avec ſa garniſon, que de ſubir les conditions que les Anglois lui impoſoient.

Il eſt certain qu'il avoit raiſon de ſe plaindre, que le Poſte de la Ravine Guillou eût été rendu ſans qu'il en eût été averti; mais pour le reſte, il avoit tout ce qu'il pouvoit raiſonnablement eſperer. On voit bien qu'il vouloit quelque piece, qui ſervît à le juſtifier, s'il étoit

inquieté dans la suite pour la reddition 1702.
de Saint Christophle, c'est pourpuoi les Officiers Majors, avec les Religieux, & les principaux Habitans, voyant qu'il s'obstinoit à ne pas signer les apostilles de la Capitulation, dresserent l'acte suivant pour lui servir de décharge.

Nous soussignez, Lieutenant de Roi & Major de cette Isle, Capitaines d'Infanterie, & autres Officiers du Quartier de la Baßeterre, Conseillers & Officiers du Conseil Souverain, avons prié M. le Comte de Gennes, Commandant pour le Roi, de vouloir signer les apostilles mises en marge de la Capitulation par M. Hamilton Major General des Troupes Angloises, puisqu'on ne peut faire autrement, les Anglois étans maîtres de tous les Quartiers François, & ce pour éviter à l'entier déperissement, & rüine totale de la Colonie, qui périroit infailliblement par le mauvais traitement qu'elle pourroit recevoir, ou être retenuë prisonniere de Guerre, ou envoyée dans quelque Isle déserte, ou périr miserablement dans les prisons. Fait à la Basseterre de Saint Christophle le 18. *Juillet* 1702. Signé, *Valmeinier, Bachelier, Poulain, Pradines, Correur, le Clerc, Fontaine Torail, Giraudet, le Palu, Binois, Perret, Girard*

1702. *Superieur des Jesuites, F. Theodose Religieux Carme, & F. Eleuthere Gueſtier Superieur de la Charité.*

Les Anglois entrerent dans le Bourg de la Baſſeterre ſur les huit heures du matin, on leur conſigna les armes des Soldats & des Habitans; ils devoient rendre celles des premiers, les autres étoient à leur diſcretion, & par conſequent perdûës.

Le ſieur de Courpon Lieutenant de Roi, Commandant à la pointe de Sable & à la Cabeſterre Françoiſe, ne reçût point l'avis qui lui avoit été envoyé par le ſieur de Valmeinier; mais ayant appris par un eſpion, que les Anglois vouloient faire tous leurs efforts du côté de la Baſſeterre, il reſolut de s'y rendre avec ſon monde. Il y arriva en effet quelques heures après que les Anglois furent entrez dans le Bourg. Il n'avoit trouvé aucun obſtacle en paſſant ſur leurs terres à la Cabeſterre & à Cayonne, qu'un Corps-de-Garde de quinze à vingt hommes, qui étoit poſté à leur Frontiere de la Ravine à Cabrittes, qui s'enfuit après avoir fait ſa décharge, qui ne tua, ni ne bleſſa perſonne. Cet Officier ayant appris en chemin ce qui s'étoit paſſé, & que les Anglois étoient maîtres du Bourg, s'ar-

rêta sur une hauteur à demie lieüe du Bourg, où il mit son monde en bataille, ne sçachant pas certainement s'il avoit été compris dans la Capitulation. Dès qu'il en eût été assûré, il vint au Bourg où il fut contraint de subir la même loi que les autres. 1702.

Comme il y avoit beaucoup de familles Françoises, qui s'étoient retirées à la Montagne ronde, & à la grande Montagne, le sieur Lambert Capitaine de Milice, demanda un ordre au General Anglois, avec une Sauve-garde, pour faire venir ces familles dans le Bourg, parce qu'autrement elles seroient demeurées exposées aux pillages, & aux violences des Coureurs. Le General lui accorda sa demande, & lui donna un de ses Ayde de Camp, & un Trompette, pour l'accompagner. Il sembloit qu'il n'avoit rien à craindre marchant avec ces sûretez; cependant il ne fut pas à trois quarts de lieüe du Bourg, qu'on fit sur lui, & sur sa compagnie une décharge, dont le Trompette fut tué tout roide, l'Ayde de Camp blessé mortellement, & lui eut un bras tellement fracassé, qu'il le fallut couper quelques heures après. Il tomba sous son cheval qui fut tué, & ce fut un vrai bonheur qu'il ne fût pas ache-

1702. vé par ceux qui avoient fait cette décharge, enragez d'avoir tué leurs gens, en croyant tirer sur les François. Ce Parti étoit d'environ quatre cent hommes, qui s'étoient embusquez en cet endroit, pour attendre le sieur de Courpon, qui avoit évité leur rencontre en passant par leurs derriers, sans qu'ils l'eussent apperçû.

On fit embarquer tous nos François, & au lieu de les conduire aux Isles du Vent, comme on avoit lieu de l'esperer, après ce que le Major General avoit promis, les Anglois les voulurent faire transporter à Saint Domingue, après les avoir pillez contre la bonne foi de la Capitulation, sous de vains pretextes, dont on ne manque jamais. Ils retinrent M. de Gennes en ôtage, pour la sûreté des Barques qu'ils fournirent pour le transport de la Colonie. Mais la plûpart de ces Bâtimens ne firent pas un aussi long voïage que celui de Saint Domingue; nos gens les contraignirent moitié de gré, & moitié de force, de prendre la route de la Martinique, dès qu'ils furent hors de la vûë de Saint Christophle; de cette maniere la plus grande partie de la Colonie vint à la Martinique & à la Guadeloupe, où j'eus le plaisir de recevoir mon bon ami le Capitaine Lambert, &

de lui fournir tout ce qui lui étoit necessaire, pour aller joindre sa famille, qui étoit déja arrivée à la Martinique. 1702.

Les Barques Angloises qui allerent jusqu'à Saint Domingue furent fort long-tems à revenir à Saint Christophle. Le Comte de Gennes y fut retenu jusqu'à leur retour; après quoi le General Anglois lui rendit ses Negres & son Bagage, & lui donna un Passe-port pour se retirer où bon lui sembleroit. Il freta un petit Bâtiment, pour porter sur sa Comté d'Oyac en la Terre-Ferme de Cayenne, les Negres que les Anglois lui avoient rendus, & quelques autres qu'il avoit achetez, étant bien aise de ne point aller à la Martinique, avant d'avoir des nouvelles du Secretaire d'Etat, à qui il avoit donné avis de ce qui lui étoit arrivé. Il fut encore malheureux dans cette occasion, son Bâtiment ne put remonter au vent comme il falloit faire, pour gagner Cayenne; de sorte que le terme de son Passe-port étant expiré, il tomba entre les mains d'un Corsaire Hollandois, qui le conduisit à Saint Thomas, où il fut declaré de bonne prise, malgré tout ce qu'il put dire & faire, pour conserver les débris de son bien. Il arriva enfin à la Martinique vers le mois d'Août 1703.

1702. Le sieur de Machaut aussi Capitaine de Vaisseau, & qui étoit Gouverneur General des Isles depuis quelques mois, le fit arrêter aussi tôt, & mettre en sûreté dans le Fort Saint Pierre, où le sieur Coullet Major de la Martinique commença l'instruction de son Procès selon l'ordre qu'il en reçût du sieur de Machaut, à qui la Cour avoit ordonné de le faire, mais d'une maniere qui lui fût agreable, puisqu'elle ne souhaitoit pas qu'on le trouvât coupable, ni qu'on le condamnât, à moins qu'il ne fût convaincu d'une lâcheté outrée dans ce qui s'étoit passé à Saint Christophle. Ce Procès fut très-long. Le Comte de Gennes se défendit de son mieux, le sieur de Valmeinier fut mis en cause, aussi-bien que le sieur de Châteauvieux, & on fit des procedures contr'eux.

Il ne paroissoit pas que le Comte de Gennes eût rien à craindre, puisque comme je l'ai fait voir ci-devant, on étoit si persuadé à la Martinique, qu'il ne pouvoit pas conserver sa Colonie, si elle étoit attaquée par les Anglois, que le Commandeur de Guitaut Lieutenant General, & M. Robert Intendant avoient voulu envoyer des Barques, pour enlever toute la Colonie, & la transporter aux autres

autres Isles Françoises peu de jours avant qu'on eût des nouvelles certaines de la Declaration de la Guerre. 1702.

Je croi pouvoir me dispenser de rapporter ici quantité de pieces que le Comte de Gennes produisit pour sa justification : il convainquit de faux trois miserables, qui avoient déposé contre lui, & les plus honnêtes gens du païs lui rendirent service, & déposerent en sa faveur. Malgré tout cela, voyant que son affaire prenoit un mauvais train, il recusa quelques-uns de ses Juges, & même le sieur de Machault, & proposa ses causes de recusation ; & comme il eut avis que le Ministre avoit ordonné qu'on fît entrer dans le Conseil de Guerre le sieur de Saujon, qui commandoit le Vaisseau du Roi la Thetis, qu'on attendoit à tous momens, avec ses Officiers, pour examiner son affaire, il fit ce qu'il put pour retarder son jugement jusqu'à leur arrivée ; mais ce fut en vain, on passa par-dessus tous ces ordres ; & sans attendre personne, le Comte de Gennes fut transporté du Fort Saint Pierre au Fort Royal, d'une maniere dure & ignominieuse : la Comtesse sa femme n'eut plus permission de le voir, a moins qu'elle ne voulût demeurer resserrée en prison

1702. avec lui sans en plus sortir, & il fut jugé dans le mois d'Août 1704. & condamné comme atteint & convaincu d'une lâcheté outrée dans ce qui s'étoit passé à Saint Christophle, à être dégradé de Noblesse, & privé de la Croix de Saint Loüis, & de tous les emplois dont il étoit revêtu.

Le Comte de Gennes appella de ce Jugement au Conseil du Roi, & prit ses Juges, & leur Greffier à Partie; & peu de jours après, le Vaisseau du Roi la Thetis arriva, dont le Capitaine avoit ordre de porter en France le sieur de Gennes avec les procedures qui se trouveroient avoir été faites contre lui.

A l'égard des sieurs de Valmeiniere & de Château-vieux tous deux Lieutenans de Roi de la même Isle, il ne fut rien statué touchant le dernier; & à l'égard du premier, il fut suspendu de l'exercice de sa Charge pour six mois, parce qu'on prétendit qu'il ne s'étoit pas opposé assez vivement à la reddition de Saint Christophle, comme si dans la situation où étoient les choses, & vû la foiblesse de la Colonie, il avoit pû faire autre chose que de conseiller d'attaquer les Ennemis du côté de Cayonne & de la Cabesterre, pour se joindre à l'autre

partie de la Colonie, où la chose n'étant pas trop faisable, ni trop sûre, il ne merita pas plûtôt des loüanges que du blâme, d'avoir sçû tirer des Anglois le meilleur parti qu'on en pouvoit attendre, comme on la vû par la Capitulation. 1702.

Le Comte de Gennes fut embarqué sur ce Vaisseau avec le sieur de Valmeinier, mais ils eurent le malheur d'être pris par les Anglois, & conduits à Plimoust, où le Comte de Gennes mourut lorsqu'il étoit sur le point de passer en France, où son innocence n'auroit pas manqué d'être reconnuë, & sa reputation rétablie; ce qui est si vrai, que depuis sa mort, le Roi a donné des Pensions considerables à sa veuve, & à ses enfans, & pour faire connoître l'estime qu'il faisoit de lui, & combien il étoit éloigné de faire la moindre attention au Jugement qui avoit été rendu contre lui, il lui a conservé dans les Brevets & Ordonnances des Pensions accordées à sa veuve, & à ses enfans, les qualitez de Comte, de Chevalier de Saint Loüis, & de Capitaine de ses Vaisseaux: à quoi il a ajoûté que ces Pensions sont accordées à sa famille en consideration de sa fidelité, & de ses bons & agreables ser-

1702. vices. Cela suffit à un homme mort, & c'est une consolation considerable pour une famille affligée comme celle du Comte de Gennes.

Ce que j'ai dit ci-devant du sieur de Valmeinier marque assez que le Jugement rendu contre lui n'a point fait d'impression à la Cour, puisque le Roi l'a fait depuis ce tems-là Chevalier de Saint Loüis, & son Lieutenant à la Martinique, & qu'il est difficile qu'un Prince marque plus de confiance en la fidelité, & en la sagesse de son Sujet, que le Roi lui en a témoigné dans les instructions qu'il lui donna en l'envoyant à la Martinique, pour appaiser les mouvemens qui y étoient survenus en mil sept cent dix-sept.

Pour ce qui est du sieur de Châteauvieux, quoique son action fût criante, & qu'il meritât une punition, sa viëillesse, & ses longs services firent qu'on l'épargna aux Isles; mais il eut enfin ordre de venir rendre compte de ses actions à la Cour. Il s'embarqua dans un Vaisseau de Nantes de 32. Canons appellé le Saint Jean-Baptiste avec sa femme, & beaucoup d'autres passagers à la fin de 1708. Ils furent battus d'une si furieuse tempête, qu'on n'a plus en-

tendu parler du Vaisseau, ni de ceux qui étoient dedans. 1702.

J'ai cru devoir rapporter tout de suite, tout ce qui regardoit l'affaire de S. Christophle, sans suivre l'ordre de mon Journal, & cela pour la commodité du Lecteur.

La partie Françoise de cette Isle, qui étoit la mere de toutes les Colonies à été cedée aux Anglois par la derniere Paix concluë avec eux à Utrecht en 1713.

CHAPITRE XXIII.

On se prépare à la Guadeloupe à recevoir les Anglois. Chasse de Ramiers.

LA prise de la partie Françoise de l'Isle de Saint Christophle nous fit craindre que le General Codrington ne nous tînt trop exactement la parole qu'il m'avoit donnée l'année précedente, lorsque je dînai avec lui ; de sorte que M. Auger nôtre Gouverneur fit travailler sans relâche, & avec tout l'empressement possible à se mettre en état de bien recevoir les Anglois, s'ils nous venoient attaquer.

Préparatifs que fait le Gouverneur de la Guadeloupe,

Nous visitâmes ensemble tous les

1702. Postes de l'Isle, où les Ennemis pouvoient faire des descentes, & j'y traçai tous les retranchemens qui nous parurent propres pour couvrir les lieux, & nous donner de la facilité à repousser ceux qui s'y presenteroient. Après avoir mis les choses en train, tant au Fort de la Basseterre que le long de la côte, qu'on jugea à propos de fortifier, nous allâmes au Quartier des trois Rivieres, où nous demeurâmes une semaine entiere.

M. de la Malmaison Lieutenant de Roi de cette Isle, qui a une Habitation, & une Sucrerie dans ce Quartier convia, M. le Gouverneur à une partie de Chasse de Ramiers, où nous eûmes trop de plaisir, pour ne la pas rapporter ici.

Les graines des bois d'inde qui étoient meures avoient attiré une infinité de Ramiers, car ces oiseaux aiment passionnément ces graines, ils s'en engraissent à merveille, & leur chair en contracte une odeur de gerofle, & de muscade tout-à-fait agreable. Nous nous rendîmes sur les sept heures dans un endroit où il y avoit beaucoup de ces arbres; nous y trouvâmes une feüiélle sur le bord d'un ruisseau où l'on avoit mis le vin à rafraîchir. A cinquante pas sous le vent de cet endroit, on avoit établi la cuisine, avec une am-

Chasse de Ramiers.

ple pile de bois, qui fut reduite en charbon pour les besoins des Chasseurs. 1705.

C'étoit sous ces arbres ou étant assis, & en causant nous entendions les Ramiers sur nos têtes, voyions tomber à nos pieds les graines qui leurs échappoient, ou qu'ils égrainoient en mangeant. Alors sans autre fatigue que celle que nous avions euë à nous transporter sur le lieu, nous en tuyions à discretion, & nous avions le plaisir de les voir tomber devant nous, sans que plusieurs coups de fusil, que l'on tiroit sur un même arbre pût les obliger à s'envoler : ils se contentoient de sauter d'une branche à l'autre, en criant, & regardant tomber leurs compagnons. Car quand ces oiseaux sont gras, ils sont extrêmement paresseux ; & il faut, pour ainsi dire, du Canon, pour les faire changer de domicile. Une autre remarque que j'ai faite plus d'une fois, est que dans cet état, la moindre dragée qui les touche les fait tomber ; au lieu que quand ils sont maigres, ils supportent un coup plus fort que celui qu'on tire à un liévre. Je m'imagine que dans leur embompoint, leurs plumes sont plus écartées les unes des autres, & donnent par consequent plus de jour au plomb ; au lieu que quand ils sont maigres, leurs

1702. plumes étant comme colées sur la peau, & les unes sur les autres, le plomb glisse dessus sans pénétrer plus avant. J'en ay vû plusieurs qui s'écachoient en tombant à terre, à peu près comme un fruit trop meur quand il tombe de l'arbre. Le Gouverneur tira un coup, qui eut un effet tout extraordinaire; il ne voyoit qu'un Ramier, sur lequel il tira, & au lieu d'un, on en vit tomber six.

Maniere de les appiêter.

Le plaisir de cette Chasse, est que chaque Chasseur plume son gibier, le fend par le milieu, l'enfile diagonalement dans une brochette, c'est à dire, d'une cuisse à l'aîle opposée, plante sa brochette en terre devant le feu, le tourne, & le fait cuire, comme il le juge à propos, sans employer d'autre chose qu'un peu de sel, & un jus de citron ou d'orange. Le Ramier veut être mangé demi cuit, & pour ainsi dire, encore tout saignant; c'est une erreur, que les Medecinsont introduite dans le monde, de manger la plûpart des viandes tellement cuites, rôties, ou boüillies, qu'elles n'ont presque plus rien de leur suc. Les Anglois, Ecossois, Irlandois, Ameriquains, & autres Peuples du Nord sont d'un meilleur goût, ils n'ont garde de laisser consommer par le feu le suc de

leurs viandes, ils ne leur donnent de la cuisson qu'autant qu'il en est necessaire, pour aider la chaleur naturelle, & le ferment de l'estomach à les digerer plus aisément ; aussi voyons nous qu'ils sont ordinairement plus gros, plus gras, plus forts, & plus grands, que ceux qui ne vivent que de viandes tellement boüillies, qu'elles ne ressemblent plus qu'à de la filasse, ou rôties à un point, que sans le lard qui les couvre, ou la sauce, dont on les arrose, elles n'auroient guéres plus de saveur que les charbons.

1702.

Avis sur la cuisson des viandes.

Le Lieutenant de Roi avoit fait préparer un grand dîné, auquel on ne toucha presque point, chacun se contentant de manger sa chasse ; & je puis assûrer qu'on ne s'épargna pas. Nous passâmes toute la journée dans ce divertissement, nous soûpâmes sur le lieu, & nous ne revînmes qu'assez avant dans nuit, & aux flambeaux, chez le Lieutenant de Roi, fort contens de la Chasse que nous avions faite, & du plaisir que nous avions eu à manger des Ramiers les plus gras, & les plus délicats qu'il y eût, je croi, au reste du monde.

Le soin des travaux Publics m'occupant alors tout entier, & ne me permettant plus de me partager entr'eux &

1701. la conduite du temporel de nôtre Mission, je resolus de me décharger de ce dernier embarras. Je rendis mes comptes, & je donnai la démission de mon emploi au Pere Imbert Superieur de la Mission, parce que ne l'ayant accepté qu'à sa seule consideration, je sçavois que l'approche des Anglois lui faisoit peur, & qu'il vouloit quitter sa Charge, & se retirer à la Martinique, où il seroit bien moins exposé au bruit du Canon qu'à la Guadeloupe.

M. Auger nôtre Gouverneur fut fâché de la démarche que j'avois faite, & crut que je voulois me servir de ce prétexte pour me retirer. Il m'en fit parler par le Lieutenant de Roi, à qui je fis réponse, que mon dessein étoit de repasser en France, après que j'aurois eu le plaisir de voir comment les Anglois nous attaqueroient, & comment nous nous défendrions. Je dis la même chose au Gouverneur quand il m'en parla, & quoiqu'il me fît voir les lettres qu'il écrivoit en Cour, où les services que j'avois rendus, & que je continuois de rendre n'étoient pas oubliez, non plus qu'un voïage que j'avois fait *incognito*, en de certaines Isles, dont on auroit pû profiter, je lui dis que mon parti étoit pris,

& que je voulois me retirer en mon Convent ; après que nous aurions vû les Ennemis, à moins que mes Superieurs n'y missent des obstacles invincibles. 1702.

Le Pere Cabasson Superieur general de nos Missions revint à la Guadeloupe deux ou trois jours avant Noël ; il fit semblant de n'être pas content de ma démission, & me dit, que je lui ôtois par-là les moyens de faire pour moi ce qu'il auroit voulu faire. Mais il y avoit trop long-tems que nous vivions ensemble, pour ne nous pas connoître ; & quoiqu'il me fût redevable du Poste qu'il occupoit, il ne m'avoit pas donné lieu depuis un certain tems d'être content de lui. Je lui répondis à peu près comme j'avois fait au Gouverneur ; & je continuai à travailler uniquement pour le Roi, sans plus me mêler en aucune maniere des affaires de nôtre Maison.



1703.

CHAPITRE XXIV.

Travaux extraordinaires que l'on fait dans les Isles, pour s'opposer aux Anglois.

LE premier jour de l'année 1703. j'allai avec le Superieur general de nos Missions saluer M. Auger nôtre Gouverneur. Il nous arrêta à dîner, après quoi ayant tiré le Pere Cabasson en particulier, il lui dit, qu'il ne paroissoit guéres naturel, qu'il me laissât sans emploi; mais qu'il le prioit de ne pas penser à me retirer de la Guadeloupe, où il avoit absolument besoin de moi; qu'il y alloit du service du Roi; que la Cour en étoit informée; qu'en un mot, si le changement qu'il alloit faire dans nôtre Maison l'obligeoit à me placer autre part, il souhaitoit qu'il remît son dessein à un autre tems. Le Pere Cabasson n'eut garde de lui refuser ce qu'il lui demandoit: il lui promit encore davantage, & même pour lui faire voir qu'il vouloit contribuer autant qu'il le pourroit à la défense de l'Isle, il lui dit, qu'il feroit faire avec plaisir

la Tour dont le Gouverneur lui avoit parlé autrefois, à quoi il n'avoit jamais voulu consentir, ce qui étoit en partie cause de nôtre refroidissement, parce qu'il s'étoit mis en tête, que c'étoit moi qui avois inspiré ce dessein à Monsieur Auger. 1703.

Cette Tour devoit être à l'embouchure de nôtre Riviere. Le Gouverneur souhaitoit qu'elle fût du côté de l'Est, & moi, qui comptois d'en faire un Corps-de-Garde, pour assûrer nôtre Habitation contre les surprises & les descentes que les Ennemis pourroient faire pendant la nuit pour nous piller, je voulois qu'elle fût à l'Oüest de la même Riviere sur le bord de nôtre savanne & de la mer; & afin que ceux qui seroient dedans ne pussent être surpris, ni nous laisser surprendre, je n'y voulois point d'autre porte pour y entrer qu'une échelle qu'on auroit tirée à soi quand on auroit été dedans: après quelques contestations, il fut resolu, qu'elle se feroit sur nôtre terrain, c'est-à-dire, à l'Oüest de la Riviere, puisqu'elle se devoit faire à nos dépens. Projet d'une Tour.

Je ne sçai quelle mouche piquoit ce jour-là le Pere Caballon; mais il mon-

1703. troit une impatience extrême de voir commencer cet ouvrage ; & comme le Gouverneur, qui avoit resolu d'aller le lendemain aux trois Rivieres, le remettoit à son retour, pour choisir le lieu, & en déterminer la grandeur, il lui repeta plus de dix fois avant de le quitter, ces paroles de l'Evangile, *quod facis fac citius*.

Après qu'il fut sorti, M. Auger qui n'entendoit point le Latin, me pria de lui expliquer ce que ce Latin vouloit dire. Je lui répondis un peu malicieusement, que c'étoient les paroles que Nôtre Seigneur Jesus-Christ avoit dit à Judas, pour le presser d'achever sa trahison. Voilà d'impertinent Latin, me dit-il : hé ! pour qui me prend le Pere Cabasson ? je le trouve admirable, de me parler comme à un Judas. Je lui expliquai ensuite plus au long la pensée du Pere Cabasson, & tâchai de lui faire comprendre qu'il n'avoit prétendu autre chose que de lui montrer l'empressement qu'il avoit de faire faire cette Tour, & le prier de n'en pas retarder l'execution. Mais avec toutes mes explications, & tous les emplâtres que je pus mettre sur la plaïe que j'avois faite, il en revenoit

toûjours à dire qu'on ne devoit pas se servir de ces paroles en parlant à un honnête homme. 1703.

Le Mardy second jour de l'année j'accompagnai le Gouverneur aux trois Rivieres, où nous demeurâmes six jours, tant pour faire achever les ouvrages que j'avois tracez, que pour faire faire ceux qui étoient necessaires aux deux avenuës de la Montagne du dos d'Asne, où M. Auger avoit resolu de faire le Reduit. J'y marquai un Camp, & il nomma un Officier de ce Quartier-là pour montrer aux Habitans qui viendroient y faire leurs Baraques, & y apporter leurs effets, les endroits qu'ils devoient occuper. Nous ne revînmes que le Dimanche au soir septiéme Janvier. Je demeurai tout le Lundy chez nous à aider au Pere Imbert à dresser les Comptes qu'il devoit rendre depuis que j'avois quitté le soin de nos affaires.

Le Mardy neuviéme Janvier Monsieur Auger se rendit chez nous. On choisit le lieu où l'on bâtiroit la Tour, je la traçai, & sur le champ on se mit à y travailler, les materiaux étant déja en partie amassez sur le lieu. Je

1703. lui donnai sept toises de diametre dans ses fondemens, pour venir à six toises hors de terre, & trois pieds d'empatement tout au tour. Le mur devoit avoir une toise & demie d'épaisseur jusqu'à la hauteur de deux toises, & ensuite une toise seulement. Et comme le dessein étoit d'y mettre douze ou quinze hommes bien resolus, pour brider les Ennemis de ce côté-là en cas d'une descente ou d'une attaque, le fond de la Tour devoit être partagé en trois parties; une, pour faire une Cîterne; une, pour un Magasin de Vivres; & la troisiéme, pour un Magasin à Poudre. Cet étage qui devoit être vouté, auroit eu huit à neuf pieds de hauteur. Celui de dessus en auroit eu dix, & auroit été éclairé de huit ouvertures de quatre pieds de large en dedans, s'étressissant à six pouces en dehors, pour avoir l'air & le jour necessaire, & pour tirer avec des Espingards ou Espoirs de fonte sur ceux qui s'approcheroient de la Tour. Si le tems l'avoit permis, on auroit fait un autre étage vouté, avec quatre embrasures, quoique le dessein ne fût que d'y mettre deux pieces de Canon de

douze livres de balle, & deux de dix-huit sur la plate-forme, où il y auroit eu une écoutille avec une échelle pour descendre dans l'étage inferieur. 1703.

Mon dessein, comme je viens de dire, étoit de voûter tous ces étages, mais les choses pressant extrêmement, je ne pus élever ma maçonnerie qu'à la hauteur de dix à douze pieds, & je fus obligé de faire remplir le vuide avec des pierres & du sable, pour soûtenir la plate-forme, sur laquelle je fis monter une piece de douze, n'ayant pas le tems d'y en faire monter une seconde.

On auroit environné la Tour de douze ou quinze rangs de raquettes, qui auroient bien empêché qu'on n'en pût approcher, & on n'auroit laissé qu'un petit chemin en zigzag, pour le passage d'un homme jusqu'au pied de l'échelle.

Il est certain que si cette Tour avoit été achevée, elle nous auroit été d'une grande utilité, & que les Ennemis auroient été obligez de l'attaquer dans les formes avant de passer plus avant.

Le dessein du Gouverneur étoit d'engager les Habitans d'en faire de semblables sur leurs terres le long de la

1703. côte, parce que joignant ces Tours les unes aux autres, par un bon retranchement pallissadé, & bien couvert de raquettes, on auroit été en état de disputer la descente à tous ceux qui se seroient presentez : car il est constant, que douze ou quinze hommes dans une Tour semblable, auroient plus imposé, & auroient été plus assûrez, que deux cent derriere un simple retranchement; & que cent hommes derriere une pallissade épaulée de deux semblables Tours sont capables de faire toute la resistance necessaire, pour déconcerter une descente. On sçait d'ailleurs que le Canon qui est sur un Vaisseau n'est guéres à craindre ; & que de cent coups qu'il tirera, il n'y en aura pas un qui donne dans une embrasure ; au lieu que celui qui est en batterie à terre, fait trembler un Vaisseau, parce qu'il est toûjours en état de couler bas.

Le Pere Cabasson nôtre Superieur general partit de la Guadeloupe pour s'en retourner à la Martinique le 30 de Janvier avec le Pere Imbert, qui avoit donné la démission de sa Charge, qui fut remplie par un Religieux de merite, appellé le Pere Mane, qui gouverne à pre-

ſent toute la Miſſion, en qualité de Superieur general, avec toute la ſageſſe, la douceur, & la prudence, qu'on peut ſouhaiter dans un Superieur accompli. Mes occupations m'empêcherent d'être au Couvent quand tous ces changemens arriverent ; mais ayant ſçû le moment de leur embarquement, je me rendis chez le Gouverneur où je les trouvai, & où je les embraſſai, & je les conduiſis juſqu'au bord de la mer. 1703.

Ils s'embarquerent dans un Navire Provençal, qui s'en retournoit à la Martinique, après avoir vendu ſes marchandiſes plus cherement qu'aucun Vaiſſeau les eût jamais venduës. La Declaration de la Guerre, & le grand nombre de Corſaires qui couroient les côtes de France, étoient cauſe que les vins commençoient à être rares aux Iſles, où l'on n'aime pas à en manquer ; de ſorte que nos Vaiſſeaux n'oſoient ſe mettre en mer. Ce Provençal avoit eu le bonheur de paſſer, & profitant de la conjoncture, il avoit vendu ſon mauvais vin de Provence deux cent francs la Barrique, ſes amendes en bois vingt-cinq ſols la livre, & le reſte de ſes denrées à proportion ; pendant qu'il ne

1703. prenoit les plus beaux sucres blancs qu'à dix-sept ou dix-huit livres le cent, au lieu qu'ils avoient été vendus quarante-deux livres six mois auparavant. Pour concevoir le profit qu'il faisoit sur son vin, il faut sçavoir, que la Barrique de ce vin, y compris la futaille, ne coûte que sept ou huit francs en Provence, & que vendüë aux Isles, les Marchands sont heureux, quand à faute d'autre, ils peuvent le vendre dix-huit francs. Mais le Capitaine de ce Vaisseau ne porta pas loin la peine que meritoit son avarice extrême, & l'insolence avec laquelle il disoit, qu'il ne vendoit ses marchandises à un prix si exorbitant, que pour avoir le plaisir de dire en Provence, qu'il avoit gagné dix huit cent pour cent sur son vin, & cent cinquante sur le sucre qu'il avoit reçû : car en sortant de la Martinique, il fut pris par une méchante Barque Angloise, qu'il auroit dû prendre avec sa Chaloupe, s'il avoit eu autant de courage, que d'insolence, & d'avarice.

Il y avoit quelques jours qu'une de nos Barques armée en course en avoit pris une Angloise, qui alloit porter des Paquets de la Barbade à Antigues. On

ſçût par cette priſe, qu'il étoit arrivé à la Barbade trois jours avant Noël huit Vaiſſeaux de Guerre, avec pluſieurs autres Bâtimens, qui portoient cinq Regimens, & qu'on en attendoit encore autant, avec des Galiottes à bombes, & tous les attirails neceſſaires pour un ſiege de conſequence. On ne douta point que ces preparatifs ne fuſſent deſtinez pour la Martinique, & que le Fort Royal ne fût leur objet. 1703.

Monſieur Robert nôtre Intendant, n'obmit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la défenſe de la Martinique. Il fit faire un parapet de maçonnerie tout le long du Moüillage, & aux endroits du Fort Saint Pierre, qui en avoient beſoin. Il fit auſſi couvrir la Ville du Fort Royal d'un bon parapet, avec des Batteries nouvelles, il fit reparer & augmenter les anciennes. En un mot, il fit tout ce qu'on pouvoit attendre de ſon zele pour le bien public ; & comme il étoit important de ſçavoir ce qui ſe paſſoit chez les Ennemis, on arma nos Barques les meilleures voilieres, pour faire des courſes ſur eux ; & des deſcentes ſur leurs côtes, afin d'avoir des priſonniers, qui puſſent nous inſtrui-

re de leurs desseins : car chez les Anglois, les choses ne sont pas fort secrettes.

1702. Les mois de Janvier & Février se passerent à faire des retranchemens dans toutes nos Isles ; parce qu'on ne pouvoit pas sçavoir au juste à laquelle les Anglois s'attacheroient. Je fis dans ce dernier mois retrancher le bord Oriental de nôtre Riviere jusqu'à une hauteur, qui rend le reste de ses bords presque impraticable. Je fis mettre sur cette hauteur une piece de Canon, pour battre un terrain élevé, qui étoit de l'autre côté, que je fis découvrir & nettoyer entierement, de crainte que les Ennemis ne s'en emparassent à la faveur des broussailles, dont il étoit couvert. Je fis monter une autre petite piece de Canon à côté de la Sucrerie du sieur Bologne, sur une petite hauteur, avec un retranchement, pour soûtenir nos gens, s'ils étoient forcez de se retirer, & d'abandonner les bords de nôtre Riviere.

On apprit dans les derniers jours de Février, que le reste de la Flotte, que les Anglois attendoient, avoit été dispersé, par une grande tempête, & que ce qui en étoit resté, s'étoit retiré en

Angleterre ; de maniere qu'ils n'étoient plus en état de penser à l'attaque de la Martinique. On sçût encore que leurs huit Vaisseaux de Guerre, & les cinq Regimens avoient ordre d'aller à la Jamaïque, où ils avoient à craindre que les François & les Espagnols, agissans de concert, ne fissent une irruption, & ne s'en rendissent maîtres, y ayant alors très-peu de Troupes pour la défendre. Ces nouvelles donnerent beaucoup de joïe à nos Habitans, qui voulurent d'abord quitter les travaux qui n'étoient pas encore achevez. Mais M. Auger qui avoit des avis secrets de ce qui se passoit chez les Anglois, sçavoit que le General Codrington faisoit tous ses efforts, pour engager les Anglois de la Barbade à se joindre à lui, pour attaquer la Guadeloupe, dont il jugeoit la conquête facile, s'il étoit soûtenu par cinq Regimens de Troupes reglées, & par les Guonisans & les Milices des deux Gouvernemens, de maniere que malgré tout ce que les Habitans purent dire, il les obligea d'achever les travaux qui étoient commencez. Il s'en trouva quelques-uns d'assez peu raisonnables, pour s'en prendre à moi, & me blâmer, 1703.

1703. comme si j'eusse eu quelque plaisir ou quelque interêt à les faire travailler, moi qui étois sur pied jour & nuit, pour le service du public, & la conservation de l'Isle, & qui jusqu'à present n'ai pas reçû la moindre recompense de mes peines, quoique M. Auger, & autres Officiers Generaux ayent eu assez de soin d'en instruire la Cour.

Fin de la cinquiéme Partie.

TABLE



TABLE

DES MATIERES contenuës dans la cinquiéme Partie.

A

C

E

F

G

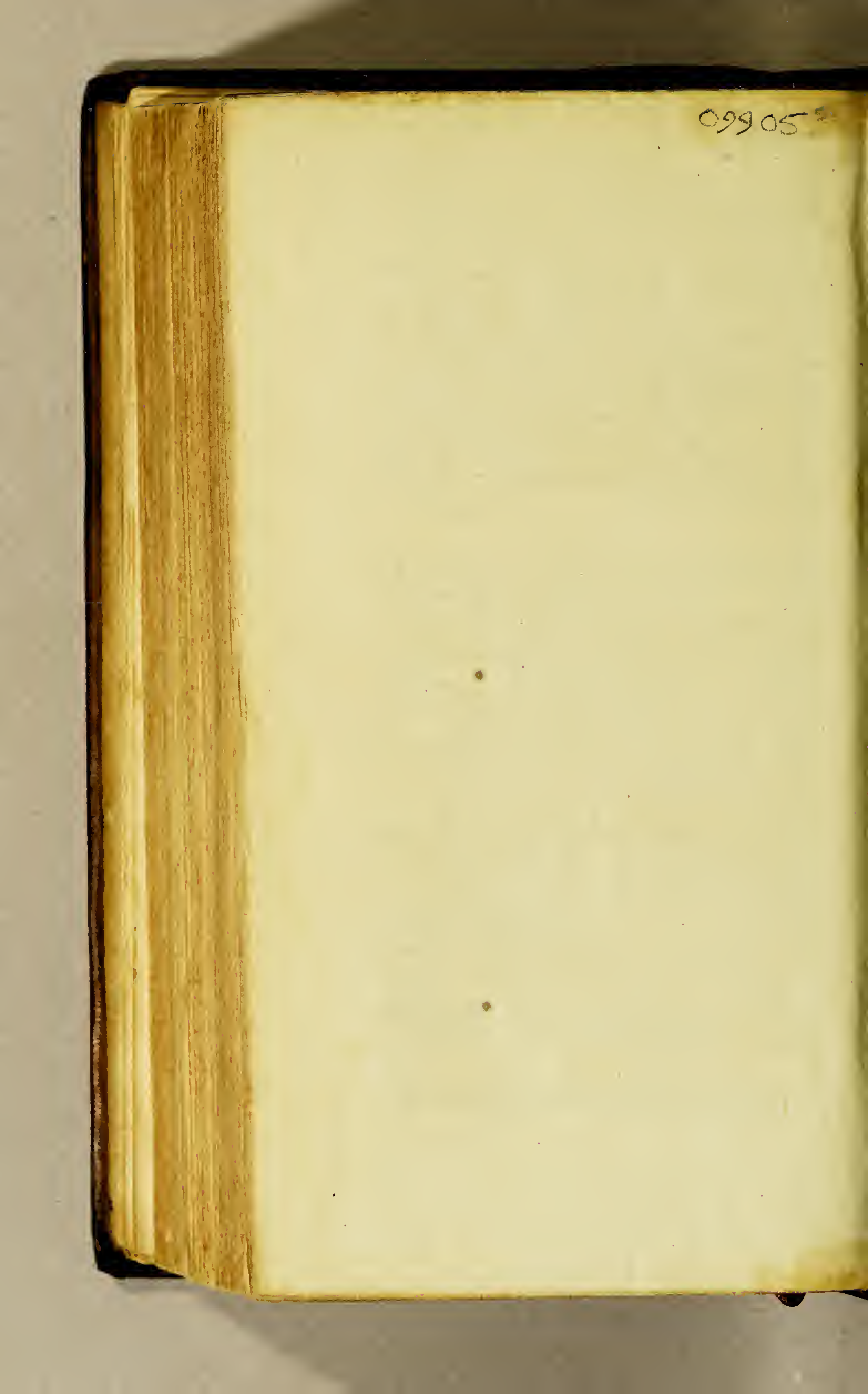
N

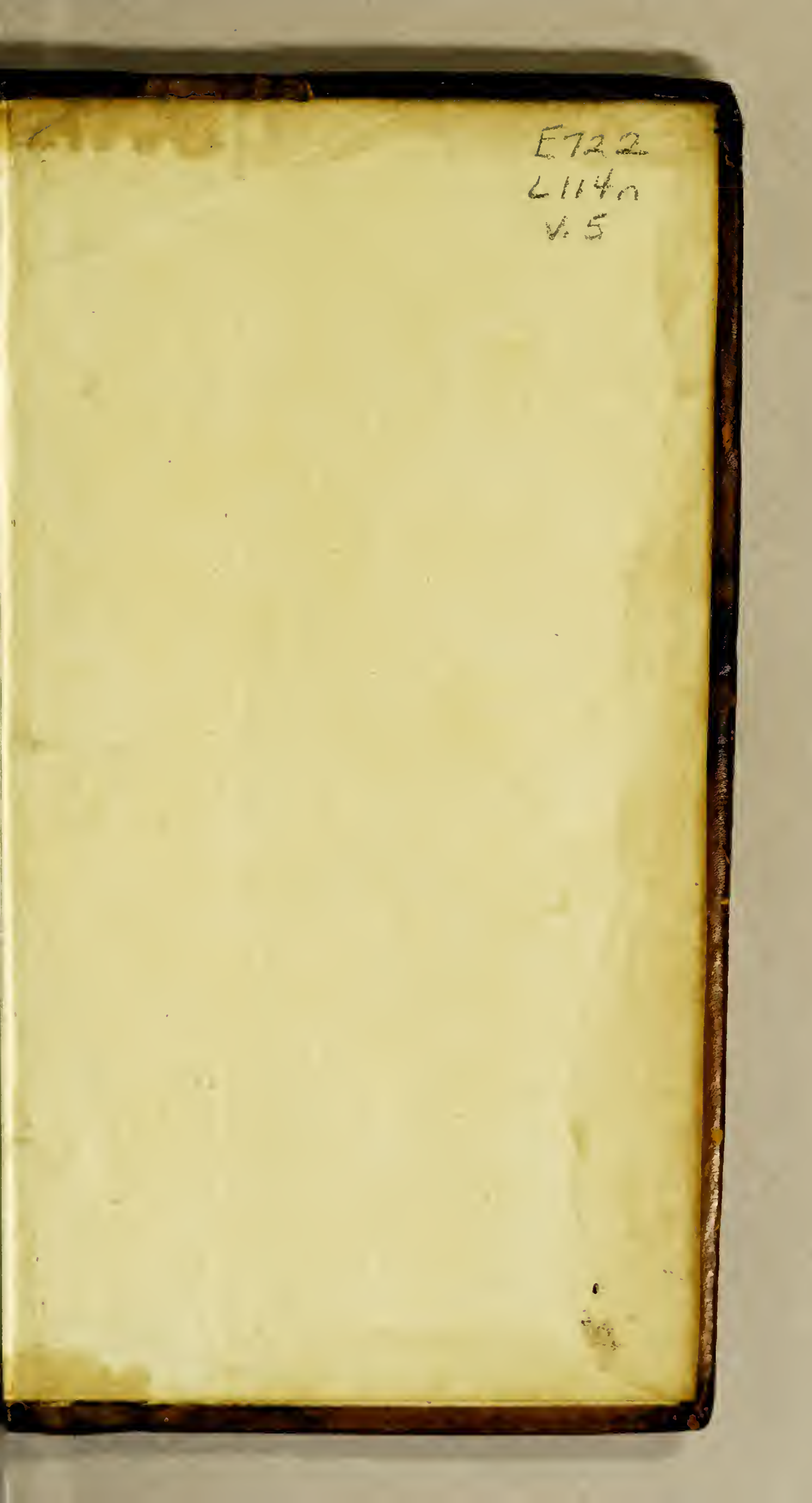
O

P

V

Fin de la Table de la cinquiéme Partie.


09905


E722
L114n
v.5

